

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES
Google Livres

LES ŒUVRES
DE SÈNEQUE
LE PHILOSOPHE.

TOME TROISIÈME.

Nihil non longa demolitur vetustas , & movet
ocius : at iis quos consecravit Sapiencia , noceri non
potest. Nulla delebit ætas , nulla diminuet : sequens
ac deinde semper ulterior aliquid ad venerationem
conferet.

Le Temps détruit tout , & ses ravages sont ra-
pides : mais il n'a aucun pouvoir sur ceux que la
Sagesse a rendus sacrés : rien ne peut leur nuire ;
aucune durée n'en effacera ni n'en affoiblira le sou-
venir ; & le siècle qui la suivra , & les siècles qui
s'accumuleront les uns sur les autres , ne feront qu'a-
jouter encore à la vénération qu'on aura pour eux.

SÉNEQUE, *Traité de la brièveté de la vie*, chap. xv.

LES ŒUVRES DE SÈNEQUE

LE PHILOSOPHE;

TRADUITES EN FRANÇOIS
PAR FEU M. LA GRANGE;

AVEC DES NOTES
de critique, d'histoire & de littérature.

TOME TROISIEME.



A PARIS,

Chez les Freres DE BURE, Libraires,
quai des Augustins.

M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

THE NEW YORK

LIBRARY

1000 2000 3000 4000

THE NEW YORK

LIBRARY

1000 2000 3000 4000

THE NEW YORK

LIBRARY





TRAITÉ DES BIENFAITS.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

PARMI cette foule d'erreurs dans lesquelles nous jettent l'imprudence & la légèreté de notre conduite, je n'en connois pas, vertueux Libéralis (1), de plus fâcheuse que l'ignorance où nous sommes sur la manière de répandre & de recevoir les bienfaits : en conséquence,

(1) On a pu voir déjà dans la première note sur la 91 Lettre de Sénèque, que celui à qui ce Traité est dédié, se nommoit Æbutius Libéralis, & qu'il étoit né à Lyon.

2. DES BIENFAITS.

des services mal rendus , sont mal reconnus. Il n'est plus temps de se plaindre , quand on n'en a pas recueilli le fruit ; ils étoient perdus , dès l'instant même du placement. Il est donc naturel que de tant de vices odieux , il n'y en ait pas de plus commun que l'ingratitude. J'en découvre plusieurs causes : la première , c'est que nous ne choisissons pas des objets dignes de nos bienfaits. Avant de prêter , on s'informe avec soin de la fortune & des biens de l'emprunteur ; on ne risque point de semer dans une terre stérile ou épuisée : mais pour les bienfaits , nul discernement ; on ne les place pas , on les jette à l'aventure.

Il n'est pas aisé de décider s'il y a plus de honte à nier , ou à redemander un bienfait. D'un côté , c'est une espèce de créance , de laquelle on ne doit retirer que ce que le débiteur veut payer de son plein gré : de l'autre , la banqueroute est d'autant plus criminelle , qu'il ne faut pas de fonds pour se libérer ; la seule envie de le faire , suffit : c'est en effet rendre un bienfait , que de le reconnoître.

Mais si la faute vient de ceux à qui la gratitude ne coûteroit qu'un aveu , elle vient aussi de nous mêmes. Si nous trouvons beaucoup d'ingrats , nous en fai-

sons encore plus. Les uns sont ou trop exigeants, ou fatiguants par leurs reproches; les autres, par inconstance, se repentent, un moment après, du bien qu'ils ont pu faire; d'autres, par humeur, font un crime de la moindre occasion où on leur manque. Ainsi nous étouffons la reconnaissance, non seulement après le service rendu, mais même en le rendant. Qui de nous se contente d'une simple demande, ou d'une seule? qui de nous, au moindre soupçon de cette demande, n'a pas ridé le front, détourné le visage, prétexté des occupations; &c, par des conversations prolongées, par des propos répétés à dessein, n'a pas fait perdre l'occasion de demander, n'a pas éludé avec art l'empressement du besoin? Enfin serré de trop près, ou l'on diffère, c'est-à-dire qu'on n'a pas le courage de refuser; ou bien l'on promet, de mauvaise grace, en fronçant le sourcil, en ménageant ses paroles, en les tirant avec peine l'une après l'autre. Peut-on être reconnaissant d'un bienfait plutôt extorqué qu'accordé? d'un bienfait que vous avez laissé tomber du haut de votre orgueil, ou jetté avec colere, ou lâché par fatigue, pour vous délivrer d'un importun? N'attendez pas de retour d'un homme que

vous avez lassé par vos délais , ou tourmenté par l'attente. Un bienfait est senti comme il est accordé. Il ne faut donc pas y mettre de négligence ; on se fait honneur à soi-même de ce qui a été donné sans discernement : ni de lenteur ; l'intention faisant le principal mérite du bienfait ; obliger tard , c'est avoir intérieurement refusé long-temps. Il ne faut pas sur-tout que le bienfait soit accompagné d'outrage : l'empreinte des injures est plus profonde que celle des services ; ceux-ci s'effacent bientôt , tandis que la mémoire conserve fidèlement les premières. Que peut-on attendre d'un homme qu'on offense , en l'obligeant ? c'est assez reconnoître un pareil bienfait , que de le pardonner.

Que la foule des ingrats ne rebute pas notre bienfaisance : d'abord c'est nous-mêmes , comme je l'ai dit , qui les multiplions. La bonté (1) féconde & nécessaire

(1) Le savant Gronovius a très bien développé le sens du mot *necessitas* , dont Sénèque s'est servi dans ce passage , & il a fait voir qu'il falloit entendre par-là cette bienfaisance générale des Dieux , qui leur est naturelle , & qui n'est pas en eux l'effet d'un choix d'une volonté libre , mais une détermination nécessaire , à laquelle il leur seroit impossible de résister. La preuve en effet

des Dieux immortels est-elle donc arrêtée par le grand nombre des impies & des sacrilèges ? Ces Dieux suivent le penchant de leur nature ; ils comblent de biens l'univers entier , sans en excepter les détracteurs mêmes de leurs dons. Imitons leur conduite , autant que le comporte la foiblesse humaine ; donnons , mais ne plaçons point nos bienfaits à usure. On mérite d'être trompé , quand on songe à gagner en donnant. Mais votre bienfait vous a mal réussi ? Eh ! combien de fois nos femmes & nos enfants n'ont-ils pas trompé nos espérances ? cela n'empêche pas qu'on ne se marie , & qu'on n'éleve des enfants. L'homme s'opiniâtre telle-

que c'est la pensée de Sénèque , c'est qu'il enseigne la même doctrine en plusieurs endroits de ses ouvrages. » Pourquoi les Dieux font-ils du bien ? » demande-t-il dans une de ses Lettres , c'est que » leur nature l'exige. On se trompe quand on » leur suppose l'intention de nous faire du mal. » Ils ne peuvent ni recevoir d'outrages , ni en » faire « . (*Epist.* 93 , pag. 469 , édit. *Varior.*). Il dit ailleurs qu'ils sont doués de la seule puissance de faire le bien : *unam potentiam sortiti , prodesse*. De Benef. lib. 7 , cap. 31. La remarque de Gronovius , sur le passage en question , se trouve dans le second liv. de ses Observations , chap. 2 , pag. 174 & 175 , édition de *Leipsick* , 1755.

ment contre l'expérience, qu'il reprend les armes aussi-tôt après sa défaite, & se remet en mer après le naufrage. Combien la persévérance n'est-elle pas plus convenable, en matière de bienfaits ! Ne plus en faire éprouver, parcequ'ils ne sont pas rentrés, c'est les avoir répandus pour qu'ils revinssent, c'est justifier les ingrats ; puisqu'enfin il ne leur est honoreux de ne pas s'acquitter, que parcequ'il leur est permis de ne pas le faire. Combien de gens indignes du jour ? & pourtant le jour paroît. Combien d'ingrats qui se plaignent d'être nés ? & pourtant la Nature produit de nouvelles générations, & laisse au monde ceux qui aimeroient mieux n'avoir pas existé. C'est le propre d'une ame grande & vertueuse d'envisager moins le fruit des bienfaits, que les bienfaits mêmes, & de chercher encore un homme de bien, à la suite d'une foule de méchants. Qu'auroit donc de si beau la bienfaisance, si jamais on n'étoit trompé ? La vertu consiste à répandre des bienfaits qui ne reviendront pas, mais dont l'homme bienfaisant & généreux recueille le fruit au moment même. L'ingratitude doit si peu nous décourager de faire le bien, que, si l'on m'ôtoit l'espoir de trouver un homme reconnoissant,

j'aimerois mieux ne pas recouvrer mes bienfaits , que de n'en pas faire éprouver. En effet , ne pas faire du bien , c'est devancer l'ingratitude : & pour vous dire ma pensée , on pèche plus gravement en manquant de reconnoissance ; mais on pèche plus promptement en refusant de faire du bien.

C H A P I T R E I I.

U N Poète a dit : » lorsque vous voudrez
 » répandre vos largesses sur le vulgaire ,
 » il en faut perdre beaucoup , pour réussir
 » une seule fois à les bien placer « (1).

Le commencement de cette sentence est repréhensible en deux points : il ne faut pas répandre les bienfaits sur le vulgaire ; & si toute profusion est blâmable , celle des bienfaits l'est encore plus. Orez le discernement , ce ne sont plus des bienfaits , ils prennent un autre nom. J'approuve la suite de la pensée : par un seul bienfait heureusement placé , elle nous console de la perte de mille autres.

(1) Beneficia in vulgus cum largiri institueris ,
 Perdenda sunt multa , ut semel ponas benè.

Cependant , dites moi , ne feroit-il pas plus vrai , & plus conforme à la noblesse de l'homme bienfaisant , de l'exhorter à placer toujours , ne dût-il jamais le faire avec avantage ? Il est faux qu'il faille perdre un grand nombre de bienfaits : il ne s'en perd aucun ; la perte suppose un calcul , & la bienfaisance ne calcule pas : elle ne fait qu'avancer des fonds ; s'ils lui rentrent , c'est un pur gain ; s'ils ne rentrent pas , il n'y a point de perte. J'ai donné , pour donner : on n'enregistre pas les bienfaits ; il n'y a point de créancier avare qui assigne son débiteur au jour & à l'heure marquée. L'homme de bien ne pense plus à ses bienfaits , si la reconnaissance de l'obligé ne les lui rappelle : c'est une usure honteuse , que de tenir note de ses bienfaits ; quelque soit le sort des premiers , continuez d'en verser. J'aime encore mieux qu'ils soient ensevelis chez des ingrats : la honte , l'occasion , l'exemple , peuvent les rendre un jour reconnoissants. Ne vous laissez point , faites votre devoir , remplissez les fonctions d'un homme de bien : secourez l'un de votre fortune , l'autre de votre cautionnement , celui-ci de votre crédit , celui-là de vos conseils , cet autre enfin , de vos préceptes salutaires.



CHAPITRE III.

Les bêtes elles-mêmes sont sensibles au bien qu'on leur fait : à force de soins, l'animal le plus farouche s'apprivoise , & devient susceptible d'attachement. Le lion souffre dans sa gueule le bras de son maître ; l'appât des aliments , réduit l'éléphant à la plus servile obéissance. Ainsi des êtres dépourvus d'intelligence , incapables d'apprécier un service , se laissent vaincre par la continuité des bienfaits. Le premier a-t-il été oublié ; un second ne le fera pas : l'ont-ils été tous deux ; un troisième rappellera le souvenir des deux premiers. On ne perd les bienfaits , que pour en désespérer trop tôt ; en les pressant , en les accumulant les uns sur les autres , on fait jaillir la reconnoissance du cœur le plus ingrat & le plus insensible. Quel homme oseroit résister à cette *phalange* de bienfaits ? De quelque côté qu'il se tourne , pour fuir votre souvenir , qu'il vous y trouve ; entourez-le de bienfaits.

Quel est donc le pouvoir de la bienfaisance ? quels en sont les caractères ? je

vais vous l'exposer , si vous me permettez d'omettre des préliminaires peu importants à la question présente. Dois-je en effet vous dire pourquoi les Graces sont au nombre de trois ? pourquoi sont-elles sœurs ? pourquoi ont-elles les mains entrelacées ? pourquoi sont-elles riantes , jeunes , vierges , & vêtues de robes détachées & transparentes ? Les uns veulent que l'une répande les bienfaits , que l'autre les reçoive , que la troisième les rende. Les autres les regardent comme l'emblème des trois especes de bienfaits , versés , rendus , & à la fois reçus & rendus. Mais quelle que soit celle de ces deux explications que je préfère , cela ne fait rien à la chose. Les mains entrelacées des trois Déeses, leur groupe circulaire , leur danse repliée sur elle-même , signifient que le bienfait a beau passer de main en main , qu'il revient toujours au bienfaiteur : cet ensemble est détruit , s'il y a la moindre interruption ; il subsiste dans toute sa beauté , quand l'union & la succession sont maintenues. Elles sont représentées riantes , parceque tel est l'air & de ceux qui répandent , & de ceux qui reçoivent les bienfaits. Elles sont jeunes , parceque le souvenir des bienfaits ne doit jamais vieillir. Elles

sont vierges , parceque les bienfaits sont purs , sans taches , respectables pour tout le monde (1) ; & comme ce ne sont pas des liens qui obligent , les tuniques des Graces n'ont pas de ceintures. L'étoffe en est transparente , parceque les bienfaits reçus doivent aimer à se montrer. S'il se trouve des gens assez esclaves des Lettres grecques , pour juger ces allégories nécessaires ; au moins n'y aura t-il personne qui attache de l'importance aux noms qu'Hésiode a donnés aux Graces. Il appelle l'ainée, *Aglaë* , la seconde , *Euphrosine* , & la troisième *Thalie*. Chacun s'est permis d'interpréter ces noms à sa fantaisie , & d'en tirer un sens raisonnable , comme Hésiode s'étoit permis de les inventer à son gré. Aussi Homere change celui de l'une des Graces , il l'appelle *Pasithéa* , & lui donne un époux ; ce qui prouve que si elles sont vierges , elles ne

(1) On trouve dans Stobée un mot de Socrate , qui semble donner une meilleure raison de la virginité attribuée aux Graces : ce Philosophe voyant un homme qui prodiguoit des présents sans aucun choix : *Malheur à toi* , lui dit-il, *qui as changé les Graces vierges en de viles prostituées*. Voyez JUSTE-LIPSE dans ses notes sur SÉNÉQUE. Edit. Var. tom. I , p. 392. -

sont pas Vestales (1). Je pourrois vous citer un autre Poète, qui leur donne des ceintures, & des robes Phrygiennes enrichies d'un épais tiffu d'or. Dans un tableau, Mercure est représenté avec les Graces, non que l'art de parler ajoute du prix au bienfait, mais parceque telle a été l'idée du Peintre. Chrysispe lui-même, ce génie subtil, qui pénètre au fond de la vérité, qui rapporte tous ses discours à la pratique, qui n'emploie de mots, qu'autant qu'en exige la clarté; Chrysispe, dis-je, est dans ses ouvrages plein de ces frivolités : il ne dit presque rien sur la maniere de répandre, de recevoir & de rendre les bienfaits; mais au lieu de préceptes entremêlés de fables, nous n'avons que des fables parsemées de préceptes. Sans parler de celles que transcrit Hécaton, les trois Graces, au rapport de Chrysispe, sont filles de Jupiter & d'Eurynome, moins âgées que les Heures, mais plus belles, & pour cette raison associées à Vénus. Il regarde aussi le nom

(1) On fait que les Vestales chez les Romains ne pouvoient se marier, tant que duroit leur Sacerdoce, qui finissoit à trente ans. — L'époux qu'Homere fait donner à *Pasiphée* par Junon, est *Morphée*, le Dieu du Sommeil.

de leur mere comme très important. Elle fut nommée *Eurynome*, selon lui, parceque le propre d'une grande fortune, est de répandre les bienfaits (1) : comme si la coutume étoit de ne nommer la mere qu'après ses filles, ou comme si les Poètes étoient bien scrupuleux sur l'exactitude des noms. Semblables à un nomenclateur qui, au défaut de mémoire, paie d'effronterie, & forge les noms qu'il ne se rappelle pas (2) ; de même la vérité est la chose la plus indifférente pour les Poètes : suivant qu'ils sont, ou contraints par la nécessité, ou séduits par la beauté de l'effet, ils emploient toujours le nom qui va le mieux à leurs vers ; peu leur importe qu'il y en ait déjà un autre de consacré : le Poète qui vient ensuite fait admettre le sien. En voulez-vous une preuve ? Cette *Thalie*, dont nous par-

(1) Aristote s'écrie avec raison : *quel usage peut-on faire de ses richesses & de sa fortune, si on ne les emploie à faire du bien ?* Voyez ARIST. *Ethic. ad Nicomach. lib. 8, cap. 1.*

(2) Les *Nomenclateurs*, chez les Romains, étoient des esclaves dont la fonction consistoit à dire à leurs maîtres les noms de ceux qu'ils rencontroient dans les rues, & qu'il falloit saluer. Voyez SÉNIQUE, Lett. 19 & 27.

lons, est une des Graces dans Hésiode,
& une des Muses dans Homere.

CHAPITRE IV.

MAIS pour ne pas tomber dans la faute que je reprends, je supprime ces détails si étrangers à mon sujet, qu'ils n'en sont pas même voisins. Seulement plaidez pour moi, si l'on m'accuse d'avoir confondu dans la foule, Chrysippe ce Philosophe, grand homme, sans doute, mais Grec après tout, dont le génie trop subtil s'émousse, se fausse trop souvent, & qui, lors même qu'il semble aller au fait, pique plutôt qu'il ne perce. Eh ! à quoi bon tant de finesse dans la question que nous traitons ? Il s'agit de la bienfaisance ; il faut nous occuper d'un sujet qui est le lien principal de la société ; il faut prévenir l'homme de ne pas embrasser, sous le masque de la générosité, une facilité imprudente ; de ne pas, pour éviter ce vice, restreindre au lieu de diriger la bienfaisance qui ne doit pécher, ni par défaut, ni par excès : il faut nous enseigner à recevoir, & à rendre de bon cœur ; nous proposer la noble émulation, non-seulement d'égal, mais de surpasser même

nos bienfaiteurs, & par l'intention, & par la réalité, vu qu'en matiere de reconnoissance, on n'atteint pas, si l'on ne devance : il faut apprendre aux uns à ne rien *exiger*, aux autres à devoir plus qu'ils n'ont reçu. Or, comment Chrysispe nous encourage-t-il à cette lutte honorable de bienfaits contre bienfaits ? c'est en nous disant que, comme les Graces sont filles de Jupiter, l'ingratitude pourroit bien être un sacrilege, un outrage fait à ces Vierges adorables. Eh ! donnez-moi plutôt des préceptes qui me rendent plus bienfaisant & plus reconnoissant, qui mettent aux prises l'obligeant & l'obligé, l'un pour oublier ses bienfaits, l'autre pour en conserver à jamais la mémoire. Laissez toutes ces inutilités aux Poètes, dont le but est de plaire aux oreilles, & d'ourdir des fables agréables : quant au Philosophe qui se propose de guérir les ames, de retenir la vertu sur la terre, d'inculquer à l'homme la reconnoissance des bienfaits, qu'il aille au fait, qu'il parle sérieusement, qu'il déploie toutes ses forces ; à moins que vous ne croyiez qu'avec des propos frivoles & fabuleux, avec des contes de vieille, on peut empêcher l'oubli total des bienfaits,

qui est de tous les malheurs le plus dangereux (1).

CHAPITRE V.

LAISSONS donc ces questions superflues pour entrer en matière : commen-

(1) Au texte : *Beneficiorum novas tabulas* ; ce qui signifie mot à mot : *une banqueroute , une abolition générale des bienfaits*. Les Grecs appelloient *Χρῆσιν ἀπονομὴς* , & les Latins *novas tabulas* , une déclaration , qui rendoit nulles toutes les obligations , & qui remettoit les créanciers & les débiteurs dans leur premier état , parceque toutes les dettes étant abolies , & tous les débiteurs déclarés quittes , les anciennes listes ou tables des sommes dues jusqu'alors , étoient supprimées , & on en substituoit de nouvelles pour enregistrer de nouveaux emprunts. Cette abolition générale des dettes étoit un des moyens les plus sûrs de se rendre agréable au peuple , & de capter même la faveur des riches que leurs folles dépenses & leur luxe excessif mettoient dans l'impossibilité absolue de satisfaire leurs créanciers , & souvent même de payer les intérêts de l'argent qu'ils empruntoient. Aussi voyons-nous que Catilina , pour s'assurer de la fidélité des Conjurés , & les attacher plus fortement à son parti , leur promit l'abolition générale des dettes , la proscription des riches , & le pillage &c. *Tum Catilina polliceri tabulas novas , proseriptionem locu-*

çons par exposer ce que doit l'homme obligé. L'un se croit redevable de l'argent qu'il a reçu , l'autre du Consular , celui-ci du Sacerdoce , celui-là d'un Gouvernement. Mais ce ne sont-là que les signes du service , & non pas le service même. Un bienfait est impalpable , on ne l'apperçoit que par les yeux de l'ame.

pletum, rapinas &c. (Apud Sallust. bell. Catilin. cap. 21). Cicéron s'élève avec force en plusieurs endroits de ses ouvrages contre cet abus dangereux. Il reproche à César de penser à détruire par une banqueroute générale la foi de la Société , *Χρὴν ἀποκέραις μοιρῇ.* (Ad Attic. l. 7 , Ep. 11). Et dans son Traité des Offices , il dit que l'usage de ces nouvelles tables , n'étoit bon qu'à autoriser l'injustice d'acquérir un fond avec les deniers d'un autre , & de le garder , tandis que celui qui en avoit fourni la valeur , étoit privé de son argent. *Tabula vero nova quid habent argumenti , nisi ut emas meâ pecuniâ fundum , eum tu habeas , ego non habeam pecuniam.* De Offic. lib. 2 , c. 23. Au reste le passage qui fait le sujet de cette note , sert à éclaircir un endroit de la Lettre 81 , qui auroit pu de même arrêter le Lecteur. Dans cette Lettre qu'on peut regarder comme une analyse , ou plutôt comme l'abrégé du Traité des Bienfaits , Sénèque dit que , si les services & les torts sont égaux , le Sage cessera bien de devoir , mais il ne cessera pas d'être endetté ; il fera comme ceux qui paient après la publication de l'Edit pour l'abolition générale des dettes : *Hoc facit , quod qui post tabulas novas solvunt.*

Distinguez donc entre la matière du bienfait, & le bienfait même. Ce n'est ni dans l'or, ni dans l'argent, ni dans aucun des objets qu'on reçoit du dehors, que réside le bienfait, c'est dans la disposition du bienfaiteur. L'homme ignorant au contraire, ne voit que ce qui frappe les yeux, ce qui peut être livré ou possédé ; il compte pour rien la seule chose qui fasse le prix du bienfait. Les objets que nous touchons, que nous voyons, auxquels notre cupidité s'attache, sont périssables ; la fortune & l'injustice peuvent nous en dépouiller : mais le bienfait subsiste, même après la perte de la chose donnée ; c'est une bonne action que nulle force ne peut anéantir. J'ai racheté mon ami enlevé par des Pirates ; un autre ennemi l'a repris & mis en prison ; il ne lui a pas ôté mon bienfait, mais la jouissance de mon bienfait. J'ai rendu à un pere ses enfants sauvés d'un naufrage ou d'un incendie ; si une maladie, un accident fortuit les emporte par la suite, le service rendu en leur personne, subsiste même sans eux. Ainsi tous les actes qui usurpent faussement le nom de bienfait, ne sont que des moyens par lesquels on montre la disposition d'obliger. Il est mille autres circonstances

où la représentation & la chose représentée existent séparément. Un Général distribue des colliers, des couronnes murales & civiques (1). Quelle est la valeur intrinsèque d'une couronne, d'une robe Prétexée, des faisceaux, d'un tribunal, d'un char ? rien de tout cela ne constitue l'honneur, ce n'en est que la marque : de même ce qui tombe sous les yeux n'est pas le bienfait, mais l'image & le cadre du bienfait.

C H A P I T R E V I.

Q U'EST-CE donc qu'un bienfait ? c'est un acte de bienveillance, qui procure de la joie à celui qui en est l'objet, & à celui qui l'exerce : c'est un acte volontaire & spontanée. Ce n'est donc pas à la chose faite ou donnée, mais à l'intention, qu'il faut avoir égard, puisque le bienfait ne consiste pas dans le don ou dans l'action, mais dans la disposition de celui qui fait, ou donne. La preuve de cette différence, c'est que le bienfait est toujours un bien,

(1) La couronne civique n'étoit qu'une branche de chêne : on la décernoit à celui qui avoit sauvé la vie d'un citoyen.

au lieu que la chose faite ou donnée, n'est ni un bien, ni un mal. C'est l'ame qui augmente le prix des moindres choses, qui annoblit les plus viles, qui dégrade les plus grandes & les plus estimées. Quant aux objets de nos desirs, ils ne sont en eux-mêmes, ni bons, ni mauvais : leur caractère est encore fixé par l'ame qui règle tout, & qui donne la forme aux choses. Le bienfait n'est donc pas l'argent qu'on vous compte, le présent qu'on vous remet : de même que le culte des Dieux ne consiste pas dans les victimes les plus grasses & les plus ornées d'or, mais dans la droiture & la piété de leurs adorateurs (1). L'homme de bien est religieux, quand même il n'offriroit que de la farine & des gâteaux : le méchant est un impie, malgré les flots de sang dont il baigne les autels.

(1) Des hommes chastes & pieux, dit Platon, doivent offrir aux Dieux des dons qui leur ressemblent : *de Leg. lib. 12, pag. 950, E, tom. 2, Edit. Henr. Steph. ann. 1578.*



CHAPITRE VII.

Si les bienfaits consistoient dans les choses, & non dans les dispositions favorables, ils croîtroient en proportion de la chose donnée : ce qui n'est pas. Nous sommes quelquefois plus obligés à l'homme qui nous a donné peu, mais noblement ; dont l'ame est aussi grande que la fortune des Rois & dont le service est *modique*, mais rendu de bon cœur ; qui oublie sa pauvreté, pour s'occuper de la mienne ; qui a, non-seulement la volonté, mais même la passion de m'obliger ; qui croit avoir reçu le bienfait qu'il m'a donné ; qui donne comme s'il étoit assuré de recevoir, & qui reçoit comme s'il n'avoit pas donné ; qui a prévenu, saisi & cherché l'occasion d'être utile. Au contraire les bienfaits, quoique considérables, soit réellement, soit en apparence, deviennent désagréables quand il faut les arracher, ou lorsqu'ils tombent des mains de celui dont on les obtient : on aime mieux une main qui s'ouvre facilement, que celle qui donne largement. Il a fait peu pour moi, mais il ne pouvoit faire plus. Cet autre a donné beaucoup, mais

il a balancé, il a différé, il a gémi en donnant, il a donné avec faste, il a divulgué son bienfait; il n'a pas voulu plaire à celui qu'il obligeoit : ce n'est pas à moi qu'il a donné, c'est à sa vanité.

CHAPITRE VII.

Les disciples de Socrate lui offroient des présents proportionnés aux facultés de chacun d'eux. Son disciple Eschines étant pauvre, lui dit, je n'ai rien qui soit digne de vous être offert, & ce n'est que par là que je sens ma pauvreté; je vous donne donc le seul bien que je possède, c'est moi-même : ce présent, tel qu'il est, je vous prie de ne pas le dédaigner, & de songer que les autres, en vous donnant beaucoup, s'en sont encore beaucoup plus réservé. Et pourquoi, lui dit Socrate, votre présent ne feroit-il pas considérable, à moins que vous ne vous estimiez bien peu? J'aurai soin de vous rendre à vous-même meilleur que je ne vous ai reçu. Eschines l'emporta par ce présent, & sur Alcibiade, dont la libéralité égaloit les richesses, & sur la munificence des jeunes gens les plus opulents.

C H A P I T R E I X.

Vous voyez donc que l'ame , même au sein de l'indigence , trouve le moyen d'exercer la libéralité ; il me semble qu'Eschines pouvoit dire à la Fortune : tu n'as rien gagné à me rendre pauvre ; je saurai faire à ce grand homme un présent digne de lui ; ne pouvant donner du tien , je donnerai du mien. Et ne croyez pas qu'il s'estimât peu , pour se donner ainsi en paiement. Au reste , il ne fut pas mal-adroit ; à ce marché il gagna Socrate. N'ayons donc pas égard à la valeur du présent , mais au mérite de celui qui le fait (1). * * *

L'homme rusé laisse un libre accès aux desirs les plus immodérés , & nourrit par ses promesses des espérances qu'il ne réa-

(1) Juste Lipse soupçonne qu'il y a ici une lacune dans le texte , & que le raisonnement de Sénèque n'est pas complet. Il trouve de même un défaut de liaison dans un autre endroit de ce chapitre. Comme son observation m'a paru assez juste , & que d'ailleurs elle s'accorde avec le texte de l'édition *Varior.* j'ai cru devoir m'y conformer dans ma traduction.

lisera jamais. Néanmoins je le préférerois à celui qui , d'un ton rude & d'un air insolent , étale aux yeux le spectacle outrageant de sa Fortune. On hait le riche & on lui fait la cour : sa conduite est odieuse à ceux-mêmes qui l'imiteroient , s'ils étoient dans sa position. ***

Après avoir abusé (1) des femmes d'autrui publiquement & sans mystère , on abandonne la sienne aux autres. Un mari passe pour rustique , pour incivil & de mauvais ton , il devient l'horreur de toutes les femmes , s'il empêche la sienne de se montrer en public , étendue dans une litiere découverte , qui de tous côtés l'expose aux regards. S'il n'entretient pas une maîtresse avec éclat , s'il ne paie pas une grosse pension à la femme d'un autre , nos Dames le font passer pour un crapuleux , pour un infame libertin qui s'amuse aux servantes. Ainsi l'espece de fiançailles la plus décente , est l'adultere ; devenu célibataire par un veuvage de

(1) Au texte : *ludibrio habitis* : ce qui est exactement la même chose que ce que Suétone a dit de Tibere : *solitus illustrium fœminarum capitibus illudere* (cap. 45) ; & Tacit. de Neron. : *illuisse eum puericia Britannici* (Annal. lib. 13, cap. 17). Voyez la note de JUSTE-LIPSE.

convention,

convention , on n'a plus que la femme qu'on a enlevée à un autre. On dissipe le bien d'autrui , on répare ses pertes par de nouvelles rapines : plus de honte , plus de frein. La pauvreté est un objet de mépris dans les autres , & le plus grand des malheurs pour soi-même : la paix est troublée par l'injustice ; le foible est écrasé par la violence & la crainte. Que les provinces soient pillées , que la justice vénale soit mise à l'enchere ; n'en soyons pas surpris , le droit des gens permet de *vendre ce qu'on a payé.*

C H A P I T R E X.

M A I S la chaleur , excitée par une matiere propre à irriter , nous emporte trop loin ; finissons , & n'imputons pas tant d'horreurs uniquement à notre siècle. On s'est plaint autrefois , on se plaint aujourd'hui , on se plaindra de même après nous , du renversement des mœurs , du triomphe de la méchanceté , de la dépravation du genre humain , de l'extinction totale des vertus. Le vice reste & restera toujours au même point , à quelques déplacements

près au delà ou en deçà : il en est de lui comme des flots de l'océan , que le flux pousse au delà des rivages , & que le reflux fait rentrer dans leur lit. Tantôt l'adultere sera le vice dominant , & la débauche n'aura plus de frein : tantôt le luxe de la table ravagera les fortunes : tantôt les recherches de la parure & le soin de la beauté décélèront la difformité des ames , tantôt l'abus de la liberté déchaînera la licence & l'audace : tantôt les particuliers & les nations en corps , marcheront sous les drapeaux de la cruauté , & la fureur des guerres civiles outragera les temples & la Religion ; l'ivrognerie même sera quelque jour en honneur , & la premiere vertu sera de boire outre mesure. Les vices ne sont point fixes ; toujours en mouvement , toujours en discorde , ils se heurtent , ils se pressent , ils se chassent ; & nous pouvons assurer du genre humain , qu'il est méchant , qu'il l'a été , & (je le dis à regret) qu'il le sera toujours. Il y aura toujours des homicides , des tyrans , des voleurs , des adulteres , des ravisseurs , des sacrileges , des traîtres.

Je mettrois l'ingrat au dessous de tous ces monstres , si l'ingratitude n'étoit la source de presque tous les crimes. Gar-

dez-vous en donc, comme du vice le plus honteux ; pardonnez-la , comme la faute la plus excusable. A quoi se réduit en effet le tort que vous fait l'ingrat ? Vous avez perdu votre bienfait ? mais il vous en reste ce qu'il a de plus précieux , le mérite d'avoir donné. Quoique la prudence prescrive d'obliger de préférence ceux qui le reconnoîtront ; il est pourtant des services qu'on doit rendre, sans espoir de retour , à des gens qu'on présume devoir être ingrats, & même qu'on fait l'avoir été. Je puis , par exemple , sans m'exposer , sauver d'un grand péril les enfans de quelqu'un , je ne balancerai point à le faire ; s'il le mérite , j'irai jusqu'à me sacrifier pour eux , & je partagerai leur danger : quand il ne le mériteroit pas , s'il ne m'en coûte qu'un cri , pour les tirer des mains des voleurs , je ne refuserai pas d'élever la voix pour le salut d'un homme.



CHAPITRE XI.

EXPOSONS maintenant quels bienfaits l'on doit faire éprouver , & comment il faut s'y prendre : donnons d'abord le nécessaire , ensuite l'utile ; puis l'agréable , mais sur-tout le solide. Il faut commencer par le nécessaire. On est bien autrement touché d'un bienfait d'où dépend la vie , que de celui qui ne contribue qu'à son agrément. On peut faire le dédaigneux sur un présent dont on se seroit aisément passé ; dont on peut dire : » reprenez votre don , » je n'en ai nul besoin ; ce que j'ai , me » suffit ». Quelquefois non seulement on ne veut pas rendre ce qu'on a reçu ; mais on va jusqu'à le rejeter.

Le nécessaire se divise en trois classes : la première comprend les choses sans lesquelles on ne peut vivre ; la seconde , celles sans lesquelles on ne le doit pas ; la troisième , celles sans lesquelles on ne le veut pas. Les bienfaits de la première classe , sont d'arracher un homme au fer des ennemis , à la rage d'un tyran , à la proscription , en-

fin , à tant de périls divers & inopinés qui assiegent la vie humaine. Quel que soit celui de ces dangers que vous fassiez disparoître , plus il est terrible , plus la reconnoissance s'accroît. On se rappelle les maux dont on a été tiré , & la crainte antérieure rend le bienfait plus doux. Cependant il ne faudroit pas différer de sauver un homme , afin que la peur accrût l'importance du service.

On peut vivre sans les biens de la seconde classe , tels que la liberté , l'honneur , la vertu ; mais la mort est préférable à une telle vie. Enfin , le sang , l'affinité , l'usage , l'habitude nous attachent à nos enfants , nos femmes , nos Pénates , & à d'autres objets dont nous nous séparerions plus difficilement que de la vie même.

Au nécessaire succede l'utile ; il se subdivise en un grand nombre d'especes diverses ; il comprend & l'argent non accumulé jusqu'au superflu , mais réglé sur la mesure de la raison ; & les honneurs , & sur-tout les progrès dans la science de la vertu : en effet , la premiere utilité est celle qui se rapporte à l'homme même.

Viennent enfin les choses d'agrément , qui sont innombrables. La regle

à suivre par rapport à celles-ci, c'est qu'elles plaisent par l'à-propos ; qu'elles ne soient pas communes ; que peu de personnes en aient eu, ou en jouissent dans ce siècle, ou en possèdent de semblables : le temps ou la circonstance leur donne un prix qu'elles n'ont pas naturellement. Cherchons les objets les plus agréables à présenter ; des objets de nature à frapper souvent la vue du possesseur, & à nous rappeler autant de fois à son souvenir. Gardons-nous surtout d'envoyer des présents inutiles, comme des instruments de chasse à un vieillard, ou à une femme ; des livres à un campagnard ; des filets à un homme de lettres. Prenez garde encore que vos présents, quoiqu'assortis à l'état des personnes, n'aient un air de reproche ; comme si vous envoyiez des vins à un ivrogne, & des remèdes à un valétudinaire. Les présents cessent de l'être, & deviennent des injures, quand ceux qui les reçoivent y reconnoissent leurs défauts.



CHAPITRE XII.

Si le choix dépend de nous, préférons les objets les plus durables, afin que notre présent soit le moins possible, sujet à périr comme nous. Il est peu d'hommes assez reconnoissants, pour songer à ce qu'ils ont reçu, quand ils cessent de le voir; mais le souvenir du bienfait revient malgré qu'on en ait, quand le présent, toujours sous les yeux, ne permet pas qu'on l'oublie, & retrace sans cesse l'idée du bienfaiteur. Nous devons d'autant plus chercher les objets durables, que ne pouvant pas décemment avertir l'obligé, c'est à la chose même à réveiller sa mémoire assoupie. Je donneroie donc plus volontiers de la vaisselle, que de l'argent; plus volontiers des statues, que des étoffes, ou d'autres substances que l'usage détruit. La reconnoissance ne dure guere plus que la chose donnée; & le présent ne reste pas long-temps dans l'ame, quand on a cessé d'en faire usage. Je voudrois donc, s'il étoit possible, que mon présent ne s'usât pas, qu'il subsistât tou-

jours, qu'il fût incorporé avec mon ami, qu'il vécût aussi long-temps que lui. Il n'est personne assez stupide, pour avoir besoin d'être prévenu qu'on n'envoie pas des Gladiateurs, ou des bêtes féroces, quand les jeux sont finis; ni des habits d'été pendant l'hiver, ou d'hiver au solstice d'été. En matière de bienfaits, le bon sens doit faire observer le temps, le lieu, les personnes; vu qu'il y a des choses dont la circonstance fait le mérite ou le démérite. On est mieux reçu en donnant à un homme ce qu'il n'a pas, que ce qu'il possède en abondance; ce qu'il cherche en vain depuis long-temps, que ce qu'il peut trouver par-tout. Que vos présents soient moins précieux, que rares, que singuliers, & de nature à trouver place même chez un homme opulent. Ainsi les fruits les plus communs qui seront dédaignés dans quelques jours, plairont néanmoins, quand ils seront prématurés. Notre présent fera encore plaisir, si personne ne nous a prévenus, ou si nous-mêmes n'en avons jamais fait de pareil.



CHAPITRE XIII.

DANS le temps qu'Alexandre de Macédoine, vainqueur de l'Orient, portoit ses vues ambitieuses au dessus même de la terre, les Corinthiens lui envoyèrent des Députés, pour le féliciter & lui offrir le droit de Cité dans leur ville (1). Alexandre s'étant mis à rire de cette espece de présent, un des Députés lui dit : *Hercules & vous, êtes les seuls à qui nous ayons donné ce droit.* Il reçut alors avec plaisir un honneur aussi rare ; il admit les Députés à sa table, & leur fit le plus grand accueil, songeant moins à ceux qui lui faisoient cette offre, qu'au Héros auquel ils l'avoient faite autrefois. Cet homme esclave de la gloire, dont il ne connoissoit ni la nature, ni les bornes ; cet homme qui suivoit les traces d'Hercules & de Bacchus, sans même s'arrêter où elles s'étoient perdues, flatté de l'associé qu'on lui donnoit, crut que l'égaliser à Hercules, c'étoit le placer dans le Ciel

(s) Plutarque attribue ce trait aux habitants de Megare : in *Alexandr.*

que son excessive vanité ambitionnoit depuis long-temps. Mais en quoi ressembloit à Hercules ce jeune insensé, qui n'avoit au lieu de courage qu'une heureuse témérité ? Hercules ne vainquit jamais pour lui-même ; il ne parcourut pas le monde en conquérant, mais en vengeur. Eh ! qu'avoit à conquérir l'ennemi des méchants, l'appui des bons, le pacificateur des terres & des mers ? Pour Alexandre, il ne fut dès son enfance qu'un brigand, un destructeur de nations, un fléau pour ses amis comme pour ses ennemis, un barbare dont le souverain bien étoit de faire trembler les hommes : il ignoroit sans doute qu'on ne craint pas seulement les bêtes féroces, mais même les plus foibles, à cause de leur venin.

CHAPITRE XIV.

Je reviens à mon sujet ; un bienfait accordé à tout le monde, n'excite la reconnaissance de personne. On ne se regarde pas comme l'hôte d'un aubergiste ou d'un cabaretier (1), ni comme le con-

(1) Le mot latin *hospes* a plusieurs acceptions-

vive d'un homme qui donne à manger publiquement, quand on peut demander, *qu'a-t-il donc fait pour moi ?* ce qu'il a fait pour tels & tels, qu'il connoissoit à peine, pour ses ennemis, pour des hommes déshonorés. M'a-t-il jugé digne de sa table ? non ; il n'a fait que suivre son goût pour le faste.

La rareté est le premier titre à la reconnaissance : on ne se croit pas redevable d'un service vulgaire. Qu'on ne m'accuse point de vouloir par ces préceptes resserrer & retenir la bienfaisance : qu'elle s'élance comme elle voudra ; mais qu'elle marche sans s'égarer. On peut même, en faisant une largesse, persuader à chacun qu'il n'a pas été confondu dans la foule, quoiqu'il ait reçu le bienfait en commun. Que chacun reçoive une marque distinctive, par laquelle il se flatte d'une faveur spéciale ; qu'il puisse dire : « J'ai reçu la même chose que les autres, mais on m'a prévenu : j'ai reçu

différentes dont on trouve des exemples fréquents dans les meilleurs Auteurs : mais s'ils l'emploient souvent pour désigner celui qui loge chez soi un étranger, il signifie aussi l'étranger qui est reçu chez un autre ; *tam qui recipit, quam qui recipitur*. Sénèque l'emploie encore dans ce dernier sens, au chap. 37 du liv. 4 des Bienfaits.

„ la même chose , mais au bout de très
 „ peu de temps , tandis qu'un autre ne
 „ l'a obtenue qu'après de longs services :
 „ d'autres ont reçu la même faveur ,
 „ mais en des termes moins flatteurs ;
 „ mais elle a été accordée avec moins de
 „ grace. Celui-ci n'a reçu qu'après avoir
 „ sollicité ; & moi , après l'avoir été :
 „ cet autre a reçu ; mais il étoit dans le
 „ cas de rendre : on pouvoit tout espérer
 „ d'un homme âgé & sans enfants : en
 „ me donnant la même chose , on m'a
 „ plus donné , vu que c'étoit sans es-
 „ poir de retour .

De même qu'une courtisane partage
 ses faveurs avec tant d'art , parmi une
 foule d'amants , que chacun emporte
 quelque marque de distinction particu-
 lière : de même celui qui veut rendre
 ses bienfaits aimables , doit trouver le
 secret , & d'obliger tout le monde , &
 de mettre chacun dans le cas de se pré-
 férer aux autres. A Dieu ne plaise que
 je donne des entraves aux bienfaits ;
 plus ils seront grands & multipliés , plus
 ils feront d'honneur : mais il faut les ré-
 pandre avec discernement : des dons for-
 ruits & inconsiderés ne peuvent faire au-
 cune impression. Ce seroit donc mal en-
 tendre mes leçons , que de m'accuser de-

circonscrive la bienfaisance , & de lui ouvrir un bien moins vaste champ. Est-il une vertu que je vénere plus ? en est-il une dont je recommande plus fortement la pratique ? dans quelle bouche ces exhortations sont-elles mieux placées que dans celle de nous autres Stoïciens , qui voulons rendre sacrés les liens de la Société.

C H A P I T R E X V.

Q U E L est donc mon but ? Persuadé que les mouvements de l'ame les plus louables dans leur principe , ne sont pas honnêtes si la modération n'en fait des vertus , je ne veux point que la libéralité devienne prodigue. On aime à recevoir un bienfait , on l'accepte avec empressement , quand la raison le fait parvenir au mérite ; quand ce n'est pas le hasard ou une aveugle impétuosité qui le jette à l'aventure ; quand on peut s'en faire honneur , & le fixer dans sa mémoire. Ce n'est plus un bienfait , quand on rougit d'en avouer l'auteur. Un présent est agréable , il se grave au fond de l'ame en caractères ineffaçables , lorsque

l'idée de la chose donnée fait moins de plaisir, que celle de la personne qui a donné.

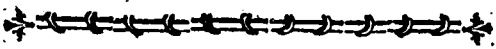
Crispus Passienus (1) disoit qu'il y avoit des gens dont il aimoit mieux l'estime que les bienfaits; d'autres dont il aimoit mieux les bienfaits que l'estime. Par exemple, disoit-il : *j'aime mieux être estimé d'Auguste, & recevoir de Claude.* Pour moi, je pense qu'un bienfait n'est aucunement désirable, quand l'estime du bienfaiteur ne l'est point. Quoi ! ne falloit-il donc pas recevoir les présents de Claude ? on pouvoit sans doute les recevoir, mais comme ceux de la Fortune que l'on fait capable de devenir contraire en un moment. Pourquoi séparer deux choses essentiellement liées ? Un bien-

(1) Crispus Passienus, homme de bien & Orateur célèbre, avoit été deux fois Consul ; il fut le second mari d'Agrippine qui l'empoisonna, pour jouir plus promptement de la fortune immense qu'il lui avoit laissée par son testament. Voyez PLINÉ : *Nat. Hist. l. 16, c. 44*, SUTTON, in *Neron. cap. 6*, & le vieux Scholiaste de Juvénal, sur le vers 81, de la Sat. 4. Le mot de ce Crispus Passienus sur Caligula encore jeune, est d'un homme d'esprit & de jugement (apud TACIT. *Annal. lib. 6, cap. 20*). Mais ce qui doit sur-tout donner une grande idée du mérite de cet Orateur, c'est l'éloge flatteur que Sén-

fait ne l'est plus , s'il lui manque d'être donné avec discernement ; ce qui en fait le prix. Une grosse somme d'argent donnée sans jugement & sans bienveillance , n'est pas plus un bienfait , qu'un trésor qu'on trouveroit. Il y a mille choses qu'on doit recevoir , sans en avoir d'obligation.

que fait de lui dans ses Questions naturelles. Il en rapporte même une pensée également fine , ingénieuse & profonde. » Crispus Passienus , » dit-il , le génie le plus subtil que j'aie connu , » sur-tout pour distinguer & guérir les vices , » disoit que nous merrons quelquefois la porte » entre la flatterie & nous , mais que nous ne la » fermons jamais. Il ajoutoit que nous traitons » l'adulation comme une maîtresse qui nous plaît » quand elle frappe à la porte , & plus encore » quand elle l'enfoncé ». *Apud SENEC. Nat. Quæst. lib. 4 , præf.*





LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

CONTINUONS, mon cher Libéralis, à examiner ce qui nous reste encore de la première partie : c'est-à-dire de la manière de répandre les bienfaits. La règle la plus simple à suivre, c'est de donner comme nous voudrions recevoir ; il faut sur-tout donner de bon cœur, promptement, sans hésiter. Un bienfait n'est pas agréable, quand le bienfaiteur le garde trop long-temps dans ses mains, quand il ne le lâche qu'avec peine, & comme s'il se l'atrachoit. Si même il survenoit quelque raison de différer, n'ayons jamais l'air d'avoir délibéré. Après le refus, rien de plus dur que l'irrésolution ; elle manque à coup-sûr la reconnoissance. En effet, le principal mérite du bienfait consistant dans la bienveillance, témoigner par ses délais, qu'on oblige à contre-cœur, ce n'est pas donner, c'est mal (1) défendre ce qu'on donne. Il n'y

(1) Le texte porte : *Sed adversus ducentem*

a que trop de gens qui sont généreux par foiblesse. Les bienfaits les plus agréables sont ceux qu'on n'attend pas , qui coulent de source , qui préviennent le besoin , qui ne tardent qu'autant que l'exige la délicatesse de celui qui les reçoit. Le premier mérite est de devancer le desir ; le second de le suivre. Je dis qu'il vaut mieux aller au devant de la demande : en effet l'homme honnête ne demandant jamais sans rougeur & sans embarras , lui faire grace de cette peine , c'est doubler le bienfait. On n'obtient pas gratuitement , ce qu'on ne reçoit qu'après l'avoir demandé. Nos ancêtres avoient bien raison de dire : *qu'il n'y a rien de plus cher , que ce qui coûte des prières*. Les hommes seroient plus ménagers de leurs vœux , s'il les falloit faire en public : ainsi les Dieux mêmes , les êtres qu'il y a le moins de honte à implorer , nous aimons mieux les prier à voix basse ou mentalement.

malè retinuit ; métaphore ingénieuse & naturelle , empruntée d'un homme qui tire à lui une corde qu'un autre retient foiblement , & lui cède avec une molle résistance. Voyez GRUTER , lib. 21 , *susp. cap. 5.*



CHAPITRE II.

JE vous prie, est une phrase pénible, désagréable, qu'on ne prononce que les yeux baissés : il faut l'épargner à son ami, ou à celui dont on veut par ses bienfaits se concilier l'amitié. On a beau se hâter, on donne toujours trop tard, quand on donne après la demande : il faut donc deviner la volonté ; & quand on l'a saisie, la soulager du pesant fardeau de demander. Le bienfait agréable & qui assure la reconnoissance est celui qui vient au devant de nous. Si nous n'avons pas le bonheur de prévenir le besoin, au moins épargnons au demandeur la moitié des paroles, pour n'avoir pas l'air d'être sollicité : instruit de son desir, promettons sur le champ, & prouvons-lui par notre promptitude, que nous l'aurions obligé, même sans en être sommés. De même qu'en maladie, la nourriture prise à propos est salutaire, & que de l'eau donnée à temps peut tenir lieu de remède ; de même le bienfait le plus modique & le plus commun, s'il se présente à propos, s'il n'est point

différé , acquiert un nouveau mérite , & l'emporte sur les présents les plus précieux , mais donnés lentement & à la suite de longues délibérations. Quand on oblige si promptement , il n'est pas douteux qu'on le fasse de bon cœur : aussi pour lors , on a l'air satisfait , & l'ame se peint sur le visage.

C H A P I T R E I I I.

I L y a des hommes qui gâtent les plus grands bienfaits par leur silence , ou par une lenteur à parler , qui tient de la contrainte & de l'humeur : ils promettent de l'air dont on refuse. Ne vaut-il pas mieux à une action honnête joindre des paroles obligeantes ; & , par des démonstrations de bienveillance , donner un nouveau prix au bienfait ? De cette manière , l'obligé se reproche d'avoir trop différé sa demande. On peut même encore se plaindre amicalement , & dire : » Ayant » eu besoin de quelque chose , je ne vous » pardonne pas de ne me l'avoir pas fait » connoître plutôt , d'avoir mis tant de » circonspection dans votre demande , » d'avoir employé un médiateur. Je me » félicite de l'épreuve à laquelle vous

44 DES BIENFAITS.

» avez mis mes sentiments : désormais
 » tout ce que vous desirerez , vous êtes
 » en droit de l'exiger : je vous pardonne
 » pour cette fois votre peu de confian-
 » ce ». Par ces discours , vos sentiments
 deviendront plus estimables que votre
 bienfait , quel qu'il puisse être. Le bien-
 fait a tout le mérite qu'il peut avoir ,
 quand l'obligé se dit , en vous quittant :
 J'ai gagné beaucoup aujourd'hui ; j'aime
 mieux avoir trouvé un bienfaiteur de ce
 caractère , que d'avoir reçu le double
 d'un autre. Je ne reconnoîtrai jamais
 assez une bienveillance si marquée.

CHAPITRE IV.

M A I S la plupart des hommes rendent
 leurs bienfaits odieux par la dureté des
 propos dont ils les accompagnent ; leurs
 sourcils froncés , leurs discours , leur dé-
 dain font repentir d'avoir obtenu la chose
 une fois promise ; il faut encore essuyer
 des délais : or , rien de plus désagréable
 que d'être obligé de demander encore ce
 qu'on a déjà obtenu. Les bienfaits doi-
 vent être payés avant l'échéance ; & sou-
 vent il est plus difficile de recevoir que

d'obtenir : on est forcé de prier l'un ; d'avertir l'autre de faire terminer. Par-là le même bienfait s'use en passant de mains en mains ; & c'est autant de pris sur la reconnoissance due à celui qui a promis : tous ceux qu'on sollicite après lui , en enlèvent une portion. Si donc vous souhaitez la reconnoissance pour votre bienfait , faites qu'il parvienne entier , intact , & comme on dit , sans déduction ; que personne ne l'intercepte , ne le retienne sur la route. Toute reconnoissance hypothéquée sur un bienfait , est autant de diminué pour votre part.

CHAPITRE V.

RIEN de plus désagréable que d'être long-temps en suspens. Il est des gens qui aiment mieux perdre l'espérance , que de languir. Cependant la plupart des bien-faiteurs temporisent par vanité , pour ne pas diminuer le nombre des solliciteurs : tels sont les Ministres dépositaires de l'autorité royale. Enivrés du long spectacle de leur orgueil , ils croient avoir moins de puissance , s'ils ne la montrent à chacun , souvent , & à plusieurs

reprises. Ils n'accordent jamais sur-le-champ, ni en une seule fois. Ils font le mal brusquement, & le bien lentement. Le Poète comique a donc raison de dire : » Ne voyez vous pas que vous ôtez à la reconnoissance tout ce que vous ajoutez au délai (1) «. Delà ces mots d'impatience qu'arrache un dépit généreux : *décidez - vous pour ou contre : la chose ne vaut pas tant de démarches : j'aime mieux être refusé tout net.* Peut-on être reconnoissant, lorsque l'ennui d'attendre, a fait prendre le bienfait en aversion ? Le comble de la cruauté est de prolonger le supplice : il y a une sorte de compassion à faire mourir promptement, vu que le temps qui précède le supplice, en fait la plus grande partie, & que la dernière douleur les termine toutes. La reconnoissance est d'autant plus grande, que le bienfait s'est moins fait attendre : l'attente du bien est mêlée d'inquiétude ; & comme un bienfait est ordinairement un remède à quelque besoin, laisser souffrir un homme qu'on peut soulager sur-le-champ, ou différer sa joie, c'est tuer son propre bienfait. La bienveillance est

(1)

— Quid ! tu non intelligis,

Tantum te gratiæ demere, quantum moræ adjicis ?

toujours empressée ; l'on oblige promptement , lorsqu'on oblige de bon cœur : quand on diffère , quand on remet de jour en jour , c'est que l'inclination manque. Ainsi l'on perd deux grands mérites, la promptitude & l'air de la bienveillance. Vouloir trop tard , c'est ne vouloir point du tout.

C H A P I T R E V I.

LA célérité accroît donc le bienfait , & la lenteur le diminue. En général, c'est la maniere de dire & de faire les choses , qui les caractérise. Tous les javelots sont armés d'un fer pénétrant ; mais ils produisent un effet bien différent , s'ils sont lancés par un bras vigoureux , ou s'ils s'échappent d'une main défaillante : le même glaive perce ou effleure , suivant qu'il est dirigé par des muscles plus ou moins tendus. Ainsi les mêmes services different par la maniere dont on les rend. Quelle grace , quel prix ne donne - t - on pas à son bienfait , quand on ne souffre pas qu'on en remercie ; lorsqu'en faisant du bien , on oublie qu'on le fait ? Au contraire , faire

des reproches au moment même où l'on oblige, c'est mêler l'outrage au bienfait. N'aigrissez pas la douceur de vos services; n'y mêlez point d'amertume: si vous avez des reprimandes à faire, prenez un autre moment.

CHAPITRE VII.

FABIUS VERRUCOSUS (1) comparoit les bienfaits accordés brusquement par un bourru, à du pain dur qu'un affamé reçoit par nécessité, & mange avec déplaisir. **M. Allius**, ancien Préteur, homme sans (2) conduite, pria **Tibere**

(1) Ce Fabius est le même qui fut surnommé *Cunctator* ou le Temporisateur, parceque ses délais arrêterent les progrès d'Annibal, & sauvèrent la République; il fut surnommé *Verrucosus*, pour le distinguer d'un autre Fabius Maximus, surnommé Rullianus.

(2) Le texte dit à *Nepote*: terme dont les Latins se servent souvent, pour désigner un jeune débauché, un prodigue: on le trouve employé dans ce sens dans les meilleurs Auteurs du siècle d'Auguste » Voyez, dit Cicéron, quel trouble Rullus, ce dissipateur aussi insensé que méchant, jette dans les affaires de la République: il dissipe, il disperse les possessions de

de l'aider à payer ses dettes. L'Empereur lui en demanda le mémoire : ce n'étoit pas faire une largesse , mais une assemblée de créanciers. Il écrivit au bas du mémoire un ordre d'en payer le montant au débauché Allius. Par cette apostille injurieuse, il le soulagea, & du poids de ses dettes, & de celui de la reconnaissance ; il le délivra de ses créanciers sans se l'attacher. Cependant Tibere pouvoit avoir un but ; celui d'empêcher qu'on ne l'importunât de pareilles demandes : peut-être cette conduite étoit-elle propre

» que nous ont laissées nos ancêtres, & prodigieuse le patrimoine du Peuple Romain aussi légèrement que celui qu'il tient de ses peres ». *Videte nunc . . . , ut impurus helluo turbet Rempublicam ; ut à majoribus nostris possessiones relictas disperdat & dissipet ; ut non minus in Populi Romani patrimonio Nepos , quàm in suo.* CICERO, de Lege Agrar. contra Rullum , cap. 1. Horace a dit dans le même sens , *discinctus Nepos* , Ep. lib. Epod. 1 vers. 34. Festus dit que les hommes qui menaient une vie déréglée étoient appelés *Nepotes* , parcequ'ils n'avoient pas plus de soin de leurs affaires domestiques , que les enfants dont le pere & le grand pere vivoient encore. *Nepotes luxuriosa vita homines appellati : quod non magis his rei suæ familiaris cura est , quàm iis quibus pater avusque vivunt.* Voyez FESTUS , de verb. signif. voce Nepos , Edit. in usum Delphini.

à réprimer , par la honte , l'insatiable avidité des Romains. En matiere de bienfait , il faut suivre une route bien différente.

CHAPITRE VIII.

IL faut revêtir un bienfait de tous les ornements qui peuvent le rendre plus agréable : celui de Tibere n'en fut pas un , ce fut une note d'infamie ; & pour dire en passant ce que je pense sur ce sujet , il me paroît indécent , même à un Prince , de donner pour flétrir ; encore ne pût-il pas , comme il s'en étoit flatté , se délivrer par-là des importuns. Peu de temps après , il se trouva des gens qui lui firent la même demande ; il les obligea de motiver leurs dettes en plein Sénat , & ne leur donna d'argent qu'à cette condition.

Ce n'est point-là , je le répète , une libéralité ; c'est une censure : ce n'est pas un secours salutaire ; mais une aumône de Prince. Je n'appelle pas bienfait , un don que je ne puis me rappeler sans rougir : il m'a fallu , pour obtenir , comparoître devant un Tribunal ; & j'ai plaidé ma cause.



CHAPITRE IX.

Aussi tous les Moralistes enseignent qu'il y a des bienfaits qu'on doit répandre publiquement, & d'autres en secret : publiquement ceux qu'il est glorieux d'obtenir, comme les récompenses militaires, les honneurs, & généralement tout ce qui étant connu procure de l'éclat : ceux au contraire, qui ne contribuent ni à l'avancement, ni à l'illustration, mais qui soulagent la foiblesse, l'indigence, l'ignominie, doivent être tenus cachés, & n'être connus que de l'homme qui en profite. Quelquefois même il faut tromper celui qu'on assiste, de manière qu'il jouisse du bienfait, sans savoir d'où il lui vient.

CHAPITRE X.

ARCÉSILAS (1) avoit un ami pauvre, & qui cachoit sa pauvreté ; il étoit

(1) Arcésilas étoit disciple de Crantor : il fut le fondateur de la Secte qu'on nomma la seconde

malade, & même alors il ne vouloit point avouer qu'il manquoit des choses les plus nécessaires. Jugeant qu'il falloit l'assister en secret, il glissa à son insu sous son oreiller une bourse d'argent, afin que cet homme, honteux mal-à-propos, trouvât plutôt qu'il ne reçût ce dont il avoit besoin. Quoi ! direz-vous, mon ami ne saura pas qui l'a obligé ? oui, qu'il l'ignore, si cela même fait partie

Académie, pour la distinguer de celle de Platon. Il enseigna l'Acaralepsie, ou l'incompréhensibilité, plus formellement qu'on ne l'avoit jamais fait. Cicéron le regarde en matière de Philosophie, comme un perturbateur du repos public. Il étoit ardent, vif & prompt dans la dispute; son éloquence étoit si persuasive, que personne, au rapport de Cicéron, n'eût suivi le sentiment de ce Philosophe, si l'absurdité manifeste qui s'y trouvoit, n'eût disparu sous l'éloquence & l'habileté de ce subtil raisonneur : *quis ista tam aperte perspicuèque & perversa & falsa scitatus esset, nisi tanta in Arcesila, multo etiam major in Carneade, & copia rerum, & dicendi vis fuisset.* Cicero, *Acad. question, lib. 2, cap. 18.* Les Poèmes d'Homère faisoient ses délices; il en lisoit quelque chose tous les soirs, avant de s'endormir; & il disoit le matin en se levant : *je vais voir ma maîtresse*; ce qui signifioit qu'il alloit lire ce Poète. Les principes de la Philosophie lui suscitèrent beaucoup d'ennemis. On lui reprochoit de renverser par ses dogmes les préceptes de la Morale : cependant il est certain qu'il

du bienfait. D'ailleurs, je lui ferai beaucoup d'autres biens, je lui ferai d'autres présents qui lui feront découvrir l'auteur du premier bienfait. Enfin quand il ne sauroit pas qu'il a reçu, je saurai toujours que c'est moi qui ai donné. C'est, direz-vous, un petit avantage; d'accord, si vous voulez placer à intérêt: mais si vous ne voulez que donner, vous donnerez de la manière la plus utile pour celui que vous obligez; votre pro-

la pratiquoit. Le témoignage de Cléanthe, quoique d'une Secte fort contraire à la sienne, ne nous permet pas d'en douter, & suffit pour le justifier pleinement à cet égard. Quelques-uns de ces hommes toujours prêts à calomnier ceux qui s'éloignent de la route commune, accusoient Arcésilas de vivre selon ses principes. » Taisez-vous, leur » répondit Cléanthe, ne blâmez point Arcésilas; » il renverse les devoirs par ses paroles, mais il » les établit par ses actions«. Bayle qui rapporte ce mot de Cléanthe, y joint une réflexion dont il est bien difficile de contester la justesse, quand on l'examine sans préjugés. » Le vrai principe de » nos mœurs, dit-il, est si peu dans les jugements spéculatifs que nous formons sur la nature des choses, qu'il n'est rien de plus ordinaire que des Chrétiens orthodoxes qui vivent mal, & que des libertins d'esprit qui vivent bien«. Arcésilas florissoit vers la 121 Olympiade, & mourut à l'âge de 75 ans, la 4e année de l'Olympiade 134.

pre témoignage vous suffira : autrement vous n'êtes pas sensible au plaisir de faire du bien , mais à celui de paroître en avoir fait. Cependant je veux qu'il en soit instruit ! c'est donc un débiteur que vous cherchez ? Je veux qu'il en soit instruit ! mais s'il lui est plus avantageux de ne l'être pas ; si cela est plus honnête , plus agréable , ne changerez-vous pas d'avis ? Je veux qu'il en soit instruit ! vous ne sauveriez donc pas la vie d'un homme dans les ténèbres ? Je ne refuse pas qu'on jouisse de la reconnoissance de celui qu'on oblige , quand la circonstance le permet ; mais s'il est nécessaire & humiliant pour lui d'être assisté ; si le service est offensant , à moins qu'il ne soit caché , je n'irai point prendre acte de mon bienfait. Et pourquoi me découvrerois-je à lui ? n'est-ce pas une des premières loix & des plus indispensables , de ne pas reprocher , & même de ne pas rappeler ses bienfaits. La convention tacite entre le bienfaiteur & l'obligé , c'est que l'un oublie sur-le-champ qu'il a donné , & que l'autre n'oublie jamais qu'il a reçu. La mention fréquente des bienfaits est pour l'ame un tourment qui la déchire ; c'est un poids qui l'accable.



CHAPITRE XI.

Je m'écrierois volontiers comme cet homme sauvé par un ami de César de la proscription des Triumvirs , qui excédé de son arrogance , lui disoit : « Rends-
» moi à César ! Jusqu'à quand me ré-
» péteras-tu : je t'ai sauvé , je t'ai arra-
» ché à la mort ? Je te dois la vie , si je
» m'en souviens , & la mort , si tu m'en
» fais souvenir ? Je ne te dois rien , si
» tu ne m'as sauvé que pour me faire
» parade de ton bienfait : Ne cesseras-
» tu pas de me traîner à ton char ? Ne
» me laisseras-tu jamais oublier mon
» malheur ? Sans toi , je n'aurois été me-
» né en triomphe qu'une seule fois ».

Ainsi , ne parlons pas du bien que nous avons fait : rappeler un service , c'est le redemander. Ne touchons pas une corde si délicate ; ne rafraîchissons la mémoire d'un premier bienfait , que par un second. Nous ne devons pas même raconter nos bienfaits à d'autres : c'est à l'obligé à parler ; le bienfaiteur doit se taire. Sans quoi , l'on pourroit lui appliquer ce que disoit un homme à quelqu'un qui se vantoit de l'avoir obligé : *Nierez-*

36. DES BIENFAITS.

vous que je vous aie rendu votre bienfait ?
 Quand donc ? *Souvent , & en tous lieux ;*
autant de fois & en autant de lieux que vous
l'avez publié. Qu'avez-vous besoin de parler , de jouer le rôle d'un autre ? Il est un homme qui s'en acquittera plus honorablement que vous ; & quand il parlera , vous serez loué même pour vous être rû. Vous me prenez pour un ingrat , si vous croyez qu'en vous taisant , votre bienfait ne sera pas connu ? Au lieu de publier vos services , vous devriez quand on en parle devant vous , répondre : » il » mérite bien davantage ; mais malheureusement jusqu'ici je lui ai voulu plus » de bien que je n'ai pu lui en faire » ; & il ne faut pas tenir ces discours avec une modestie feinte , ni de l'air d'un homme qui repousse d'une main ce qu'il attire de l'autre.

Le service , une fois rendu , oblige le bienfaiteur aux plus grands égards. Le cultivateur perdra le grain qu'il a répandu sur son champ , s'il borne ses travaux à la semaille ; c'est à force de soins qu'il parvient à en recueillir la moisson. On n'obtient les fruits de la terre , que par une culture suivie depuis le premier instant jusqu'au dernier. Il en est de même des bienfaits. En est-il de plus grands que

ceux des peres à l'égard de leurs enfans ? cependant ils sont perdus , s'ils se bornent à l'enfance ; ou si la tendresse infatigable des parents ne fournit sans cesse de nouveaux aliments aux premiers bienfaits. Il en est de même des autres services ; ils sont perdus , si on ne les soutient. C'est peu d'avoir semé , il faut encore cultiver. Voulez-vous exciter la reconnaissance , ne vous contentez pas de faire du bien , aimez ceux que vous aurez obligés , épargnez leurs oreilles : on fatigue en rappelant ses bienfaits ; on se rend odieux en les reprochant. Mais il n'est rien que l'on doive plus éviter que l'arrogance. Qu'est il besoin de montrer cet air superbe , de faire entendre ces propos altiers ? La chose même vous élève assez. Défaisons - nous sur - tout d'une vaine jactance : taisons-nous ; laissons parler les faits. Un don fait avec orgueil non seulement étouffe la reconnaissance , mais encore excite la haine.



CHAPITRE XII.

C. CÉSAR (1) donna la vie à Pompeius Pennus ; si c'est la donner que de ne la pas ôter. Quand celui-ci vint le remercier de cette grace , il lui présenta le pied gauche à baiser. On dit, pour le justifier du reproche d'insolence , qu'il vouloit montrer à Pennus un brodequin doré , ou plutôt d'or , garni de perles. En effet , est-il donc humiliant pour un Consulaire de baiser de l'or & des perles ? d'ailleurs il n'eût pu trouver sur tout le corps de ce Prince une partie moins impure à baiser. Ainsi ce Tyran , fait pour amener les mœurs d'un Etat libre à la servitude de la Perse , n'eût pas été content de voir un Sénateur , un vieillard , un Magistrat qui avoit passé par les plus grandes Charges , prosterné devant lui , en présence des Grands , dans l'attitude d'un vaincu devant son vainqueur : il

(1) Il s'agit ici de Caligula. Quant à ce Pompeius Pennus , Lipse dit qu'il n'est connu que par ce trait ; à moins qu'il ne soit le même qu'un homme très riche , qui fut réduit par la suite à mourir de faim , & dont Sénèque parle dans le *Traité de la Tranquillité de l'ame* , ch. 11.

trouva le secret de rabaisser la liberté au dessous même de ses genoux : n'étoit-ce pas-là vraiment fouler aux pieds la République ? Bien plus , ce qui n'est pas indifférent , il présenta le pied gauche : c'eût été trop peu pour son insolence effrénée de juger en brodequin de la vie d'un Consulaire , s'il n'eût fait entrer les clous de sa chaussure dans la bouche d'un Sénateur.

CHAPITRE XIII.

O INSOLENCIE du rang suprême ! délire stupide de la grandeur ! jamais tu ne fis éprouver la douceur de recevoir des bienfaits : tu les changes en outrages. L'excès seul a des charmes pour toi : chez toi , tout perd ses graces ; tu as beau t'élever , tu t'avilis de plus en plus : tu nous montres que tu n'as pas d'idée de tes biens qui t'enorgueillissent : tu gâtes tous tes présents. Réponds-moi : d'où te vient cette attitude dédaigneuse , ce visage figuré , ou plutôt ce masque qui tient lieu de visage ? J'aime les bienfaits , quand ils se présentent sous les traits de la sensibilité , ou du moins sous ceux de la douceur , de la sérénité. Quand le

bienfaiteur ne m'accable pas de sa supériorité, quand il ne s'élève pas au dessus de moi, mais descend à mon niveau, pour ne me laisser voir que sa bienveillance; quand il dépouille son bienfait d'une ostentation importune; quand il épie le moment favorable; quand il paroît plutôt saisir une occasion, que soulager un besoin. Le seul moyen de persuader aux grands de ne pas rendre leurs bienfaits inutiles par la hauteur, c'est de leur prouver que ces bienfaits n'en paroissent pas plus considérables, pour être répandus avec appareil, & qu'eux mêmes n'en paroissent pas plus grands. L'orgueil n'a qu'une fausse grandeur, qui fait prendre en aversion les objets les plus aimables.

CHAPITRE XIV.

QUELQUEFOIS la chose demandée seroit préjudiciable à celui qui la demande. Alors la bienfaisance ne consiste plus à donner, mais à refuser. Nous devons donc avoir plus d'égard à l'intérêt, qu'au desir du demandeur. Souvent on desiré des choses nuisibles; l'on ne peut

discerner à quel point elles sont pernicieuses , tant que le jugement est troublé par la passion. Mais quand la cupidité s'est rallentie ; lorsque cette fougue impétueuse qui avoit banni la raison , s'est enfin apaisée , l'on déteste les auteurs funestes de ses maux. Comme on refuse de l'eau froide aux malades , des armes aux personnes affligées ou irritées , & aux amants tous les objets dont leur passion pourroit abuser contre eux-mêmes ; de même nous devons persister à refuser un bienfait dangereux , aux prières les plus pressantes , les plus humbles , & même les plus touchantes. Il ne faut pas moins considérer la fin que le principe de ses bienfaits ; l'on ne doit accorder que ceux qui font autant de plaisir après les avoir reçus , qu'au moment où on les reçoit. Il y a des gens qui disent , *je sais que ce qu'il demande ne peut lui être utile : mais que faire ? il le desire ; comment résister à ses prières ? Au reste c'est son affaire ; qu'il ne s'en prenne qu'à lui-même , & non à moi.* Vous vous trompez : c'est à vous qu'il s'en prendra , & il aura raison , lorsqu'il sera rentré dans son bon sens , lorsque son accès de fièvre sera calmé. Comment ne haïroit-il pas celui qui lui a facilité sa perte ? Se rendre aux

prieres d'un furieux , c'est une bonté cruelle. S'il est beau de sauver un homme en dépit de lui-même ; lui accorder une demande nuisible , est une haine flatteuse & complaisante. Il faut que nos bienfaits plaisent toujours de plus en plus , & qu'ils ne se tournent jamais en poison. Je ne prêterai pas de l'argent à mon ami , quand je saurai qu'il va le porter à une femme adultère ; je ne veux pas me rendre complice d'une action ou d'un projet malhonnête : si je puis , je le détournerai de son crime ; sinon , je n'y donnerai pas les mains. Soit que la colère le transporte , soit que l'ambition l'égare du droit chemin , je ne le laisserai pas attenter contre lui-même : je ne veux pas qu'il me reproche un jour que mon amitié l'a fait périr. Il n'y a souvent aucune différence entre les présents des amis & les vœux des ennemis ; la complaisance imprudente des premiers nous précipite dans tous les maux que ceux-ci nous souhaitent. Est-il rien de plus honteux , & pourtant de plus ordinaire , que de ne mettre aucune différence entre la haine & l'amitié !



CHAPITRE XV.

N'ACCORDONS pas des bienfaits qui puissent tourner à notre honte. Puisque la perfection de l'amitié consiste à égaler son ami à soi, il faut songer à la fois aux intérêts de l'un & de l'autre. Je donnerai donc à mon ami indigent, mais sans me réduire moi-même à l'indigence : je l'empêcherai de périr, mais sans périr moi-même, à moins que ma mort ne doive être le prix d'un grand homme, ou d'une grande action. Je n'accorderai point un bienfait, que je ne solliciterois pas sans honte. Je n'exagérerai pas un service médiocre, & je ne souffrirai pas que la reconnoissance excède le bienfait. Si c'est dispenser du retour que de l'exiger ; faire connoître les bornes de son bienfait, n'est pas un reproche ; c'est un mérite de plus. On doit avoir égard à ses facultés & à son pouvoir, afin de ne pas donner plus ou moins qu'on ne peut. On doit encore considérer la personne à qui l'on donne : il y a des bienfaits trop minces pour venir d'un homme considérable, d'autres

sont trop grands pour celui qui en est l'objet. Il faut donc comparer les personnes, peser entre elles le bienfait, & décider, la balance en main, si le présent est onéreux ou trop petit pour vous ; & si celui à qui vous le faites doit le dédaigner ou l'accepter.

CHAPITRE XVI

ALEXANDRE, cet insensé qui donnoit toujours dans l'excès, fit présent d'une Ville à un simple particulier. Celui-ci se rendant justice, & voulant éviter l'odieux d'un tel bienfait, répondit qu'un tel présent n'étoit pas proportionné à sa fortune. *J'en'examine pas*, lui dit Alexandre, *ce qu'il te convient de recevoir, mais ce qu'il me convient de donner.* On trouve ce mot héroïque & sublime, & c'est le mot d'un fou. Il n'y a pas de convenance absolue ; elle est toujours relative à la chose, à la personne, aux temps, aux biens, aux motifs, aux autres circonstances, sans lesquelles le caractère de l'action est indécis. Homme bouffi d'orgueil ! s'ils ne lui convenoit pas de recevoir, il ne te convenoit pas non plus de

donner. Ayons donc égard aux personnes & aux mérites : & puis que la vertu consiste dans la mesure , l'excès de la bienfaisance est aussi vicieux que le défaut. A la bonne heure , que la fortune t'ait élevé assez haut , pour que tes moindres presents soient des Villes , il y a plus de grandeur à les refuser , qu'à les prodiguer ; & d'ailleurs il est des gens trop petits pour posséder toute une Cité.

CHAPITRE XVII.

UN Cynique demanda un talent à Antigone , qui trouva que la somme étoit trop forte pour un cynique. Celui-ci s'étant restreint à demander un denier : Antigone répondit que c'étoit trop peu pour un Roi. Rien de plus honteux qu'un pareil subterfuge : c'étoit un prétexte pour ne rien donner. Ce Prince ne vit que le Monarque dans la demande d'un denier , que le Cynique dans celle d'un talent. Comme Roi , il auroit pu donner un talent , & comme à un Cynique , un denier. Quand il y auroit des sommes trop fortes pour un Cynique , il n'y en a

pas de si foible qu'un Roi bienfaisant ne puisse honnêtement donner (1).

Si vous voulez savoir mon avis, j'approuve le refus. Quelle inconséquence de mépriser l'argent & d'en demander. Vous faites parade du mépris pour les richesses ; c'est-là votre profession, votre rôle : soutenez-le donc. Vous êtes injuste de vouloir acquérir des trésors en vous glorifiant de la pauvreté.

Il ne faut donc pas avoir moins d'égard à sa propre personne, qu'à celle de l'homme qu'on veut obliger. Employons une comparaison familière à Chrysispe notre Maître, tirée du jeu de balle : il n'est pas douteux que la balle ne tombe à terre que par la faute du joueur qui la jette ou de celui qui la reçoit ; elle fait dans l'air ses révolutions, tant que repoussée de mains en mains, elle est & lancée & renvoyée avec adresse : un bon joueur règle encore son coup sur la taille de son camarade. Il en est de même des bienfaits : s'ils ne sont proportionnés, & à la personne qui donne, & à celle qui reçoit, n'espérez pas qu'ils aillent & reviennent, comme ils doi-

(1) Il manque quelque chose en cet endroit du texte.

vent. Vis-à-vis d'un joueur habile & exercé, l'on pousse la balle avec plus d'assurance; de quelque maniere qu'elle lui parvienne, son bras agile ne manquera jamais le coup. Si c'est un apprentif, on la lance avec moins de roideur, en la plaçant sur sa main.

Telle doit être la marche des bienfaits. Il est des gens à qui nous devons donner des leçons, & tenir compte de leurs efforts, de leurs tentatives, de leur bonne volonté. Mais c'est ordinairement nous-mêmes qui faisons les ingrats; nous prenons toutes les précautions pour les rendre tels; on s' imagine que des bienfaits ne sont grands, que lorsqu'ils ne peuvent pas être payés de retour. Nous ressemblons à ces joueurs mal intentionnés qui se proposent de mettre leur camarade en défaut, au préjudice du jeu même, qui ne peut être prolongé que par l'accord des joueurs.

Il y a des gens si pervers, qu'ils aiment mieux perdre le fruit de leurs bienfaits, que d'en paroître payés. Hommes superbes & exigeants ! Combien n'est-il pas plus généreux de laisser l'obligé faire son rôle, de le mettre à portée de s'acquitter, d'interpréter favorablement les moindres démonstrations de sa re-

connoissance , de prendre les remerciemens pour du retour , & de procurer à celui que nous avons enchaîné par nos bienfaits , la facilité de se dégager ? On est mécontent d'un usurier qui exige durement ses intérêts : on ne l'est pas moins , quand il cherche des difficultés pour éloigner son remboursement : il est aussi nécessaire d'accepter le paiement de ses bienfaits , que de ne pas l'exiger. L'homme vraiment bienfaisant est celui qui a donné sans peine , & qui n'a jamais rien exigé ; qui a été charmé qu'on s'acquittât , & qui ayant oublié de bonne foi ce qu'il avoit donné , a reçu le paiement comme un bienfait.

CHAPITRE XVIII.

IL y a des gens qui non seulement donnent , mais encore qui reçoivent , avec hauteur. C'est un vice dont il faut se garantir. En effet , il est temps de passer à la seconde partie de ce Traité , & de fixer la conduite qu'on doit tenir en recevant les bienfaits. Toute association suppose des engagements réciproques : si un pere a des devoirs à remplir , son

fils n'en a pas de moins sévères. Le mari & la femme sont l'un & l'autre soumis à des Loix : ce sont des contrats qui obligent de part & d'autre, & qui demandent une regle commune. Voilà le point de la difficulté, suivant la remarque d'Hécaton. La vertu est au sommet d'une montagne escarpée : il n'est pas aisé d'y parvenir, ni même d'en approcher. Or, il ne suffit pas de faire le bien, il faut le faire avec discernement. La raison doit être le flambeau de notre vie : toutes nos actions grandes ou petites doivent être dirigées par les conseils. Après nous avoir enseigné la façon de donner, elle nous apprendra qu'il ne faut pas recevoir indistinctement. De qui donc recevrons-nous des bienfaits ? En deux mots, recevez de ceux à qui vous voudriez donner. Peut-être même faut-il plus de choix pour s'endetter, que pour donner. En effet, sans parler des autres inconvénients qui sont en grand nombre, c'est un cruel tourment que d'être obligé contre son gré. Rien de plus doux au contraire que de recevoir un bienfait d'un homme qu'on aimeroit, même après une offense : notre amitié qui, indépendamment du bienfait eût été agréable, devient encore juste

par le motif de la reconnoissance. Au lieu que c'est le comble du malheur , pour une ame honnête & sensible , d'être obligée d'aimer un homme qui ne lui convient pas.

Est il besoin de répéter encore , que je ne parle point du Sage , qui veut tout ce qu'il doit , qui s'est rendu le maître de tous ses sentiments , qui s'impose la loi qui lui convient , & qui observe la loi qu'il s'est une fois imposée : je parle des hommes imparfaits qui voudroient suivre la vertu , mais dont les passions n'obéissent qu'à regret.

Je dois donc choisir la personne de qui je consens à recevoir ; & même je dois me rendre plus difficile sur les créanciers de bienfaits , que sur les créanciers d'argent : à ceux ci , l'on n'est tenu de rendre qu'autant qu'on a reçu ; après le remboursement , on est quitte envers eux. En matiere de bienfait , on doit payer plus qu'on n'a reçu , & l'on n'est pas libéré pour cela : après s'être acquitté une fois , on doit recommencer à s'acquitter une seconde. De même donc que je n'admettrois pas dans mon amitié un homme qui en seroit indigne ; je ne lui laisserai pas prendre sur moi les droits sacrés d'un bienfaiteur , qui font naître l'amitié la

plus inviolable. Il ne m'est pas toujours possible de refuser : quelquefois je suis forcé de recevoir un bienfait contre mon gré. Un Tyran cruel & prompt à s'irriter regarderoit mon refus comme une insulte. Je mets dans la même classe les brigands, les pirates, & un Roi qui a les sentiments d'un pirate & d'un brigand. Mais, que faire avec un homme indigne de m'obliger ? Quand je vous dis de choisir, j'excepte la violence & la crainte, qui sont incompatibles avec la liberté du choix. Si vous êtes le maître d'accepter ou de refuser, vous vous déciderez ; sinon, vous ne recevrez pas, vous ne ferez que céder. On n'est pas obligé, pour avoir reçu ce qu'on n'est pas le maître de refuser. Pour savoir si je consens, laissez - moi libre de ne pas consentir. Cependant il vous a donné la vie : que m'importe, ce qu'on me donne, si le consentement n'est pas réciproque ? Pour m'avoir conservé, vous n'êtes pas mon conservateur. Un poison peut être quelquefois utile : on ne le met pas pour cela au nombre des remèdes. Il faut donc distinguer entre servir & obliger.



CHAPITRE XIX.

UN assassin, voulant tuer un Tyran, lui perça un abcès (1) : le Tyran ne lui fut pas gré d'une opération que ses Médecins n'avoient pas osé tenter. Vous voyez que l'action ne décide rien, puisqu'on n'est pas bienfaiteur, pour avoir été utile en voulant nuire. Le bienfait est du hasard ; & l'injure, de l'homme. Nous avons vu un lion dans l'amphithéâtre, reconnoître un des (2) bestiaires qui avoit été autrefois son maître, & le défendre contre les autres bêtes (3).

(1) Cicéron, au liv. 3 de la Nature des Dieux, attribue cette aventure à Jason, tyran de Phère ; mais Plutarque, dans son Traité de l'utilité des ennemis, l'attribue à Prométhée Thessalien. Voyez les notes de Juste-Lipse sur cet endroit.

(2) On appelloit ainsi ceux qu'on faisoit combattre contre les bêtes féroces. Dans la lettre 70, Sénèque appelle *Ludus Bestiarius*, les spectacles où l'on faisoit combattre des animaux contre des hommes.

(3) Ce trait d'histoire, suivant Lipse, paroît être le même qui se trouve rapporté au long dans Aulu-Gelle, liv. 5, chap. 14, où il nomme Androclus l'esclave à qui l'on suppose que le lion reconnoissant donna ces marques d'attachement.

Est.

Est-ce donc un bienfait, que le secours d'une bête féroce ? non ; puisqu'il n'y avoit de sa part ni volonté, ni bienveillance. Mettez le Tyran à la place de la bête féroce : tous deux ont donné la vie : ni l'un, ni l'autre n'a fait de bien. Il n'y pas de bienfait, quand on est forcé de recevoir & de devoir à qui l'on ne veut pas être obligé. Commencez par me rendre libre, nous examinerons ensuite votre bienfait.

CHAPITRE XX.

ON DEMANDE si Brutus devoit accepter la vie, de la main de César qu'il jugeoit digne de la mort (1). Quant aux motifs qu'il eut pour le tuer, nous les examinerons une autrefois. Il me semble, en effet que Brutus, qui fut un grand homme sur d'autres points, s'abusa étrangement dans celui-ci, & ne consulta pas assez les principes du Stoïcisme : devoit-il craindre la Monarchie, qui est la forme de Gouvernement la plus heureuse

(1) C'est le même Brutus qui dans la suite se mit à la tête des Conjurés qui firent périr ce Dictateur.

sous un Roi juste ? devoit-il se flatter du retour de la liberté, avec tant d'encouragements pour l'ambition, & tant de récompenses pour l'esclavage ? devoit-il espérer le rétablissement de l'ancienne République, après la subversion des anciennes mœurs ? devoit-il attendre le maintien de l'égalité primitive, & des Loix fondamentales de l'Etat, après avoir vu tant de milliers d'hommes aux prises, non pour la liberté, mais pour le choix d'un maître ? A quel point falloit-il méconnoître, & la marche de la Nature, & l'esprit de sa Nation, pour ne pas voir qu'après le meurtre d'un ambitieux, il s'en trouvoit un autre dans les mêmes dispositions, comme il s'étoit trouvé un Tarquin, après la mort violente de tant de Rois frappés par le fer ou la foudre ? Brutus devoit recevoir sa grace, sans néanmoins regarder comme son pere, celui qui ne devoit qu'à la violence, le droit de faire du bien. Ce n'est pas sauver un homme, que de ne pas le tuer : on ne lui fait point éprouver un bienfait ; on ne fait que l'exempter de la mort (1).

(1) Le texte porte : *Nec beneficium dedit, sed missionem.* *Missio* terme emprunté des spectacles des

CHAPITRE XXI.

Le problème est plus embarrassant, s'il s'agit d'un prisonnier de guerre, auquel un homme infame & prostitué offre le prix de sa rançon. Me laisserai-je sauver par un monstre de débauche ? & quand il l'aura fait, quelle reconnoissance pourrai-je lui témoigner ? vivrai-je avec un homme déshonoré ? D'un autre côté refuserai-je de vivre avec mon bienfaiteur ? Voici ma décision. Je ne balan-

Gladiateurs, dans les combats desquels il falloit ou vaincre ou périr, à moins que le peuple ne demandât la vie ou l'exemption de la mort pour le vaincu : comme ce dernier cas étoit assez rare, on appelloit ces combats meurtriers, *pugna sine missione* ; c'est-à-dire un combat à mort, où l'on ne pouvoit ni espérer, ni faire grace de la vie. Sénèque s'est servi plusieurs fois de ce mot, & il en détermine même le sens d'une manière précise dans ce passage de son *Traité de la Colere* : Caligula, dit-il, irrité de ce que le tonnerre troubloit ses pantomimes, & effrayoit ses compagnons de débauches, osa défier Jupiter même, & sans lui demander quartier, en lui criant ce vers d'Homere : *Tue-moi, ou je te tue.* Ad pugnam vocavit Jovem, & quidem sine missione. *De Irâ*, lib. 1, cap. 16, pag. 39, édit. Varior. Vid. & *Epist.* 37.

Dij

cerai pas à recevoir d'un pareil homme l'argent de ma rançon ; mais je le recevrai , comme un prêt , & non comme un bienfait : je lui rendrai son argent ; & si l'occasion se présente de le sauver d'un péril , je l'en tirerai : mais jamais je ne me souillerai de son amitié ; elle suppose de la conformité. Je ne le regarderai pas comme mon libérateur , mais comme un créancier que je me croirai obligé de rembourser.

Un homme mérite d'être mon bienfaiteur , mais son bienfait lui seroit préjudiciable : je ne l'accepterai point , par la raison même qu'il est disposé à me servir à ses propres dépens : il veut me défendre en justice ; mais sa protection lui attireroit la disgrâce du Prince : je serois son ennemi , si je souffrois qu'il s'exposât pour moi ; il est bien plus simple que je demeure exposé tout seul. Rien de plus frivole & de plus déplacé , que le trait qu'Hécaton rapporte d'Arcésilas , qui refusa l'argent d'un fils , de peur d'offenser son pere avare. Qu'y a-t-il donc de si beau , à ne pas se rendre recéleur d'un larcin ? à aimer mieux ne pas accepter , que d'être obligé de rendre ? La belle modération , de ne pas accepter le bien d'autrui ! Si vous vou-

lez un exemple héroïque, prenons celui de Græcinus Julius (1), cet homme d'un mérite rare, que Caligula fit tuer, par la seule raison qu'il avoit plus de probité qu'il n'est avantageux aux Tyrans d'en trouver dans un citoyen. Pendant qu'il recevoit de l'argent de tous ses amis, pour subvenir à la dépense des jeux, il refusa une grosse somme de la part de Fabius Persicus (2); & sur les reproches que lui en faisoient des gens plus touchés des présents, que délicats sur le choix des personnes, il répondit, *puis - je accepter les bienfaits d'un homme avec lequel je (3) ne voudrois pas me*

(1) Tacite en parle avec éloge dans la vie d'Agri-
 cola dont Julius Græcinus étoit le pere. Ce
 Sénateur illustre, dit-il, mérita, comme Ora-
 teur & comme Philosophe, la colere de Caligu-
 la qui le fit mourir pour avoir refusé de se rendre
 l'accusateur de Silanus. *In vit. Agric. cap. 4.*

(2) Paulus Fabius Persicus, l'un des descen-
 dants de Paul Emile qui avoit vaincu Persée,
 Roi de Macédoine. Cet homme qui déshonoroit
 un nom illustre par des mœurs infames, fut
 Consul, sous le regne de Tibere, l'an de Rome
 786.

(3) Ce mot de Græcinus me rappelle une pen-
 sée de Platon, qu'il semble avoir eue en vue
 dans sa réponse. Que doivent penser les Dieux
 des dons des impies, dit ce Philosophe, puis-
 qu'un homme de bien rougiroit de recevoir des

trouver à table ? Rébilus (1), Homme consulaire & aussi décrié, lui ayant envoyé une somme encore plus forte, & le pressant de l'accepter : excusez-moi, lui dit Græcinus, si je ne me rends pas à vos instances, j'ai déjà refusé Persicus. Est-ce là recevoir des présents ? n'est-ce pas plutôt faire l'office de censeur, & choisir les membres du Sénat ?

CHAPITRE XXII.

QUAND nous aurons cru pouvoir accepter, faisons-le avec gaieté ; témoignons-en notre satisfaction ; montrons-la à notre bienfaiteur, afin qu'il recueille sur-le-champ le fruit de son bienfait. Si la vue d'un ami heureux est un motif légitime de joie, il l'est encore bien plus, quand on s'en voit l'auteur. Mon-

présents d'un malhonnête homme ? *De Legibus*, lib. 4, pag. 716, E, tom. 2, Edit. *Henr. Steph.* Anno 1578.

(1) Rebilus : deux hommes de ce nom furent honorés du Consulat ; l'un, sous Jules César, & l'autre sous Auguste. On ignore en quel temps celui dont il est ici question, souilla cette éminente dignité : il s'appelloit Caninius Rebilus.

trons-nous sensibles au bienfait, par l'effusion de nos sentiments, non seulement devant lui, mais en toute occasion. Accepter un bienfait avec plaisir, c'est faire le premier paiement de l'intérêt.

CHAPITRE XXIII.

IL y a des gens qui ne consentent à recevoir qu'en secret; ils ne veulent ni témoin, ni confident des obligations qu'ils contractent. Rien de plus condamnable, que de pareils sentiments. Si le bienfaiteur ne doit divulguer son bienfait, qu'autant que sa publicité fera plaisir à celui qu'il oblige, celui qui reçoit doit au contraire convoquer la foule. On est maître de ne pas accepter ce qu'on rougit de devoir. Il en est d'autres qui vous remercient à la dérobée, dans un coin, en confidence : ce n'est pas là de la pudeur, c'est une espèce de déni de justice. Je regarde comme un ingrat tout homme qui ne rend grâces qu'en tête à tête. En affaires, il y a des gens qui ne veulent pas donner d'authenticité à leurs em-

gagements , ni appeller (1) de Notaire , ni faire signer de témoins , ni donner leur cachet. Voilà ce que font ceux qui prennent tant de mesures pour cacher les bienfaits qu'ils ont reçus. Ils craignent de les montrer , afin de faire croire qu'ils sont parvenus par leur propre mérite , plutôt que par le secours des autres : on les voit moins assidus près de ceux à qui ils sont redevables de la vie , ou de l'honneur : pour ne pas avoir l'air de clients , ils deviennent ingrats.

CHAPITRE XXIV.

D'AUTRES médisent de ceux qui leur ont fait le plus de bien. Il est plus sûr de les offenser , que de les obliger : ils ont recours à la (2) haine , comme à la preu-

(1) Voyez ci-dessus , liv. 3 , chap. 15. , & ce que j'ai dit dans une note sur la 120^e lettre , note première , pag. 496 du second volume.

(2) Tacite qui a lu si avant dans le cœur humain , & qui joignoit à un génie profond , une longue expérience des hommes , sans laquelle on ne peut jamais les connoître , ni en parler que d'une manière abstraite , & par conséquent peu

ve qu'ils ne doivent rien. Cependant notre première attention doit être de nous identifier le souvenir des bienfaits, de le renouveler même de temps-entemps; parcequ'on ne peut s'acquitter, si l'on ne se souvient; & que se souvenir, c'est déjà s'acquitter. Ne vous montrez pas trop difficile en recevant; mais d'un autre côté ne soyez ni bas, ni rampant. Celui qui reçoit sans paroître y faire attention dans le moment où le bienfait a toutes les graces de la nouveauté, que fera-t-il lorsque cette première pointe sera émoullée? Un autre accepté à contre-cœur, comme s'il vous disoit, je n'ai pas besoin de votre présent; mais puisque vous le voulez absolument, il faut céder. Celui-ci par sa froideur dédaigneuse laisse douter au bienfaiteur, si l'on a senti le bien qu'il a voulu faire. Celui-là defferre à peine les levres, & par là montre plus son ingratitude, que s'il fût resté muet. On doit proportionner

sûre, observe très judicieusement que les bienfaits inspirent de la reconnoissance, tant qu'on croit pouvoir s'acquitter; mais qu'on hait quand on se sent insolvable. *Beneficia eò usque læta sunt dum videntur exsolvi posse: ubi multum antevenere, pro gratiâ odium redditur.* Annal. lib. 4, cap. 18, in fine. Voyez SENEQUE, lettre 19.

les actions de graces à la grandeur du service ; on peut ajouter : *vous avez obligé plus de monde , que vous ne pensez.* Il n'y a personne qui n'aime à voir son bienfait étendre au loin ses rameaux. *Vous ignorez tout ce que vous avez fait pour moi ; mais apprenez que vous avez plus fait que vous ne croyez.* Le caractère de la reconnoissance est d'aggraver sur soi la charge du bienfait. *Je ne pourrai jamais m'acquitter ; mais au moins je ne cesserai de publier que je suis dans l'impossibilité de m'acquitter envers vous.*

CHAPITRE XXV.

JAMAIS Furnius (1) ne fit mieux sa cour à Auguste , & ne le disposa plus favorablement pour lui , que par un mot qu'il lui dit après avoir obtenu la grace de son pere qui avoit suivi le parti d'Antoine : *vous n'avez qu'un tort envers moi , ô César ! c'est de m'avoir mis dans le cas de vivre & de mourir ingrat.* Quelle reconnoissance , que celle qui

(1) Caius Furnius fut désigné Consul l'an de Rome 736: son pere avoit rempli cette dignité en l'année 723.

n'est jamais contente d'elle-même, qui ne peut se promettre d'égaliser un jour le bienfait. C'est par des discours de cette nature, qu'il faut produire sa sensibilité, la faire éclater, la mettre dans tout son jour. Au défaut de paroles, lorsque nous sommes affectés comme il convient, nos sentiments se peindront sur notre visage. Celui qui doit de la reconnoissance, pense à s'acquitter au moment même où il a reçu : Chrysispe le compare à un Combattant, prêt à disputer le prix de la course, qui attend en-deçà de la barrière, le moment de s'élancer au (1) signal donné. En effer, il lui faut

(1) Ce signal se donnoit avec une espece de serviette ou de linge blanc (*mappa sive pannus cretarius*) dont les Romains se servoient à table aux mêmes usages que nous. Lorsque les Magistrats qui présidoient aux spectacles du Cirque, avoient fini leur repas, qu'ils prenoient ordinairement dans une partie quelconque du théâtre, ils jettoient leur serviette, & à ce signal que le peuple assemblé attendoit avec une impatience qui alloit quelquefois jusqu'à la fureur, le spectacle commençoit : *Moris erat Consulibus in theatris convivari; sublati verò epulis, manile, quam mappa dicitur, jaciebant, quam excipiens, qui dicebatur Mapparius, certamen adornabat.* CEDREN. p. 139: Selon Cassiodore (*Variar. l. 3, Epist. 51*) l'usage de jeter cette serviette pour signal dans la représentation des Jeux Circenses, ne re-

bien des efforts & de la célérité , pour atteindre le bienfaiteur qui le devance.

CHAPITRE XXV L.

PASSONS maintenant aux principales causes de l'ingratitude. C'est , ou l'estime excessif de soi-même , vice naturel aux hommes , qui fait qu'ils n'admirent qu'eux seuls & ce qui vient d'eux , ou l'avidité , ou l'envie. Commençons par la première cause. Il n'y a personne qui ne se juge favorablement ; delà vient qu'on croit tout mériter. On reçoit les bienfaits comme une dette ; encore ne se croit-on jamais apprécié à sa juste va-

monte pas plus haut que le regne de Néron ; il rapporte même le fait qui donna lieu à l'établissement de cette coutume. Il paroît en effet , par un passage de Solin , que dans des temps plus anciens , ce signal se donnoit avec un flambeau allumé : *Nonnulli etiam accensis facibus ad cursus provocantur.* SOLIN , Polyhistor. cap. 43 , Edit. Salmas. A l'égard du mot *mappa* si usité dans le Cirque , Quintilien nous apprend que les Carthaginois se l'approprioient : & *Mappam quoque, usitatum Circo nomen, Pani sibi vindicant.* Institut. Orat. lib. 1 , cap. 5 , n. 57 , Ed. Gesner , Gotting , 1738.

leur. Il m'a fait, dir-on, tel présent ; mais combien a-t-il fallu l'attendre ! qu'il m'en a coûté de peines ! j'aurois bien plus gagné, si j'eusse cultivé tels ou tels, ou si j'eusse fait valoir mes propres talents ! je ne m'y serois jamais attendu. Me juger digne de si peu de chose, c'est me confondre dans la foule : il eût été plus honnête de m'oublier.

CHAPITRE XXVII.

C. N. LENTULUS (1), l'Augure, fut un exemple unique de fortune, avant que les affranchis le réduisissent à la pauvreté : il se vit quatre cents millions de sesterces, (c'est le mot propre ; car il ne fit que les voir.) Il avoit l'esprit aussi stérile, que le cœur rétréci ; quoiqu'avare à l'excès, il l'étoit encore moins d'argent que de paroles ; tant il avoit

(1) Il est fait mention de ce Lentulus, au livre 4 des Annales de TACITE, chap. 29 & 44, & dans Suétone, au chap. 49 de la vie de Tibère. Il paroît que ses richesses excitèrent l'avidité des Affranchis de l'Empereur Claude, devenus les tyrans de l'Empire sous ce maître stupide.

de peine à s'énoncer. Quoique redevable de toute sa fortune à Auguste, à qui il n'avoit apporté qu'une pauvreté surchargée du poids de la noblesse : quoique le premier de la ville, tant par ses richesses, que par son crédit, il se plaignoit de temps en-temps à Auguste de ce qu'on l'avoit arraché à l'étude, disant qu'on ne l'avoit pas dédommagé de la perte qu'il avoit faite, en renonçant à l'éloquence du Barreau : cependant Auguste, entr'autres services, lui avoit sauvé de se rendre ridicule, & de travailler en pure perte.

L'avidité est incompatible avec la reconnaissance : les plus riches dons ne peuvent remplir des desirs immodérés : nous souhaitons d'autant plus, que nous avons plus reçu. L'avarice est bien plus animée au sein de l'opulence, de même que la flamme a plus de force, quand elle est produite par un grand incendie. D'un autre côté, l'ambition ne permet pas qu'on se contente d'une portion d'honneurs, dont le simple vœu eût été jadis une folie. On ne remercie pas pour le Tribunat, mais on se plaint de n'avoir pas monté jusqu'à la Préture : cette Magistrature même n'a point de charmes, si elle n'est suivie du Consu-

lat. Le Consulat ne peut nous satisfaire, si l'on ne l'obtient qu'une fois. L'ambition s'élance toujours en avant ; elle ne goûte jamais son bonheur , parcequ'elle regarde toujours où elle veut aller , & jamais d'où elle est venu. Mais l'envie est encore un vice plus importun : elle ne cesse de nous troubler par ses comparaisons.

CHAPITRE XXVIII.

IL a fait telle chose pour moi , mais il a fait plus pour celui-ci , & il en a servi plus promptement un autre. L'envie ne plaide la cause de personne ; elle n'est favorable qu'à elle-même , au préjudice de tous les autres. Ne seroit-il pas plus simple , plus décent de s'exagérer le bienfait reçu , & de songer qu'on n'est jamais autant estimé par un autre , que par soi-même ? J'aurois dû être mieux traité : mais il ne lui étoit pas facile de faire plus pour moi ; il falloit qu'il partageât sa bienfaisance entre un grand nombre de personnes. Ce n'est que la première fois ; il faut prendre patience ; appelions de nou-

veaux bienfaits par notre reconnoissance. Il a fait peu ; mais il réitérera ses bienfaits. Il m'a préféré celui-ci ; mais il m'a préféré à beaucoup d'autres. Un tel n'a pas autant de mérite que moi ; il n'a pas été aussi assidu : mais il avoit des moyens de plaire. Toutes mes plaintes ne me feront pas mériter de plus grands bienfaits, & me rendront indigne de ceux que j'ai reçus. Mais des hommes déshonorés ont été mieux récompensés. Qu'importe ; la fortune a-t-elle du discernement ? ne nous plaignons-nous pas tous les jours du bonheur des méchants ? Souvent la grêle passe à côté des champs d'un scélérat , pour aller détruire les moissons de l'homme de bien. En amitié , comme en tout autre chose , chacun subit son sort.

En un mot , il n'est point de bienfait si complet , que la malignité ne parvienne à déprimer ; il n'en est point de si foible , qu'un bon esprit ne puisse grossir. On ne manquera jamais de sujets de plainte , tant qu'on ne regardera les bienfaits que par le plus mauvais côté.



CHAPITRE XXIX.

VOYEZ avec quelle injustice les bienfaits des Dieux sont appréciés, même par quelques hommes qui font profession de sagesse. Ils se plaignent de ce que nous n'avons pas la taille des éléphants, la vélocité des cerfs, la légèreté des oiseaux, la fougue des taureaux; de ce que la peau des bêtes féroces est plus solide que la nôtre, le poil des daims plus beau, celui des ours plus fourni, celui des castors plus doux; de ce que les chiens l'emportent sur nous par la sagacité de leur odorat, l'aigle par sa vue perçante, le corbeau par sa longue vie; la plupart des animaux par la facilité à nager. Ne voit-on pas qu'il y a des qualités incompatibles dans le même sujet; telles que la vitesse & la force; on fait un crime à la Nature de n'avoir pas réuni dans l'homme, des avantages qui se détruiroient les uns les autres. On accuse les Dieux de négliger le genre humain, parcequ'ils ne nous ont pas donné une santé inaltérable, un courage invincible, la connoissance de l'avenir. Peu s'en faut même

qu'on ne pousse l'impudence jusqu'à prendre la Nature en aversion, parce-que nous sommes inférieurs aux Dieux, & que nous ne marchons pas leurs égaux. Eh ! ne vaudroit-il pas mieux porter sa yûe sur les bienfaits innombrables de la Providence ; lui rendre grâces de nous avoir assigné la seconde place dans ce merveilleux domicile ; de nous avoir établis Rois de la terre. L'on ose nous comparer à des animaux, dont nous sommes les maîtres ! la Nature ne nous a refusé que ce qu'elle n'a pu nous donner. Cela posé, qui que tu sois, Appréciateur injuste de la condition humaine, considère combien de présents nous a fait notre pere commun ! combien d'animaux plus forts que nous, sont soumis à notre joug ! combien d'animaux plus légers nous atteignons dans leur course ! Ne vois-tu pas que tout ce qui est mortel obéit à nos Loix ? combien d'avantages n'avons-nous pas reçus ! combien d'arts ! notre ame enfin, à laquelle tous les lieux sont accessibles, au moment même où elle prend son essor ; cette ame plus rapide que les astres, dont elle devance de plusieurs siècles les révolutions futures ! considère enfin toutes ces moissons, tous ces trésors, tous

ces biens accumulés : parcours le monde, tu n'y trouveras rien que tu aimasses mieux être, à tout prendre ; tu seras obligé de choisir dans chaque espece, les qualités que tu voudrois posséder : alors pénétré des bienfaits de la Nature, tu ne pourras méconnoître sa prédilection pour toi. Oui, nous avons été, & nous sommes les êtres les plus favorisés des Dieux ; ils nous ont accordé le plus grand honneur qu'ils pouvoient, la premiere place après eux. Nous avons beaucoup reçu, nous n'en comportons pas davantage.

CHAPITRE XXX.

J'AI cru, mon cher Libéralis, cette excursion nécessaire, soit parcequ'en traitant des moindres bienfaits, je ne pouvois omettre les plus grands ; soit parceque l'ingratitude envers les Dieux est la source de celle envers les hommes. Comment pourra-t-on reconnoître les services, les juger importants & obligatoires, quand on méprise les bienfaits suprêmes ? A qui se croira-t-on redevable de sa conservation, quand on nie d'avoir reçu des Dieux la vie qu'on leur

demande tous les jours ? Ainsi , quiconque enseigne la reconnoissance , plaide la cause des Dieux. Les Dieux n'ont besoin de rien ; ils sont placés hors de la sphere des desirs : cependant nous pouvons leur témoigner notre sensibilité pour leurs bienfaits. Et ne prétendez pas excuser votre ingratitude par votre foiblesse & votre indigence : ne dites pas , que puis - je faire ? comment & quand m'acquitter envers des êtres supérieurs à moi ; envers les maîtres de la Nature ? Vous le pouvez , si vous êtes avare , sans dépense , si vous êtes paresseux , sans fatigue : au moment même où l'on vous oblige , vous serez quitte , si vous voulez : recevoir un bienfait avec joie , c'est s'acquitter.

CHAPITRE XXXI.

JE CROIS qu'un des paradoxes les moins étonnants & les moins incroyables du Stoïcisme , c'est qu'on acquitte les bienfaits , en les recevant avec joie. En effet , comme c'est l'intention qui donne un caractère aux actions des hommes , on suppose avoir fait ce qu'on a eu l'intention de faire : comme la piété , la bonne

foi, la justice, en un mot toutes les vertus sont parfaites en elles-mêmes, indépendamment d'aucune action extérieure : on peut être aussi reconnoissant, par la seule intention. On recueille le fruit de ses peines, quand on obtient ce qu'on se proposoit : or, qu'est-ce que se propose un bienfaiteur ? l'utilité de celui qu'il oblige, & sa propre satisfaction. S'il y a réussi, si je suis touché de sa bienveillance, si je partage sa joie ; il obtient ce qu'il desiroit : il n'a pas prétendu que je lui donnasse quelque chose en échange ; alors ce ne seroit plus un bienfait, mais un trafic intéressé. On a fait une heureuse navigation, quand on est arrivé dans le port désiré ; on a tiré juste, quand on a frappé le but : le bienfaiteur veut faire plaisir ; il a donc ce qu'il souhaitoit, quand le bienfait est reçu avec joie. Mais il espéroit quelque profit ? ce n'étoit donc pas un bienfait ; vû que le propre du bienfait est de ne pas songer aux intérêts. En recevant le service, si j'entre dans les sentiments de celui qui me l'a rendu, je me suis acquitté ; sans quoi la plus belle des vertus deviendroit la plus incertaine : vous me renvoyez, pour la reconnaissance, aux caprices de la fortune ;

si elle m'ôte les moyens de m'acquitter autrement, mon cœur suffira au cœur de mon bienfaiteur. Eh quoi ! en serai-je moins empressé à faire, pour m'acquitter, tout ce qui dépendra de moi ? à épier les moments, les occasions de le servir ; à désirer de combler de bien le sein de mon bienfaiteur ? non, sans doute : le bienfait est mal placé, si je ne puis m'acquitter, qu'en ouvrant les mains.

CHAPITRE XXXII.

Celui, dira-t-on, qui a été obligé, a beau avoir reçu le bienfait, du meilleur cœur, il n'a rempli que la moitié de sa tâche ; il lui reste encore l'obligation de s'acquitter. Au jeu de la balle, c'est bien quelque chose que de la recevoir adroitement ; mais on ne passe pour bon joueur, que lorsqu'après l'avoir reçue, on fait la renvoyer avec dextérité. La comparaison n'est pas juste. Pourquoi ? C'est qu'ici le mérite consiste dans la souplesse & l'agilité du corps, & non dans la disposition de l'ame : or, toute action dont les yeux sont les seuls juges, doit avoir tout son développement. D'ailleurs je ne refuserai pas le titre de bon joueur, à

celui qui , après avoir reçu la balle à propos , n'a pu la renvoyer par quelque obstacle indépendant de lui. Mais , ajoutet-on , quoique , dans ce cas , rien ne manque à l'adresse du joueur qui a fait ce qui dépendoit de lui , & qui auroit pu faire ce qu'il n'a pas fait , cependant le jeu reste imparfait ; il n'est complet que par l'alternative continuelle des allées & venues de la balle. Sans m'arrêter à répondre à ces difficultés , supposons la chose , qu'en résulte-t-il ? qu'il manque quelque chose au jeu , mais non pas au joueur : de même dans la question présente , il manque quelque chose au bienfait auquel on n'a point répondu ; mais il ne manque rien à l'ame du bienfaiteur , qui a trouvé les mêmes dispositions dans celle de l'homme qu'il a obligé : celui-ci a fait ce qu'il vouloit , autant qu'il étoit en lui.

CHAPITRE XXXIII.

J'AI éprouvé un bienfait ; je l'ai reçu de la manière que le bienfaiteur vouloit qu'il le fût : il a ce qu'il desiroit , & la seule chose qu'il desirât : je suis donc reconnoissant. Restent encore après cela les

services qu'il peut tirer de moi , les avantages qu'on est en droit d'attendre d'un homme reconnoissant : mais ce n'est pas là le complément de la reconnoissance qui seroit imparfaite , ce n'en est que l'accessoire. Phidias fait une statue : il faut distinguer le fruit de l'art , & celui de l'artiste. Le fruit de l'art , est d'avoir exécuté son idée ; celui de l'artiste , est de l'avoir exécutée à son profit. L'ouvrage de Phidias est fait , quoiqu'il ne soit pas vendu , il en retire un triple fruit ; le premier est la satisfaction intérieure qu'il éprouve , quand l'ouvrage est achevé ; le second est la gloire ; le troisieme le profit qui consiste , soit dans la reconnoissance , soit dans le prix de la vente , soit dans quelqu'autre avantage. Il en est de même du bienfait ; le premier fruit qu'on en retire est la satisfaction intérieure : on en jouit quand le bienfait a produit l'impression qu'on vouloit ; le second fruit est la gloire ; le troisieme est le retour dont le bienfait peut être suivi. Lors donc que le bienfait a été accepté avec joie , on en a reçu la reconnoissance , mais pas encore le salaire ? Je dois encore l'accessoire du bienfait : quant au bienfait même , je l'ai acquitté , en le recevant d'une façon convenable.

CHAPITRE XXXIV.

QUOI, dites-vous, on s'acquitte, en ne faisant rien ? D'abord c'est faire quelque chose, que de rendre bienveillance pour bienveillance, sur le pied de l'égalité, comme entre amis. Ensuite un bienfait ne s'acquitte pas comme une dette; ne vous attendez pas que je vous montre de quittance; c'est une affaire entre les cœurs. Ce que je vous dis, ne vous paroîtra pas révoltant, quoiqu'au premier coup d'œil il soit contraire à votre opinion, si vous vous prêtez à mes preuves, & si vous faites réflexion qu'il existe bien plus de choses, que de mots: en effet il y a un grand nombre de choses qui n'ont point de nom propre, mais qu'on désigne par des noms étrangers, ou empruntés, c'est ainsi que nous disons *le pied* d'un homme, d'un lit, d'un mur, d'une (1) voile, d'un vers. Nous

(1) Le texte porte : *Pedem veli*, terme de Marine très ancien, puisqu'on le trouve dans Homère, *Odiss.* l. 5. v. 260. Les Grecs appelloient *πῆδες*, & les Latins *Pedes*, les cordages des voiles, c'est-à-dire, les cordages attachés aux coins des voiles, qui servoient à les plier, à les éten-

donnons le nom de *chien* à l'animal destiné à la chasse, à un poisson, à un astre. Manquant de mots pour désigner chaque objet, nous en empruntons au besoin. Le courage est la vertu qui brave les vrais dangers, ou bien c'est une science qui apprend à repousser, à soutenir, à provoquer les périls : cependant nous donnons le titre de courageux à un gladiateur, à un vil esclave que sa témérité pousse au mépris de la mort. La science d'éviter les dépenses superflues, l'art d'user modérément de ses biens, se nomme *parcimonia*, économie : nous donnons pourtant l'épithète de *parcissimus* très économe, à un homme dont l'ame

dre, & sur-tout à les tourner du côté qu'on vouloit, pour leur faire recevoir le vent. *Pedes propriè sunt funes ad angulos velorum, quibus ea vertebantur*, dit Saumaïse (*Exercitation. Plin. pag. 400, tom. 1.*). Servius (*in Æneid. lib. 3, vers. 110,*) compte parmi les différents emplois relatifs à la manœuvre d'un vaisseau, celui de tenir les cordages : *Per sortem divisi ad officia remigandi, quis proteta esset, quis pedem teneret ?* Et Saumaïse nous apprend que *Pedem tenere* désignoit chez les Latins la fonction de ceux qui dans un navire étoient chargés de tourner les voiles d'un côté ou d'un autre, pour les exposer à l'action du vent : *Quibus in navi vertendorum velorum murus incumbibat, pedem tenere diceban-*

est basse & rétrécie, quoiqu'il y ait une différence infinie entre la modération & l'excès. Mais la disette de la langue nous force d'employer le mot *parcus* dans les deux cas ; de désigner sous le nom de *courageux* & l'homme qui méprise avec discernement les périls fortuits, & celui qui s'y jette en aveugle. De même le mot *bienfait* signifie à la fois une action bien-faisante, & le présent donné par cette action, comme de l'argent, une maison, une robe garnie de pourpre, le nom est bien le même, mais les choses sont très différentes.

tur. Delà cette expression si familière aux Poètes Grecs & Latins, & même aux Profateurs : ἀμφοτέρω πῶδι ἑσθί ; ἢ ἀμφοῖν πῶδι ὦν, *pedibus aquis navigare, sinum transmittere*, pour signifier *naviger heureusement, avec des voiles égales, ou également tendues* ; ce qui arrivoit toutes les fois qu'un vent favorable enflait en même temps & également les voiles des deux côtés :

—Læva, sive dextera

Vocaret aura ; sive utrumque Juppiter

Simul secundus incidisset in pedem.

Catull. *Carm.* 4, vers. 19 & seq. Vossius dans ses notes sur Catulle, explique très bien ce passage, & nous apprend à ce sujet des choses aussi curieuses que peu connues. Voyez les pages 12 & 13.



CHAPITRE XXXV.

SUIVEZ-moi donc, & vous sentirez que je ne dis rien qui doive choquer votre opinion. Le bienfait qui consiste dans l'action, nous l'acquittons en le recevant comme il convient; celui qui consiste dans un don réel, nous ne l'avons pas acquitté, mais nous en avons l'intention. Nous avons acquitté la bienveillance par la bienveillance; nous devons encore la chose pour la chose. Ainsi quoique nous regardions comme acquitté, celui qui a reçu le bienfait avec joie, nous lui recommandons pourtant de rendre quelque chose de semblable à ce qu'il a reçu.



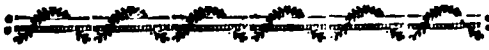
Quelque-unes de nos assertions s'écartent de l'usage ordinaire, mais nous y rentrons ensuite par un autre côté. Nous disons que le sage ne peut recevoir d'injures, & cependant nous condamnons, comme coupable d'injure, celui qui le frappe avec le poing. Nous disons que l'insensé ne possède rien, & cependant nous condamnons comme coupable de larcin celui qui vole un insensé. Nous prétendons que tous les insensés ont perdu la raison, & cependant nous ne

leur donnons par d'ellébore, nous leur accordons le droit de suffrage & celui de rendre la justice. De même quand nous déclarons acquitté celui qui a reçu le bienfait avec les dispositions requises, nous lui laissons néanmoins une dette, qu'il devra liquider, même après s'être acquitté. C'est plutôt exhorter à la reconnaissance qu'à nier le bienfait.

Ne craignons point, ne succombons point sous le fardeau de la reconnaissance. On m'a fait des présents, on m'a sauvé l'honneur, on m'a tiré de l'indigence, on m'a rendu la vie, & la liberté préférable à la vie : comment reconnaitrai-je tant de bienfaits ? quand viendra le jour où je pourrai faire connaître mes sentiments à mon bienfaiteur ? C'est le jour même où il vous montre les siens. Recevez le bienfait avec joie, chérissez-le, soyez satisfait, non de recevoir, mais de vous acquitter & de rester redevable ; alors vous n'aurez pas à craindre que le sort vous rende ingrat. Je ne vous propose pas d'obstacles à surmonter : ne vous découragez pas ; ne vous laissez pas effrayer par la perspective des travaux d'une longue servitude : je ne vous donne point de délais ; payez sur le champ. Vous ne serez jamais reconnoissant, si vous ne

Pêtes au moment même. Qu'avez-vous donc à faire ? Je ne vous dis pas de prendre les armes ; peut-être le faudra-t-il un jour : de parcourir les mers ; peut-être serez-vous obligé de vous embarquer par un vent orageux. Voulez-vous acquitter votre bienfait ? recevez-le avec joie , & déjà vous êtes quitte : non que vous croyiez avoir payé , mais parceque vous serez plus tranquille sur votre dette.





LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

L'INGRATITUDE est un vice honteux, tout le monde en convient ; les ingrats se plaignent eux-mêmes des ingrats : néanmoins ce vice odieux à tout le monde est presque universel. La conduite des hommes est tellement en opposition avec leurs principes, qu'on ne hait jamais tant, qu'après avoir été obligé, & même pour l'avoir été. Cette inconséquence est, sans doute, dans quelques-uns l'effet d'une perversité naturelle ; mais le plus communément c'est le temps qui efface la mémoire du bienfait : quand il étoit récent, il subsistoit dans toute sa vigueur ; mais le temps, à la longue, en fait disparaître les traces.

Je me rappelle une dispute que nous eûmes sur cette espèce d'ingratitude, à laquelle vous ne vouliez pas qu'on donnât ce nom, mais celui d'oubli, comme si la cause de l'ingratitude en pouvoit être l'excuse. Quoi ! un homme ne fera

pas ingrat, pour avoir oublié ; tandis qu'il n'y a que les ingrats qui oublient ? Il est plusieurs especes d'ingrats, comme de voleurs & d'homicides. La faute est toujours la même ; elle ne varie que dans les circonstances. On est ingrat, quand on nie les bienfaits reçus ; on l'est quand on les dissimule ; on l'est quand on ne les acquitte pas ; on l'est complètement quand on les oublie. Les premiers ne payant point, n'en restent pas moins débiteurs : leur conscience, toute corrompue qu'elle est, conserve au moins la trace des services : un motif quelconque peut un jour les porter à la reconnoissance : peut-être seront-ils réveillés, ou par la honte, ou par un mouvement subit de vertu, comme il s'en élève quelquefois dans les cœurs les plus dépravés, ou bien ils seront excités à la gratitude par un occasion facile de la montrer. Mais il n'y a plus de ressources quand le bienfait se trouve entierement effacé. Lequel, à votre avis, est le plus coupable, de celui qui n'a pas de reconnoissance du bienfait, ou de celui qui n'en a pas même le souvenir ? Les yeux ne sont que viciés, quand ils craignent de voir la lumiere : il sont aveugles, quand ils ne la voient point du tout. C'est une impiété

que de ne point aimer ses parents ; c'est un délire que de ne pas vouloir les reconnoître. Qui est-ce qui pousse l'ingratitude jusqu'à écarter totalement, jusqu'à rejeter & méconnoître ce qui devoit occuper le premier rang dans ses pensées ? Il paroît qu'on s'est bien peu occupé de la restitution, quand on en est venu jusqu'à l'oubli du bienfait.

CHAPITRE II.

ENFIN pour acquitter un bienfait, il faut de la vertu, des circonstances, des moyens, de la fortune : mais le souvenir est une reconnoissance qui ne coûte rien. Refuser un paiement qui n'exige ni peine, ni richesses, ni bonheur, c'est être excusable. On n'a jamais voulu être reconnoissant, quand on a rejeté le bienfait assez loin pour le perdre de vûe. De même que les ustensiles qu'on manie tous les jours, ne se gâtent jamais par la rouille ou la poussière ; & que ceux qu'on n'emploie pas & dont on ne fait jamais la revue, se détruisent à la longue : de même les objets dont la mémoire s'occupe, & qu'elle se renouvelle, ne lui échappent

jamais : elle ne perd que ceux auxquels elle ne revient pas souvent.

CHAPITRE III.

IL est encore d'autres causes qui nous dérobent le souvenir des bienfaits. La première & la principale est la disposition du cœur, qui toujours en proie à de nouveaux desirs, ne regarde plus l'objet qu'il a, mais celui qu'il voudroit avoir. On dédaigne ce qu'on possède : conséquemment les avantages qu'on a reçus, n'étant rien en comparaison de ceux que l'on desire, celui qui nous a procuré les premiers, n'a plus le même mérite à nos yeux. Nous aimions, nous révérons notre bienfaiteur, nous le reconnoissons hautement pour l'auteur de notre bien-être, tant que ses faveurs avoient des charmes pour nous : mais, par la suite, de nouveaux objets venant à exciter les desirs de l'ame, elle s'élance vers eux avec cette ardeur ordinaire à l'homme dont les vœux vont toujours en croissant ; bientôt on oublie ce qu'auparavant on regardoit comme un bienfait ; on ne voit plus les avantages par lesquels on l'em-

porte sur les autres, on n'envisage que ceux qui les mettent au dessus de nous. Or, il est impossible d'être à la fois envieux & reconnoissant : l'envie suppose du chagrin, du mécontentement; au lieu que la reconnoissance est un sentiment de joie. De plus, comme nous n'envisageons gueres que l'instant qui s'écoule, il nous arrive rarement de revenir sur le passé : delà l'oubli de nos instituteurs & de leurs bienfaits, parceque nous avons entierement perdu de vûe notre enfance : delà l'oubli des services rendus à notre adolescence, parceque jamais nous ne reportons les yeux vers cet âge. Tout ce que nous avons été n'est point regardé comme passé, mais comme perdu : rien de plus infidele, que la mémoire de ceux qui ne s'occupent que de l'avenir.

CHAPITRE IV.

IL faut ici rendre à Epicure la justice de convenir qu'il se plaint sans cesse de notre ingratitude pour le passé ; il nous reproche de ne pas assez nous rappeler & de mettre au nombre des voluptés les biens dont nous avons joui ; tandis qu'il

E. vj.

n'y a pas de volupté plus assurée, que celle qu'on ne peut plus nous ravir. Les biens présents ne sont pas entièrement à nous; le hasard a de la prise sur eux: les biens futurs sont incertains: mais les biens passés sont un trésor qui ne peut nous manquer. Quelle reconnoissance attendre d'un homme, qui ne fait que voler du présent au futur? C'est la mémoire qui rend reconnoissant, & tout ce qu'on donne à l'espérance est pris sur la mémoire.

CHAPITRE V.

IL y a, mon cher Libéralis, des connoissances que la simple perception grave dans notre esprit; & d'autres qu'il ne suffit pas d'avoir apprises pour les savoir, & dont l'idée se perd, sans une étude suivie, comme la géométrie, l'astronomie & les autres sciences de ce genre que leur subtilité rend fugitives: il y a de même des services que leur importance préserve pour toujours de l'oubli: d'autres moins essentiels, mais plus multipliés, & rendus dans des temps divers, s'échappent de notre souvenir; parceque,

comme je l'ai dit, nous n'y revenons pas de temps-en-temps, attendu que nous n'aimons pas à faire la revue de nos dettes.

Ecoutez dans quels termes on sollicite les bienfaits : il n'y a personne qui ne vous promette une reconnoissance éternelle ; qui ne proteste qu'il vous est dévoué pour la vie ; qui ne s'oblige par les expressions les plus humbles. Peu de temps après, on évite d'employer les mêmes expressions, comme avilissantes & peu dignes d'un homme libre ; insensiblement on en vient jusqu'à l'oubli, qui selon moi est l'ingratitude la plus monstrueuse. En effet, celui qui oublie est tellement ingrat, que le simple souvenir des bienfaits fait passer un homme pour reconnoissant.

CHAPITRE VI.

ON demande si un vice aussi odieux que l'ingratitude, devrait demeurer impuni ; & si l'on doit admettre dans la société, comme dans les Ecoles, des Loix qui donnent le droit d'attaquer les ingrats, vu qu'elles paroîtroient équitables à tout le

monde. En effet, dit-on, on voit des villes reprocher leurs bienfaits à d'autres villes, & faire payer aux descendants les services rendus aux ancêtres ? Cependant nos peres, ces hommes si vertueux, ne redemandoient (1) qu'à leurs ennemis ce qu'ils leur avoient donné : quant aux bienfaits, ils savoient & les répandre noblement, & les perdre de même. Quoi qu'il en soit, à l'exception des (2)

(1) Tite-Live rapporte les différentes formules dont les Romains faisoient usage dans ces circonstances, & donne une idée exacte de la solennité avec laquelle se pratiquoient les cérémonies instituées à cet égard par leurs Ancêtres. Voyez TITE-LIVE, lib. 1, cap. 32.

(2) Les Commentateurs soupçonnent avec raison, que le texte est corrompu dans cet endroit, ou que Sénèque a écrit, soit par distraction, soit par défaut de mémoire, le nom d'un peuple pour celui d'un autre. Henri Etienne & Muret prétendent, sur l'autorité d'une ancienne Edition, qu'au lieu de *Macedonum*, il faut lire ici *Medorum*. C'est aussi le sentiment d'Hutchinson, qui assure avoir trouvé cette dernière leçon dans l'édition de Commelin : Henri Etienne a lu de même dans celle de Rome. J'ai sous les yeux la première édition de Sénèque, imprimée à Naples en 1475 ; elle porte *Macedonum* : mais je suis persuadé que c'est une faute, & j'adopte sans balancer, la conjecture de Henri Etienne & de Muret, qui se trouve d'ailleurs confirmée par

Macédoniens, il n'y a pas de peuple (1) chez qui l'action contre les ingrats ait eu lieu : & c'est une grande présomption contre elle. Toutes les nations de la terre sont d'accord sur les autres délits : l'homicide, l'empoisonnement, le parricide, le sacrilege sont punis diversement, mais sont punis par-tout. L'ingratitude, quoique le vice le plus commun, n'est punie nulle part, & décriée

l'autorité de plusieurs anciennes éditions. Il est d'autant plus certain que Sénèque a voulu parler ici des Perses (auxquels tout le monde sait que les Anciens donnent souvent le nom de *Medes*), que, suivant les témoignages formels de Xénophon & d'Ammien Marcellin, les Loix contre les ingrats étoient en effet très sévères en Perse : *Leges apud eos (Persas) impendit formidata ; inter quas diritate exsuperant lata contra ingratos* : AMMIEN. MARCELL. *Hist. lib. 23, c. 6, p. 296, édit. Gronov. Lugd. Batav. 1693.*

Ce Passage me rappelle un fait que j'ai lu dans l'ouvrage de M. Anquetil. Ce savant à qui nous devons la traduction des anciens Livres de Zoroastre, nous apprend que ce Législateur des Perses condamnoit les ingrats à boire une certaine quantité d'urine de vache. Voyez le *Zenda-Vesta*, & joignez au passage d'Ammien Marcellin, ce que dit Xénophon, de *Cyri institut. lib. 1, pag. 10, édit. Hutchinson, Oxonia, 1727,*

(1) On ne trouve en effet chez aucun peuple des Loix établies contre les ingrats en général.

par-tout; on ne la pardonne point: mais comme il feroit difficile de fixer le châti-
ment d'un crime auffi incertain, on ne
l'a condamné qu'à la haine, & on l'a
mis au rang des délits, dont la vengeance
est réfervée aux Dieux.

CHAPITRE VII.

JE vois plus d'une raison, pour que ce
crime ne ressortiffé pas des Tribunaux.
D'abord le principal mérite du bienfair
feroit anéanti, s'il en réfultoit une ac-
tion, comme en vertu d'une obliga-
tion pécuniaire, ou d'un contrat. Ce que
les bienfaits ont de plus beau, c'est qu'on
les accorde, dans la disposition même de
les perdre; on les abandonne entière-
ment à la discrétion de celui qu'on
oblige. Si je le cite en Justice, fi j'im-
ploie le Juge contre lui, ce n'est plus un

mais les Athéniens en firent une à la follicitation
des peres, contre les enfans ingrats, & les Ro-
mains en faveur des maîtres contre les affranchis
ingrats; & ces Loix furent des efpeces de privile-
ges que ces Républicains accorderent aux uns &
aux autres. *Voyez la note de Juſte-Lipse ſur ce
paſſage.*

bienfait, c'est une créance. D'un autre côté la reconnoissance, qui est un sentiment honnête, cesse de l'être, quand elle devient forcée. L'homme reconnoissant ne sera pas plus louable, que celui qui rend un dépôt, ou qui paie ses dettes sans se laisser assigner.

Ainsi, nous gâterions les deux plus belles vertus de l'humanité; la bienfaisance & la reconnoissance. Qu'a de beau la première, si elle prête, au lieu, de donner? & la seconde, si elle ne s'acquitte pas volontairement, mais par nécessité? Il n'y aura plus de gloire à être reconnoissant, s'il n'y a pas de sûreté à être ingrat. Ajoutez, que pour l'exécution de cette unique Loi, tous les Tribunaux ne suffiroient pas; tout le monde se trouveroit demandeur, & défendeur: il n'y a personne qui n'exagere (1) ses propres bienfaits, qui n'amplifie les moindres services qu'il a rendus. De plus, les matières de jurisprudence sont circonscrites, & ne laissent pas au Juge une liberté indéfinie; aussi, quand la cause est bonne (2), on préfère un Juge

(1) Voyez le passage d'Aristote cité par Juste Lipse, dans sa note sur cet endroit.

(2) Conférez ici ce que dit Cicéron dans son

à un arbitre ; parceque le premier est assujetti par la forme , & renfermé dans des bornes qu'il ne peut franchir : aulieu que la conscience du second est libre & sans liens ; il peut ajouter ou retrancher à son gré , & régler la sentence non sur le dispositif de la Loi , ou d'après les regles d'une justice rigoureuse, mais sur les sentiments de l'humanité & de la compassion. L'action pour l'ingratitude, bien loin d'astreindre le Juge , lui laisseroit le pouvoir le plus illimité. D'abord la nature même des bienfaits est elle-même un problème : ensuite leur importance dépendroit de la façon de voir plus ou moins favorable du Juge. Il n'y a pas de Loi qui spécifie ce que c'est qu'un ingrat ; souvent on l'est , quoiqu'on ait acquitté le bienfait ; souvent on est reconnoissant, même sans l'avoir acquitté. Enfin il y a des cas où le Juge le plus ignorant est en état de prononcer, comme dans

Oraison pour le Comédien Roscius (num. 4). Il fait très bien sentir la différence qu'il y a entre un Juge & un Arbitre , dans la maniere dont ils prononcent sur la même affaire , dans les motifs qui déterminent leur jugement , & dans les regles plus ou moins sévères auxquelles leur fonction les astreint l'un & l'autre. Voyez encore SÉNEQUE, de *Clement. lib. 2, cap. 7*, & QUINTILIEN, *Institut. Orat. lib. 5, cap. 13, num. 5*, edit. Gesner.

les questions de fait , ou lorsque l'exhibition des pieces termine le différend : mais quand c'est la raison qui décide entre les parties , quand ce sont les lumieres naturelles qu'il faut consulter , quand la contestation est du ressort de la seule sagesse , on ne peut plus s'en rapporter à un de ces Juges vulgaires qui ne doivent leur élévation qu'au hasard.

CHAPITRE VIII.

Ce n'est donc pas l'ingratitude qu'on n'a pas trouvée propre à être traduite devant les Tribunaux : ce sont les Juges qu'on n'a pas trouvés propres à en connoître. Vous n'en ferez pas surpris , en approfondissant les difficultés innombrables qui se présenteroient dans une cause de cette nature. Un homme a fait présent d'une grosse somme ; mais il étoit très riche , mais il n'étoit point dans le cas de s'appercevoir d'une diminution dans sa fortune. Un autre a donné tout autant , mais aux dépens de son bien être : la somme est la même , mais le bienfait ne l'est pas. Poussiez encore la chose plus loin : un homme a

payé pour libérer un débiteur insolvable ; mais il n'a fait que tirer l'argent de son coffre : un autre a payé la même somme , mais il l'avoit empruntée ou sollicitée ; & par - là s'étoit chargé d'une dette ou d'une reconnoissance considérable. Mettez-vous donc sur la même ligne celui qui a obligé sans se gêner , & celui qui s'est chargé d'un bienfait pour un autre ?

Quelquefois la grandeur du présent dépend de la circonstance , plutôt que de la somme. C'est un bienfait que le don d'une terre propre par sa fertilité , à faire baisser le prix des vivres : mais c'est un bienfait aussi , qu'un pain donné à un homme qui a faim. C'est un bienfait que la donation d'une région entière , au travers de laquelle coulent plusieurs fleuves navigables : mais c'est pareillement un bienfait d'indiquer une source à des gens dévorés par la soif , & dont le gosier desséché leur permet à peine de respirer. Comment comparer , comment peser tant de circonstances ? Il est difficile de prononcer , quand ce n'est pas la chose , mais ses effets qu'on examine. En supposant même les présents parfaitement égaux , la manière de les faire dérange encore l'équilibre. Il m'a fait du bien , mais de mauvaise grace ; il a montré du

regret de me l'avoir donné ; il m'a regardé avec plus de hauteur que de coutume ; il m'a donné si tard , que je lui aurois su meilleur gré de m'avoir refusé plutôt. Comment un Juge appréciera-t-il toutes ces circonstances , tandis qu'il ne faut qu'un mot , un moment d'hésitation , un coup d'œil , pour anéantir tout le mérite d'un bienfait !

CHAPITRE IX.

AJOUTERAI-JE qu'il y a des bienfaits qui ne doivent ce nom qu'à l'extravagance de nos desirs ; & d'autres qui ne sont pas d'un ordre vulgaire , mais plus grands , avec moins d'éclat. Vous regardez comme un bienfait , de donner à un homme le droit de Cité chez un peuple puissant , de lui procurer le rang de Chevalier Romain , de le défendre lorsqu'il est accusé d'un crime capital ? mais lui donner des conseils salutaires ; le retenir sur le penchant du crime ; lui arracher le glaive dont il va se frapper ; soulager son deuil par des consolations efficaces , lui ôter l'envie de suivre au tombeau ceux qu'il pleure , & le ramener à la vo-

lonté de vivre : assister un malade ; épier le moment de lui faire prendre une nourriture d'où dépend sa guérison ; à l'aide du vin , ranimer ses veines défaillantes, quel Juge appréciera ces services ? quel Juge établira une juste compensation entre des bienfaits de nature toute différente ? Il vous a donné une maison ; mais moi je vous ai averti que la vôtre alloit vous écraser : il vous a donné un patrimoine , & moi une planche dans votre naufrage : il a combattu & reçu des blessures pour vous ; & moi je vous ai sauvé la vie par mon silence. Quand le bienfait est présenté d'une manière , & acquitté d'une autre , il est bien difficile d'établir l'égalité.

CHAPITRE X.

ENFIN il n'y a pas de terme fixé pour l'acquit d'un bienfait , comme pour le paiement d'une dette. Celui qui n'a pas rendu le bienfait , peut le rendre. Quel terme fixez-vous à l'ingratitude ? D'ailleurs , souvent les plus grands bienfaits n'ont pas de preuve ; ils se passent entre le bienfaiteur & celui qu'il oblige. En

conclurez-vous qu'il ne faut pas faire du bien sans témoins ? Ensuite quelle peine décernerez-vous contre les ingrats ? Sera-t-elle la même , quand les bienfaits sont si divers ? sera-t-elle différente , & plus grande ou plus petite , selon la nature du bienfait ? Sera-ce une amende pécuniaire ? Mais il est des bienfaits desquels dépend la vie & quelquefois plus que la vie. Quelle peine prononcerez-vous dans ce cas ? Sera-t-elle moindre que le bienfait ? quelle injustice ? Sera-t-elle capitale , comme lui ? quelle barbarie , d'ensanglanter les bienfaits !

CHAPITRE XI.

MAIS , dites-vous , on a accordé des privilèges aux peres. Pourquoi les autres bienfaiteurs ne seroient-ils pas aussi dans le cas d'une faveur extraordinaire ? Je réponds qu'on a rendu sacré l'état des peres , parcequ'il importoit à la République qu'ils élevassent leurs enfants : il falloit les encourager à prendre cette peine , à en courir les risques. On ne pouvoit leur dire , comme aux bienfaiteurs ;

choisissez des sujets dignes de vos bienfaits : si vous êtes trompés , ne vous en prenez qu'à vous-mêmes ; n'assistez que des gens qui le méritent. Les peres ne peuvent choisir leurs enfants : ils ne peuvent que faire des vœux , ce n'est pas un affaire de discernement. Il falloit donc , par l'appât de l'autorité , les déterminer à courir ce hasard.

Une autre différence, c'est que les peres non seulement ont fait éprouver des bienfaits , mais ils en font & ne cesseront d'en faire éprouver à leurs enfants : on n'a pas à craindre qu'ils en imposent. Pour les autres bienfaits , il faut examiner à la fois , & s'ils ont été acquittés , & s'ils ont été répandus ; aulieu que ceux-ci sont clairs & avoués. De plus , la jeunesse a besoin d'être gouvernée ; les peres sont des especes de Magistrats domestiques , à la garde desquels nous l'avons confiée. Enfin les bienfaits de tous les peres sont du même genre , & par cette raison pouvoient être évalués une fois : mais les autres , différents entre eux , variés par leur importance & par les circonstances , ne pouvoient être soumis à une regle générale. Il y avoit plus d'équité à ne rien décider qu'à les apprécier d'une maniere uniforme.

CHAPITRE XII.

IL y a des services qui coûtent beaucoup au bienfaiteur ; d'autres qui , sans lui rien coûter , sont de la plus grande importance pour celui qu'il oblige. Quelques services sont rendus à des amis , & d'autres à des inconnus. Quand le présent feroit le même , le mérite est plus grand , si l'on oblige un homme qu'on ne connoit que par le bien qu'on lui fait. L'un fournit les besoins ; l'autre , les agréments de la vie ; celui - là , des consolations dans l'infortune. Il est des gens pour qui rien n'est plus doux ni plus important , que de trouver un appui dans leur malheur : d'autres aiment mieux qu'on travaille à leur élévation qu'à leur sauver la vie ; d'autres enfin se croient plus obligés à celui qui leur sauve la vie , qu'à celui qui leur sauve l'honneur. Tous ces bienfaits seront plus ou moins grands , suivant que le Juge penchera plus de l'un ou de l'autre côté. D'ailleurs , c'est moi qui choisis mon créancier : mais souvent j'éprouve un bienfait , contre mon gré ; je me trouve lié à mon insu. Que faire ?

Appellerez-vous ingrat, un homme qui a été chargé d'un bienfait, sans sa participation, & qui l'eût refusé, s'il eût pu le prévoir? N'appellerez-vous pas ingrat celui qui, l'ayant accepté de façon ou d'autre, n'en a pas été reconnoissant.

CHAPITRE XIII.

UN homme m'a rendu un service; mais ensuite il m'a fait une injure: cet unique bienfait m'oblige-t-il de supporter toutes les injures? ou suis-je dispensé de la reconnoissance, parceque le bienfait a été détruit par l'injure subséquente? De plus, comment décider lequel des deux l'emporte, du service ou de l'offense? un jour entier ne suffiroit pas pour entrer dans les détails de tant de difficultés. Mais, direz-vous, c'est ralentir la bienfaisance, que de ne pas donner le droit de revendiquer ses bienfaits, & de ne pas punir l'ingratitude. D'un autre côté, songez que l'on sera moins disposé à recevoir des bienfaits, s'ils exposent à comparoître pour plaider sa cause, & s'ils jettent l'innocence même dans l'inquiétude. Ajoutez

que par là même on sera moins porté à faire du bien; on n'aime pas à obliger un homme malgré lui : mais si l'on n'a pas d'autres motifs , que la bonté de son cœur , & les charmes d'une bonne action , on donnera plus volontiers , même en abandonnant le retour à la volonté du débiteur. La gloire d'un bienfait diminue à proportion des précautions que l'on prend pour en être payé.

CHAPITRE XIV.

IL y aura moins de bienfaits ; mais ils seront plus sinceres : & quel mal de bannir la légèreté de la bienfaisance ? Le but des Législateurs , en ne portant aucune loi sur cette matière , étoit qu'on donnât avec plus de circonspection , qu'on choisît avec plus de prudence des sujets dignes d'être obligés. Je le répète , songez bien à qui vous donnez ; vû qu'il n'y aura plus pour vous d'action , plus rien à répéter. Quel secours attendez-vous des Juges ? nulle Loi ne vous rétablira dans votre premier état. Ne comptez que sur la bonne foi de l'obligé : voilà le seul moyen de conserver aux

bienfaits leur noblesse & leur magnificence ; ce seroit les fouiller , que d'en faire une matiere de procès. *Rendez ce que vous devez*, est une expression dictée par la Justice , & fondée sur le Droit des gens. Mais cette façon de parler est très honteuse en matiere de bienfaisance. *Rendez !* que voulez-vous qu'il rende : la vie qu'il a reçue ? l'honneur , la sécurité , la santé ? ces dettes sont trop grandes , pour pouvoir être acquittées. *Rendez* au moins l'équivalent. Mais , voilà précisément ce que je disois : la bienfaisance perd toute sa dignité dès qu'elle devient un objet de commerce. N'excitons pas les cœurs des hommes à l'avarice , au mécontentement , à la discorde ; ils n'y sont déjà que trop portés : opposons-nous y plutôt de tout notre pouvoir ; & retranchons des occasions qu'on ne cherche que trop.



C H A P I T R E X V.

ET plût à Dieu que nous puissions persuader aux hommes , de ne recevoir le paiement même de leurs dettes pécuniaires , que comme une restitution volontaire ! Plut à Dieu que nulle stipulation n'obligeât le vendeur à l'acheteur ! qu'on ne fût plus obligé de sceller les pactes & les conventions sous l'empreinte des cachets , & qu'on les mît sous la sauvegarde de la bonne foi & de l'équité ! mais on a préféré la nécessité à l'honnêteré ; l'on a mieux aimé contraindre la probité , que de s'en rapporter à elle. Des deux côtés on appelle des témoins : il faut des contrats , des Notaires , des signatures multipliées : on ne se contente pas de la parole d'un homme , on veut le lier par sa propre signature ; avec trop humiliant de la mauvaise foi & de la dépravation générale ! on s'en fie plus à nos cachets , qu'à nos cœurs. Pourquoi l'intervention de ces Magistrats ? pourquoi cette empreinte de leurs sceaux ? c'est de peur que tel homme ne nie avoir reçu ce qu'en effet il a reçu.

Ce sont donc des personnages incorruptibles, des organes de la vérité ? hélas ! on ne leur prête à eux-mêmes de l'argent, qu'avec les mêmes formalités. Eh ! n'eût-ils pas été plus honnête de laisser quelques scélérats violer leur foi, que de soupçonner tous les hommes de perfidie ! La seule chose qui manque à l'avarice, c'est de ne plus accorder les bienfaits, sans garantie. La bienfaisance est l'attribut des âmes nobles & généreuses : répandre des bienfaits, c'est imiter les Dieux ; en poursuivre le paiement, c'est ressembler aux usuriers. Pourquoi, sous prétexte de fureté, rabaisser les bienfaiteurs à la classe la plus vile de l'humanité ?

CHAPITRE XVI.

MAIS il y aura plus d'ingrats, s'il n'y a pas d'action contr'eux ? au contraire, il y en aura moins, vû que les bienfaits seront distribués avec plus de discernement. D'ailleurs il y auroit du danger à donner cette notoriété à la multitude des ingrats. La honte diminueroit à mesure que croîtroit le nombre des cou-

pables : un vice général cesse d'être un opprobre. Quelle femme rougit aujourd'hui du divorce, depuis que les femmes de la première qualité ne comptent plus leurs années par les noms des Consuls, mais par ceux de leurs maris. Le divorce est le but du mariage, & le mariage celui du divorce : on en craignoit l'éclat, tant qu'il fut rare ; & comme aujourd'hui les registres sont remplis de divorces, à force d'en entendre parler, on s'y est apprivoisé.

Quelle femme rougit aujourd'hui de l'adultère, depuis qu'on en est venu au point de ne plus se marier, que pour rendre l'adultère plus piquant ? La chasteté n'est aujourd'hui le partage que de la laideur. Où trouverez-vous une femme assez délaissée, ou d'assez mauvais goût, pour se contenter de deux amants ? Il faut que toutes les heures de la journée soient partagées entre un pareil nombre d'adultères, & que le jour entier ne suffise pas pour tous : il faut se faire porter chez un amant, & passer la nuit chez l'autre. C'est être d'une simplicité digne du vieux temps, que d'ignorer que l'adultère, avec un seul amant, n'est plus qu'un mariage ordinaire. Comme la

a dissipé la honte , ce seroit de même multiplier & enhardir les ingrats , que de les mettre dans le cas de se compter.

CHAPITRE XVII.

QUOI ? l'ingratitude demeurera donc impunie ? Eh ! l'impiété , l'avarice , l'envie , la colere , la cruauté ne le sont-elles pas ? regardez vous comme impunis , des vices odieux à tout le monde ? connoissez-vous un supplice plus rigoureux , que la haine générale ? Le chariment de l'ingrat , c'est de n'oser recevoir un bienfait de personne , de n'oser rien donner à d'autres , d'être ou de se croire l'objet de tous les regards ; d'avoir perdu le sentiment si doux de la vertu. Eh quoi ! vous appelez malheureux celui dont les yeux sont viciés , dont les oreilles sont obstruées par quelque maladie ; & vous ne donnerez pas le même nom à celui qui a perdu le sentiment des bienfaits ! Il redoute les Dieux témoins de l'ingratitude ; il est tourmenté , oppressé par la conscience du bienfait qu'il veut étouffer au dedans de lui-même. Enfin , comme je le

disois, c'est une assez grande peine pour lui de perdre la plus agréable des jouissances. L'homme reconnoissant au contraire, goûte une volupté constante & soutenue; il est encore plus sensible à la disposition du bienfaiteur, qu'à la chose même qu'il en a reçue. L'ingrat ne jouit qu'une seule fois du bienfait, l'homme reconnoissant en jouit toujours. Comparons leur extérieur; l'un a le visage triste, inquiet, tel que doit l'avoir un faulxaire, un perfide qui ne rend ni à ses parents, ni à ses pédagogues, ni à ses instituteurs, l'honneur qu'il leur doit. La gaieté & l'allégresse animent les traits du second: il épie l'occasion de montrer du retour; & cette disposition même est pour lui une source de joie; il ne cherche pas à dissiper, mais à s'acquitter avec usure, non seulement envers ses parents & ses amis; mais envers ses inférieurs: dans les services même qu'il reçoit de ses esclaves, il considère moins la personne, que la chose.



CHAPITRE XVIII.

CEPENDANT il y a eu des Philosophes, entr'autres Hecaton, qui ont mis en problème, si un esclave pouvoit être le bienfaiteur de son maître. Ils distinguent entre les bienfaits, les devoirs & les fonctions. Ils appellent bienfaits, les services d'un étranger; & par étranger, ils entendent celui qui pouvoit, sans blâme, se dispenser de les rendre. Les devoirs sont ceux d'un fils envers son pere, d'une femme envers son mari, de toutes les personnes, en un mot, que la Nature (1) a liées à notre sort, &

(1) L'expression employée ici par Sénèque, mérite d'être remarquée. Le texte porte : *quas necessitudo suscitavit*. Les Latins, dit *Ælius Gallus*, appelloient nécessaires *necessarii*, les parents & les alliés auxquels nous sommes nécessairement obligés de rendre des services & des devoirs que les autres n'ont pas le droit d'attendre, ni d'exiger de nous. *Necessarii sunt, ut Gallus Ælius ait, qui aut cognati, aut adfines sunt, in quos necessaria officia conferuntur, præter ceteros* : apud *Pomp. Festum*; de verb. signific. voce *Necessarii*. *Cornelius Fronto* ajoute à nos parents & à nos alliés, ceux qui ont pris soin de notre édu-

qu'elle oblige de veiller à notre sûreté. Les fonctions se disent d'un esclave que sa condition a mis dans le cas de ne prétendre jamais à la reconnaissance de son supérieur, quelque chose qu'il fasse pour lui..... (2)

De plus, ceux qui prétendent qu'un esclave ne peut jamais être le bienfaiteur de son maître, oublient les droits de l'humanité : c'est la disposition, & non l'état, qui caractérise les bienfaits. La vertu n'est interdite à personne, elle ouvre les bras à tout le monde, elle reçoit tous les hommes, elle les invite tous, libres, affranchis, esclaves, Rois, exilés : elle ne choisit point de préférence les palais & les fortunes immenses ; elle prend l'homme tout nud. Eh ! quelle assurance nous resteroit donc contre les coups du sort ; que pourroit-on se promettre de grand, si la vertu même changeoit au gré de la fortune ? Si un esclave ne peut être le bienfaiteur de son maître, un sujet ne peut l'être non plus de son Roi, ni un soldat de

cation, & nos amis. *Necessitudo est vel sanguinis, vel meritorum, cum praeceptoribus, cum amicis.*

(2) Il y a ici une lacune dans le texte.

son Général. Qu'importe l'autorité à laquelle on est soumis, si la plus absolue devient un obstacle à la bienfaisance ? Si la nécessité & la crainte du dernier supplice, ôtent à l'esclave le mérite de la bienfaisance ; l'obstacle est le même pour le sujet & le soldat ; puisque, sous des noms différents, ils sont soumis au même pouvoir. Cependant on fait éprouver des bienfaits à ses Souverains & à ses Généraux : on peut donc en faire éprouver à ses maîtres.

Un esclave peut être juste, courageux, magnanime ; dès lors il peut exercer la bienfaisance qui est aussi un effet de la vertu. Il est si vrai qu'un esclave peut faire du bien à son maître, qu'il y a des maîtres qui doivent tout leur bien-être à leurs esclaves. Enfin, on ne doute pas qu'un esclave ne puisse faire du bien à d'autres ; pourquoi n'en feroit-il pas à son maître ?



CHAPITRE XIX.

C'EST, dit-on, qu'un esclave ne devient pas le créancier de son maître, lors même qu'il lui prête de l'argent. D'ailleurs il lui rend tous les jours des services; il l'accompagne dans ses voyages; il le soigne dans ses maladies; il se sacrifie entièrement pour lui : cependant tous ces services, qui de la part d'un autre seroient appelés bienfaits, ne sont que des fonctions ou des devoirs, de la part d'un esclave. En effet, le nom de bienfait ne se donne qu'aux services qu'on a rendus lorsqu'on étoit libre de ne les pas rendre : or, un esclave n'a pas le pouvoir de refuser ses services; il n'oblige donc pas son maître, il ne fait que lui obéir; il ne peut se faire un mérite d'une action, qu'il ne dépendoit point de lui de ne pas faire.

En supposant avec vous cette nécessité, j'ai encore gain de cause, & je vous produirai mille circonstances où l'esclave est libre. En attendant, répondez-moi : si je vous montre un esclave qui combat pour la conservation de son maître.

tre, au mépris de la sienne; qui, percé de mille coups, répand pour lui tout son sang; qui prolonge exprès sa mort, pour lui laisser le temps de s'échapper: nierez-vous que ce soit là un bienfait, quoique de la part d'un esclave? Si je vous en cite un autre que les promesses d'un Tyran, ni ses menaces, ni ses supplices ne peuvent contraindre à découvrir la retraite de son maître; qui dérouté, autant qu'il peut, tous les soupçons; qui fait à la fidélité, le sacrifice de sa propre vie: refuserez-vous à cette action le titre de bienfait, parce qu'un esclave en est l'auteur? Au contraire le bienfait n'est-il pas d'autant plus grand, que les exemples de vertu sont plus rares de la part des esclaves? Si toute autorité déplaît, si tout joug paroît onéreux, quelle reconnoissance ne doit-on pas à celui en qui l'attachement pour son maître a triomphé de la haine pour la servitude? Au lieu donc de dire, ce n'est pas un bienfait, parce qu'un esclave en est l'auteur: disons: c'est un bienfait d'autant plus grand, que la servitude même n'y a pas mis d'obstacle.

CHAPITRE XX.

ON se trompe , si l'on croit que l'esprit de servitude s'empare de l'homme tout entier ; la meilleure partie de lui-même en est exempte. Les corps sont soumis aux maîtres ; mais l'ame demeure toujours maîtresse d'elle-même : cette ame si libre , si indépendante , que les biens mêmes du corps ne peuvent l'empêcher de prendre son essor , de se livrer aux méditations les plus sublimes , de s'élancer dans l'immensité au milieu des corps célestes. C'est donc le corps seul que la fortune livre aux maîtres ; c'est le corps qu'ils achètent & qu'ils vendent : l'ame ne peut être mise en esclavage ; tous ses actes sont libres : en effet nous ne pouvons tout ordonner à nos esclaves ; ils ne sont pas obligés de nous obéir en tout. Ils n'exécuteront pas des ordres contraires au bien public, ils ne prêteront point leurs bras à un crime.



CHAPITRE XXI.

IL est des actions que les Loix n'ordonnent & ne défendent pas aux esclaves : elles peuvent servir de matière à leur bienfaisance. Tant qu'ils ne font qu'exécuter ce qu'on exige d'eux, c'est une fonction ou un devoir ; s'ils l'excedent, c'est un bienfait, ils prennent alors les sentiments d'un ami. Il y a des dons qu'un maître ne peut se dispenser de faire à ses esclaves, comme la nourriture & le vêtement ; ce ne sont pas là des bienfaits. Mais s'il a pour eux des attentions particulières, s'il leur donne une éducation honnête, s'il les instruit dans les Arts qu'on enseigne aux Citoyens ; voilà des bienfaits. Il en est de même des esclaves : celles de leurs actions qui excedent les bornes de leurs fonctions, qui sont volontaires & non forcées, sont des bienfaits, pourvu qu'elles soient assez importantes, pour mériter ce nom, si elles venoient d'une autre part.



CHAPITRE XXII.

UN esclave, suivant la définition de Chrysippe, est un mercenaire perpétuel. De même donc qu'un mercenaire devient bienfaiteur, quand il fait plus que l'ouvrage pour lequel il s'est loué; de même un esclave qui, par attachement pour son maître, passe les bornes de sa condition, qui forme une entreprise généreuse & capable de faire honneur à un homme plus heureusement né, qui surpasse même les espérances de son maître; un tel esclave est vraiment un bienfaiteur domestique. Nous nous emportons contre nos esclaves, quand ils font moins que ce qu'ils doivent; vous paroît-il juste de ne pas leur savoir gré, quand ils font davantage? Dans quel cas les actions des esclaves ne sont-elles pas des bienfaits? c'est quand on peut dire: eh bien! s'il ne l'eût pas voulu, je l'y aurois bien forcé. Mais quand il a fait ce qu'il étoit libre de ne pas vouloir, il faut le louer de sa bonne volonté. Ce sont deux choses contraires, que les bienfaits & les injures. Un es-

clave peut faire du bien à son maître ; s'il peut en recevoir une injure : or , il y a un Juge commis pour connoître des injures des maîtres envers leurs esclaves , pour réprimer leur cruauté , leur brutalité , leur avarice. Quoi , dira-t-on , un maître recevoir un bienfait de son esclave ? C'est un homme qui en reçoit un d'un autre homme : enfin l'esclave a fait ce qui dépendoit de lui ; il a fait du bien à son maître : il ne tient qu'à vous de ne pas recevoir d'un esclave ; mais où est l'homme assez grand , pour que la fortune ne le mette pas dans le cas d'avoir besoin même des plus petits ? Je vais vous rapporter des traits de bienfaisance de différente espece , & même de nature totalement opposée : ici c'est un esclave qui donne la vie à son maître ; là c'en est un qui lui donne la mort : celui-ci le sauve , lorsqu'il étoit prêt à périr (1) , & si c'est trop peu , en périssant lui-même : celui-là aide son maître à mourir ; un autre lui donne (2) le change.

(1) Voyez le Chapitre suivant, vers la fin.

(2) Voyez ci-dessous, Chap. 24.

CHAPITRE XXIII.

CLAUDIUS QUADRIGARIUS (1) rapporte dans le dix-huitième livre de ses annales, qu'au siège de Grumentum (2), lorsqu'il n'y avoit plus d'espérance de la défendre, deux esclaves passèrent du côté des ennemis, dont ils furent bien accueillis. La Ville étant prise, pendant que le Vainqueur parcouroit toutes les rues, ces esclaves prirent les devants, & par des chemins qu'ils connoissoient, se rendirent à la maison où ils avoient servi. Ils en tirèrent leur maîtresse qu'ils firent marcher devant eux; & répondirent aux questions qu'on leur faisoit, que c'étoit leur maîtresse, une femme cruelle, qu'ils menaient au supplice.

(1) Cet Historien dont les ouvrages se sont perdus, est encore cité par notre Auteur, dans son Traité de la Clémence, liv. 1, ch. 9. Aulugelle en fait mention, liv. 5, ch. 4, & liv. 13, ch. 28.

(2) Grumentum étoit une ville d'Italie, située dans la Lucanie. On présume que le siège dont il s'agit ici, se fit durant la guerre des Alliés. Voyez Florus, liv. III, chap. 18.

Après l'avoir conduite hors de la Ville ; ils la cachèrent avec le plus grand soin , jusqu'à ce que la fureur de l'ennemi fût apaisée. Quand le soldat , rassasié de meurtre , eût repris les mœurs romaines , les esclaves reprirent aussi leur premier état , & se remirent dans l'esclavage de leur maîtresse , qui affranchit aussi-tôt l'un & l'autre. Elle ne fut pas humiliée de devoir la vie à des malheureux sur qui elle avoit eu le droit de vie & de mort : elle dut même en être d'autant plus flattée , que sauvée d'une autre manière , ce n'eût été qu'un acte de bonté ordinaire ; au lieu qu'elle acquit par là de la célébrité , & devint pour deux Villes un beau sujet d'entretien , & un exemple remarquable. Au milieu de la confusion d'une ville prise d'assaut , dans un temps où chacun ne pensoit qu'à sa propre sûreté , elle fut abandonnée de tous , excepté de deux transfuges. Mais , pour montrer les sentiments qui leur avoient inspiré la première désertion , ils quitterent le Vainqueur pour leur maîtresse captive , en consentant même à passer pour des parricides. En effet , ce qu'il y a de plus noble dans leur bienfait , c'est que pour sauver la vie à leur maîtresse , ils lais-

ferent croire qu'ils la lui avoient ôtée. Soyez sûr que ce n'est pas un sentiment servile , qui fait acheter une bonne action , en se faisant passer pour criminel.

C. Veitius, Préteur des Marfes , étoit conduit prisonnier à Rome ; un de ses esclaves tira l'épée du soldat qui le conduisoit , & commença par tuer son maître : ensuite il dit : *Voilà mon maître affranchi , il est temps que je songe à moi , & se perça d'un seul coup. Citez - moi quelqu'un qui ait plus noblement sauvé son maître.*

CHAPITRE XXIV.

DOMITIUS étoit assiégé par César à (1) Corfinium : il ordonna à son Médecin , qui étoit un de ses esclaves , de lui donner du poison ; voyant qu'il hésitoit , *pourquoi différer , dit-il , comme si tu étois le maître ? c'est les armes à la main*

(1) Corfinium , ancienne ville d'Italie , qui appartenoit à la nation des Péligniens alliés des Samnites ; elle étoit dans le voisinage de Sulmone , au pied de l'Appennin , du côté de la mer Adriatique. Lucius Domitius , qui étoit dans le parti de Pompée , défendit cette ville contre César.

que je te demande la mort. L'esclave promit d'obéir, & lui donna un breuvage innocent, qui l'assoupit. Ensuite il alla trouver son fils; *gardez-moi*, lui dit-il, *jusqu'à ce que l'événement vous apprenne si j'ai empoisonné votre pere.* Domitius vécut & reçut la vie de César; mais c'étoit son esclave qui la lui avoit donnée le premier.

CHAPITRE XXV.

DANS la guerre civile, un esclave, après avoir caché son maître qui étoit du nombre des pros crits, s'orna de ses anneaux, se revêtit de ses habits, & se présenta aux émissaires, leur disant qu'il ne demandoit point de grace; qu'ils pouvoient exécuter leurs ordres: ensuite il présenta la gorge. Quelle vertu, de mourir pour son maître, dans un temps où le comble de la fidélité étoit de ne pas le livrer à la mort; de se montrer compatissant malgré la cruauté générale; fidele malgré l'infidélité universelle; & quand la trahison étoit encouragée par les plus grandes récompenses, de ne pas désirer d'autre prix de son attachement, que la mort!



CHAPITRE XXVI.

Je n'ometterai pas non plus les exemples de notre siècle. Sous l'Empire de Tibere, rien de plus fréquent & de plus général, que la fureur des délations, plus funeste mille fois à la ville pendant la paix, que toutes les guerres civiles ensemble. On épioit les discours de l'ivresse, on profitoit des aveux naïfs de la gaieté; il n'y avoit plus de sûreté; le moindre prétexte suffisoit à la barbarie: le sort même des Accusés n'excitoit plus la curiosité, parcequ'il étoit toujours le même. Paulus, ancien Préteur, assistoit à un festin, ayant à son doigt, le portrait de César, sur une pierre gravée. Il y auroit de la petitesse à chercher un détour, pour dire qu'il alla à la garde-robe. Maron, fameux délateur de ce temps là, le suivit des yeux: mais l'esclave de Paulus le tira du piège où l'ivresse l'alloit faire tomber, en lui ôtant son anneau; & pendant que Maron prenoit les convives à témoin, que le portrait de l'Empereur avoit été porté dans un lieu ob-

scene, & dressoit déjà son procès verbal, l'esclave montra l'anneau dans sa main : si quelqu'un peut donner à l'un le nom d'esclave, il pourra donner celui de convive à l'autre.

CHAPITRE XXVII.

Sous l'Empire d'Auguste, les discours ne mettoient pas encore la vie en danger ; mais ils ne laissoient pas de compromettre. Rufus, de l'ordre des Sénateurs, avoit paru souhaiter, dans un souper, qu'Auguste ne revînt pas sain & sauf d'un voyage dont il faisoit les préparatifs ; ajoutant que les taureaux & les veaux faisoient le même vœu. Ce propos fut écouté attentivement par quelques convives. Le lendemain de grand matin, l'esclave qui avoit été à ses pieds lui rend compte des discours que l'ivresse lui avoit fait tenir la veille ; il l'exhorte à prévenir César, en se dénonçant lui-même. Rufus, sur cet avis, se présentant à l'Empereur, comme il descendoit de son palais, lui dit qu'il avoit perdu la raison la veille ; proteste qu'il desiroit que le mal qu'il lui avoit souhaité,

haité , retombât plutôt sur lui & sur ses enfans ; le conjure de lui pardonner , & de lui rendre ses bonnes grâces. César l'ayant assuré qu'il y consentoit : mais , répondit Rufus , on ne croira jamais que vous m'avez pardonné , si vous ne m'accordez quelque bienfait , & il lui demande une somme capable de contenter un Courtisan en faveur. César , en la lui accordant , lui dit : *je prendrai garde , pour mon intérêt , de ne jamais me fâcher contre vous.* Il est beau à Auguste d'avoir pardonné , d'avoir joint la libéralité à la clémence. Tous ceux qui liront ce trait ne pourront s'empêcher de louer l'Empereur ; mais ce ne sera qu'après avoir loué l'esclave. Vous ajouterais - je qu'il fut récompensé par l'affranchissement ? il ne fut pourtant pas gratuit ; César avoit payé sa liberté.

CHAPITRE XXVIII.

PEUT - ON douter , après tant d'exemples , qu'un maître ne reçoive quelquefois des bienfaits de son esclave ? Pourquoi sera - ce la personne qui avilira

l'action, & non l'action qui annoblira la personne ? Nous sommes tous formés des mêmes principes, tous descendus d'une origine commune. On n'est plus noble qu'un autre, que quand on a plus de vertus & de talents. Tous ces hommes dont les vestibules sont ornés de portraits, d'une longue suite de noms, de longues généalogies, ont plutôt de l'illustration que de la noblesse. Nous n'avons qu'un seul pere, c'est le monde : voilà l'origine commune à la quelle il faut remonter par des degrés plus ou moins brillants. Ne vous en laissez pas imposer par ces gens, qui dans le catalogue de leurs ancêtres, mettent un Dieu, partout où il leur manque un nom illustre. Ne méprisez pas un homme, pour n'avoir autour de lui, que des noms vulgaires & peu favorisés de la fortune. Soit que vous ne voyez devant vous, que des affranchis, ou des esclaves, ou des étrangers, n'en ayez pas moins de fierté ; franchissez d'un saut hardi cet intervalle humiliant ; vous trouverez au bout la vraie noblesse.

Pourquoi l'orgueil nous gonfleroit-il au point de rougir d'avoir un esclave pour bienfaiteur, & d'oublier le service, pour ne songer qu'à l'état de la personne ?

Oses - tu donner à quelqu'un le nom d'esclave , toi qui es l'esclave de la débauche , de la gourmandise , d'un adultère , ou plutôt de toutes les prostituées ? Tu oses traiter quelqu'un d'esclave ! Mais où te traient ces porteurs ? où menent - ils de porte en porte ta litière ? où te conduisent ces esclaves vêtus de l'uniforme militaire le plus éclatant ? à la loge de quelque portier , aux jardins de quelque esclave subalterne ? & tu prétends que ton esclave ne sauroit être ton bienfaiteur ; toi , pour qui les embrassades de l'esclave d'autrui sont des bienfaits ? Quelle inconséquence ! tu méprises les esclaves , & tu leur fais la cour : fier & impérieux dans ta maison , vil & bas au dehors , tour-à-tour méprisant & méprisé. Il n'est pas d'ames plus abjectes , que celles qui s'enorgueillissent le plus ; il n'est point d'hommes plus disposés à opprimer les autres , que ceux qui ont appris à faire des outrages , à force d'en recevoir.



CHAPITRE XXIX.

J'AI cru cette excursion nécessaire, pour rabattre l'orgueil des adorateurs de la Fortune : j'ai commencé par rétablir les esclaves dans leurs droits, au titre de bienfaiteurs ; je vais aussi les rendre aux enfants. En effet, on demande si les enfants peuvent quelquefois faire éprouver à leurs parents des bienfaits plus grands que ceux qu'ils en ont reçus. On convient que souvent des fils ont été plus grands & plus puissants que leurs peres : on convient encore que souvent ils ont été plus vertueux ; d'où il résulte qu'ils peuvent surpasser leurs peres en bienfaits, ayant & une fortune plus ample, & des dispositions plus vertueuses.

Quelque chose qu'un fils donne à son pere, dit-on, c'est toujours moins qu'il n'a reçu, vû que la faculté même de donner, il la doit à son pere. Ainsi, jamais le pere ne peut être surpassé en bienfaits, puisque sa défaite même seroit un bienfait de sa part. Je réponds d'abord qu'il est des choses plus grandes que celles dont elles tirent leur origine ;

& de ce que l'une n'eût pu s'accroître, si elle n'avoit dû son commencement à l'autre, il ne s'en suit pas que la première ne puisse aller plus loin que la seconde. Il n'y a pas de production naturelle, qui ne surpasse ses principes, d'un grand nombre de degrés. Les éléments sont la cause de toutes les agrégations; & néanmoins ils sont les plus petites parties des corps qui en sont formés. Regardez le Rhin, l'Euphrate, les fleuves les plus célèbres; que sont-ils, si vous les prenez à leur source? Cette masse d'eaux, qui les rend redoutables & fameux, c'est dans leur cours qu'ils l'ont acquise. Retranchez les racines, les forêts ne s'élèveront plus, les montagnes ne seront plus couronnées. Regardez ces troncs énormes, dont la cime va se perdre dans les airs, dont les rameaux s'étendent au loin; qu'est, en comparaison d'eux, l'espace qu'occupent les fibres déliées des racines? Nos temples, les murs de nos villes, ne s'élèvent que sur l'appui de leurs fondations; & cependant la base de tout l'ouvrage est invisible. Il en est de même de tout le reste: les progrès sont toujours supérieurs aux commencements. Je n'aurois pu rien acquies, si les bienfaits de mes parents ne

m'en eussent rendu capable ; mais il ne s'en suit pas que ce que j'ai acquis , soit moindre que la chose sans laquelle je n'aurois pu acquérir. Si une nourrice n'eût élevé mon enfance , mon bras & ma raison n'eussent pu rien exécuter ; je ne serois point parvenu à la renommée à laquelle m'ont conduit mes actions civiles & militaires. Mettrez-vous pour cela les services de ma nourrice au dessus des plus grands bienfaits ? cependant il m'eût été tout aussi impossible de m'avancer sans les soins de ma nourrice , que sans les bienfaits de mon pere.

CHAPITRE XXX.

SI c'est à l'auteur de mon existence que je dois tout ce que je puis faire , songez que ce n'est pas à mon pere , ni même à mon aïeul , que j'aurai cette obligation. Il y aura toujours une origine ultérieure d'où la suivante sera dérivée : or , on ne dira pas que je doive plus à des ancêtres inconnus , & dont la mémoire est entièrement effacée , qu'à mon propre pere. Cependant je leur dois plus , puisque mon pere lui-même tenoit de mes an-

cêtres, le pouvoir de me donner le jour. Tout ce que j'ai fait pour mon pere, n'est rien au prix de son bienfait, parceque je ne ferois pas, s'il ne m'eût engendré. Cela posé, je ne pourrai non plus m'acquitter jamais envers le Médecin qui a tiré mon pere des portes de la mort; puisqu'il ne m'eût pas fait naître, s'il n'eût été guéri. Ne vaudroit-il pas mieux examiner si ce que j'ai fait m'appartient en propre, découle de ma propre énergie, est un pur acte de ma volonté? Pesez en lui-même le bienfait de ma naissance, vous verrez qu'il se réduit à bien peu de chose; que c'est un avantage très douteux, qu'il est une source de maux comme de biens. La naissance est, sans doute, le premier degré qui mène à tout; mais pour être le premier, il n'est pas le plus grand. J'ai sauvé la vie de mon pere, je l'ai élevé au faite des honneurs, je l'ai placé au premier rang dans sa patrie; non-seulement je l'ai illustré par mes actions, mais encore je lui ai fourni des moyens surs & faciles de mériter de la gloire par les siennes; j'ai accumulé sur lui les honneurs, les richesses, tous les avantages les plus enviés des mortels; élevé moi-même au dessus de tous, je me

suis placé au dessous de lui. Venez maintenant me dire : vous devez à votre pere d'avoir pu faire tout cela. Je vous répondrai , sans doute , s'il suffit de naître pour faire de pareilles actions : mais si vivre n'est que la moindre des choses nécessaires pour bien vivre ; si vous ne m'avez donné qu'un bien que je partage avec les bêtes féroces , avec les animaux les plus chetifs , & même les plus immondes ; ne vous attribuez pas un mérite dont votre bienfait n'est pas la cause , quoiqu'il en soit le moyen. Supposons que je vous aie rendu la vie pour celle que vous m'avez donnée ; je l'emporte sur vous , vû que je vous ai fait éprouver un bienfait dont nous sentions l'un & l'autre le prix ; vû que je ne vous ai pas donné la vie pour mon plaisir , ou du moins par mon plaisir ; vû que conserver la vie est une chose plus agréable que de la recevoir , parceque c'est un moindre mal de mourir avant d'avoir pu craindre la mort.



CHAPITRE XXXI.

QUAND je vous ai donné la vie , vous étiez à portée d'en jouir sur-le-champ : quand je l'ai reçue de vous , j'ignotois si je vivois. J'ai donné la vie à un homme prêt à mourir ; vous l'avez donnée à un être destiné à mourir. Je vous ai donné une vie complète , à laquelle rien ne manquoit ; vous n'avez mis au monde qu'une machine dépourvue de raison , à charge aux autres. Voulez-vous savoir combien une vie pareille est un bienfait modique ? vous n'aviez qu'à m'exposer , & pour lors c'eût été une injure de m'avoir engendré. C'est donc un chetif bienfait , que la cohabitation du mari & de la femme , s'il ne se joint des accessoires à ce commencement de bienfait ; s'il n'est , pour ainsi dire , ratifié par d'autres services. Le bien n'est pas de vivre , mais de bien vivre. Je vis bien , dites-vous : mais je pouvois mal vivre. Ainsi la seule chose que je tiens de vous , c'est de vivre. Si vous vous prévaluez de m'avoir donné une vie dénuée de secours & de raison ;

si vous me la vantez comme un grand bien, songez que cet avantage est celui des mouches & des vers. Enfin, pour ne parler que des arts dont l'étude a dirigé le cours de ma vie, je vous ai restitué plus que je n'avois reçu : vous m'aviez donné un être ignorant & grossier ; & moi je vous ai rendu un fils tel que vous seriez charmé de l'avoir engendré.

CHAPITRE XXXII

MON pere m'a nourri : si j'en fais autant, je lui rends plus qu'il ne m'a donné ; parceque non seulement il est nourri, mais il l'est par son fils ; il jouit encore plus de ma disposition, que de la chose même : au lieu que les aliments qu'il m'a donnés n'ont pas été plus loin que mon corps. Mais, si un fils a fait d'assez grands progrès pour être connu dans le monde entier, par son éloquence, sa justice, ses exploits militaires ; s'il environne son pere du bruit de sa renommée ; si par son éclat, il dissipe l'obscurité de sa naissance ; n'a-t-il pas rendu à ses parents un service inestimable ? Qui connoîtroit aujourd'hui Ariston & Gyl-

lus, sans leurs fils Xenophon & Platon ? Le nom de Socrate ne laissera jamais mourir celui de Sophronisque. Je n'aurois jamais fini l'énumération des peres, qui ne doivent l'immortalité qu'à la vertu de leurs enfants. Lequel, à votre avis, fut le bienfaiteur, ou du pere d'Agrippa qui n'est pas même connu depuis son fils, ou d'Agrippa décoré d'une couronne navale, exemple unique de cette espece de décoration militaire, d'Agrippa qui par la multitude d'édifices dont il embellit la Ville, surpassa la magnificence des siecles précédents, sans pouvoir être surpassé dans la suite ? lequel fut le bienfaiteur, ou d'Auguste, ou d'Octave quoiqu'éclipsé par le pere adoptif de son fils. Quelle jouissance pour lui, s'il eût vu ce fils, après les horreurs des guerres civiles, jeter les fondemens d'une paix solide : sans doute il n'eût pas reconnu son propre ouvrage ; en se repliant sur lui-même, il n'auroit pu concevoir qu'un pareil héros fut né dans sa maison.

Je ne passerai pas en revue mille autres peres, que l'oubli eût déjà dévorés, si la gloire de leur fils ne les eût tirés des ténèbres, & ne les retenoit encore au grand jour. D'ailleurs il n'est pas ques-

tion d'examiner si quelques fils ont plus rendu à leurs peres qu'ils n'en avoient reçu, mais si la chose est possible. Quand même les exemples que j'ai cités ne seroient pas satisfaisants, ou n'auroient pas une prépondérance assez marquée sur le bienfait de la vie; la nature peut enfanter ce que les siècles n'ont pas encore produit. Si des bienfaits isolés ne peuvent l'emporter sur ceux des peres; à force de les accumuler, ils feront enfin pencher la balance.

CHAPITRE XXXIII.

SCIPION sauva son pere dans une bataille : à peine revêtu de la robe prétexte, il poussa son cheval au milieu des ennemis. C'étoit peu d'avoir bravé, pour arriver jusqu'à son pere, tant d'obstacles réunis, tant de périls qui serrent de plus près les Généraux; c'étoit peu pour ce jeune héros, à peine enrôlé, de se faire jour à travers les corps de vétérétérans, jusqu'à la premiere ligne, de faire des efforts au dessus de son âge; ajoutez la maniere dont il défend son pere accusé, dont il l'arrache à la brigade des enne-

mis les plus puissants, dont il fait accumuler sur lui un second, un troisième Consulat, & d'autres dignités desirables, même pour des Consulaires : il soulage sa pauvreté par les trésors dont la victoire l'a rendu maître ; il l'enrichit des dépouilles de l'ennemi, présents les plus flatteurs pour un guerrier. Si ce n'est pas encore assez, ajoutez cette suite de gouvernements & de distinctions extraordinaires qu'il lui fit obtenir ; ajoutez que, par la ruine des villes les plus puissantes, devenu le protecteur & le vrai fondateur de l'Empire Romain, qui pouvoit désormais s'étendre sans rival, de l'Orient à l'Occident, il accrut encore beaucoup l'illustration de son pere. Que l'on parle maintenant des bienfaits de ce pere. Peut-on douter que le bienfait si vulgaire de la naissance n'ait été surpassé par la valeur & la piété filiale de Scipion ? l'une a fait la fureté de Rome, & l'autre lui a fait un honneur immortel.



CHAPITRE XXXIV.

SI tant de bienfaits ne sont pas encore suffisants, supposez qu'un fils arrache son pere à la torture, & la subisse en sa place. Vous pouvez agrandir autant que vous voudrez les bienfaits du fils; au lieu que celui du pere est simple, facile, accompagné de plaisir pour le bienfaiteur; c'est un bienfait dont il a fait part sans le savoir à mille autres; un bienfait dans lequel sa femme est de moitié, auquel il a été déterminé par les Loix de son pays, par les récompenses attachées à la paternité; par le desir de perpétuer son nom & sa famille; par mille considérations étrangères à la personne même qui en étoit l'objet. Mais si un fils parvenu au faîte de la sagesse, en fait part à son pere; douterons-nous encore qu'il ait plus donné que reçu? lui qui, en échange de la vie, a donné le bonheur. Mais, dit-on, tout ce que vous faites, tout ce que vous pouvez faire pour votre pere, c'est à lui que vous le devez. C'est aussi à mon instituteur que je dois les progrès que j'ai faits dans les sciences; néan-

moins dans ce genre on peut surpasser ses maîtres, & sur-tout ceux de qui l'on a appris à lire : quoiqu'on ne puisse pas faire de progrès sans eux, il ne s'ensuit pas qu'on reste toujours au dessous d'eux, quelques progrès qu'on ait faits. Il y a de la différence entre le commencement & la perfection ; & quoique l'une ne puisse exister sans l'autre, il ne faut pas pour cela les confondre.

CHAPITRE XXXV.

MAIS il est temps d'employer des arguments frappés à notre propre coin. Un bienfaiteur peut être surpassé, quand il existe des bienfaits plus grands que le sien. Un pere donne la vie, mais il y a des choses plus importantes que la vie : un pere peut donc être surpassé, puisqu'il existe des bienfaits plus grands que le sien. De plus, celui qui a donné la vie, quand il a été lui même une & deux fois délivré du péril de la mort, a reçu un bienfait plus grand, que celui qu'il a procuré. Or, un pere a donné la vie : si donc il est délivré plusieurs fois par son fils du danger de la mort, il reçoit plus qu'il

n'a donné. Un bienfait est d'autant plus grand, que celui qui le reçoit en a plus de besoin. Or on a plus besoin de la vie lorsqu'on vit déjà, que quand on n'est pas encore né, puisqu'alors on ne peut éprouver aucune espece de besoins. Un pere qui reçoit la vie de son fils lui doit donc plus, que le fils ne doit à son pere, pour l'avoir mis au monde. Sur quel fondement dites-vous que les bienfaits du fils ne peuvent surpasser ceux du pere? c'est parceque, sans la vie qu'il a reçue de son pere, le fils n'auroit pu devenir son bienfaiteur. Mais le pere se trouve alors dans le cas de tous ceux qui ont donné la vie à quelqu'un; on n'auroit pu leur témoigner sa reconnoissance, si l'on n'eût point reçu la vie. On ne peut donc par sa reconnoissance surpasser le bienfait d'un Médecin qui nous a rendu la vie, ni celui d'un matelot qui nous a sauvé du naufrage. Cependant il est possible de surpasser les bienfaits de l'un & de l'autre, & généralement de tous ceux qui nous ont sauvé la vie de quelque maniere que ce soit. La même chose est donc possible par rapport aux peres; si l'on m'a fait éprouver un bienfait qui ait besoin d'être soutenu de beaucoup d'autres, & que le mien n'exige au-

un accessoire, j'ai plus donné que reçu. Or la vie que le pere donne à son fils n'est conservée qu'à l'aide d'une foule d'accessoires ; au lieu que celle que le fils donne à son pere, n'a besoin pour se maintenir d'aucun secours étranger. Ainsi le pere qui reçoit de son fils la vie qu'il lui avoit donnée, est surpassé en bienfaisance.

CHAPITRE XXXVI.

CETTE doctrine n'est point faite pour anéantir le respect filial ; au lieu de pervertir les enfants, elle ne peut que les rendre plus vertueux. La vertu est naturellement ambitieuse : elle brûle de surpasser tout ce qui la devance. La piété filiale n'en aura donc que plus d'ardeur, si, au desir de rendre la pareille, se joint l'espoir de l'emporter. Les peres eux mêmes s'applaudiront d'une défaite, où il y aura tout à gagner pour eux. Heureuse lutte ! Quel bonheur pour un pere qui se reconnoît lui-même vaincu par les bienfaits de ses enfants !

La doctrine contraire fournit une excuse à l'ingratitude des enfants, & ralentit leur reconnoissance. Nous devons

plutôt les aiguillonner & leur dire :
 » courage, vertueux jeunes gens ; un
 » louable défi est ouvert entre vos pa-
 » rents & vous : sachons s'ils ont plus
 » reçu que donné. Ils ne sont pas vain-
 » queurs, pour vous avoir prévenus.
 » Animez-vous seulement des senti-
 » ments qui conviennent ; ne vous dé-
 » couragez pas ; la victoire est à vous,
 » si vous la désirez. Dans ce noble com-
 » bat, vous trouverez des Généraux qui
 » vous exhorteront, & qui, déjà vain-
 » queurs de leurs peres, vous condui-
 » ront sur leurs traces à la victoire «.

CHAPITRE XXXVII.

ENÉE a surpassé son pere ; il n'avoit été pour lui dans son enfance qu'un fardeau léger & facile à mettre en sureté ; au lieu qu'Anchise étoit appesanti par l'âge, il falloit le porter à travers les cohortes ennemies, les ruines d'une ville qui s'écrouloit autour de lui : ce vieillard religieux, tenant dans ses bras les vases sacrés & ses Dieux Pénates, surchargeoit son fils d'un double poids : néanmoins il le porta, que dis-je, & que ne

peut la piété ! il le transporta au milieu des flammes , & il établit son culte parmi celui des fondateurs de Rome.

De jeunes Siciliens ont surpassé leurs peres , lorsqu'au milieu de la plus terrible éruption de l'Etna , au milieu des torrents de feu qui couloient dans les villes , dans les campagnes , dans la plus grande partie de l'Isle , ils les emportèrent (1) sur leurs épaules. On prétend que les flammes s'écartèrent , que les feux en se retirant à droite & à gauche , ouvrirent un libre passage à ces Héros bien dignes de terminer heureusement une si noble entreprise.

(1) Ce fait est rapporté dans le Poëme que Cornelius Severus nous a laissé, sur le mont Etna: voyez vers 620 & suiv. Claudien en parle aussi dans une de ses Idylles , & donne à la piété sicilienne de ces deux freres tous les éloges qu'elle mérite. Il nous apprend même qu'on leur avoit érigé des statues. Voyez l'Idylle 7 , pag. 857 & seq. Edit. Var. Amstel. 1665. Solin ajoute que la postérité , pour honorer leur mémoire , & la rendre respectable aux siècles à venir , a nommé le lieu où leurs cendres reposent , *le champ des bons Enfants*. Horum memoriam ita posteritas munerata est , ut sepulchri locus nominaretur , *Campus piorum*. SOLIN , *Polyhistor. c. 5 p. 14* & 15 ; tom. I , Edit. Salmas. *Traject. ad Rhod.* 1689.

Antigone (1) remporta une victoire ; après avoir défait les ennemis dans un grand combat, il céda le prix de la guerre à son pere , & lui abandonna le trône de Chypre. C'est être vraiment Roi, que de ne vouloir pas régner , quand on le peut.

T. Manlius (2) vainquit son pere , tout imperieux qu'il étoit. Relégué par ce pere à cause de la stupidité qu'il montra dans ses premières années , il alla trouver le tribun du peuple qui avoit ajourné Manlius , lui demanda une entrevue & l'obtint. Le tribun ne doutoit pas que le fils ne se rendît le délateur d'un pere odieux ; il croyoit l'avoir

(1) Juste-Lipse croit qu'il y a ici une faute de Copiste , ou une inadvertence de Sénèque : il conjecture avec raison qu'il faut lire ; *vicit Antigoni filius*. Ce qu'il y a de certain , c'est que la vérité historique rend cette correction absolument nécessaire ; il suffit , pour s'en convaincre , de consulter Plutarque , vie de Démétrius surnommé Poliorcetes (pag. 896 , tom. 1 , Edit. Paris. anno 1624) , & la note de Juste-Lipse sur ce passage.

(2) Voyez Cicéron , au troisième livre des Offices , chap. 31 ; & sur tout Tite-Live , l. 7 , cap. 4 & 5 , où ce fait est raconté au long & avec toutes les circonstances qui peuvent en augmenter l'intérêt.

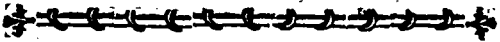
obligé, parceque son exil étoit un des principaux chefs d'accusation intentés contre Manlius. Le jeune homme le trouvant seul, tire une épée qu'il cachoit sous sa robe; & lui dit, *si tu ne jures de te désister, je te perce de ce glaive. Mon pere sera délivré de son accusateur, choisis de quelle maniere.* Le tribun jura, & tint parole; il rendit compte à l'assemblée du motif de son désistement. Jamais aucun autre ne commit impunément le même attentat contre un tribun.

CHAPITRE XXXVIII.

RIEN de plus commun que les exemples de fils qui ont sauvé leurs peres du danger, qui les ont élevés de l'état le plus bas, au faite des honneurs, qui les ont tirés de la foule, pour les illustrer à jamais. L'éloquence, avec toute la richesse de ses expressions, ne pourra jamais peindre l'avantage inestimable & digne de n'être jamais effacé du souvenir des hommes, de pouvoir se dire : j'ai
 » toujours obéi à mes parents; je leur ai
 » cédé en tout; je me suis soumis à tous

« leurs ordres, soit justes soit injustes &
 « révoltants ; je ne me suis montré re-
 « belle qu'en un seul point ; je n'ai pas
 « voulu souffrir qu'ils me surpassassent
 « par leurs bienfaits ». Ah ! combattez sans
 cesse , & quoique vaincus, revenez à la
 charge : heureux les vainqueurs : heureux
 encore les vaincus ! Quoi de plus beau
 qu'un jeune homme qui peut se dire
 à lui-même (car il lui est défendu de le
 dire aux autres) j'ai surpassé mon pere en
 bienfaisance ! Quoi de plus fortuné qu'un
 vieillard qui publie à tout le monde, que
 les bienfaits de son fils ont triomphé des
 siens ! Quoi de plus fortuné qu'une pa-
 reille défaite !





LIVRE IV.

CHAPITRE PREMIER.

DE tous les objets que nous avons traités jusqu'ici, Ebutius Libéralis, il n'y en a pas de plus important, que celui qui va maintenant nous occuper; il s'agit de savoir si la bienfaisance & la gratitude sont des choses desirables par elles-mêmes. Il se trouve des gens qui ne sont pas de l'honnêteté que par intérêt, pour qui la vertu n'a plus de charmes, quand elle est gratuite. Cependant elle perd toute sa grandeur, dès qu'elle devient vénale. Quoi de plus honteux que de calculer, jusqu'à quelle somme on sera vertueux! La vertu n'invite pas l'homme par l'appât du gain; elle ne le détourne point par la crainte de la perte; elle ne séduit personne par l'espoir & les promesses: au contraire elle exige & des sacrifices & des tributs (1) volontaires.

(1) Sénèque se sert ici d'une expression empruntée de l'ancien Droit Civil des Romains, & dont on trouve l'explication dans la note de

C'est en foulant aux pieds son propre intérêt, qu'il faut marcher vers elle, partout où elle nous appelle, partout où elle nous envoie, sans égard pour sa fortune, sans ménagement même pour sa propre vie, sans jamais refuser d'obéir. Que gagnerai-je à être reconnoissant ? vous gagnerez de l'être. La vertu ne s'engage à rien qui lui soit étranger ; s'il survient quelque avantage, regardez-le comme une accessoire. La récompense des actions honnêtes, se trouve dans ces actions mêmes. Si la vertu est desirable par elle-même, & si la bienfaisance est une vertu, la nature étant la même, le sort ne peut différer. Or nous avons prouvé souvent & suffisamment, que la vertu est desirable par elle-même.

CHAPITRE II.

ICI nous avons à combattre les Epicuriens, ces amis du plaisir & du repos ; ces Philosophes de table, chez qui la vertu n'est que la servante des voluptés ; elle leur est soumise, elle en est l'esclave,

Juste Lipse sur ce passage. Voyez aussi les *adversaria* de Turneb. lib. 1, cap. 29.

elle

elle les voit au dessus d'elle. Mais , dites - vous , la volupté ne peut exister sans la vertu. Pourquoi donc occupe - t - elle le premier rang ? Croyez-vous que ce ne soit ici qu'une dispute de préséance ? Il s'agit de la chose même , de la nature de la vertu : elle n'est plus vertu , si elle n'a que la seconde place : le premier rôle lui appartient , c'est à elle à conduire , à commander , à s'asseoir sur le trône ; & vous voulez qu'elle aille prendre des ordres.

Que vous importe , dit-on ? Nous prétendons comme vous , qu'il n'y a pas de bonheur , sans la vertu. La volupté même , que je recherche , à laquelle je me suis dévoué , je la condamne & la réproouve , si elle n'est accompagnée de la vertu. La seule dispute entre nous , est de savoir si la vertu n'est que la source du bonheur , ou si elle est le bonheur même. En supposant que ce soit là notre seule contestation , n'est-ce , à votre avis , qu'une affaire d'étriquette ? Ce qui me choque n'est pas de voir la volupté au premier rang , mais de la voir en la compagnie de la vertu. La vertu méprise la volupté ; elle en est l'ennemie ; elle s'enfuit loin d'elle ; elle préfère les travaux & la douleur , ou du moins des avantages qui marquent une

rigueur mâle , à tout le bonheur efféminé d'Epicure.

CHAPITRE III.

Ces préliminaires étoient nécessaires , mon cher Libéralis , parceque la bienfaisance , dont nous traitons , est une vertu , & qu'il est honteux de faire du bien , pour d'autre motif que d'en faire. En effet si l'on ne donnoit , que dans l'espoir de la restitution , l'on choisiroit les plus riches , par préférence aux plus dignes : au contraire , on préfère tous les jours le pauvre au riche insolent ; la bienfaisance n'a point égard à la fortune. D'ailleurs si l'intérêt étoit l'unique motif de la bienfaisance , les hommes les moins bienfaisants seroient ceux qui ont le plus de moyens de l'être , les riches , les grands , les Rois ; tous ceux en un mot qui n'ont pas besoin du secours d'autrui. Les Dieux sur-tout ne nous combleroient pas de cette multitude de bienfaits qu'ils ne cessent jour & nuit de répandre sur nous. Leur nature leur suffit ; elle leur procure & la plénitude des biens , & la sûreté la plus inviolable. Ils

n'accorderoient donc pas de bienfaits, si le seul motif d'en répandre, étoit la considération de ses propres intérêts. Ce n'est plus de la bienfaisance, mais de l'usure, que de songer à placer ses bienfaits non pas le plus honnêtement, mais avec le plus d'avantage & de sûreté possible. C'est parceque les Dieux sont très éloignés de cette disposition, que nous les regardons comme bienfaisants : si l'intérêt étoit l'unique motif de la bienfaisance, n'ayant rien à espérer de nous, ils n'auroient aucune raison de nous faire du bien.

CHAPITRE IV.

VOILA aussi pourquoi, suivant nos adversaires, Dieu n'accorde pas de bienfaits. Plongé dans une entière sécurité, indifférent au sort des hommes, & à la marche du monde, il s'occupe de toute autre chose, ou (ce qui constitue le suprême bonheur, suivant Epicure), il demeure dans une inaction totale, également insensible & aux hommages & aux outrages.

Ceux qui raisonnent ainsi, n'entendent donc pas les voix suppliantes des

mortels , ni cette multitude de vœux publics & particuliers , adressés aux Dieux , de toutes parts , les mains étendues vers le ciel. Comment les hommes se feroient - il accordés dans ce délire universel, d'invoquer des Divinités sourdes , des Dieux impuissans , s'ils n'a-voient éprouvé de leur part des bienfaits , tantôt offerts spontanément , tantôt accordés à nos prières , toujours grands , toujours à propos , toujours dissipant par leur intervention l'effet de quelque menace terrible ? Où est l'être si malheureux , si abandonné , si maltraité par le destin , & tellement né pour l'infortune , qui ne se soit jamais ressenti de cette munificence des Dieux ? Considérez ces hommes chagrins qui ne cessent de gémir de leur sort ; vous verrez qu'ils ne sont pas eux-mêmes totalement exclus des bienfaits du ciel ; qu'il n'y a pas de maison dans laquelle ne coule au moins quelque filet de cette source féconde. Est ce donc peu , que tous les biens également partagés entre tous les hommes , à leur naissance ? Sans parler de ceux qui sont répartis plus inégalement pendant la vie , la nature nous donne-t-elle peu , en se donnant elle-même à nous ?



C H A P I T R E V.

DI E U, dites-vous, n'accorde pas de bienfaits ? Et d'où vous viennent donc ces biens que vous possédez , que vous donnez , que vous refusez , que vous gardez , que vous ravissez ? D'où viennent ces sensations innombrables qui flattent vos yeux , vos oreilles , votre ame ? tous ces objets qui servent même à votre luxe ? En effet , la Nature a non seulement pourvu à nos besoins ; sa tendresse a songé même à nos plaisirs. Regardez tous ces arbres dont les fruits sont si variés ; tous ces légumes salutaires , tous ces aliments divers répartis sur l'année entière avec tant de profusion , que la terre fournit même à l'homme , sans travail , des aliments fortuits ; ces animaux de toute espèce , dont les uns habitent l'élément sec & solide , dont les autres naissent au sein des eaux , les autres volent dans les plaines de l'air : il n'est pas une partie de la nature qui ne nous paie quelque tribut. Et ces fleuves dont les contours agréables environnent nos plaines ; dont le cours immense &

navigable ouvre une route au commerce ; dont quelques-uns dans des temps périodiques s'accroissent miraculeusement, & arrosent pendant l'été des terrains arides, sous un ciel brûlant ; & les eaux minérales ; & ces sources d'eaux chaudes qui jaillissent sur les rivages mêmes de la mer (1).

CHAPITRE VI.

SI l'on vous avoit donné quelques arpents, vous croiriez avoir reçu un bienfait : & vous refusez ce nom, au don de la terre-entière. Si l'on vous avoit fait présent d'une somme d'argent, si l'on avoit rempli votre coffre qui vous paroît bien grand, vous vous croiriez obligé : la nature a enfoui tant de métaux ; elle a fait jaillir tant de fleuves qui déposent leur or sur le sable qu'ils roulent ; elle a produit en tous lieux des mines profondes

(1) — Te, Latr maximè ; teque ,
Fluctibus & fremitu assurgens , Benace , marine ?

VIRG. *Georg. lib. 2, vers. 159, 160.*

Cette citation n'a aucun rapport avec ce qui précède ; & je soupçonne avec Juste-Lipse qu'il y a une lacune dans le-texte.

d'argent, de cuivre, de fer; elle vous avertit même par des signes disposés à la surface de la terre, des trésors enfermés dans son sein : & vous ne vous croyez pas redevables envers la nature. Si l'on vous donnoit une maison décorée d'un peu de marbre, d'un lambris, où l'on vit briller l'or & les couleurs, vous ne regarderiez pas ce présent comme médiocre : la nature vous a construit un domicile immense, où vous n'avez à craindre ni incendie ni écoulement; où vous ne voyez pas des couches légères, plus minces que la lame de fer qui les divise, mais des masses entières de la pierre la plus précieuse, mais des carrières inépuisables de cette matiere variée, dont vous admirez de chérifs morceaux; mais un lambris, dont la décoration se renouvelle le jour & la nuit : & vous ne croyez pas avoir reçu un présent? Malgré le cas que vous faites de ce que vous possédez, telle est votre ingratitude, que vous ne vous croyez redevable à personne. D'où vous vient cet air que vous respirez? cette lumière qui vous aide à régler & à ordonner tous les actes de votre vie? ce sang dont le cours entretient en vous la chaleur vitale? ces faveurs exquisés qui provoquent votre palais au-

de-là même de la satiété ? ces stimulans qui réveillent la volupté déjà fatiguée ? ce repos enfin dans lequel vos jours se flétrissent ? si vous êtes reconnoissant , ne direz vous pas , c'est un Dieu qui nous accorde ce loisir (1). Oui , c'est un Dieu auquel nous sommes redevables , non pas de quelques génisses , mais de toutes les bêtes de somme répandues sur le globe entier ; c'est un Dieu qui fournit la pâture aux troupeaux errants de toutes parts ; c'est un Dieu qui substitue les pâturages de l'été aux provisions de l'hiver : il ne nous a pas seulement enseigné à chanter sur un chalumeau des airs rustiques & grossiers , dont la mélodie n'est pourtant pas dépourvue de charmes ; mais il a inventé cette foule d'arts , cette diversité de voix , ces sons modifiés , soit par notre souffle , soit par un air étranger. En effet , ces inventions ne nous appartiennent pas plus , que notre croîs-

(1)

— Deus nobis hæc otia fecit.

VIRG. *Eclog.* 1 , vers. 6 & seq.

Séneque ajoute les quatre vers suivans ; mais comme ils se trouvent déjà cités dans plusieurs endroits de ses Lettres , j'ai cru devoir les omettre ici pour ne pas fatiguer le Lecteur par des répétitions inutiles qui nuisent à la forme , sans rien ajouter au fond.

sance & les différentes révolutions de nos corps dans des temps marqués ; telles que la chute des dents de l'enfance , le léger duvet qui croît aux approches de l'adolescence, aux premiers pas de l'homme vers un âge plus robuste ; enfin cette dernière dent qui annonce la fin de la jeunesse. Nous apportons en naissant les germes de tous les arts , comme de tous les âges : Dieu est le maître habile qui tire les génies de leur obscurité.

CHAPITRE VII.

C'EST à la Nature , dites-vous , que je suis redevable de tous ces biens. Ne voyez-vous pas qu'en parlant ainsi, vous ne faites que changer le nom de Dieu ? La Nature est-elle donc autre chose que Dieu lui-même , que l'intelligence divine , répandue dans l'univers entier & ses diverses parties ? Vous pouvez même si vous le voulez , donner d'autres noms à ce puissant auteur de l'univers : vous pouvez l'appeller le grand Jupiter , le Tonant , le Stateur , non parcequ'il arrêta , suivant les Historiens, à la prière de Romulus , l'armée fugitive des Romains,

mais parceque sa bienfaisance maintient l'ordre dans la nature : vous pouvez encore lui donner avec raison le nom de fatalité ; la fatalité n'est que l'enchaînement compliqué des causes , & Dieu est la premiere des causes , celle d'où dépendent toutes les autres : vous pouvez en un mot lui donner tous les noms que vous voudrez , pourvu qu'ils désignent quelques-unes des propriétés , quelques-uns des effets des corps célestes. Tous les bienfaits qu'il nous prodigue , forment autant de titres qu'on peut lui donner.

CHAPITRE VIII.

Nos Philosophes l'adorent sous les noms de *Bacchus* , d'*Hercule* , de *Mercur* : de *Bacchus* , parcequ'il est le pere de tous les hommes , l'inventeur de ces germes féconds qui reproduisent le genre humain à l'aide de la volupté ; d'*Hercule* , parceque sa force est invincible , & qu'à la fin du monde , fatigué de ses travaux , il rentra au sein des flammes ; de *Mercur* , parcequ'en lui résident la raison , le nombre , l'ordre & la science. Par-tout où se porteront vos pas , vous le rencontrerez :

nul endroit d'où il soit absent ; il remplit lui-même tout son ouvrage.

Vous ne gagnez donc rien, mortel ingrat , à vous dire redevable envers la nature , & non pas envers Dieu. La Nature n'existe pas sans Dieu , ni Dieu sans la Nature : l'un & l'autre ne font qu'un ; leurs fonctions sont les mêmes. Si vous aviez emprunté de l'argent à Seneque , vous vous diriez le débiteur d'Annæus ou de Lucilius ; ce seroit changer de nom & non de créancier , soit que vous preniez ou le nom , ou le prénom , ou le surnom , c'est toujours le même homme. Ainsi les mots de *nature* , de *destin* , de *fortune* , ne sont que des noms divers du même Dieu , différentes faces de la même puissance. La justice , la probité , la prudence , la force , la frugalité , ne sont de même que des attributs différents de la même ame ; en louant une de ces vertus , c'est l'ame que vous louez.



CHAPITRE IX.

MAIS, pour ne pas nous égarer dans une dispute étrangère à notre sujet, je reviens à dire que Dieu nous comble des plus grands bienfaits, sans aucun espoir de retour ; puisqu'il n'a pas besoin de nos services, & que nous ne pouvons lui en rendre. La bienfaisance est donc désirable par elle-même. Le bienfait ne vaut que par l'avantage qu'il procure à celui qu'on oblige : voilà le but unique que nous devons nous proposer, sans égards pour nos propres intérêts.

On nous objecte que nous disons qu'il faut choisir avec soin les objets de la bienfaisance ; que le cultivateur lui-même ne confie pas ses semences à un terrain sablonneux. Il résulteroit de ce principe que nous sommes guidés par notre intérêt dans le placement des bienfaits, comme l'agriculteur dans le labour & les semailles ; en effet on ne dira pas que semer soit une chose désirable en elle-même. Voilà donc, nous dit-on, la raison pour laquelle vous choisissiez les personnes ; il n'en seroit pas besoin, si

la bienfaisance étoit désirable par elle-même ; le lieu , le temps , & la manière seroient des choses indifférentes ; quelles qu'elles fussent , ce seroit toujours un bienfait.***. Nous ne pratiquons l'honnêteté que pour elle-même ; cependant quoique nous n'ayons pas d'autres motifs , nous n'en sommes pas moins circonspects sur la nature de l'action , sur le temps & la manière , parceque ce sont précisément ces circonstances qui constituent le bienfait. Ainsi quand je choisis le sujet à qui je donne , c'est pour qu'il y ait un bienfait : s'il est accordé à un homme infâme , il n'y a plus d'honnêteté ; & par conséquent la bienfaisance disparaît.

CHAPITRE X.

LA restitution d'un dépôt est une chose désirable en elle-même ; cependant je ne le rendrai pas toujours , ni en tous lieux , ni en tout temps ; quelquefois il n'y aura pas de différence entre nier un dépôt & le rendre publiquement : j'aurai donc égard à l'intérêt de celui dont je me trouve le dépositaire ; je lui refuserai.

son dépôt qui pourroit lui être préjudiciable. J'en userai de même pour les bienfaits : j'observerai les temps , les personnes , la maniere , les motifs. Il ne faut jamais agir sans discernement ; il n'y a pas de bienfait , si le discernement ne l'accompagne , vû que la raison est la compagne inséparable de toutes les vertus. Combien d'hommes n'avons-nous pas entendus se reprocher leurs donations inconsidérées , & se dire , j'aimerois mieux avoir perdu mon bienfait , que de l'avoir prodigué à un tel homme. Donner inconsidérément , c'est perdre de la maniere la plus honteuse : il est plus triste d'avoir mal placé son bienfait , que de n'en avoir pas été payé de retour ; le défaut de reconnoissance est le vice d'un autre , mais le défaut de discernement est un vice en nous-mêmes. Dans le choix des personnes , je ne me déciderai pas , comme vous croyez , pour celle qui me rendra la pareille ; je préférerai l'homme qui sera reconnoissant , & non celui qui s'acquittera. Or , souvent on est reconnoissant sans s'acquitter ; de même qu'on est ingrat même après s'être acquitté. Mon calcul porte principalement sur les dispositions du cœur. Aussi je négligerai un homme riche mais indigne ,

pour donner à un indigent vertueux ; il sera reconnoissant au sein même de l'indigence ; privé de tout , son cœur lui restera. Le but de mon bienfait n'est pas le profit , la volupté , la gloire ; content de faire plaisir à la personne que j'oblige , je donnerai , pour remplir mon devoir : or , les devoirs exigent du discernement. En quoi consistera-t-il ? le voici.

C H A P I T R E X I.

Je choisirai un homme irréprochable ; sincère , sensible , reconnoissant , bienveillant , qui respecte le bien d'autrui , sans être trop attaché au sien propre. Mon choix une fois fixé , quoique la fortune ne l'ait pas mis dans le cas de me payer de retour , je n'en aurai pas moins trouvé la personne que je souhaite. Si ma bienfaisance n'est dirigée que par la vue de mon intérêt personnel , & par un calcul honteux ; si je ne rends des services , que dans l'espérance d'en recevoir , je n'obligerai ni l'homme qui va partir pour un pays lointain , ni celui qui s'expatrie pour toujours , ni celui dont la santé est entièrement dé-

espérée; enfin, je n'obligerai point à l'article de la mort, parcequ'il ne me reste plus le temps de recevoir le prix de mon bienfait. Néanmoins, pour vous montrer à quel point la bienfaisance est désintéressée, nous secourons des étrangers jetés sur nos côtes par la tempête, & qui vont les quitter pour jamais; nous fournissons à un inconnu un navire équipé pour se rembarquer après le naufrage; il part, connoissant à peine l'auteur de sa conservation, & destiné à ne jamais nous revoir; il transfère sa dette aux Dieux mêmes, il les conjure de s'acquitter pour lui; pour nous la simple conscience d'un bienfait stérile suffit à notre bonheur.

A la fin même de notre vie, lorsque nous réglons nos dispositions testamentaires, faisons-nous autre chose, que répandre des bienfaits inutiles pour nous? Cependant, combien de temps employé, combien de discussions secrètes pour régler les sommes & les légataires? Que nous importent les sujets de notre bienfaisance, puisque nous ne pouvons rien en attendre? Néanmoins, jamais nos dons ne sont plus réfléchis, ni nos jugements plus approfondis, que lorsque, dépouillés de tout intérêt personnel, l'honnêteté se montre seule à nos yeux.

Jamais au contraire nous ne pouvons juger de nos devoirs , tant qu'ils sont dépravés par l'espérance , la crainte , & la volupté ce vice des lâches. Mais , lorsque la mort fait taire toutes les passions , lorsqu'elle envoie un Juge incorruptible , pour régler les partages , nous choisissons les plus dignes , pour leur transmettre nos biens : jamais nous ne réglons mieux nos affaires , que lorsqu'elles ne nous regardent plus.

CHAPITRE XII.

EN effet , quelle joie pure de pouvoir se dire : je rendrai celui - ci plus riche : j'augmenterai la considération de celui-là , en augmentant son aisance. Si l'on ne fait du bien que dans l'espoir du retour , il faut mourir sans testament. Mais on nous objecte que nous disons que le bienfait est une dette insolvable : or , une dette n'est pas désirable par elle même. Quand nous employons le mot de *dette* , ce n'est que métaphoriquement : ainsi nous disons que la Loi est la règle du juste & de l'injuste : or , une règle n'est pas désirable par elle-même.

même. Nous n'usons de ces termes que pour rendre l'idée plus claire. Quand je me sers du mot de *dette*, ce n'est qu'une approximation. Quelle est la différence ? c'est le mot *insolvable* que j'ajoute, tandis qu'il n'y a point de dette qui ne puisse ou ne doive être payée.

Les services doivent tellement être désintéressés, que souvent même, comme je l'ai dit, on est obligé d'en rendre, à son propre dommage, à ses propres périls. Ainsi, je défends un homme attaqué par des voleurs, tandis que je pourrois passer mon chemin en sûreté. Je protège un accusé prêt à succomber sous le crédit de ses adversaires; je tourne contre moi même la cabale puissante qui le persécute, l'habit (1) sale & mal propre ;

(1) C'étoit l'habit que les accusés portoient lorsqu'ils étoient comme nous disons encore aujourd'hui, *in reatu*. Ils ne le quittoient qu'après la décision du procès, & quand ils étoient pleinement absous & déchargés de l'accusation par un jugement en forme. Ainsi faire changer d'habit à un accusé, ou l'avoir fait déclarer innocent, c'étoit la même chose. Brissou dit que les accusés étoient appelés *sordidati*, à cause de la malpropreté de leurs habits : *sordida vestis, sordium plena, qualis olim erat reorum habitus, qui inde sordidati dicebantur, ut ex veterum Auctorum libris notum est. BRISSON, de verborum, quæ ad jus pertinent, significatione : voce, Sordes reorum.*

dont je le débarrasse , les mêmes accusateurs me forceront peut-être de le prendre , tandis que je pouvois , ou passer dans le parti opposé , ou contempler tranquillement des débats qui me sont étrangers. Je me rends la caution d'un débiteur condamné à payer ; je dégage les biens (2) de mon ami , en m'en-

(2) Le texte porte : & *suspensum amici bonis libellum dejicio* , *creditoribus ejus me obligaturus* ; ce qui signifie littéralement , & par l'engagement que je prends envers ses créanciers , je fais tomber , j'arrache , je déchire les affiches publiques qu'on avoit déjà mises pour la vente des biens de mon ami.

L'Edit , ou la Déclaration par laquelle on annonçoit la vente des biens de ceux qui s'étoient rendus cautions (*venalia bona esse pradiata*) , & le jour fixe où elle devoit se faire , étoit attaché à une colonne , à un pilastre dans les places publiques & dans les carrefours , ou aux coins des rues , ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui parmi nous. Au dessous de cet Edit , on suspendoit , par le moyen d'une corde , une autre affiche qui contenoit un détail exact de l'état actuel de ces biens , de leur nature , de leur valeur , & du lieu où ils étoient situés. Suétone dit que Claude , avant que d'être Empereur , ayant été obligé de dépenser pour les frais de sa réception au Sacerdoce , huit millions de sesterces , se vit dans une telle disette d'argent , que ne pouvant acquitter ses obligations envers le trésor public , on fit afficher la vente de tous ses biens au dessous de l'Edit des Gardes du trésor , conformément à

gageant envers ses créanciers : pour sauver un homme dont les biens sont en vente, je cours risque de voir vendre les

la Loi qui ordonnoit de vendre les biens de ceux qui s'étoient rendus cautions, lorsqu'ils ne payoient pas. *Postremò etiam festerium octogies pro introitu novi Sacerdotii coactus impendere, ad eas rei familiaris angustias decidit, ut cum obligatam arario fidem liberare non posset, in vacuum lege pradiatoriâ venalis pependerit sub Edicto Praefectorum* : in Claudio, cap. 9.

Au reste, le passage de Sénèque & celui de Cicéron, dans son Oraison pour Quintius (ch. 6), prouvent que *dejicere libellos*, étoit l'expression usitée dans le cas dont il s'agit ; & cette raison seule sembloit devoir lui assurer un article à part dans les dictionnaires latins ; cependant on ne la trouve dans aucun, excepté dans le trésor de Robert Etienne, de l'édition de Gesner, encore ces deux savants Lexicographes ne déterminent pas d'une manière précise le sens propre & direct du verbe *dejicere*, appliqué à *libellos* ; ils se contentent de l'expliquer par une périphrase : *dejicere libellos is solbat*, disent-ils, *qui creditoribus se obligare paratus erat, vel solvere parabat, vel denique eum, cujus bona proscribebantur, defendere volebat*, (voce, *Libellus*). Hottoman, dans sa note sur le passage de Cicéron, indiqué ci-dessus, remarque bien à la vérité qu'il y a une énergie singulière dans le mot *dejicit* ; *est in verbo dejicit vis singularis*, mais il ne dit point en quoi consiste cette énergie. J'ai tâché de suppléer à cette omission dans la traduction littérale que j'ai faite, au commencement de cette note, du passage de Sénèque. Les différentes expressions

miens (1). Un homme , qui par raison de santé , ou par amour pour la retraite , veut acheter une maison à Tuscule , ou

dont je me suis servi , pour rendre le verbe *de jicere* , peuvent , ce me semble , en donner une idée assez exacte , & en faire sentir les différentes modifications.

(1) Sénèque dit : *ut possim servare proscriptum , ipse proscriptionis periculum adeo* ; ce qui ne signifie point : pour sauver un proscrit , je m'expose moi-même à la proscription. Le vrai sens de ce passage est déterminé par celui du verbe *proscribere* , terme dont tous les Auteurs latins , & particulièrement les Orateurs & les Jurisconsultes se servent fréquemment. A Rome , on annonçoit par des affiches publiques attachées aux coins des rues & des carrefours , la vente des biens d'un citoyen , & le jour fixe où cette vente devoit se faire : *proscribi enim bona dicuntur* , dit Hottonman , *cum fixis publicè libellis , venditio eorum bonorum in diem certam edicitur ac significatur*. Il rapporte ensuite un passage curieux d'Ulpien , qui en expliquant le mot *proscribere* , nous apprend que ces sortes d'affiches de vente étoient écrites en grosses lettres , afin qu'on pût aisément les lire ; on en mettoit en différents endroits , même dans les lieux écartés ; mais en quelqu'endroit qu'on les attachât , on avoit soin qu'elles fussent toujours en évidence. *Proscribere , palam sic accipimus , claris litteris ut de plano legi possint , ante tabernam scilicet , vel ante eum locum in quo negotiatio exercetur , aut in loco remoto , sed in evidenti*. ULPIAN. lib. 2. D. de Instit. Voyez la note d'Hottonman , sur l'Oraison de Cicéron pour Quintius , ch. 6 , de l'édition de Grævius.

à Tibur, ne dispute guere sur le prix de l'achat, ou sur les frais de l'entretien : il en est de même des bienfaits. Si vous me demandez ce que me rapportera tel bienfait, je vous répondrai, une bonne conscience. Ce que rapporte un bienfait ! & dites-moi vous-même ce que vous rapportent la justice, le désintéressement, la grandeur d'ame, la chasteté, la tempérance : si ces vertus rapportent autre chose qu'elles-mêmes, ce n'est pas elles que vous aimez.

CHAPITRE XIII.

QUEL intérêt a l'univers à faire autour de nous la révolution ? le soleil à raccourcir ou prolonger les jours ? Cependant ce sont des bienfaits, puisqu'en nous en tirons avantage. De même que la fonction de l'univers est de mouvoir circulairement les corps célestes, & celui du soleil, de changer tous les jours le lieu de son lever & de son coucher, & de nous rendre ces services sans aucun espoir de retour ; ainsi la fonction de l'homme de bien est entr'autres de répandre gratuitement ses bienfaits. Pourquoi donc

fait-il du bien ? c'est pour en faire, c'est pour ne pas en perdre l'occasion. Votre plaisir, ô Epicuriens ! est de maintenir votre corps dans un honteux repos ; de lui procurer une sécurité semblable à l'assoupissement ; de vous tenir cachés sous une ombre épaisse ; de veiller la torpeur de vos âmes engourdies par de molles pensées auxquelles vous donnez le nom de tranquillité ; & dans la retraite de vos jardins, d'engraisser à force d'aliments & de boissons, vos corps blêmes & languissants. Notre plaisir, à nous, est de rendre des services pénibles, pourvu qu'ils soulagent les peines des autres, des services dangereux, pourvu qu'ils délivrent les autres du danger ; onéreux à notre fortune, pourvu qu'ils mettent les autres à l'aise : qu'importe que mes bienfaits me reviennent ? ne faudra-t-il pas en répandre de nouveaux après la restitution ? La fin des bienfaits est l'avantage de celui qu'on oblige, & non le nôtre ; sans quoi, c'est nous-mêmes que nous obligerions. Combien d'actions vraiment utiles aux autres n'excitent point de reconnoissance, parcequ'elles ont l'intérêt pour motif ? Le Commerçant fait du bien aux Villes, le Médecin aux malades, le Marchand

d'esclaves aux esclaves qu'il vend ; néanmoins comme ils ne sont utiles qu'en vûe de leur propre intérêt, personne ne se croit obligé envers eux.

CHAPITRE XIV.

IL n'y a point de bienfaisance, où se trouve l'espoir du profit. Je donnerai tant, je recevrai tant : voilà ce qu'on appelle un marché. Je n'appellerai point chaste, la femme qui ne refuse un amant que pour l'enflammer davantage, ni celle qui ne craint que (1) la Loi, ou son mari. Ovide à raison de dire *que la femme qui n'a refusé que parceque la chose n'est point permise, a réellement accordé* (2).

En effet, on a raison de mettre au nombre des coupables, celle qui ne doit sa chasteté qu'à la crainte, & non à elle-même. De même, celui qui fait du bien par intérêt, ne le fait pas véritablement. Sommes-nous donc bienfaisants

(1) C'est la Loi d'Auguste, contre les adulteres : *Legem Juliam de adulteriis coercendis.*

(2) Quæ, quia non licuit non dedit, illa dedit.

envers les animaux que nous nourrissons pour notre usage ou pour nous servir d'aliments ? Sommes - nous bienfaisants envers les arbres que nous cultivons, que nous garantissons des inconvénients de la sécheresse, ou de la dureté du sol ? Ce n'est point par un principe de vertu ou d'équité qu'on se porte à la culture des champs, ni à aucune des actions, dont le fruit est différent d'elles mêmes. La bienfaisance n'est pas non plus excitée par l'avarice, ni par un intérêt sordide, mais par l'humanité, la libéralité, par le desir de donner encore même après avoir déjà donné, & d'ajouter de nouveaux bienfaits aux anciens : elle ne calcule que la somme des avantages qu'elle procure. Si elle s'occupe de son propre intérêt, elle ne devient plus qu'une passion avilissante ; elle n'a plus d'éloges à espérer, plus de gloire à prétendre : le grand mérite en effet de s'aimer, de se ménager, d'acquérir pour soi même ! La véritable bienfaisance interdit toutes ces considérations ; elle entraîne souvent l'homme à sa propre ruine, elle le rend aveugle sur son intérêt. L'acte même de la bienfaisance suffit à son bonheur.



CHAPITRE XV.

DOUTEZ-VOUS qu'une injure ne soit le contraire d'un bienfait. De même donc que faire une injure est une chose qu'on doit fuir pour elle-même : de même la bienfaisance est desirable pour elle-même. D'un côté, la turpitude de l'action l'emporte sur toutes les récompenses qui invitent à la commettre ; de l'autre, on est attiré par la beauté de la vertu si touchante par elle-même. Je puis dire avec certitude qu'il n'y a personne qui ne soit attaché à ses propres bienfaits, qui ne revoye avec plus de plaisir celui qu'il a comblé de biens, pour qui le bien qu'il a fait ne soit un motif d'en faire encore, ce qui n'arriveroit pas, si la bienfaisance n'avoit des charmes par elle-même. Combien de fois n'entendez-vous pas dire ?

» Je ne puis prendre sur moi d'aban-
» donner un homme, à qui j'ai donné
» la vie, que j'ai tiré d'un grand péril :
» il me prie de plaider sa cause contre
» des accusateurs puissants. Je voudrois
» bien m'en dispenser : mais comment
» faire ? Je l'ai déjà secouru une ou deux

« fois ». Ne voyez-vous pas que la bienfaillance nous fait une espece de violence qui nous arrache de nouveaux bienfaits ? D'abord parcequ'il le faut , ensuite parceque nous en avons fait éprouver. Un homme à qui d'abord nous n'aurions aucun motif de faire du bien , nous lui en faisons uniquement parceque nous lui en avons déjà fait ; c'est si peu l'intérêt qui nous porte à la bienfaillance , que nous nous obstinons souvent à entasser des bienfaits inutiles , en faveur des premiers : lors même qu'ils ont été mal placés , nous les regardons avec l'indulgence d'un pere pour des enfants contrefaits.

CHAPITRE XVI.

LES mêmes Epicuriens avouent que ce n'est pas non plus en vue de l'honnête , mais de l'utile , qu'ils montrent de la reconnoissance. Nous aurons moins de peine à les réfuter sur ce point ; parceque les mêmes arguments par lesquels nous avons prouvé que la bienfaillance est desirable par elle même , nous serviront aussi pour la reconnoissance. Nous avons établi comme la base de toutes nos au-

tres pretives, que ce qui est honnête ne mérite nos hommages que pour lui-même. Osera-t-on mettre en problème si la gratitude est honnête? Qui est-ce qui ne déteste pas un ingrat qui se fait tort à lui-même? Quand on vous parle d'un homme ingrat envers un ami qui l'a comblé de biens, comment en êtes-vous affecté? Le regardez-vous comme un infâme, ou bien comme un insensé qui a négligé une chose utile & profitable pour lui? Sans doute vous le regardez comme un méchant, à qui il faudroit, non pas un curateur, mais des châtimens. Or vous ne penseriez pas ainsi, si la reconnoissance n'étoit une vertu desirable par elle-même.

Il peut y avoir d'autres vertus qui annoncent moins leur dignité, qui aient besoin d'interprete pour se faire connoître : mais la reconnoissance n'a qu'à se montrer ; elle est trop belle, son éclat est trop vif pour qu'on s'y méprenne. Quoi de plus louable, quoi de plus universellement admiré que la sensibilité pour les bienfaits qu'on a reçus?



CHAPITRE XVII.

ET, dites-moi, quel motif pourroit y porter? Est-ce le profit? On est ingrat quand on ne le méprise pas. Sera-ce la vanité? Quelle gloire y a-t-il à payer ce qu'on doit? Est-ce la crainte? L'ingrat n'a rien à craindre: c'est le seul délit contre lequel nous n'ayons pas de loix, persuadés que la nature y avoit assez pourvu. Comme il n'y a pas de loi qui prescrive aux enfans d'aimer leurs peres, ni aux peres d'avoir soin de leurs enfans; parce qu'il est inutile de pousser l'homme, quand il va de lui-même; de même qu'il n'est pas besoin de nous exhorter à l'amour de nous-mêmes, parceque nous apportons ce sentiment en naissant: il ne faut pas non plus nous exhorter à rechercher la vertu pour elle-même: elle a naturellement des charmes pour nous; elle est si belle, que les méchans eux-mêmes ne peuvent s'empêcher d'approuver les actions vertueuses. Quel est l'homme qui ne veuille paroître bien-faisant? qui, au milieu même des crimes & des injustices, n'aspire à la réputation

tion d'homme de bien ? qui ne couvre de quelque apparence d'honnêteté ses actions les plus criminelles ? qui ne veuille passer pour le bienfaiteur de celui même qu'il a offensé ? On reçoit les remerciements de ceux même à qui l'on a fait tort ; & ne pouvant être vertueux & libéral, on veut au moins le paroître. On ne se conduiroit pas de cette manière, si l'amour de la vertu pure ne nous forçoit à rechercher une réputation qui dément notre conduite, & à cacher une méchanceté dont on rougit, quoiqu'on en desire les fruits. Personne ne s'est assez écarté de la loi naturelle, assez dépouillé du caractère d'homme, pour être méchant pour le plaisir de l'être. Demandez à ces gens qui vivent de rapine, s'ils n'aimeroient pas mieux obtenir par des voies honnêtes, les objets qu'ils se procurent à force de brigandages. Le voleur de grand chemin, qui gagne sa vie en assassinant les passans, aimeroit bien mieux trouver la même somme que de la ravir.

En un mot, vous ne trouverez personne qui n'aimât mieux jouir des fruits de la méchanceté, sans la méchanceté même. Une des plus grandes obligations que nous ayons à la nature, c'est

que la lumiere de la vertu pénétre dans toutes les ames : ceux même qui ne la suivent pas , sont forcés de la voir.

C H A P I T R E X V I I I.

UNE preuve que la reconnoissance est desirable par elle-même , c'est que l'ingratitude fait horreur par elle-même. Point de vice plus propre à troubler l'union du genre humain. Quel autre lien avons-nous en effet , que le commerce des services mutuels ? Les bienfaits sont notre seule arme défensive , notre unique rempart contre les incursions subites. Supposez l'homme isolé. Qu'est-il ? la proie de tous les animaux , la victime la plus foible & la plus facile à immoler. Les autres animaux ont assez de forces pour se conserver ; en quelque lieu qu'ils naissent , errans , isolés , ils sont toujours armés. L'homme sans défense présente le flanc de toutes parts. Ni des ferres tranchantes , ni des dents terribles , ne le rendent redoutable aux autres animaux : foible & nud , l'association fait toute sa force. La nature lui a donné deux ressources , qui , de l'ani-

mal le plus exposé à toutes les attaques ; en ont fait le plus robuste ; la raison & la société. Ainsi, un être qui, pris séparément, eût succombé sous tous les adversaires, est devenu le souverain de la terre : la société lui a donné l'empire sur tous les animaux : né pour la terre, la société lui a soumis un élément interdit à sa nature, & l'a rendu maître des mers. C'est la société qui repousse les attaques de la maladie, qui procure des soutiens à la vieillesse, & des consolations contre la douleur : c'est la société qui nous inspire du courage contre les assauts de la fortune. Détruisez-la, vous rompez l'unité du genre humain, l'unique soutien de la vie. Or c'est la détruire que de détourner l'homme de l'ingratitude, non à cause d'elle-même, mais à cause des maux qu'elle entraîne. Combien de gens qui peuvent être ingrats impunément ! Enfin, j'appelle ingrat quiconque n'est reconnoissant que par crainte.



CHAPITRE XIX.

L'HOMME sage ne peut craindre les Dieux. Il y a de la folie à craindre ce qui fait du bien : & l'on ne peut aimer ce qu'on craint. Vous, Epicure, vous faites un Dieu sans armes ; vous lui avez ôté ses foudres, sa puissance ; & pour l'empêcher d'être craint, vous l'avez relégué hors du mouvement des sphères : là, couvert d'un rempart immense & impénétrable, séparé du contact & de la vue des mortels, il n'est plus redoutable pour vous ; il n'a nul moyen de vous faire ni bien ni mal. Délaisse dans l'espace intermédiaire entre notre ciel & le ciel voisin, sans la compagnie d'aucun animal, d'aucun homme, d'aucun objet, il se dérobe aux ruines des mondes qui s'écroulent au-dessus & à côté de lui ; il est sourd à nos vœux, il ne s'intéresse point à nous. Cependant vous nous dites que vous l'honorez comme un pere : c'est sans doute avec reconnoissance ; ou si vous ne voulez pas vous donner pour reconnoissant, puisque vous prétendez n'avoir reçu

aucun bienfait de lui, étant le résultat fortuit de vos atômes, de ces particules imperceptibles de matiere, pourquoi l'honorez-vous ? C'est, dites-vous, à cause de sa majesté suprême, de sa nature unique. En vous accordant cette prérention, au moins vous honorez Dieu sans espoir, sans idée d'aucune récompense. Il y a donc quelque chose de désirable en soi-même, dont la beauté seule détermine votre hommage : c'est l'honnête. Or quoi de plus honnête que la reconnoissance ? Cette vertu s'étend aussi loin que la vie.

CHAPITRE XX.

Mais, dit-on, cette vertu est accompagnée de quelqu'utilité. Sans doute ; eh ! quelle vertu ne l'est pas ? Cependant on dit qu'une chose est désirable par elle-même, lorsque, sans égard pour ses avantages extérieurs, elle plaît indépendamment d'eux. La reconnoissance est utile : mais quand même elle me seroit nuisible, je ferois reconnoissant. Quels sont les effets de la reconnoissance ? L'acquisition d'autres amis, &c.

de nouveaux bienfaits. Mais si l'on encourt des inimitiés puissantes; si au lieu d'obtenir de nouveaux avantages, on s'expose à perdre ceux qu'on avoit obtenus & mis en réserve, courra-t-on volontiers de pareils risques? C'est être ingrat, que d'envisager un second bienfait dans l'acquit du premier, & d'espérer encore en restituant. J'appelle ingrat celui qui assiste son bienfaiteur malade, parcequ'il va faire son testament; c'est être ingrat, de s'occuper alors d'héritages & de legs. Il a beau remplir les fonctions d'un ami vertueux & reconnoissant, si l'espérance luit à son cœur, si l'amour du gain le fait agir, s'il jette l'hameçon, il ressemble à ces oiseaux carnaciers qui guettent les troupeaux en proie à la contagion & prêts à périr. Il épie de même la mort de son bienfaiteur. C'est un vautour qui vole autour d'un cadavre.



CHAPITRE XXI.

UNE ame reconnoissante n'est touchée que de la beauté de la vertu qui l'anime; aucun mélange d'intérêt ne la souille : en voulez-vous une preuve ? On distingue deux especes de reconnoissances. On donne le nom de reconnoissant à celui qui rend quelque chose en échange de ce qu'il a reçu. L'ostentation peut avoir lieu dans ce cas : elle a quelque chose à montrer , dont elle peut faire parade. On donne encore le nom de reconnoissant à celui qui a reçu le bienfait avec des dispositions convenables , & qui s'avoue redevable : mais cette disposition est intérieure ; & quel profit peut résulter d'un sentiment caché au fond du cœur. Cependant un tel homme est reconnoissant , quand même il ne pourroit rien faire de plus. Il aime , il se reconnoit débiteur , il voudroit faire éclater sa reconnoissance ; ce que vous désirez de plus ne lui manque pas. On n'en est pas moins artiste , pour être privé des instrumens propres à exercer son art ; ni moins habile chanteur , pour ne

pouvoir faire entendre sa voix au milieu des frémissemens d'une multitude. Je veux payer mon bienfaiteur de retour. Il me reste encore quelque chose à faire, non pour être reconnoissant, mais pour m'acquitter. En effet, souvent on est ingrat, après avoir témoigné sa gratitude, & reconnoissant, quoiqu'on ne l'ait pas montrée. Il en est de cette vertu, comme de toutes les autres; c'est par le cœur seul qu'elle s'apprécie. A-t-il fait son devoir? Tout ce qui lui manque doit être imputé à la fortune. On peut être éloquent sans parler; robuste quoique les bras croisés, ou même enchaînés; bon pilote quoiqu'en terre ferme; les obstacles empêchent de faire usage de la science, mais ils ne lui ôtent rien: de même on est reconnoissant, seulement en voulant l'être, & sans avoir d'autre témoin de cette disposition, que soi.

Je vais plus loin. On est quelquefois reconnoissant, en paroissant ingrat; les interprétations dépravées de l'opinion changent la vertu en vice. Quel autre but peut-on alors se proposer que le témoignage d'une bonne conscience, ce consolateur caché, qui crie plus haut que la multitude & la renommée, qui

place tous les biens en elle-même, qui, à la vue d'une foule opposée de sentimens, ne compte pas les suffrages, mais l'emporte, quoique seule, sur tous les avis. Lorsqu'elle voit le châtiment de la perfidie décerné contre la probité, elle ne descend pas du faite de sa grandeur, mais elle se tient ferme à la vue de son supplice.

CHAPITRE XXII.

» J'AI, dit-elle, ce que je voulois, ce
 » que j'ai désiré. Non : je ne me repens
 » pas ; je ne me repentirai jamais. La
 » fortune, par toutes ses injustices, ne
 » m'arrachera point d'indignes regrets ;
 » jamais je ne dirai : Qu'ai-je voulu ?
 » que me sert maintenant ma bonne
 » volonté ? « Elle sert sur le chevalier
 même : elle me sert au milieu des flam-
 mes ; elles peuvent parcourir tous les
 membres les uns après les autres, envi-
 ronner peu-à-peu le corps vivant, si la
 bonne conscience y habite, les chairs
 auront beau se liquéfier, les feux ne
 déplairont pas, quand ils éclaireront la
 probité.

Rappelions encore ici un argument que nous avons employé. Pourquoi voulons-nous montrer de la reconnoissance, même à l'article de la mort ? Pourquoi pesons-nous si scrupuleusement les services de chacun ? Pourquoi reportons-nous notre mémoire sur toute notre vie passée, dans la crainte d'oublier un seul bienfait ? Il n'y a plus alors d'intérêt qui puisse être l'objet de nos espérances : cependant, à la porte même de la vie, nous ne voulons en sortir qu'avec la reconnoissance. C'est que les actes de reconnoissance portent avec eux leur récompense ; c'est que la vertu seule est assez puissante pour attirer les ames, sa beauté les éblouit, sa lumière éclatante les étonne & les ravit.

Mais la reconnoissance procure une foule d'avantages. L'homme vertueux jouit de la sûreté, de l'amour & de l'estime de ses semblables ; la vie s'écoule paisiblement, quand l'innocence & la gratitude l'accompagnent. En effet, la nature eût été souverainement injuste, si elle eût condamné une si belle vertu à n'être que malheureuse, incertaine & stérile. Cependant, quoique la route qui y conduit soit souvent facile & sûre, voyez si vous êtes dis-

posé à la rechercher à travers les rochers & les bêtes féroces, dans des chemins impraticables, infestés par des serpens.

CHAPITRE XXIII.

DE ce qu'une chose est accompagnée d'avantages extérieurs, il ne faut pas en conclure qu'elle ne soit point désirable par elle-même : les plus belles choses ne sont presque jamais dépourvues d'accessaires ; mais ceux-ci marchent en arrière, tandis que les premiers peuvent passer devant. Il n'est pas douteux que le soleil & la lune, par leurs révolutions périodiques, n'influent sur la demeure du genre humain ; que l'un par sa chaleur n'alimente & ne soutienne les corps, n'ouvre le sein de la terre, ne dissipe l'humidité surabondante, ne brise les tristes liens de l'hiver ; que l'autre par sa tiédeur efficace & pénétrante ne contribue à la maturité des fruits, que la fécondité des hommes ne suive ses variations ; que le soleil par son immense révolution ne serve de mesure à l'année, & la lune au mois, en décri-

vant un cercle moins étendu. Mais, indépendamment de ces avantages, le soleil ne feroit-il donc pas un assez beau spectacle pour nos yeux ? ne mériteroit-il pas nos hommages, quand il ne feroit que passer devant nous ? La lune ne feroit-elle pas digne de notre admiration, quand elle ne feroit qu'un astre oisif roulant autour de nous ? L'univers même, lorsque pendant la nuit il répand tous ses feux, lorsqu'on voit briller cette multitude d'étoiles de tous côtés, ne fixe-t-il pas tous les regards ? Néanmoins, en l'admirant, qui songe à son utilité ? Voyez comment au milieu du silence des cieux tous ces astres roulent au-dessus de votre tête, comment leur mouvement rapide se déguise sous l'apparence de l'inaction & de l'immobilité ! combien d'effets produits par cette nuit qui ne vous sert qu'à compter & distinguer les jours ! quelle foule d'événemens s'y développent en silence ! quelle immense suite de destinées fait éclore un terme marqué ! Tous ces corps de feu qui ne paroissent à vos yeux qu'une belle décoration, sont tous en action. Car, ne croyez pas qu'il n'y en ait que sept en mouvement, & que les autres soient attachés à la voûte

céleste ; nous n'appercevons les révolutions que d'un petit nombre d'entr'eux , mais il y a d'autres divinités innombrables qui vont & viennent sans cesse à des distances infinies de notre vue : & même parmi celles qui nous permettent de les voir , la plupart ont une marche inconnue & nous cachent leurs révolutions. Eh-bien ! la simple vue de cette masse éclatante n'auroit-elle pas des charmes pour vous , quand même elle ne serviroit pas à vous gouverner , à vous conserver , à vous engendrer , à répandre sur vous ses influences bienfaisantes ?

CHAPITRE XXIV.

Quoique tous ces grands corps soient pour nous de la première utilité , & d'une nécessité absolue pour la vie ; cependant leur majesté s'empare de notre ame toute entière. Il en est de même de toutes les vertus , & en particulier de la reconnoissance : elle procure beaucoup d'avantages , mais ce n'est pas dans cette vue qu'elle veut être aimée ; elle renferme quelque chose de plus grand ,

dont ceux qui l'envisagent du côté de l'utilité, ne peuvent avoir aucune idée. Vous êtes reconnoissants, parceque vous y trouvez votre intérêt; vous ne le ferez donc qu'autant que vous y trouverez du profit? La vertu ne veut pas d'amans intéressés, c'est avec une robe ouverte & sans plis qu'il faut venir dans ses bras. L'ingrat se dit à lui-même: « Je » voudrois être reconnoissant; mais je » crains la dépense, je crains le péril, je » redoute la disgrâce. Je me déciderai suivant mon intérêt ». La reconnoissance & l'ingratitude ne peuvent être fondées sur le même principe; leurs intentions doivent différer comme leurs actions. On est ingrat, contre son devoir, pour son intérêt: on est reconnoissant contre son intérêt, pour son devoir.

CHAPITRE XXV.

Nous avons pour but de vivre conformément à la nature; de suivre l'exemple des Dieux. Or les Dieux, dans toutes leurs actions, n'ont d'autre but que leur action même: à moins que vous n'alliez imaginer que la fumée des sacrifices &

la vapeur de l'encens, les récompensent de leurs bienfaits. Voyez tout ce qu'ils font pour nous chaque jour, les dons qu'ils nous distribuent; les fruits sans nombre dont ils couvrent la terre; les vents favorables & dirigés en tout sens, dont les mers sont agitées; ces pluies soudaines qui amollissant le terrain, renouvellent les veines épuisées des fontaines, & par des conduits secrets, leur fournissent de nouveaux aliments. Tous ces bienfaits les Dieux nous les accordent sans intérêt, sans qu'il en résulte aucun avantage pour eux. Notre raison, si elle ne s'écarte pas de son modèle, en usera de même; elle ne fera point des actions honnêtes par intérêt. Rougissons donc de vendre nos bienfaits, tandis que les Dieux nous les accordent gratuitement.

CHAPITRE XXVI.

Si vous imitez les Dieux, nous dit-on, accordez donc comme eux des bienfaits aux ingrats: le soleil se leve pour les scélérats, & les mers sont ouvertes aux pirates. L'on demande ici si l'homme

de bien fera du bien à un ingrat reconnu pour tel. Permettez - moi d'abord d'expliquer les termes, afin de ne pas nous laisser prendre dans une question capricieuse. Le Stoïcisme distingue deux especes d'ingrats. L'un est ingrat, parcequ'il est insensé; car l'insensé est méchant: le méchant a tous les vices; par conséquent il est ingrat. Ainsi, nous disons que tous les méchants sont intempérants, avarés, luxurieux, envieux: non qu'ils aient tous ces vices dans un degré éminent & notoire, mais parce qu'ils peuvent les avoir, & qu'ils les ont effectivement, quoique non développés. Les ingrats de l'autre espece, sont ceux auxquels le vulgaire donne ce nom, & qui ont un penchant naturel à ce vice. L'homme de bien fera du bien à l'ingrat qui n'a ce vice que comme il a tous les autres: il n'en feroit à personne, s'il donnoit l'exclusion à cette classe d'hommes. Quant à l'ingrat qui est dans l'habitude de frauder ses bienfaiteurs, qui montre un penchant décidé pour ce vice, il ne lui fera pas plus de bien, qu'il ne prêtera de l'argent à un banqueroutier, qu'il ne confiera un dépôt à celui qui en a déjà nié plusieurs. Un homme est timide, dès qu'il est insensé: ce défaut

est le partage de la méchanceté, puisqu'elle est environnée de tous les vices indistinctement ; mais on donne proprement le nom de timide à celui que le moindre bruit fait trembler. L'insensé a tous les vices ; mais il n'a pas un penchant aussi décidé pour tous : l'un est plus enclin à l'avarice, l'autre à la débauche, l'autre à la témérité.

CHAPITRE XXVII.

C'EST donc mal à-propos qu'on dit aux Stoïciens : Quoi ! selon vous , Achilles fut donc un lâche ? Aristides , qui reçut son surnom de la Justice même , fut donc un homme injuste ? Et Fabius qui , par ses (1) prudents délais rétablit la République , étoit un téméraire ? Direz-vous que Décius craignit la mort ? que Mucius fut un traître , & Camille un déserteur ?

Nous ne prétendons pas que tous les vices sont aussi marqués dans tous les insensés , que dans quelques-uns d'entre

(1) Voyez ci-dessus , liv. 2 , chap. 7 , note première.

eux : mais nous disons que le méchant, que l'insensé n'est exempt d'aucun vice. Nous ne croyons pas même l'audacieux délivré de la crainte, ni le prodigue de l'avarice. De même que tous les hommes jouissent de cinq sens, quoique pourtant ils n'aient pas tous des yeux de lynx : de même l'insensé n'a pas tous les vices dans un degré aussi marqué que quelques-uns le sont dans certains individus. Tous les vices se trouvent réunis dans tous les vicieux, mais ils ne sont pas sensibles dans chacun d'eux. La nature porte celui-ci à l'avarice ; cet autre est livré aux femmes ou au vin ; ou s'il n'y est pas adonné, il est constitué de manière à bientôt s'y livrer.

Ainsi, pour revenir à mon sujet, tous les méchants sont ingrats, vû qu'ils ont les germes de tous les vices ; néanmoins on ne donne le nom d'ingrat, qu'à celui qui est sujet à l'ingratitude. Voilà l'homme dont je ne serai pas le bienfaiteur. De même qu'un pere pourvoiroit mal sa fille en lui donnant pour époux un homme brutal & souvent répudié ; de même qu'un pere de famille se déshonoreroit, en confiant le soin de son patrimoine à un homme condamné plusieurs fois pour mauvaise gestion ; de même enfin qu'un

testateur seroit un insensé , s'il donnoit à son fils un tuteur accoutumé à dépouiller ses pupilles : de même c'est placer fort mal ses bienfaits , que de choisir des ingrats , dans le sein desquels ils seroient infailliblement perdus.

CHAPITRE XXVIII.

LES Dieux eux mêmes , dit-on , comblent de biens les ingrats. Mais ces biens avoient été destinés aux hommes vertueux ; si les méchans en profitent , c'est qu'ils ne pouvoient faire bande à part : or il vaut mieux faire du bien aux méchans en faveur des bons , que d'en priver les bons à cause des méchans. Ainsi , le jour , le soleil , les révolutions de l'hiver & de l'été , le printemps & l'automne , qui ne sont que des nuances de ces deux saisons ; les pluies , les fontaines , les souffles périodiques des vents , tous les biens , en un mot , que vous citez , ont été destinés au genre humain en corps : il étoit impossible de faire choix des individus. Un Roi accorde les honneurs à ceux qui les méritent , & fait des largesses même à ceux qui ne les méritent pas. Les distributions

tributions publiques de bled se font pour les voleurs , comme pour les parjures & les adulteres , en un mot , pour tous les citoyens , sans égard à leurs mœurs. Enfin tout le monde , bons ou méchans , participe aux bienfaits accordés à titre de citoyen , & non à titre d'homme de bien. De même il y a des dons que Dieu a versés sur tout le genre humain , & dont personne n'est exclus. Il étoit impossible que le vent , par exemple , fût favorable aux gens de bien & contraire aux méchans ; il étoit de l'intérêt général que le commerce de la mer fût ouvert , afin que la société du genre humain pût se communiquer : on ne pouvoit prescrire aux pluies de ne pas tomber sur les terres des méchans.

Il est des avantages nécessairement communs. Les villes sont fondées pour les méchans comme pour les bons : les monumens du Génie , rendus publics par l'écriture , peuvent tomber dans des mains indignes : la Médecine indique des remedes aux scélérats mêmes ; on ne supprime point les recettes salutaires pour empêcher les méchans d'en profiter. Exigez la censure , & le choix des personnes pour les dons qui se font séparément & à titre de mérite , & non pas

pour ceux qui sont indistinctement livrés à la multitude : en effet il y a bien de la différence entre choisir & ne point exclure. La justice se rend pour les voleurs ; les homicides eux-mêmes jouissent de la paix ; on peut répéter son bien , même après avoir ravi celui des autres. Les meurtriers & les assassins sont défendus contre l'ennemi par les remparts de la ville ; & les Loix protègent ceux mêmes qui les ont violées. Il y a des biens que personne n'obtiendrait, si tout le monde ne les partageoit. Ne m'objectez donc pas des bienfaits auxquels la Nature a invité tous les hommes ; ceux qui dépendront de mon choix, je ne les donnerai pas à celui dont je connoîtrai l'ingratitude.

CHAPITRE XXIX.

QUOI ! dit-on , vous ne donnerez donc pas de conseils à un ingrat ? vous ne lui laisserez pas puiser de l'eau chez vous ? vous ne lui montrerez pas la route, quand il s'est égaré ? ou bien lui rendrez-vous ces services , sans être disposé d'ailleurs à lui rien donner ?

Distinguons , ou du moins tâchons de distinguer. Un bienfait est une action utile , mais toute action utile n'est pas un bienfait ; il en est de si petites , qu'elles ne pourroient en mériter le nom. Il faut deux qualités réunies pour caractériser un bienfait : d'abord l'importance même de la chose ; elle peut par sa petitesse se trouver peu digne d'être ainsi nommée : a-t-on jamais qualifié de bienfait le don d'un quarteron de pain , une aumône de la plus vile monnoie , la permission d'allumer une chandelle ? Cependant ces services sont quelquefois plus utiles que les plus grands ; mais la modicité de ces services en ôte le prix , lors même que la circonstance les a rendus nécessaires.

La seconde qualité est de vouloir obliger celui à qui l'on rend service , de l'en juger digne , de lui donner de bon cœur , & de jouir même du présent qu'on lui fait. Rien de tout cela ne se trouve dans la circonstance dont il s'agit. Nous ne rendons pas ces services avec choix , nous souffrons qu'on en use comme de choses peu importantes ; ce n'est pas à l'homme , c'est à l'humanité que nous donnons.



CHAPITRE XXX.

J'AVOUE même que j'obligerai quelquefois des gens qui ne le mériteront pas, en considération d'autres personnes ; c'est ainsi que, dans la carrière des dignités, la noblesse vaut quelquefois à des gens diffamés la préférence sur des hommes de mérite, mais nouveaux. Ce n'est pas sans raison qu'on a consacré la mémoire des grandes vertus. Il y a plus de plaisir à être homme de bien, quand le souvenir des services ne meurt pas avec celui qui les a rendus. Qui a fait Consul le fils de Cicéron, sinon la mémoire de son pere ? & depuis, quelle autre considération a conduit Cinna du camp des ennemis au Consulat ? A quoi Sextus, & les autres fils de Pompée ont-ils été redevables de la même illustration, sinon à la grandeur d'un seul Héros, assez considérable pour porter sur ses ruines tous ses descendans à cette élévation ? Quel titre a valu le sacerdoce dans plus d'un College à un (1) Fabius Persicus, dont les

(1) Voyez ci-dessus, liv. 2, chap. 21, note 2. Juvénal ne donne pas une meilleure idée des mœurs de ce personnage. « De quel droit, dit-

hommes même les plus impurs évitoient les baisers, sinon l'honneur de descendre des Verrucosus, des Persicus, & des trois cents Héros, qui, pour le salut de la République, exposèrent leur famille seule à la fureur des ennemis ? Nous devons à la vertu notre hommage, non seulement lorsqu'elle est sous nos yeux, mais lors même qu'elle en a disparu. Comme les bienfaits ne se sont pas bornés à un siècle, mais lui survivent, notre reconnoissance ne doit pas se restreindre à une seule génération. Un tel a donné le jour à de grands hommes ; dès - lors, quel qu'il soit, il est digne de nos bienfaits, puisqu'il nous a donné des gens qui en sont dignes : cet autre descend d'ayeux illustres ; quel qu'il soit, qu'il se cache à l'ombre de ses ancêtres. De même que les lieux les plus sales sont éclairés par les rayons du soleil, il faut que des descen-

» il, un Fabius se glorifieroit-il du surnom d'*al-*
 » *lobroge*, & du hasard qui le fit naître à l'om-
 » bre de l'Autel d'Hercule, s'il est ambitieux,
 » superbe, & plus mou qu'une brebis de Padoue ;
 » si ses membres épilés déshonorent ses ayeux ;
 » si, convaincu d'avoir acheté du poison, les
 » manes de ces grands personnages frémissent de
 » voir sa statue parmi leurs statues vénérables. «
Sat. 8, v. 13 & s. traduct. de M. Dufaulx.

dans inutiles brillent aussi de l'éclat de leurs ancêtres.

CHAPITRE XXXI.

JUSTIFIONS ici les Dieux, mon cher Libéralis. Tous les jours nous entendons dire : A quoi pensoit la Providence de placer sur le trône un Aridée ? croyez-vous que ce fut pour lui qu'elle l'y plaça ? non , ce fut pour son pere & son frere. Pourquoi donna-t-elle l'Empire du monde à C. César, ce monstre avide de sang qu'il faisoit couler sous ses yeux, comme s'il eût voulu s'en abreuver ? Croyez-vous que ce fut à lui qu'elle l'ait donné ? non, elle le donna à son pere Germanicus ; elle le donna à son (1) ayeul & à son bifayeul , & avant eux, à d'autres hommes non moins illustres , quoique dans un état privé. Lorsque vous nommiez Consul Mamercus Scaurus , ignoriez-vous qu'il se livroit (2) à la dé-

(1) C'est Claudius Drusus, frere de Tibere , & pere de Germanicus , que Tacite appelle quelque part , *breves & infaustos Populi Romani amores* : *Annal. lib. 2 , cap. 41 , in fine.*

(2) L'extrême licence de la langue latine peut faire excuser l'indécence des images que le texte

bauche la plus dégoûtante ? en faisoit-il mystère lui-même ? se soucioit-il de passer pour un infâme ? Je vous rapporterai un mot de lui , qui fut beaucoup répété , & qui fut cité même en sa présence. Un jour qu'il trouva Pollion couché , il eut l'effronterie de lui faire , en termes obscurs , les propositions (1) les plus déshonnêtes ; & voyant que Pollion s'en fâchoit , il lui dit (2) *que le mal que je vous ai dit retombe sur ma tête*. Il racontoit lui-même

présente en cet endroit ; mais elles seroient révoltantes & de mauvais goût dans une langue aussi chaste que la nôtre. Voici le passage latin ; il suffira pour justifier l'infidélité de ma traduction : *Ancillarum suarum menstruum ore illuminante exceptare*. Au reste , Sénèque parle dans la Lettre 87 d'un certain Natalis dont le genre de débauche étoit exactement le même que celui de Scaurus. Voyez tom. 2 , pag. 158 : note 1. Tacite loue quelque part l'éloquence de Mamercus Scaurus , & dit qu'il prévint sa condamnation avec une fermeté digne des anciens Émiles ; mais il lui reproche , comme Sénèque , une vie & des mœurs infâmes. *Mamercus dein Scaurus rursus nō postulatur , insignis nobilitate & orandis causis , vitā probrosus . . . ut dignum veteribus Æmiliis , damnationem anteit*. Annal. lib. 6 , cap. 29.

(1) Le texte porte : *obscæno verbo usus , dixerat se facturum id quod pati malebat*.

(2) Au texte : *quidquid* , inquit , *mali dixi , mihi & capiti meo* ; ce qu'on pourroit traduire

me ce mot. Est-ce donc à un homme aussi impudemment débauché, que vous avez déferé les faisceaux & les haches ? non, mais songeant à cet ancien Scaurus, Prince du Sénat, vous auriez été fâché qu'un de ses descendans demeurât dans l'oubli.

CHAPITRE XXXII.

DE MÊME que les Dieux ont de la prédilection pour quelques hommes, en faveur de leurs peres & de leurs ayeux ; il est vraisemblable qu'ils en traitent aussi d'autres avec plus d'indulgence, en considération des vertus futures de leurs neveux, de leurs arriere - neveux, & de

de cette autre maniere : *que le mal que je vous veux, m'arrive !* Lorsque par colere, ou par imprudence, on avoit offensé quelqu'un par des paroles injurieuses, ou fait contre lui des imprecations dont on vouloit ensuite lui demander pardon, on avoit coutume d'employer cette formule d'excuse : *mos quondam ob inebat, dit Gruter, ut si cui imprudenti maledictum excidisset, quod alterius animum offendisset ; aut si quid cui imprecatus esset, cujus sibi gratiam veniamque dari postulasset, in caput suum recidere precaretur ea quæ alii evenire optaverat.*

route leur postérité. Ils connoissent en effet toute la série de leur ouvrage ; rien n'échappe à leurs yeux de tout ce qui doit leur passer par les mains ; au lieu que pour nous, tous les événements sortent de l'obscurité ; ceux que nous regardons comme soudains, les Dieux les ont prévus, ils y sont familiarisés. Que tel homme, disent-ils, soit Roi, parceque ses ancêtres ne l'ont pas été ; parceque la justice & le désintéressement leur ont tenu lieu d'Empire ; parcequ'ils se sont sacrifiés à la République, au lieu de la sacrifier à eux-mêmes. Que tel autre regne, parcequ'un de ses ayeux fut un homme de bien, qui exalta son ame au dessus de sa fortune, qui fut plus touché de l'intérêt public que du sien, qui aima mieux, dans une guerre civile, être vaincu que vainqueur. Depuis tant de temps il n'a pas été possible de le récompenser : ainsi qu'en la considération celui ci commande à tel peuple ; non qu'il soit plus instruit & plus capable, mais parcequ'un autre l'a mérité pour lui. Celui-ci est contrefait, défiguré, propre à jeter du ridicule sur les ornemens mêmes de la Royauté. Les hommes vont nous accuser, nous traiter d'aveugles & d'inconsidérés qui ne savent où ils placent un

pouvoir dû aux plus grands hommes ; mais c'est à un autre que ce bienfait est accordé , à un autre que nous payons une ancienne dette. D'où connoïtroient-ils ce Héros qui fuyoit la gloire attachée à le suivre , qui marchoit aux dangers , de l'air dont les autres en reviennent ; qui ne séparoit jamais son intérêt de l'intérêt public ? Où est-il ? demandez-vous : qui est-il ? d'où vient-il ? Vous ne le connoïsez pas. Mais nous tenons un registre fidele des recettes & des dépenses ; nous savons ce qui est dû à chacun ; nous payons les uns au bout d'un long terme , & les autres d'avance ; nous nous réglons sur les circonstances , sur les facultés de notre République.

CHAPITRE XXXIII.

JE FERAI donc quelquefois du bien à un ingrat ; mais ce ne sera pas pour lui-même. Que ferez-vous , nous dira-t-on , lorsque vous ne saurez pas s'il est ingrat ou non ? Attendez - vous que vous le sachiez ? mais alors ne perdrez - vous pas l'occasion de placer votre bienfait ? En effet , il faut attendre long-temps ,

& comme dit Platon , il est difficile de deviner l'ame humaine ; d'un autre côté , il y a de l'imprudence à ne pas prendre du temps. Je répons que nous n'attendrons jamais une certitude complete ; la découverte de la vérité est trop pénible ; mais nous nous déciderons pour le parti le plus probable. C'est la marche de tous les devoirs : c'est d'après ce calcul, qu'on sème, qu'on s'embarque, qu'on prend le parti des armes, qu'on se marie, qu'on élève des enfants, tandis que dans tous ces cas l'événement est incertain. On prend le parti qui donne le plus d'espérances. Qui est-ce qui peut promettre au laboureur une bonne récolte, un heureux voyage au navigateur, la victoire au guerrier, au mari une femme fidelle, au pere des enfants vertueux? On se laisse alors guider par la raison plutôt que par l'évidence. Ne vous déterminez qu'à coup sûr ; ne faites de démarches que d'après la certitude, & vous n'agirez plus ; votre vie demeurera suspendue. De quelque côté que m'incline la vraisemblance, je ne balancerai pas à obliger celui dont la reconnoissance est probable.



CHAPITRE XXXIV.

MAIS, dit-on, il est mille circonstances où le méchant s'insinue sous le masque de la vertu, où l'homme de bien déplaît, parcequ'on le croit méchant : rien de plus trompeur que les apparences d'après lesquelles on calcule. Qui en doute ? mais je n'ai pas d'autres regles pour me déterminer. Voilà les seules traces qui puissent me conduire à la vérité ; je n'en connois pas de plussûres. J'y apporterai toute l'attention possible ; je ne me rendrai point trop promptement. Dans le combat il peut arriver que ma main abusée frappe mon concitoyen, au lieu de l'ennemi, & que j'épargne l'ennemi, au lieu de mon ami : mais ces cas sont rares, & je n'en suis pas responsable, puisque mon but est de frapper les ennemis & de défendre les citoyens. Si je sais qu'un homme est ingrat, je ne serai pas son bienfaiteur : mais il s'insinue, il m'en impose ; il n'y a plus de ma faute, c'est à un homme reconnoissant que j'ai cru donner.

Si vous promettez, dit-on, à quelqu'un un bienfait, & que vous découvriez en-

suite qu'il est ingrat , tiendrez-vous , ou non , votre parole ? Si vous la tenez , vous péchez sciemment ; car vous donnez à qui vous ne devez pas : si vous manquez à votre promesse , vous êtes encore coupable ; puisque vous ne donnez pas à qui vous avez promis. Je vois ici chanceler votre constance ; je vous vois embarrassé de cette prétention sublime , que le sage ne se repent jamais de ce qu'il a fait , qu'il ne rectifie point ses actions , qu'il ne change pas ses projets.

Je réponds que le sage ne change pas de projets , tant que les circonstances restent telles qu'elles étoient au moment de la décision : ainsi il ne se repent pas , parcequ'il ne pouvoit alors rien faire de mieux que ce qu'il a fait , ni rien décider de plus sage que ce qu'il a décidé : mais il sous-entend toujours la restriction , s'il ne survient aucun obstacle qui en empêche. Voilà dans quel sens nous disons que tout lui réussit , que rien ne lui arrive d'inopiné : il présume qu'il peut survenir des obstacles qui empêchent la réussite de ses projets. Il n'y a qu'un insensé qui se tienne assuré de la fortune : le sage en voit les deux faces ; il connoît le pouvoir de l'erreur , l'incertitude des choses humaines , les obstacles qui

contrarient les projets les plus louables : il ne marche qu'en suspens dans la route glissante du sort : sa résolution est sûre , mais il fait que l'événement ne l'est pas. Or cette restriction , sans laquelle il ne projette , il n'entreprend rien , sert encore ici à le garantir.

CHAPITRE XXXV.

J'AI promis de faire du bien , s'il ne survenoit rien qui m'empêchât de remplir ma promesse : mais si la Patrie exige pour elle-même ce que j'ai promis ? si une loi défend la chose à laquelle je me suis engagé de bon cœur ? Je vous ai promis ma fille ; mais depuis on a découvert que vous étiez étranger : je ne puis m'allier avec un étranger ; la loi devient mon excuse. Je n'aurai manqué à ma parole , & vous ne pourrez m'accuser d'inconstance que , lorsque les circonstances restant les mêmes , je refuserai d'accomplir ma promesse : le moindre changement me laisse la liberté de délibérer de nouveau , il me dégage de ma parole. J'ai promis de vous défendre en Justice ; mais je découvre depuis que le but de

cette cause est de trouver des présomptions contre mon pere. Je vous ai promis de vous accompagner en voyage ; mais on m'annonce que les chemins sont infestés de voleurs. Je vous ai promis de vous assister en personne ; mais mon fils est malade , ma femme est en couche ; je ne puis être lié par ma parole , qu'autant que les circonstances seront restées les mêmes. Quel plus grand changement peut survenir , que de découvrir que vous êtes un méchant, un ingrat ? Je vous refuserai comme indigne , ce que je vous accordois comme le méritant ; j'aurai de plus sujet de vous en vouloir pour m'avoir induit en erreur.

CHAPITRE XXXVI.

Cependant j'aurai égard à la grandeur de la somme à donner ; je consulterai la valeur de la chose promise. Si c'est une bagatelle , je la donnerai ; non que vous le méritiez , mais parceque j'ai promis ; non pour vous faire un présent , mais pour acquitter ma parole , & me faire en même temps des reproches : cette perte modique sera le châtiment de ma

facilité à promettre. Je me dirai, tu t'en souviendras, tu apprendras une autre fois à parler avec plus de réserve : c'est une es-
pece d'amende à laquelle je me condam-
nerai. Mais si la somme étoit trop forte, je
dirai comme Mécène : *Je ne veux pas qu'un
reproche me coûte cent sesterces*. Je compa-
rerai alors ; c'est, dirai je, quelque chose
de tenir sa parole ; mais c'est aussi beau-
coup de ne pas obliger un ingrat. Néan-
moins considérons la grandeur du ser-
vice. S'il est léger, fermons les yeux : s'il
est de nature à me ruiner ou à me dés-
honorer, j'aime mieux avoir à m'excuser
une bonne fois d'avoir manqué à ma
parole, que me repentir toute ma vie
d'avoir donné. Le tout dépend, comme
je l'ai dit, de la grandeur de la promesse.
Non seulement je n'accomplirai pas ce
que j'aurai promis légèrement, mais je
redemanderai même ce que j'aurai donné
mal-à-propos. Il y a de la folie à se croire
lié par un mal-entendu.



CHAPITRE XXXVII.

PHILIPPE, Roi de Macédoine, avoit un soldat courageux, dont il avoit éprouvé les services dans plusieurs expéditions ; de temps en temps ce Prince lui donnoit quelque portion dans le butin pour le récompenser de sa valeur, encourageant ainsi cette ame vénale par de fréquentes gratifications. Ce soldat fut un jour jetté par la tempête sur les terres d'un Macédonien ; à cette nouvelle celui-ci accourut, le fit revenir à lui-même, le transporta dans sa maison de campagne, lui céda son lit, le rappella, pour ainsi dire, des portes du tombeau, le soigna pendant trente jours à ses propres dépens ; & après l'avoir rétabli, le renvoya muni de provisions pour son voyage. Le soldat l'assura plus d'une fois qu'il n'auroit pas à se plaindre de sa reconnoissance, pourvu seulement qu'il pût rejoindre son Général. Il fit à Philippe le récit de son naufrage, mais il n'eut garde de parler des secours qu'il avoit reçus ; & la première chose qu'il lui demanda, ce fut le bien de celui-même qui l'avoit si généreu-

sément assisté. Il arrive souvent aux Rois , sur tout en temps de guerre , de donner , les yeux fermés. Un seul homme juste n'est pas assez fort contre tant de passions armées. Il est difficile d'être à la fois homme de bien & bon Général. Comment rassasier tant de milliers d'hommes insatiables ? que leur donnera-t-on , si l'on respecte la propriété des citoyens ? Voilà sans doute ce que se dit Philippe en mettant le soldat en possession du bien qu'il demandoit. Le bienfaiteur , chassé de son héritage , ne souffrit pas en silence cette injustice , & ne fut pas assez stupide pour se croire trop heureux de n'avoir pas été lui-même compris dans la donation. Il écrivit à Philippe une lettre courte & pleine de liberté , dont la lecture mit ce Prince dans une telle colere , qu'il ordonna sur-le-champ à Pausanias de rétablir le premier possesseur dans ses biens ; & de plus de faire imprimer sur le front de ce soldat pervers , de cet hôte ingrat , avide jusques dans le naufrage , des marques qui annonçassent son infamie. Il méritoit , sans doute , qu'elles fussent gravées , plutôt qu'imprimées , ce monstre qui avoit dépouillé son bienfaiteur , & l'avoit relégué tout nud , & semblable à un malheureux qui a fait naufrage , sur

ce même rivage d'où sa compassion l'avoit tiré. Mais il n'est pas de notre sujet d'examiner le châtement qu'il méritoit ; il est au moins certain qu'il falloit lui ôter ce qu'il avoit envahi par le plus grand des crimes. Quelle compassion pouvoit attendre un homme , dont la perfidie tendoit à priver les malheureux de toute compassion !

CHAPITRE XXXVIII.

QUOI ! Philippe eût été obligé de donner , parcequ'il avoit promis, quand même le devoir le lui eût défendu ; quand même c'eût été une injustice ; quand même il se fût rendu criminel ; quand même cette seule action auroit dû interdire pour jamais le rivage aux malheureux que la tempête y auroit jettés ? Il n'y a pas de légèreté à revenir d'une erreur qu'on connoît & qu'on déteste. Il faut avouer ingénument , qu'on n'a pas bien vu , qu'on s'est trompé : persister en pareil cas ; dire , ce que j'ai décidé , quel qu'il soit , doit être fixe & irrévocable , ne peut être l'effet que d'un sot orgueil. Il n'y a pas de honte de changer avec les circonstan-

ces ; & si Philippe eût laissé le soldat en possession du rivage dont il s'étoit emparé par son naufrage , n'étoit-ce pas interdire le feu & l'eau à tous les malheureux ? Il vaut mieux , dit-il , que relégué à l'extrémité de mon Royaume , tu portes sur ton front criminel ces caractères que j'aurois voulu pouvoir graver même dans tes yeux. Malheureux ! vas montrer combien l'hospitalité doit être sacrée ; fais lire sur ton visage un décret propre à prouver qu'il n'y a plus de danger à secourir les infortunés. Cette constitution sera ainsi plus authentique , que si je l'eusse fait graver sur l'airain.

CHAPITRE XXXIX.

Pourquoi donc , nous dira-t-on , votre Chef Zenon , ayant promis de prêter cent deniers à quelqu'un , & informé depuis que la personne n'étoit pas sûre , s'obstina-t-il , malgré les conseils de ses amis , à lui prêter cette somme , parcequ'il s'y étoit engagé ?

Je réponds d'abord qu'un prêt n'est pas la même chose qu'un bienfait. On peut exiger son argent , lors même qu'on l'a

prêté à la légère : on peut assigner son débiteur , & s'il est insolvable , on en tire au moins quelque chose : au lieu que le bienfait périr en entier & tout d'un coup. D'ailleurs l'un suppose un mal honnête homme , l'autre tout au plus un mauvais économe.

En second lieu , Zénon lui - même ne se seroit pas obstiné à prêter , si la somme eût été plus considérable. Qu'est-ce que cinq cent deniers ? ce sont , comme on dit , les frais d'une maladie : la somme ne valoit pas la peine de rétracter sa parole. J'irai souper , parceque je l'ai promis , quand même il feroit froid ; mais je n'irai pas , s'il tombe de la neige. Je me leverai pour assister à des fiançailles , même avant d'avoir fait ma digestion , parceque j'ai donné ma parole ; mais je ne me piquerai pas de la tenir , si j'ai la fièvre. Je vous cautionnerai , parceque je m'y suis engagé ; mais je ne le ferai pas , si la somme est indéfinie , s'il faut m'obliger envers le fisc.

Je le répète , il y a toujours cette restriction tacite , si je le puis , si je le dois , si les circonstances demeurent les mêmes. Les choses sont-elles au même état où elles étoient quand je me suis engagé ? alors il y auroit de la légèreté à vous man-

quer. Est-il survenu quelque incident nouveau ? ne soyez pas surpris de voir mes dispositions changées , quand leur objet n'est plus le même. Remettez les choses au même état, & vous me trouverez le même. Lorsque nous nous engageons à répondre pour quelqu'un en Justice , il n'y a pas d'action contre tous ceux qui manquent à se présenter : la force majeure devient alors une excuse.

CHAPITRE XL.

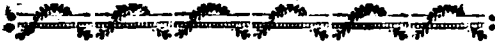
ON PEUT faire la même réponse à la question , si l'on est toujours obligé d'être reconnoissant envers son bienfaiteur , de lui rendre des bienfaits pour les siens. Je dois avoir de la reconnoissance pour les bienfaits ; mais je ne puis pas toujours les rendre ; quelquefois ma mauvaise fortune , quelquefois l'opulence de mon bienfaiteur s'y opposent. Que puis-je rendre à un Roi , à un homme très riche ? sur-tout y ayant des gens qui se trouvent offensés quand on leur rend leurs bienfaits , & qui ne cessent de les accumuler : puis-je faire autre chose envers de pareils bienfaiteurs , que de for-

mer des desirs ? Je ne dois pas rejeter un second bienfait , parceque je n'ai pas encore acquitté le premier. Je recevrai d'aussi bon cœur qu'on me donnera , & je fournirai au moins à celui qui me veut du bien , un objet propre à exercer sa bienfaisance. On ne refuse de nouveaux bienfaits , que quand on est offensé des premiers. Je ne rends pas la pareille ? qu'importe ? Est ce ma faute , si l'occasion ou le pouvoir me manque ? Mais il m'a obligé ; c'est qu'il en a eu l'occasion & le moyen. Est-il homme de bien , ou méchant ? s'il est homme de bien , ma cause est favorable ; s'il est méchant , je ne la plaide point. Je ne crois pas même qu'on doive rendre à son bienfaiteur la pareille malgré lui , ni insister lorsqu'il refuse. Ce n'est pas rendre la pareille , que de lui rendre , malgré lui , ce que vousavez reçu de plein gré. Il y a des gens qui , lorsqu'on leur a envoyé un présent , se hâtent d'en renvoyer un autre à contre-temps , & se croient acquittés. C'est une espece de refus que de s'acquitter ainsi sur-le-champ ; c'est effacer un présent par un autre.

Quelquefois même je ne rendrai pas le bienfait , quoique je sois en état de le faire. Dans quel cas ? c'est lorsque la res-

titution me feroit plus de tort que de bien à mon ami ; lorsque le recouvrement de son bienfait ne lui causeroit aucun avantage , & qu'il en résulteroit pour moi une perte sensible de lui rendre la pareille. L'empressement à rendre n'est pas le propre d'un homme reconnoissant ; mais d'un débiteur. Pour le dire en deux mots , quand on est trop pressé de payer , c'est qu'on doit à contre-cœur ; & quand on doit à contre-cœur , on est ingrat.





L I V R E V.

C H A P I T R E P R E M I E R.

JE croyois avoir rempli mon objet dans les Livres précédents. Prescrire la manière de répandre & de recevoir les bienfaits, c'est à quoi se borne cette branche de nos devoirs : aller au-delà , ce n'est plus s'affujettir à son sujet, c'est s'y abandonner. Or il faut suivre la route qu'il indique, & non les points de vue qu'il montre ; il se présenteroit de nouvelles faces attrayantes pour l'esprit, qui , sans être précisément inutiles, ne seroient pas absolument nécessaires. Mais , vous le voulez , poursuivons ; & après avoir épuisé le fonds même du sujet , passons à des questions, qui , à parler vrai , y sont plutôt liées qu'unies, & dont l'examen , sans être une peine perdue , n'est pas un travail indispensable.

C'est votre bonté naturelle, c'est votre penchant à la bienfaisance , Libéralis, qui vous fait trouver qu'on n'a jamais assez célébré cette vertu. Je n'ai vu personne qui attachât tant de valeur que

vous aux services les plus légers. Votre sensibilité va même au point, que vous croyez être vous-même l'objet de tous les bienfaits qu'on répand sur quelqu'un & pour empêcher qu'on ne se repente du bien que l'on a fait, vous êtes prêt à payer pour les ingrats. Vous êtes si éloigné de toute ostentation, si disposé à soulager les autres du fardeau de la reconnaissance, que tous les services que vous rendez ne sont pas à vos yeux des dons, mais l'acquit d'une dette. Aussi des bienfaits, ainsi versés, vous reviennent avec usure; car la reconnaissance s'attache à ceux qui ne l'exigent pas. De même que la gloire s'obstine à suivre ceux qui la fuient: de même les fruits de la bienfaisance sont plus abondants pour celui qui donne la permission d'être ingrat. Il ne tient pas à vous qu'on ne revienne à la charge, après avoir déjà reçu; vous ne refusez point de nouveaux bienfaits: vous les multipliez, vous les accumulez, lorsque les premiers ont été oubliés ou dissimulés. Le but de l'homme vertueux & magnanime est de tolérer les ingrats, jusqu'à ce qu'il en ait fait des hommes reconnaissants. En suivant cette conduite, vous ne ferez jamais trompé. Le vice succombe à la fin sous la vertu, pourvu

qu'on ne se laisse pas trop tôt emporter à la haine.

C H A P I T R E I I.

Vous êtes sur tout frappé d'une maxime qui vous paroît sublime , c'est qu'il *est honteux d'être surpassé en bienfaisance.* Mais cette maxime est-elle bien vraie ? la question mérite d'être examinée ; le sens n'en est pas tel que vous le concevez. Dans les combats de vertu il n'y a jamais de honte à être surpassé , pourvu qu'on ne jette pas les armes , & que , même vaincu , on prétende encore à la victoire. Tous les hommes n'apportent pas à l'exécution d'un projet louable les mêmes forces, les mêmes facultés, le même bonheur : & c'est le bonheur qui règle au moins le succès des desseins les plus honnêtes. L'intention de parvenir à un but estimable n'en est pas moins méritoire, quoiqu'un autre plus agile s'y rende le premier : ce n'est pas comme dans les combats du cirque, où la palme est la marque de la supériorité ; quoique là même, le fort préfère souvent le plus foible. Lorsqu'il s'agit de devoirs respectifs que

chacun se propose d'accomplir parfaitement ; quoique l'un ait eu plus de forces , qu'il ait trouvé des objets plus propres à remplir ses vues , que la fortune ait secondé tous ses efforts ; & que l'autre avec une intention aussi pure , ait rendu moins qu'il n'a reçu , ou même n'ait rien rendu du tout , pourvu qu'il veuille s'acquitter , que toutes les facultés de son ame soient dirigées vers ce but ; il n'est pas plus vaincu qu'un combattant qui meurt les armes à la main , parcequ'il a été plus facile à l'ennemi de le tuer que de le faire reculer. L'homme de bien ne peut être vaincu dans le sens que vous l'entendez. Jamais il ne succombera , jamais il ne quittera la partie ; jusqu'au dernier jour de sa vie il se tiendra prêt à combattre ; il ne mourra que dans son poste , publiant qu'il a reçu de grands bienfaits , & qu'il a eu la volonté de les rendre.



C H A P I T R E I I I.

A LA COURSE, celui qui atteint la borne le premier surpasse ses concurrents en vitesse, mais non pas en volonté. Le lutteur trois fois terrassé, perd la palme, mais il ne la donne pas. Les Lacédémoniens ont défendu l'usage du pancrace & du ceste, où la seule marque d'infériorité est l'aveu de sa défaite. Ils ont regardé comme honteux que leurs citoyens fussent vaincus, & ils leur interdirent des combats où la victoire n'est décidée ni par un Juge, ni par l'événement même, mais par une renonciation formelle, une concession humiliante. Ce déshonneur, dont ils ont voulu garantir leurs concitoyens, l'homme de bien en est préservé par la pureté de ses intentions. Jamais il n'est vaincu, parceque son ame reste invincible dans la défaite même. Aussi l'on ne dit pas que les trois cents Fabius aient été vaincus, mais qu'ils ont été tués. Regulus a été fait prisonnier, & non vaincu par les Carthaginois. Il en est de même de tous ceux dont l'ame ne s'est point affaïssée sous le poids de la mauvaise fortune.

Difons la même chose des bienfaits ; on n'est pas vaincu pour en avoir reçu de plus grands , en plus grand nombre , plus souvent. Peut-être les bienfaits de l'un l'emporteront fur ceux de l'autre , fi l'on veut calculer ; mais en comparant le bienfaiteur & celui qu'il oblige , en ne confidérant que les difpofitions du cœur , la palme n'appartient ni à l'un ni à l'autre. Ainfi quelquefois entre deux gladiateurs , dont l'un eft couvert de plaies , & l'autre bleffé légèrement , la victoire demeure indécife , quoique le premier paroiffe avoir eu le deffous.

C H A P I T R E I V.

O N ne peut donc être furpaffé en bienfaits , tant qu'on fe reconnoît débiteur , tant qu'on defire de s'acquitter , tant qu'on paie en fentiments ce qu'on ne peut rendre en efpeces : fi l'obligé perfifte dans cette difpofition , s'il fe maintient dans cette bienveillance , s'il témoigne fa reconnoiffance par des démonftrations extérieures , qu'importe de quel côté fe trouve le plus grand nombre de préfents ? Vous avez le moyen de

me donner beaucoup , & moi celui de le recevoir. Vous avez pour vous la fortune , j'ai pour moi ma bonne volonté. Vous n'avez d'autre avantage sur moi que celui d'un homme armé de pied en cap sur celui qui est découvert , ou armé légèrement.

On n'est donc jamais vaincu en matière de bienfaits , parcequ'on est toujours aussi reconnoissant qu'on le veut. S'il étoit honteux d'être vaincu en bienfaits , il ne faudroit pas en recevoir des hommes puissants , auxquels on ne peut rendre la pareille , par exemple , des Princes & des Rois , que la fortune a mis dans le cas de donner beaucoup , & de ne recevoir que des présents modiques , & qui ne peuvent être comparés aux leurs. Je parle des Princes & des Rois , auxquels pourtant on peut faire quelque bien , & dont la puissance suprême dépend de l'accord & de la soumission de leurs sujets. Mais il y a des hommes placés hors de la sphere des passions , que les desirs humains n'atteignent jamais , & pour lesquels la fortune ne peut rien faire. Par exemple , il est nécessaire que je sois vaincu en bienfaisance par un Socrate , par un Diogene qui marche nud au milieu des richesses de la Macédoine ,

qui foule aux pieds la magnificence des Rois. Combien dut-il alors paroître supérieur au Monarque même à qui la terre étoit soumise, & à ses propres yeux, & à ceux des hommes à qui le nuage de l'opinion ne cachoit pas la vérité ! Sans doute il étoit plus puissant & plus riche qu'Alexandre maître du monde entier. Diogene en refusant de recevoir, étoit plus grand qu'Alexandre avec le pouvoir de donner.

CHAPITRE V.

IL n'y a pas de honte à être surpassé par de tels personnages. Je n'en ai pas moins de force pour être aux prises avec un adversaire invulnérable ; le feu n'en est pas moins brûlant pour rencontrer une matière incombustible ; ni le fer moins tranchant pour avoir à couper une pierre solide qui résiste à ses coups, & qui soutient le choc des corps les plus durs. J'en dis autant de l'homme reconnoissant. Sa défaite n'est pas honteuse, quand il a été obligé par des personnes auxquelles il ne peut rien rendre, soit par la grandeur de leur fortune, soit par la supé-

riorité de leur vertu. Nous sommes presque toujours vaincus en bienfaits par nos parents. Nous ne les avons que dans un temps où ils nous paroissent incommodes , où nous ne sentons pas leurs bienfaits : lorsque l'âge nous procure un peu d'expérience , lorsque nous commençons à reconnoître que leurs avis , leur sévérité , leur attention à veiller sur notre jeunesse imprudente , tous ces soins , en un mot , qui nous les rendoient incommodes , sont autant de titres pour être aimés , c'est alors que la mort nous les enleve. Peu de peres arrivent jusqu'à l'âge où l'on jouit vraiment de ses enfants ; les autres n'en sentent que le fardeau. Cependant il n'est pas honteux d'être vaincu en bienfaits par son pere : & pourquoi le seroit-il , puisqu'il n'est honteux de l'être par personne ? Nous sommes égaux dans un point , & inférieurs dans un autre. Egaux par les sentimens du cœur , la seule chose qu'exige le bienfaiteur , la seule chose à laquelle on s'engage : inférieurs par la fortune , qui peut nous interdire le retour , sans que nous ayons à rongir de notre défaite. Qu'importe d'atteindre , pourvu qu'on poursuive sa route ? Souvent il est nécessaire de demander de nouveaux

bienfaits, avant d'avoir acquitté les premiers. Il ne faut pas s'interdire une demande, ni la regarder comme honteuse, parcequ'on prévoit qu'on se rendra insolvable : il ne tiendra pas à nous d'avoir toute la reconnoissance possible ; les obstacles viendront du dehors. Nous ne serons pas vaincus en bonne volonté ; & il n'y a pas de honte à l'être par ce qui ne dépend pas de nous.

CHAPITRE VI.

ALEXANDRE, Roi de Macédoine, se vantoit de n'avoir jamais été surpassé en bienfaits : ce Monarque insolent ne comptoit, sans doute, pour rien les Macédoniens, les Grecs, les Cariens, les Perses, & tant d'autres Nations réunies sous ses drapeaux ; il ne croyoit pas leur être redevable d'un Empire qui s'étendoit depuis un coin de la Thrace jusqu'aux rivages des mers inconnues. C'étoit Socrate, qui pouvoit se glorifier de cet avantage : c'étoit Diogene, qui triompha d'Alexandre lui-même. Oui, sans doute, il en triompha, le jour où ce Conquérant, gonflé d'un orgueil plus

qu'humain, vit un homme à qui il ne pouvoit rien donner ni ôter.

Le Roi Archélaüs pria Socrate de venir à sa Cour; Socrate répondit qu'il ne vouloit pas allet chez un homme dont il recevroit des bienfaits, sans pouvoir les lui rendre. Cependant en premier lieu Socrate étoit le maître de n'en pas recevoir; en second lieu, il eût été le premier bienfaitent : il venoit à sa priere; c'étoit un bienfait qu'Archélaüs ne pouvoit rendre. Enfin, ce Prince lui eût donné de l'or & de l'argent, mais il auroit reçu en échange le mépris de l'or & de l'argent. Quoi! Socrate n'auroit pu s'acquitter envers Archélaüs? Quel bienfait eût donc été comparable au spectacle d'un homme qui savoit vivre & mourir, qui connoissoit les limites de ces deux sciences? Quel bienfait, s'il eût initié ce Prince aux mysteres de la Nature, ce Prince aveugle même en plein jour, & si peu versé dans la physique, que pendant une éclipse il fit fermer son palais & raser son fils, comme on le pratiquoit dans les temps de deuil & de calamité? Quel bienfait, s'il l'eût tiré tremblant, du lieu où il s'étoit caché, & lui eût relevé le courage, en lui disant : » Ce n'est » point ici une extinction du soleil, ce

„ n'est que la rencontre de deux astres ;
 „ qui a lieu quand la lune, qui décrit une
 „ route moins élevée que le soleil, passe
 „ au dessous de cet astre, vient à couvrir
 „ son disque & le dérobe à nos yeux.
 „ Tantôt elle n'en cache qu'une légère
 „ portion, quand elle ne fait que l'effleu-
 „ rer à son passage : tantôt elle en couvre
 „ une partie plus considérable, quand
 „ l'interposition est plus forte : tantôt
 „ elle en interdit totalement la vue,
 „ quand le disque lunaire passe directe-
 „ ment entre la terre & le soleil. Dans
 „ un moment ces deux astres vont, par
 „ leur vitesse, être emportés en sens con-
 „ traire. Dans un moment la terre va
 „ recouvrer la lumière ; & cet ordre sub-
 „ sistera pendant tous les siècles, à l'ex-
 „ ception de quelques jours fixes & pré-
 „ vus, où l'interposition de la lune em-
 „ pêchera les rayons solaires de parve-
 „ nir jusqu'à nous. Encore un moment,
 „ & l'émerison va se faire, l'astre du
 „ jour va quitter son nuage, & délivré
 „ de tout obstacle, il lancera librement
 „ ses rayons «.

Quoi, Socrate, ne se seroit pas acquitté
 envers Archélaüs, s'il lui eût appris à
 régner ? C'eût été un bienfait modique
 de mettre Archélaüs à portée de deve-

nir le bienfaiteur de Socrate ? Que signifioit donc la réponse du Philosophe ? il aimoit la raillerie , & parloit presque toujours d'un style figuré. Accoutumé à jeter du ridicule sur tous les hommes , & sur les Grands en particulier , il aimoit mieux refuser en plaisantant , que d'une maniere arrogante : il dit donc qu'il ne vouloit pas recevoir de bienfaits d'un homme à qui il ne pouvoit en faire éprouver. Peut-être craignoit-il d'être forcé de recevoir contre son gré : peut-être craignoit-il d'accepter des présents peu dignes de Socrate. On dira qu'il étoit le maître de refuser : mais alors il eût irrité contre lui un Monarque arrogant , qui vouloit qu'on attachât le plus grand prix à tous ses bienfaits. Pour un Roi il n'y a guere de différence entre refuser de lui donner , ou de recevoir de lui : ces deux refus sont égaux à ses yeux. Il est même plus piquant pour un homme orgueilleux d'essuyer des mépris , que de n'être pas redouté. Voulez-vous savoir ce que Socrate refusa réellement ? il refusa d'aller chercher une servitude volontaire , lui dont la liberté parut insupportable même à une République.



C H A P I T R E V I I.

NOUS nous sommes, je pense, suffisamment étendus sur la question, *s'il est honteux d'être vaincu en bienfaits* : elle suppose que tous les hommes ne sont pas dans l'usage de se faire du bien à eux-mêmes ; sans quoi la conséquence naturelle eût été, qu'il n'y a pas de honte à être vaincu par soi-même. Cependant quelques Stoïciens ont mis en problème, si l'on pouvoit être le bienfaiteur de soi-même, & si l'on se doit de la reconnaissance ? La cause de leur incertitude étoit ces manières ordinaires de s'exprimer ; *je me fais bon gré ; je ne puis m'en prendre qu'à moi-même ; je m'en veux ; je m'en punirai ; je me hais ;* & d'autres expressions semblables, par lesquelles on parle de soi comme s'il s'agissoit d'un autre. Si je puis, ajoute-t-on, me faire du mal, pourquoi ne pourrai-je pas aussi me faire du bien ? d'ailleurs des services, qu'on appelleroit des bienfaits, si je les rendois à d'autres, pourquoi ne porteroient-ils pas le même nom, quand je me les rends à moi-même ? & ce qui ex-

citeroit ma reconnoissance, si je le recevois d'une autre part, pourquoi ne l'excitara-t-il pas, si je me le procure à moi-même ? pourquoi serai-je ingrat envers moi ? cela seroit-il donc moins honteux que d'être avare, dur, cruel ou négligent envers soi ? il y a tout autant d'infamie à se prostituer soi-même, qu'à prostituer les autres. On blâme, avec raison, le flatteur, l'écho des discours d'autrui, le panégyriste toujours prêt à louer de mauvaise foi : mais on ne blâme pas moins le complaisant, l'admirateur de lui-même, qui est, pour ainsi dire, son propre flatteur. Les vices sont non seulement odieux, lorsqu'ils éclatent au dehors, mais lorsqu'ils se retournent contre eux-mêmes. Quel homme plus admirable, que celui qui sait se commander, qui est maître de lui ! Il est plus facile de gouverner des Nations barbares, indociles au joug, que de contenir son ame, & de la dompter. Platon remercie Socrates des leçons qu'il en a reçues, pourquoi Socrates ne se remerciroit-il pas de celles qu'il s'est données ? M. Caton a dit, *empruntez de vous-même ce qui vous manque*. Si je puis me prêter, ne puis-je donc pas me donner ? Il est une infinité de circonstances où l'usage

nous suppose doubles. Nous disons, laissez moi me parler, me faire des reproches. Cela posé, l'on peut se savoir gré, comme s'en vouloir à soi même ; se louer, comme se réprimander ; se causer du profit, comme du dommage. Le tort & le bienfait sont les contraires : si l'on dit d'un homme qu'il s'est fait tort, on peut dire également qu'il s'est fait du bien.

CHAPITRE VIII.

On ne s'oblige pas soi-même : cependant l'ordre naturel demande d'abord une obligation, la reconnoissance vient ensuite. Il ne peut pas plus y avoir de débiteur sans créancier, que de mari sans femme, ou de pere sans fils. Il ne peut y avoir quelqu'un qui reçoive, s'il n'y a quelqu'un qui donne : ce n'est ni donner ni recevoir que de faire passer une chose de la main droite dans la main gauche. On ne dit pas qu'un homme se porte, quoiqu'il remue son corps & le transfere d'un lieu à un autre ; il a beau plaider sa cause, il ne croit pas être son Avocat ; il n'est pas tenté de s'ériger une statue, comme à son défenseur : lorsqu'il a réta-

bli sa santé par ses propres soins, il n'exige aucun salaire de lui-même. Ainsi, dans tous les cas, lorsqu'on s'est fait quelque bien, on ne se doit pas de reconnaissance, parcequ'on n'a personne envers qui l'exercer. Quand je suppose-
rois même qu'on pût se faire éprouver un bienfait, on en seroit payé dès qu'on le fait; l'acquit se fait (1), comme on dit, dans l'intérieur, & cet engagement fictif est aussi-tôt détruit que formé. En effet, alors il n'y a pas deux personnes : c'est la même qui donne & qui reçoit. Le mot *devoir* n'a lieu qu'entre deux individus : comment peut-il trouver place vis-à-vis d'un seul, qui se délie en se liant ? Dans un globe ou ballon, il n'y a ni haut ni bas, ni commencement ni fin ; parceque le mouvement a beau chan-

(1) Au texte : *domi (quod aiunt) versura fit.* Lorsqu'on empruntoit d'un homme pour en payer un autre : ce qui n'étoit alors que changer de créancier, cela s'appelloit *versuram facere*, ou *versurâ solvere*. Térence fait dire à Géta, dans le Phormion : *mon pauvre Géta, tu es toujours dans le même borbier, tu fais un trou pour en boucher un autre.*

— In eodem luto hœstas : versurâ solvis.

ACT. 5, Scen. 1, vers. 25.

Voyez la note de Donat sur ce passage.

ger l'ordre , mettre devant ce qui étoit derrière , dessus ce qui étoit dessous , quelle qu'en soit la direction , il ramène toujours les choses au même point : il en est de même de l'homme ; sous quelque face que vous le considériez , c'est toujours le même individu. S'il se frappe , il n'a personne contre qui rendre plainte : s'il se met en prison ou dans les fers , il ne s'intentera pas un procès criminel. Quand il se fait du bien , il s'acquitte en même temps. On dit que la Nature ne fait point de pertes , parceque tout ce qui s'en sépare (1) est obligé d'y rentrer ; nul être ne peut périr , parceque rien n'échappe de l'univers , toutes les émanations refluent dans la masse. Quel rapport, dites-vous , entre cet exemple & la question dont il s'agit ? le voici. Je vous suppose ingrat ; le bienfait n'est pas perdu pour cela : celui qui l'a fait éprouver en jouit. Je suppose que vous refusiez de vous acquitter ; le paiement est reçu avant que d'être fait. Vous ne pouvez rien perdre ; parceque ce qui vous est ôté d'un côté , vous revient de l'autre : vous êtes un cercle pour vous même : vous donnez en recevant , vous recevez en donnant.

(1) Voyez la Lettre 36 , tom. 1.



C H A P I T R E I X.

IL faut , dit-on , se faire du bien ; par conséquent on doit se rémoigner de la reconnaissance. D'abord le principe est faux. On ne se fait pas du bien , on suit le penchant de la nature , qui inspire à l'homme l'amour de lui même , c'est-à-dire , le desir d'éviter ce qui est nuisible , de se procurer ce qui est utile. On n'est pas généreux pour se faire des présents ; ni clément pour se pardonner , ni compatissant pour être touché de ses propres maux : ce qui seroit générosité , clémence , compassion , si les autres en étoient les objets , n'est plus qu'un sentiment naturel , quand c'est à nous qu'il se rapporte. Un bienfait est un acte volontaire : travailler à sa propre utilité , est un mouvement nécessaire. On est d'autant plus bienfaiteur , qu'on a plus répandu de bienfaits. A-t-on jamais loué quelqu'un pour s'être défendu , pour s'être tiré des mains des voleurs ? On ne s'accorde pas plus un bienfait , que l'hospitalité. Il n'est pas plus possible de se faire un don qu'un prêt. Si l'on se fait éprouver des bienfaits , on

ne cesse de le faire , ils sont sans interruption , on ne peut en compter le nombre. Quand donc s'acquitteroit-on , puisque c'est un bienfait de plus que de s'acquitter ? Comment distinguer le bienfait conféré , du bienfait rendu , puisque l'un & l'autre se passent dans le même homme ? Je me suis tiré d'un péril : voilà un bienfait. Je m'en tire une seconde fois : est ce un bienfait accordé ou rendu ? De plus , quand j'accorderois la première proposition , qu'on peut être le bienfaiteur de soi-même , je ne conviendrois pas de la conséquence ; nous ne sommes pas liés par nos propres bienfaits : pourquoi ? c'est que nous les acquittons sur-le-champ. Il faut d'abord recevoir un bienfait , ensuite le reconnoître ; enfin le rendre. La reconnoissance ne peut avoir lieu , vû que la restitution se fait sur-le-champ. On ne donne qu'à un autre ; on ne doit qu'à un autre ; on ne rend qu'à un autre. Comment rapporter à la même personne ce qui tant de fois en exige plusieurs.



C H A P I T R E X.

UN bienfait consiste à procurer une chose utile. Or le mot procurer est relatif à d'autres. Ne traiteriez-vous pas d'insensé celui qui diroit qu'il s'est vendu quelque chose à lui-même ? C'est que la vente est une aliénation, une translation de ce qui nous appartient , & des droits que nous y avons. Or , par la donation , comme par la vente , on se prive d'une chose , on transmet à un autre la possession qu'on avoit. Cela posé , l'on ne peut s'accorder un bienfait , parcequ'on ne peut se faire aucune donation. De plus , ce seroit réunir deux choses incompatibles ; ce seroit donner & recevoir la même chose. Enfin , il y a bien de la différence entre donner & recevoir , puisqu'ils expriment deux actes opposés. Ces deux mots ne différeroient plus , si l'on pouvoit s'accorder un bienfait.

Je disois tout-à-l'heure qu'il y a des mots relatifs , tellement formés , qu'ils n'ont plus de sens , s'ils ne sortent de nous mêmes. Par exemple , je suis frere , mais d'un autre ; on n'est pas son propre

frere. Je suis semblable , mais à quelqu'un ; on n'est pas semblable à soi-même. Tout comparatif est inintelligible sans un terme de comparaison , comme tout conjonctif sans un terme de conjonction. Si donc la donation suppose une personne distincte du donateur , le bienfait suppose aussi une personne distincte du bienfaiteur. C'est ce qui résulte de l'étymologie du mot *bienfait* , qui veut dire faire du bien. Or , on ne peut pas plus se faire du bien à soi-même , que se favoriser , que prendre son propre parti. Je pourrois étendre cette assertion , & la fortifier d'un grand nombre d'exemples ; le bienfait étant une de ces choses qui demandent deux personnes. Il y a des actions honnêtes , belles , dictées par la plus haute vertu , qui n'ont lieu qu'avec un second. On célèbre , on estime , comme un des plus grands biens de la nature , la fidélité à tenir sa parole. Dira-t-on qu'un homme s'est tenu parole à lui-même ?



CHAPITRE XI.

JE passe à la seconde partie. L'acquiescement d'un bienfait, comme le paiement d'une dette, est une dépense. Or, pour s'acquiescer envers soi-même, il ne faut pas plus de dépense réelle, qu'il n'y a de gain positif quand on s'oblige soi-même. Le bienfait & le retour doivent aller & venir : cette réciprocité ne peut avoir lieu à l'égard d'une seule personne. Celui qui s'acquiesce d'un bienfait oblige à son tour la personne de qui il a reçu : mais celui qui s'acquiesce envers lui-même, qui oblige-t-il ? lui-même. Et qui ne voit pas que l'objet de la bienfaisance n'est pas le même que celui de la reconnaissance ? Se témoigner de la reconnaissance, c'est faire une chose utile pour soi : l'homme le plus ingrat n'est-il pas dans la disposition d'en faire autant ? ou plutôt quel ingrat ne devient pas tel, pour en faire autant ? Si l'on doit se savoir gré de certaines choses, nous dit-on, on peut se témoigner de la reconnaissance. Or, nous disons, je me fais bon gré de n'avoir pas voulu épouser telle

femme, de ne m'être point lié avec tel homme. En parlant ainsi, nous faisons notre éloge; & pour approuver notre action, nous employons improprement les expressions de la reconnoissance. Il est de l'essence d'un bienfait de pouvoir n'être pas acquitté. Or, il est impossible que celui qui s'oblige lui-même ne recouvre pas le bienfait qu'il a fait; ce n'est donc pas un bienfait. D'ailleurs, on ne rend pas un bienfait dans le temps même où on le reçoit; le principal mérite de la bienfaisance, est d'oublier son propre intérêt pour celui des autres, de se dépouiller pour donner à d'autres. La bienfaisance envers soi-même n'a pas la même noblesse. Le commerce des bienfaits est le lien de la société: il rend l'un plus cher, l'autre plus attaché. Les bienfaits envers soi ne lient personne, n'attachent à personne: ils ne font pas naître cet espoir actif qui se dit: cet homme est bon à cultiver: il a fait du bien à tels & tels, il pourra m'en faire aussi. La bienfaisance suppose l'intérêt de celui qu'on oblige, & non le sien propre. Les bienfaits qu'on s'accorde, on se les accorde pour soi-même, & dès lors ce ne sont pas des bienfaits.

CHAPITRE XII.

Vous commencez à trouver que je ne tiens pas ce que j'avois annoncé au commencement de ce Livre ; que non seulement je m'écarte de mon sujet , mais encore que je prends de bonne foi une peine perdue. Attendez : vos reproches seront mieux fondés , quand je vous aurai conduit à des défilés , d'où vous aurez bien de la peine à sortir ; sans y rien gagner , que de vous tirer d'un labyrinthe , où vous étiez le maître de ne pas vous engager. Quel avantage résulte-t-il en effet de construire péniblement des sophismes pour le seul plaisir de les résoudre ? Neanmoins comme on s'amuse quelquefois à former un tissu de nœuds pour embarrasser ceux qui ne sont pas au fait ; tandis que celui qui l'a formé , le délie sans aucune peine , parcequ'il connoit la direction & la chaîne des fils ; occupation qui , quoiqu'inutile , n'est pas sans agrément , parcequ'elle exerce l'industrie , & demande de l'adresse : il en est de même de ces arguments qui ne paroissent que subtils & captieux ; ils servent à tirer l'esprit de

l'engourdissement ou du sommeil. Il ne lui faut pas toujours de vastes plaines à parcourir, il est bon quelquefois qu'il trouve des sentiers difficiles & raboteux, contre lesquels il ne gravisse qu'en tremblant.

On dit qu'il n'y a point d'ingrats : voici comme on le prouve. *Le bienfait est une action utile* ; or, suivant les Stoïciens, on ne peut être utile au méchant : il n'y a donc pas de bienfaits pour le méchant ; il ne sauroit donc être ingrat. *Autre preuve.* Le bienfait est une chose honnête & louable ; une chose honnête & louable ne peut avoir lieu pour le méchant ; le bienfait n'a donc pas lieu pour lui : s'il ne peut en recevoir, il n'est pas tenu à la reconnoissance ; il ne sera donc jamais ingrat. *Troisième argument.* L'homme de bien agit toujours honnêtement : s'il agit toujours honnêtement, il ne peut donc être ingrat. L'homme de bien reconnoît ses bienfaits, le méchant n'en reçoit point : ainsi l'ingratitude n'est faite ni pour l'homme de bien ni pour le méchant ; elle n'est donc qu'un mot vuide de sens, & c'est le seul vuide qu'il y ait dans la Nature.

Je conviens que nous ne connoissons qu'une espece de bien, c'est l'honnête ; que le méchant ne peut en obtenir la

possession, parcequ'il cesseroit d'être méchant dès que la vertu seroit entrée dans son ame. Ainsi, tant qu'il reste méchant, on ne peut proprement lui conférer de bienfaits, parceque les biens & les maux se détruisent réciproquement, & sont incompatibles dans un même sujet. On ne peut donc être utile au méchant, parceque les biens qui lui parviennent, il les corrompt par l'abus qu'il en fait. Un estomac bilieux & vicié dénature tous les aliments & les change en poisons : il en est de même d'une ame aveuglée par le vice, dans laquelle les plus grands avantages deviennent incommodés, pernicioeux, & sont autant de sources de malheurs au sein de la fortune & de l'opulence ; il se forme pour eux des orages, d'autant plus dangereux, que la mer où ils navigent est plus étendue. Les méchants ne peuvent donc rien obtenir qui leur soit utile, ou plutôt qui ne leur soit funeste. Tous les avantages extérieurs, ils les convertissent en leur propre nature ; & des biens qui seroient utiles, s'ils tomboient en des mains plus vertueuses, sont mortels pour eux. Conséquemment le méchant ne peut pas non plus conférer de bienfaits, parcequ'on

ne peut donner ce qu'on n'a pas. Or il n'a pas même la volonté de faire du bien.

CHAPITRE XIII.

NÉANMOINS le méchant peut recevoir des dons qui ressemblent à des bienfaits, & dont l'oubli le met au nombre des ingrats. Il y a des biens relatifs à l'ame, au corps, à la fortune. Les biens de l'ame sont interdits au méchant & à l'insensé : mais le méchant est admis à ceux qu'il est capable de recevoir, & qu'il doit reconnoître ; s'il ne les reconnoît pas, il est ingrat.

Cette doctrine n'est point particuliere à notre Secte. Les Péripatéticiens eux-mêmes, qui reculent plus loin que nous les limites de la félicité humaine, prétendent que les méchants peuvent recevoir de légers bienfaits, & qu'ils sont ingrats, s'ils ne les acquittent pas. Ainsi, quoique nous ne regardions pas comme des bienfaits les choses qui ne contribuent point à la vertu ; nous ne leur refusons pourtant pas le nom d'avantages, nous n'en proscrivons point la recherche.

Ce sont les avantages de cette nature , comme l'argent , les vêtements , les honneurs & la vie , que le méchant peut donner à l'homme de bien & recevoir de lui , & qu'il doit reconnoître , s'il ne veut passer pour ingrat.

Mais , dira-t-on , quelle ingratitude y a-t-il à ne pas rendre ce que vous dites vous même n'être pas un bienfait ? Il y a des objets qui , sans être les mêmes , sont néanmoins , à cause de leur ressemblance , compris sous la même dénomination : ainsi , nous donnons le nom de boîte à un vase d'or , & d'argent ; nous appelons non lettré , non pas celui qui est totalement ignorant , mais celui qui n'a pas fait dans les Lettres de certains progrès ; quand on a rencontré un homme mal vêtu & couvert de haillons , on dit qu'on a vu un homme tout nud : de même , quoique les bienfaits , dont nous parlons , n'en soient pas réellement , ils en ont l'apparence. Mais , dit-on , s'il n'y a qu'une apparence de bienfait , il n'y a donc non plus qu'un apparence d'ingratitude , & non pas une ingratitude réelle. Vous vous trompez , parceque celui qui donne , & celui qui reçoit , s'accordent à employer le nom de bienfait. L'on est donc aussi ingrat , quand on n'acquitte

pas ces bienfaits apparents, qu'on est empoisonneur, quand on prépare un soporatif en croyant préparer du poison.

CHAPITRE XIV.

CLÉANTHE est plus hardi. Quoique ce ne soit pas un bienfait qu'on ait reçu, dit-il, on n'en est pas moins ingrat; parcequ'on ne se seroit pas acquitté, si l'on eût reçu un bienfait. Ainsi, un voleur l'est, avant même de commettre un vol, vû qu'il est tout armé pour le meurtre, & dans l'intention de dépoüiller & d'assassiner les passants. L'action ne fait qu'exercer & manifester la méchanceté; elle ne la fait pas naître. Ce qu'a reçu l'ingrat n'étoit pas un bienfait, mais en portoit le nom. Les sacrileges sont punis, quoique nul d'entre eux ne puisse porter ses bras jusques sur les Dieux. Mais, comment peut-on être ingrat envers les méchants, puisqu'ils ne peuvent conférer de bienfaits? c'est qu'on a reçu d'eux des choses que les ignorants traitent de biens, & dont, au jugement des méchants mêmes, il faut témoigner sa reconnoissance. Quels que soient les

avantages qu'on a obtenus , on les a reçus comme des biens ; il faut les rendre comme tels. On est également débiteur , soit qu'on doive des piéces d'or , ou des morceaux de cuir frappés au coin public , comme la monnoie courante à Lacédémone. La reconnoissance doit être du même genre que l'obligation.

CHAPITRE XV.

QU'EST-CE que les bienfaits ? ce nom vénérable & sacré doit-il être prostitué à des objets bas & sordides ? Peu vous importe : la recherche de la vérité ne vous regarde pas. Réglez vous sur son apparence : & sous le nom de vertu , adorez le fantôme que vous prenez pour elle. Si d'un côté , nous dit-on , il n'y a pas d'ingrats dans vos principes , de l'autre au contraire tout le monde est ingrat : en effet , selon votre doctrine , tous les insensés sont méchants : or celui qui a un seul vice les a tous ; les insensés sont donc tous ingrats ? Eh ! ne le sont-ils pas en effet ? n'entendez-vous pas de toute part un cri général s'élever contre le genre humain ? n'entendez-vous pas

tous les Moralistes se plaindre que les bienfaits sont étouffés, qu'à peine se trouve-t-il un homme qui ne paie les plus grands services de la plus noire ingratitude ? Ne regardez pas ces plaintes comme particulières à notre Secte, qui met dans la classe des méchants & des pervers tout ce qui s'écarte de la règle exacte de l'honnêteté. Ce n'est plus des porriques de la Philosophie, c'est du milieu même de la foule, qu'une voix se fait entendre, qui condamne les nations & les peuples en corps : elle nous dit avec le Poète, » que l'hôte n'est point en sû-
 » reté contre celui à qui il donne l'hof-
 » pitalité ; que le beau pere craint son
 » gendre ; que l'affection est rare entre
 » des freres ; que le mari menace la vie
 » de sa femme, & la femme celle de son
 » mari (1) ».

C'est bien pis aujourd'hui, les bienfaits ont été convertis en crimes ; l'on ne respecte plus le sang de ceux pour qui l'on devrait répandre le sien. C'est par le glaive & le poison qu'on obtient les bien-

(1)

— Non hospes ab hospite tutus,

Non focer à genero ; fratrum quoque gratia rara est ;

Imminet exitio vir conjugis, illa mariti.

OVID. *Metamorph. lib. 1, vers. 144 & seq.*

faits : c'est contre la Patrie même qu'on attente ; & le comble de la puissance est de la faire expirer sous ses propres faisceaux. On croit aujourd'hui ramper , si l'on ne foule aux pieds la République : on tourne contre son sein les armées qu'elle fournit elle-même ; haranguer ses soldats , c'est leur dire : Combattez contre vos femmes , contre vos enfants ; attaquez , le fer à la main , vos autels , vos foyers , vos pénates. Jadis , au moment même de triompher , vous ne pouviez , sans l'ordre du Sénat , entrer dans la ville ; quoiqu'à la tête d'une armée victorieuse , c'étoit hors des murs , que les Généraux obtenoient audience. Aujourd'hui , après le meurtre de vos concitoyens , souillés du sang de vos proches , entrez les drapeaux déployés dans la ville. Que la liberté se taise au milieu de l'appareil militaire ; que ce peuple vainqueur & pacificateur des Nations , après avoir repoussé les guerres étrangères , & dissipé toutes les terreurs , assiégé dans ses propres murs , tremble à la vue de ses propres aigles.



CHAPITRE XVI.

CORIOLAN fut ingrat; sa piété vint trop tard, à la suite du repentir. Il mit bas les armes; mais le parricide étoit à moitié commis.

Catilina fut ingrat: c'étoit peu pour lui de conquérir sa patrie, s'il ne la détruisoit, s'il ne déchaînoit contr'elle les cohortes des Allobroges, s'il ne procuroit aux nations transalpines une occasion d'assouvir leur haine invétérée; si, par le sang des généraux Romains, il n'offroit aux tombeaux des Gaulois (1) un sacrifice trop long-temps attendu.

(1) Au texte : *Gallicis Bustis* : c'étoit un endroit au milieu de Rome, proche Equimélie, où les Gaulois, après la prise de cette ville fameuse, brûlerent les corps de ceux d'entre eux qui étoient morts de la peste. Quand les Romains rentrèrent triomphants dans leur patrie, après en avoir chassé les Gaulois, on appella le lieu où ceux-ci enterroient leurs morts, lorsqu'ils étoient maîtres de Rome, *Busta Gallica*; à peu près comme nous dirions aujourd'hui *le Cimetière des Gaulois*. Is locus, dit Varron, ad *Busta Gallica*, quòd Româ recuperatâ, Gallorum ossa, qui possiderant urbem, ibi coacervata ac con-

C. Marius fut ingrat. Parvenu du rang de simple soldat à celui de Consul, s'il n'eût égalé le nombre des funérailles Romaines à celui des Cimbres; s'il n'eût, je ne dis pas donné le signal, mais servi lui même (1) de signal aux massacres des citoyens; il ne se fût pas cru assez sûr du changement & du retour de son ancienne fortune.

L. Sylla fut ingrat. Les remedes qu'il

septa. *De Ling. Lat. lib. 4, cap. 32.* inter Auctores lat. ling.

Bustum signifie proprement, selon Festus, le lieu où l'on brûloit les corps morts, & où on les enterroit : *Bustum* propre dicitur locus, in quo mortuus est combustus & sepultus, diciturque Bustum, quasi bene ustum : de verbor. signif. voce *Bustum*. J'ajouterai à ce passage de Festus une remarque curieuse & importante de Servius, dans laquelle ce Grammairien fixe avec beaucoup d'exactitude & de précision le vrai sens de certains mots que les meilleurs Auteurs latins employoient quelquefois comme synonymes, & dont les nuances sont cependant très sensibles & très marquées : *terra concessio super ossa, tumulus dicitur. Sanè apparatus mortuorum funus dici solet; exstructio lignorum, rogos; subjectio ignis, pyra; crematio cadaveris, bustum; locus, ustrina; operis exstructio, sepulchrum; nomen inscriptum, monumentum. In Æneid. libro 3, vers. 22*

(1) Marius rentra dans Rome avec une troupe de Satellites, choisis parmi les esclaves qui étoient

appliqua furent plus cruels encore que le mal n'étoit dangereux. Après avoir marché dans le sang depuis la citadelle de Piéneſte juſqu'à la porte Colline , il donna dans la ville le ſpectacle d'autres combats , d'autres meurtres ; il réunit dans la même enceinte , & fit égorger à la fois deux légions ; après la victoire , quelle cruauté ! malgré ſa parole , quelle perfidie ! Il inventa les proſcriptions ; grands Dieux ! tuer un Citoyen Romain , valut l'impunité , des richesses , & preſqu'une couronne civique.

Pompée fut ingrat. Pour trois conſulats , trois triomphes , tant de dignités qu'il avoit preſque toutes envahies avant l'âge , la reconnoiſſance qu'il témoigne à la République , c'eſt d'en partager la poſſeſſion avec d'autres ambitieux : pour

venus ſe rendre à lui ; il les appelloit *Bar-die.ns*. Ces Satellites étoient les miniſtres de ſes fureurs , & ils lui obéiſſoient aveuglément. Un Sénateur s'étant approché de lui pour le ſaluer ; comme Marius ne daigna , ni lui parler , ni faire ſemblant de le voir , ils le tuèrent à ſes pieds. Depuis ce meurtre , ils maſſacrèrent de même tous ceux qui , en abordant Marius , n'en recevoient ni une parole , ni un ſalut ; & c'étoit-là le ſignal , quand il marchoit dans les rues. Voyez PLUTARQUE, *Vie de Marius* , tom. I , pag. 431 , A. édit. Paris. 1624.

rendre son pouvoir moins odieux, il conféra à plusieurs, un droit qui n'appartenoit à personne. A force d'ambitionner des titres extraordinaires, de rendre les gouvernements électifs afin de choisir à son gré, de diviser la République entre les Triumvirs, en se réservant toujours deux parts, il réduisit le peuple Romain à ne pouvoir plus se conserver qu'à l'aide de la servitude.

L'ennemi, le vainqueur de Pompée fut ingrat lui-même. Il transporta, de la Gaule & de la Germanie jusqu'à Rome, les horreurs de la guerre : ce flatteur de la multitude, cet homme populaire campa dans le cirque (3) de Flaminius, plus près de la ville, qu'autrefois Porfenna. Sans doute il n'abusa pas des droits de la victoire ; il en modéra la cruauté ; il se vantoit avec vérité de n'avoir fait périr personne que les armes à la main. Mais quoi ! si les autres ont fait des guerres plus sanglantes ; rassasiés pourtant à la fin, ils ont mis bas les armes pour toujours. César renferma le glaive, mais ne le quitta jamais.

Antoine fut ingrat envers son Dicta-

(3) Voyez, sur ce passage, la note de Juste-Lipse.

teur, dont il approuva (4) le meurtre, dont il récompensa les assassins par des gouvernemens & des distinctions. La patrie déchirée par tant de proscriptions, d'incursions, de guerres cruelles, pour comble de malheurs ne reçut pas même de lui des (5) despotes Romains : après avoir rétabli les Achéens, les Rhodiens, la plupart des villes de la Grèce dans leur ancienne liberté, dans l'exemption totale d'impôts, elle paya elle-même tribut à des Eunuques.

(4) Sur le reproche que Sénèque fait ici à Antoine, consultez la note de Juste-Lipse.

(5) Horace servira ici d'interprete à Sénèque.
 « Un Romain, s'écrie-t-il avec indignation,
 « un Romain, le croirez-vous, races futures,
 « porte les armes sous les ordres d'une femme
 « qui le maîtrise : il est assez lâche pour obéir à
 « des Eunuques, usés & flétris de débauche ; &
 « le Soleil a vu les aigles de l'Empire voltiger
 « autour de l'infame pavillon d'une Egyptienne ».

Romanus (cheu ! posteri, negabitis)

Emancipatus femine

Fert vallum & arma miles, & spadonibus

Servire rugosis potest !

Interque signa (turpe!) militaria

Sol aspicit Conopeum.

Epod. lib. epod. 9, vers. 11 & seq.



CHAPITRE XVII.

LE jour entier ne suffiroit pas pour faire l'énumération des ingrats qui ont immolé leur patrie. Il seroit aussi long de parcourir tous les traits d'ingratitude de la République envers les hommes les plus vertueux & les plus attachés à ses intérêts, d'exposer tous ses torts envers ses citoyens, aussi graves que ceux des citoyens envers elle. Elle a banni Camille, elle a relégué (1) Scipion. Après la mort de Catilina, Cicéron fut exilé, sa maison fut détruite, ses biens furent mis au pillage : qu'eût fait de plus Catilina vainqueur ? Rutilius (2) reçut, dans un coin de l'Asie, le prix de son désintéressement. Le peuple Romain refusa la préture à Caton, & ne lui accorda jamais le consulat.

L'ingratitude est le crime des sociétés comme des individus. Que chacun ren-

(1) Voyez la Lettre 86, tom. 2, pag. 140 ; & ce que j'ai dit dans la note sur ce passage.

(2) Voyez la Lettre 24, note première, tom. 1, pag. 116.

tre en soi même : personne qui n'ait à se plaindre d'un ingrat. Si tout le monde se plaint ; on est en droit de se plaindre de tout le monde. Ainsi , tous les hommes sont ingrats. Mais ne sont-ils qu'ingrats ? Ils sont tous avides , envieux , lâches , & sur-tout ceux qui paroissent les plus hardis. Ajoutez qu'ils sont tous ambitieux , tous impies. Cependant ne les haïssez pas pour cela : pardonnez-leur ; ils sont tous insensés. Je ne vous rappellerai point à des accusations équivoques : je ne vous dirai pas : Voyez combien la jeunesse est ingrate. Où est le fils assez vertueux pour ne pas souhaiter la mort de son pere ; assez modéré pour l'attendre ; assez attaché pour ne pas s'en occuper ? Où est le mari qui craigne la mort d'une épouse vertueuse , & pour qui elle ne soit pas une affaire de calcul ? Où est le plaideur assez reconnoissant , pour conserver le souvenir de son défenseur jusqu'à la rentrée suivante ? Voici une ingratitude avouée de tout le monde. : où est l'homme qui meure sans se plaindre , qui ose dire à son dernier jour : j'ai vécu , j'ai fourni la carrière que le destin m'avoit tracée (1).

(1) Vixi , & quem dederat cursum Fortuna , peregi.
VIRG. Æneid. lib 4, vers. 653.

Qui de nous sort de la vie sans murmurer, sans gémir ? Or il y a de l'ingratitude à n'être pas content du passé. En comptant les jours de votre vie, vous en trouverez toujours trop peu. Songez que le bien suprême ne consiste pas dans le temps : tel qu'il est, il faut en profiter. Que vous importe que le jour de votre mort soit reculé. Ce délai rendra votre vie plus longue, sans la rendre plus fortunée. Ne vaut-il pas mieux, sensible aux plaisirs dont on a joui, au lieu de supputer les années des autres, recevoir avec reconnoissance, & mettre à profit les siennes ? Dieu m'a jugé digne de parvenir à tel âge : il me suffit. Il pouvoit m'en accorder plus ; ce n'en est pas moins un bienfait. Soyons reconnoissans envers les Dieux ; reconnoissans envers les hommes, reconnoissans envers ceux qui nous ont obligés, reconnoissans même envers ceux qui ont obligé les nôtres.



CHAPITRE XVIII.

MAIS c'est multiplier les obligations à l'infini, que d'étendre la reconnoissance jusqu'aux services rendus à nos proches. Mettez - y des bornes. Celui, dites-vous, qui rend service au fils, le rend aussi au pere. Je vous demande d'abord d'où vient ce service, & de quelle nature? Je vous demande ensuite si le même service qui retombe sur le pere, retombe aussi sur le frere, sur l'oncle, sur l'ayeul, sur la femme, sur le beau - pere? Dites - moi où je dois m'arrêter, jusqu'à quel point il faut suivre la ligne? Quoi! si je cultivois votre champ, ce seroit un bienfait; si j'éteignois les flammes qui consomment votre maison, ou si je l'étayois pour l'empêcher de tomber, vous m'en auriez obligation; si je sauvois votre esclave, vous vous croiriez redevable. & si je sauve votre fils, vous n'auriez reçu de moi aucun bienfait.



CHAPITRE XIX.

CES comparaisons ne sont pas justes, dites-vous. Celui qui cultive mon champ ne rend pas service à mon champ, mais à ma personne : celui qui étale ma maison pour en prévenir la chute, m'oblige, puisque ma maison n'a point de sentiment. Il faut donc dans ces deux cas que je sois débiteur, puisque ce n'est que moi que l'on sert. D'ailleurs, celui qui cultive mon champ, n'a pas envie de faire plaisir à mon champ, mais à moi. J'en dis autant de mon esclave ; il m'appartient ; c'est pour moi qu'on le salue ; c'est donc moi qui suis redevable pour lui. Mais mon fils est susceptible d'être obligé ; c'est donc lui qui reçoit le bienfait. J'en suis réjoui, j'en suis touché, mais je ne suis pas obligé. Répondez moi, je vous prie, vous qui ne vous croyez pas redevable : la santé du fils, son bonheur, son patrimoine, intéressent ils son pere ? Seroit-il plus heureux, s'il conserve son fils, plus malheureux s'il le perd ? Eh bien ! un homme que je rends plus fortuné, à qui j'épargne le plus grand des malheurs,

ne reçoit-il pas un bienfait de moi ? Non, dites-vous, parceque les avantages procurés à d'autres, bien qu'ils s'étendent jusqu'à nous, ne doivent être mis que sur le compte des personnes auxquelles ils ont été directement procurés. Ainsi, l'argent prêté n'est redemandé qu'à l'emprunteur, de quelque maniere qu'il me soit parvenu. Il n'y a pas de bienfait dont le fruit ne s'étende de proche en proche, quelquefois même très-loin. Il ne s'agit pas des différentes mains par lesquelles passe le bienfait, mais du premier placement. Vous ne pouvez former de demande que contre celui que vous avez directement obligé. Mais, ne dites-vous pas : Vous m'avez rendu mon fils ; s'il fût mort, je ne lui aurois pas survécu ? Et vous ne serez pas redevable d'une vie que vous préférez même à la vôtre. Cependant, lorsque j'ai sauvé votre fils, vous vous êtes mis à genoux, vous avez offert aux Dieux des sacrifices, comme pour votre propre conservation ; vous disiez : nulle différence entre me sauver ou sauver les miens ; vous avez sauvé deux personnes, & moi plus que mon fils. Pourquoi ce langage, si vous ne receviez pas un bienfait ? C'est que si mon fils emprunte de l'argent, je paierai

son créancier, quoique je ne sois pas moi-même débiteur. C'est que si mon fils est surpris en adultère, j'en rougirai, sans être moi-même adultère. Je me dis obligé pour mon fils, non que je le sois effectivement, mais parceque je veux m'offrir à vous comme débiteur volontaire. Sa conservation me cause beaucoup de plaisir & d'utilité, elle m'épargne l'horrible douleur de sa perte. Nous n'examinons pas si vous avez été utile, mais si vous êtes mon bienfaiteur. En effet, on tire de l'utilité des animaux, des pierres & des plantes, mais on n'en reçoit pas de bienfait, qui n'est jamais déterminé que par la volonté. Or ce n'est pas au pere, mais au fils que vous voulez donner. Quelquefois même vous ne connoissez pas le pere. Ainsi, à cette interrogation : Quoi ! je n'ai pas rendu service au pere en sauvant son fils ? opposez cette autre : Quoi ! j'ai rendu service au pere que je ne connoissois pas, à qui je ne pensois pas ? Ajoutez que souvent on sauve le fils en haïssant le pere. Et vous seriez le bienfaiteur d'un homme dont vous étiez le plus mortel ennemi, même en l'obligeant ?

Mais, quittons le dialogue pour décider en Jurisconsulte ; c'est l'intention

du bienfaiteur qu'il faut considérer. Il a obligé celui qu'il a voulu servir. De même donc que les services rendus au fils obligent le pere, quand c'est lui que le bienfaiteur a eu en vue : de même, ceux dont le fils est l'unique objet, ne lient pas le pere, quoiqu'il en profite. Néanmoins, s'il en trouve l'occasion, il se montrera de son côté reconnoissant, non comme étant dans la nécessité de s'acquitter, mais comme ayant un motif pour sentir le bienfait. On ne peut exiger du pere aucune reconnoissance : & s'il rend quelque service en considération de celui-là, c'est justice de sa part & non pas gratitude. Sans cela il n'y auroit plus de terme : si j'oblige le pere, j'oblige aussi la mere, l'aïeul, l'oncle, les enfans, les alliés, les amis, les esclaves, la patrie sur ce pied. Où le bienfait pourroit-il s'arrêter ? On tomberoit dans le cas de cet argument insoluble nommé *sorte* (1), auquel on ne peut fixer de terme, parceque, marchant pas à pas, il ne cesse de gagner du terrain.

Passons à une autre question. Deux freres sont en discorde ; si je sauve l'un,

(1) Voyez sur ce sophisme la Let. 85, note 1, pag. 122, tom. 3.

serai je le bienfaiteur de l'autre , qui sera fâché qu'on n'ait pas laissé périr un frere qui lui étoit odieux ? On ne peut douter que ce ne soit un bienfait de servir un homme malgré lui , de même que ce n'en est point un de l'obliger malgré soi.

CHAPITRE XX.

Quoi ! dira-t-on , vous appelez bienfait , une action qui offense , qui tourmente celui que l'on veut obliger ? Mais il est des bienfaits dont les apparences sont dures , tel est celui d'amputer , de brûler & de scier pour guérir. Il ne faut pas considérer si le bienfait est douloureux , mais s'il doit faire plaisir dans la suite. Une piece de monnoie n'en est pas plus mauvaise , pour être rejetée par un sauvage qui ne connoit pas la matque publique. Un bienfait , quoique désagréable , est censé reçu , pourvu qu'il soit utile , pourvu qu'il ait été donné dans l'intention d'être utile. Quand l'action est honnête , peu importe la façon dont elle est reçue.

Prenez maintenant l'inverse de cette proposition. Un homme hait son frere ,

quoiqu'il lui soit avantageux d'en avoir un. Je tue ce frere : ce n'est pas un bienfait, quoiqu'il le regarde comme tel, & qu'il s'en réjouisse. La maniere la plus adroite de nuire, est de se faire remercier même du mal qu'on a fait.

J'entends : il y a bienfait, quand l'action est utile. Il n'y en a point quand l'action est nuisible. Mais voici une action qui n'est ni utile, ni nuisible, & qui pourtant est un bienfait. J'ai trouvé dans un désert le cadavre de votre pere, & je l'ai enseveli. Je ne lui ai point été utile (peut lui importoit la maniere dont il devoit pourrir ;) ni à vous, puisqu'il n'en est résulté aucun avantage pour lui. Voulez-vous savoir ce que j'y ai gagné ? Je me suis acquitté par votre moyen d'un devoir solennel & nécessaire. Vous avez fait pour mon pere, ce que j'aurois voulu, ce que j'aurois même dû faire pour lui. Cependant, pour que vous soyez mon bienfaiteur, il ne faut pas que ce soit la compassion & l'humanité, qui vous aient déterminé à enterrer un cadavre quelconque : il faut que vous ayez reconnu le corps, que vous ayez eu l'intention d'obliger le fils. Si vous n'avez fait que jeter (1)

(1) Les passans ou les voyageurs étoient obli-
de

de la terre sur un mort inconnu, vous ne devez point prétendre à la reconnoissance : vous n'avez obligé que le genre humain en général.

Mais pourquoi, dira-t-on, tant de questions sur la personne de l'obligé, comme si l'on devoit un jour redemander le service qu'on a rendu ? Il y a des moralistes qui ne veulent pas que jamais on exige la restitution d'un bienfait. Voici leurs raisons : l'ingrat ne vous paiera

gés, quelque pressés qu'ils fussent, de jeter trois fois de la terre sur les corps morts qu'ils trouvoient sans sépulture : c'étoit un acte de Religion établi long-temps auparavant chez les Grecs ; & les Athéniens en avoient même fait une Loi, comme on le voit par ce passage d'Élien : *Lex etiam apud Atticos fuit, quicumque in insepultum cadaver hominis incidat, saltem ei terram injiciat* : Var. Hist. lib. 5, cap. 14. On étoit obligé de jeter de la terre sur ce cadavre jusqu'à ce que le corps en fût couvert. Les Romains prirent cette coutume superstitieuse des Grecs. » Nous amassons de la terre sur les cadavres qui nous sont les plus inconnus, dit Quintilien, & nous ne sommes jamais si pressés, que nous n'ayons bien le temps d'en jeter quelques poignées sur quelque corps que ce soit qui ait besoin de sépulture ». *Ignotis cadaveribus humum congerimus, & insepultum quodlibet corpus nulla festinatio tam rapida transcurrit, ut non quantulocumque veneretur aggestu* : Declamat. 5, p. 61, 62, tom. 2, Ed. Var. C'est

pas de retour , quand même vous l'exigeriez ; au lieu que l'homme reconnoissant vous rendra de lui-même la pareille. D'ailleurs , si vous avez obligé un homme de bien , attendez ; ne lui faites pas l'injure d'exiger , comme s'il n'étoit pas disposé à s'acquitter de lui-même : mais si vous avez obligé un méchant , il faut en subir le châtiment. Ne gêtez donc pas votre bienfait , ne l'avilissez pas , n'en faites pas une dette. Quand la loi n'ordonne pas de redemander , elle le défend. Oui , tant que je n'y serai pas forcé , tant que la fortune me le per-

dans les mêmes principes , qu'Horace fait parler Archytas , dans cette belle Ode où il introduit ce Philosophe s'entretenant avec un Matorot , & le priant de jeter sur ses os & sur sa tête qui n'est point inhumée , une petite poignée de sable. » Quelque pressé que vous soyez de
» partir , ajoute-t-il , cela ne vous retardera pas
» long-temps ; après que vous aurez jetté trois
» fois un peu de terre sur mon corps , rien ne
» vous empêchera de mettre à la voile « :

At tu , Nauta , vagæ ne parce , malignus , areuz⁹

Offibus & capiti inhumato

Particulam dare :

.

Quamquam festinas , non est mora longa ; licebit

Injecto ter pulvere curras.

HORAT. Od. 28 , lib. 1 , vers. 23 , 24 , & 35 , 36.

mettra, j'aurai plutôt le courage de demander un bienfait, que d'exiger du retour pour le mien. Mais s'il s'agit du salut de mes enfans, si ma femme est exposée à quelque danger, si la conservation & la liberté de ma patrie me forcent d'aller où je ne voudrois pas, je vaincrai ma répugnance, & je prouverai que j'ai tout fait, pour me passer des secours d'un ingrat. Enfin, la nécessité de recouvrer mon bienfait, surmontera la honte de l'exiger. En un mot, quand je fais du bien à un homme vertueux, je le fais à condition de ne jamais en exiger le retour, à moins que je n'y sois forcé.



CHAPITRE XXI.

MAIS la loi, direz-vous, ne permettant pas d'exiger la restitution des bienfaits, la défend réellement. Je réponds qu'il est mille choses qui, sans être prescrites par la loi, ni autorisées par aucune action, sont pourtant exigibles par l'usage plus puissant que toutes les loix. Il n'y a pas de loi qui défende de révéler les secrets de ses amis, qui prescrive la bonne foi même envers ses ennemis, qui nous oblige à tenir ce que nous avons promis : cependant je serai en droit de me plaindre d'un homme qui n'aura pas respecté mon secret, ou qui ne m'aura pas tenu sa parole. Mais, dira-t-on, c'est faire une dette d'un bienfait. Nullement, je ne l'exige pas, je le redemande ; & même je ne le redemande pas, je ne fais qu'avertir. La nécessité même la plus pressante ne me forcera pas de m'adresser à celui avec lequel j'aurois long-temps à lutter. S'il est assez ingrat pour qu'un avis ne lui suffise pas, je passerai outre, il ne mérite pas que je le force à être reconnoissant.

De même qu'un créancier n'assigne pas ceux de ses débiteurs qu'il fait avoir fait banqueroute , & qui à leur honte n'ont plus rien à perdre : de même, je laisserai-là les ingrats déclarés & désespérés; je ne redemanderai l'acquit de mes bienfaits, qu'à celui qui voudra le donner, & non à l'homme de qui il faudra l'arracher.

CHAPITRE XXII.

IL y a des hommes qui ne savent ni refuser de s'acquitter, ni s'acquitter d'eux-mêmes : ils n'ont ni assez de vertu pour être reconnoissants, ni assez de méchanceté pour être ingrats ; ce sont des hommes mous & engourdis, qu'on accuseroit plutôt d'inertie que de perversité. Je ne sommerai pas des gens de cette espece, je ne ferai que les avertir, les rappeler à leur devoir qu'ils ont oublié. Ils me répondront aussi-tôt :
 » Pardonnez, je ne savois pas que vous
 » fussiez dans le besoin, je vous aurois
 » prévenu : ne m'accusez pas d'ingrati-
 » tude ; je me souviens de vos services. »
 Pourrai-je donc balancer à rendre de

pareils hommes meilleurs & pour eux & pour les autres ? J'empêcherai qui je pourrai de commettre des fautes , & surtout un ami ; je préviendrai tous ses torts , & sur-tout contre moi. C'est un second bienfait de ma part de lui sauver l'ingratitude. Je ne lui reprocherai pas durement les services que je lui aurai rendus ; mais je lui en renouvellerai le souvenir avec toute la douceur possible , afin de lui inspirer le désir d'être reconnaissant. Alors je le prierai de m'obliger ; il sentira bien que c'est une restitution que je lui demande. Quelquefois même j'usurai d'expression plus forte , si je le crois susceptible de se corriger : mais s'il est désespéré , je ne le persécuterai pas : car alors il joindroit l'inimitié à l'ingratitude. En épargnant aux ingrats l'aiguillon des avis , on ralentit en eux le désir de s'acquitter. Mais il est des malades qu'on peut guérir & ramener à la vertu , en les piquant. Les laisserons-nous périr , faute de les avertir ? tandis que souvent les avis d'un pere corrigent un fils , ceux d'une femme ramènent un mari égaré , ceux d'un ami raniment l'affection languissante de son ami.



C H A P I T R E XXIII.

QUELQUES gens pour être réveillés, n'ont pas besoin d'un coup, mais d'une simple commotion : de même la reconnoissance, dans quelques ames, n'est pas anéantie, mais assoupie ; réveillons-la. Ne convertissez pas votre bienfait en injure ; c'est ce que vous feriez, en évitant de le redemander, à dessein de rendre un homme ingrat. « Ne puis - je, dira-t-il, » ignorer vos desirs, être surchargé d'affaires, détourné par d'autres objets, » qui m'empêchent de saisir le moment » de la reconnoissance ? Montrez - moi » ce que je puis & ce que vous voulez. » Pourquoi désespérer, avant d'avoir » essayé ? Pourquoi se hâter de perdre & » un bienfait & un ami ? Savez - vous si » c'est refus ou ignorance de ma part, » mauvaise volonté ou impuissance ? » Mettez - moi à l'épreuve ? » Je l'avertirai donc, mais sans aigreur, sans le choquer, en secret : je ferai en sorte qu'il croie se rappeler le bienfait, & non qu'on le lui rappelle.



CHAPITRE XXIV.

UN vétérân accusé d'avoir exercé des violences à l'égard de ses voisins , plaidoit sa cause devant Jules César, & le procès s'instruisoit avec chaleur. Vous souvenez-vous, mon Général, dit-il, d'une entorse que vous vous donnâtes au talon, en Espagne, près de Sucron? César dit qu'il s'en souvenoit. Vous rappelez-vous encore, ajouta-t-il, que voulant vous reposer, par un soleil très-ardent, à l'ombre d'un arbre peu touffu, le seul qui eût pu croître parmi les rochers pointus dont le sol étoit hérissé, un de vos soldats étendit sous vous son manteau? Si je me le rappelle? répondit César : j'étois même dévoré de soif; & comme la douleur de mon pied ne me permettoit pas de gagner la fontaine voisine, je voulois m'y traîner, si un de mes soldats, un brave homme, ne m'eût apporté de l'eau dans son casque. Pourriez-vous donc, mon Général, reconnoître l'homme & le casque? César dit que pour le casque, la chose étoit impossible, mais qu'il reconnoîtroit bien

l'homme : piqué, sans doute, d'être ainsi troublé au fort de l'information par une vieille histoire, il ajouta : mais, à coup sûr, tu n'es pas cet homme - là ? Vous ne devez pas en effet, César, me reconnoître, dit le soldat : car alors j'étois sain & j'avois tous mes membres ; mais depuis j'ai perdu un œil à la bataille de Munda, & l'on m'a trépané. Vous ne reconnoîtriez pas non plus le casque, un Espagnol l'a tranché d'un coup d'épée. César défendit qu'on l'inquiétât désormais, & lui adjugea les terres qui faisoient la matiere du procès.



CHAPITRE XXV.

CE Soldat n'avoit-il pas raison de rappeler ses services à un Général dont la mémoire étoit surchargée d'une foule d'autres objets ; que la grandeur de la fortune , & le nombre des armées qu'il avoit à conduire , empêchoient de faire du bien à chacun de ses soldats ? Ce n'est pas - là redemander ses bienfaits ; c'est reprendre un service placé en lieu sûr , & prêt à rentrer au besoin. Mais encore faut-il au moins allonger le bras pour le recevoir : je redemanderai donc un bienfait , soit par nécessité , soit pour l'intérêt de celui même à qui je le redemanderai.

Au commencement du regne de Tibere , quelqu'un lui disoit : *Vous souvenez - vous , César ?* il alloit lui raconter quelques anecdotes de leur ancienne liaison ; Tibere l'interrompit , en disant : *Je ne me souviens plus de ce que j'ai été.* A quoi bon rappeler ses services à un monstre pareil ? Il étoit plutôt à souhaiter qu'il les eût oubliés. Il écartoit le souvenir de tous ses anciens

amis, de tous les gens de son âge : il vouloit que tous les yeux, toutes les pensées, tous les discours, ne se rapportassent qu'à sa fortune présente. Un ancien ami n'étoit pour lui qu'un témoin incommode.

Il faut encore plus consulter le moment pour redemander un bienfait, que pour le demander : les mots doivent être si mesurés, qu'ils ne laissent pas de subterfuge à l'ingrat même. Si nous vivions au milieu des sages, il faudroit attendre & se taire : & même vis-à-vis des sages, ferions-nous mieux d'exposer l'état de nos affaires. Ne prions-nous pas les Dieux, à la science desquels rien ne peut échapper ? Nos vœux les fléchissent moins qu'ils ne les avertissent. Le Prêtre d'Homere, pour se rendre son Dieu favorable, lui expose ses fonctions, le soin qu'il a de ses autels ; & il obtient sa demande.

Aimer les avis & en profiter, est une vertu du second ordre ; il ne lui faut qu'un léger mouvement des rênes pour la remettre dans le bon chemin. Sans doute une ame qui sût se gouverner elle-même, seroit plus à désirer, mais aussi elle est bien plus rare. Ceux qui rentrent dans la voie, quand on la leur

montre, font une seconde classe : il ne faut pas les priver de guide. Lors même que les yeux sont fermés, le sens de la vue subsiste, mais il ne s'exerce pas. C'est la lumière envoyée du ciel qui rappelle l'organe à ses fonctions. Les outils sont inutiles, si l'artisan ne les met point en action. De même l'ame a quelquefois les intentions les plus droites, mais elle reste engourdie, soit dans la mollesse & l'oïveté, soit dans l'ignorance de ses devoirs. Nous devons donc en tirer parti ; & au lieu de l'abandonner par humeur à ses vices, imiter les maîtres éclairés, qui pardonnent le défaut de mémoire de leurs élèves. Si un mot ou deux suffisent pour rappeler à la mémoire quelquefois tout un discours ; il ne faut souvent qu'un simple avertissement pour réveiller dans une ame toutes les idées de la reconnoissance.





L I V R E V I.

CHAPITRE PREMIER.

IL y a des questions, mon cher Libéralis, uniquement propres à exercer l'esprit, & totalement indifférentes pour la conduite de la vie : il y en a d'autres dont l'examen est agréable, & dont la solution est utile. Je vous en offrirai de toutes les especes : c'est à vous à régler si je dois les traiter à fond, ou ne faire que les passer en revue. Celles même que vous rejetterez, ne feront pas sans utilité : combien de choses inutiles à apprendre & pourtant bonnes à connoître ! Je vais donc observer votre visage, & prendre conseil de vos yeux, pour m'entendre sur quelques objets, pour écarter les autres & en négliger l'examen (1).

(1) Au texte : *capite agam*. Cette leçon donc Muret avoit déjà senti la fausseté, & qu'il rejette avec raison, a été conservée par Juste-Lipse qui la trouve même excellente (*perplacet*), & qui blâme Muret de ne l'avoir pas suivie. Mais sa note sur ce passage ne rend pas la conjecture plus vraisemblable ; & je suis surpris que ce grand Critique qui en général entend bien Sénèque,

CHAPITRE II.

ON demande si l'on peut reprendre un bienfait accordé. Quelques Philosophes le nient, parceque le bienfait n'est pas une chose, mais une action. Il y a de la différence entre le don & la donation, entre le navigateur & la navigation : & quoique le malade ne soit jamais sans maladie, on ne confond pourtant pas la maladie avec le malade : de même le bienfait differe de la chose même qui nous est parvenue en vertu du bienfait. Le premier est incorporel & indestructible : mais la matiere même du bienfait peut changer de lieu & passer de main en main : il n'y a donc qu'elle qui soit susceptible d'être reprise. La nature elle-même ne peut révoquer ses bienfaits : elle les interrompt, mais ne les anéantit point. On meurt, mais on a

ait pu lui prêter ici une pensée aussi froide, aussi peu naturelle, & si je l'ose dire, d'aussi mauvais goût.

Je lis conformément à l'editio princeps. *Et ea perire agam*, ce qui fait un fort bon sens, & s'accorde d'ailleurs très bien avec ce qui précède.

plus honnête. Tous ces objets que vous admirez , dans lesquels vous faites consister la richesse & la puissance , tant que vous les possédez , ils ont des noms abjects : ce ne sont que des maisons , des esclaves , des écus : quand vous les avez donnés , ce sont des bienfaits.

C H A P I T R E I V.

MAIS il y a des cas , dites-vous , où l'on n'est pas redevable du bienfait à celui de qui on l'a reçu : d'où vous concluez qu'il a été repris. Je réponds qu'il est sans doute des cas où la reconnoissance doit s'éteindre , non que le bienfait ait été ravi , mais parcequ'il a été vicié. Un homme m'a défendu en justice ; mais il a violé ma femme : il ne m'a pas repris son bienfait ; mais l'outrage balance le service , je suis quitte de ma dette. Et si la lésion est plus forte que le bienfait , non seulement la reconnoissance est anéantie , mais on est libre de se venger & de se plaindre , toutes les fois que l'injure comparée au service , se trouve prépondérante. Alors le bienfait n'est pas anéanti , mais surpassé par l'injure. Eh-quoi ! direz-vous : n'y a-

fûrs ; des trésors que toute l'inconstance de la fortune ne peut déplacer ; des trésors qui exposent d'autant moins à l'envie, qu'ils sont plus accumulés. Pourquoi les ménager, comme s'ils vous appartenotent ? Vous n'en êtes que l'administrateur. Tous ces biens qui vous rendent si fier, qui vous font méconnoître la condition humaine, & perdre de vue votre propre foiblesse : ces biens que les armes à la main vous gardez sous des portes de fer : ces biens acquis par le sang d'autrui & défendus par le vôtre : ces biens, pour lesquels vous équipez des flottes qui vont ensanglanter les mers ; pour lesquels vous ébranlez les villes, sans songer aux traits que la fortune dirige contre les assiégeants même ; pour lesquels, au mépris des liens de l'affinité, de l'amitié, de la confraternité, deux rivaux en se heurtant ont écrasé le monde ; tous ces biens, je le répète, ne sont pas à vous : ce sont des dépôts qui vont passer en d'autres mains, dont va s'emparer l'ennemi, ou un héritier qui a les sentimens d'un ennemi. Voulez-vous en être le propriétaire ? donnez-les ; c'est l'emploi le plus avantageux, la possession la plus solide, le placement le plus sûr, en même-temps qu'il est le

plus honnête. Tous ces objets que vous admirez , dans lesquels vous faites consister la richesse & la puissance , tant que vous les possédez , ils ont des noms abjects : ce ne sont que des maisons , des esclaves , des écus : quand vous les avez donnés , ce sont des bienfaits.

CHAPITRE IV.

MAIS il y a des cas , dites-vous , où l'on n'est pas redevable du bienfait à celui de qui on l'a reçu : d'où vous concluez qu'il a été repris. Je réponds qu'il est sans doute des cas où la reconnoissance doit s'éteindre , non que le bienfait ait été ravi , mais parcequ'il a été vicié. Un homme m'a défendu en justice ; mais il a violé ma femme : il ne m'a pas repris son bienfait ; mais l'outrage balance le service , je suis quitte de ma dette. Et si la lésion est plus forte que le bienfait , non seulement la reconnoissance est anéantie , mais on est libre de se venger & de se plaindre , toutes les fois que l'injure comparée au service , se trouve prépondérante. Alors le bienfait n'est pas anéanti , mais surpassé par l'injure. Eh-quoi ! direz-vous : n'y a-

t-il pas des peres si cruels, si dénaturés, que leurs fils soient en droit de les haïr & de les renier ? Oui, sans doute : mais enlèvent-ils pour cela les bienfaits qu'ils ont fait éprouver ? nullement : seulement le mérite de leurs services passés est détruit par leur dureté subséquente. Ce n'est pas le bienfait qui périt, mais la reconnoissance ; je ne cesse point d'avoir, mais d'être obligé. Un homme m'a prêté de l'argent, mais il a mis le feu à ma maison ; ma dette est compensée par le dommage ; & quoique je ne lui aie pas rendu son argent, je ne suis plus débiteur. Il en est de même dans la question présente. Un homme m'a traité avec bienveillance & générosité ; ensuite avec orgueil, d'une manière outrageante, avec cruauté : par là il me dégage, il me rend libre, il anéantit lui-même son propre bienfait. On n'a pas d'action contre son fermier, malgré le bail fait avec lui, quand on a foulé aux pieds les moissons, quand on a coupé ses arbres ; non qu'on ait reçu le prix du bail, mais parcequ'on l'a mis hors d'état de payer. Ainsi, le créancier est souvent déclaré redevable envers son débiteur, quand il lui a pris, sous un autre titre, plus qu'il ne peut redemander en vertu du prêt.

Ce n'est pas seulement entre le créancier & le débiteur qu'il y a un juge établi pour dire : vous avez prêté de l'argent à cet homme ; mais vous lui avez enlevé ses troupeaux , vous avez tué son esclave , vous possédez son champ sans l'avoir acheté : l'appréciation faite , vous vous en retournerez comme débiteur , après être venu comme créancier. La même compensation a lieu entre les bienfaits & les injures. Souvent le bienfait subsiste , sans qu'il oblige ; c'est quand il a été suivi du repentir , quand le bienfaiteur s'est trouvé malheureux d'avoir donné ; lorsqu'en donnant il a soupiré , froncé le sourcil , cru faire une perte , & non pas un présent ; lorsqu'il n'a cessé de nous insulter , de se glorifier , de se vanter par-tout , de rendre son bienfait amer. Le bienfait subsiste donc , quoiqu'il ne soit pas dû ; de même que l'argent prêté dont nous parlions tout-à-l'heure , est dû , sans pouvoir être exigé.



CHAPITRE V.

Vous m'avez rendu un service ; ensuite vous m'avez fait une injure : je vous dois de la reconnoissance pour le bienfait , & du ressentiment pour l'injure. Point du tout : je ne dois ni reconnoître l'un , ni me venger de l'autre : le bienfait & l'injure se détruisent. Quand nous disons : J'ai acquitté un bienfait , ce n'est pas dire que nous ayons rendu précisément la même chose que nous avons reçue , mais un équivalent. Car rendre , c'est donner une chose pour une autre. Dans les paiements pécuniaires , on ne rend pas la même somme , mais une somme pareille : on ne s'acquitte pas moins avec son créancier , quoiqu'on lui donne de l'or au lieu d'argent : on le paie même sans espèces , par délégations ou par billers.

Il me semble vous entendre dire : que de peines perdues ! que m'importe de savoir si ce qui n'est pas dû , subsiste ? Ce sont là des subtilités des gens de loi qui soutiennent que l'héritage n'est pas dans le cas (1)

(1) Voyez sur ce mot , tom. 2 , Lettre 79 , note 1 , pag. 57.

de l'usucapion, bien que les choses héréditaires y soient : comme si l'héritage n'étoit pas la collection des choses héréditaires. Eh ! décidez plutôt, ce qui importe plus à la question, si lorsqu'un homme m'a rendu un service, & ensuite m'a fait une injure, je dois acquitter le service, & néanmoins me venger de lui : si ce sont, pour ainsi dire, deux assignations différentes, auxquelles il faille répondre séparément : ou si je dois compenser l'un par l'autre, & me tenir tranquille, vû que le bienfait est détruit par l'injure, & l'injure par le bienfait. Voici la pratique du barreau : quant à celle de votre secte, vous devez la connoître. On sépare les actions, on les intente, & l'on y répond à part ; jamais les formules ne sont confondues : & si quelqu'un dépose chez moi de l'argent, & me fait ensuite un vol ; j'aurai contre lui l'action de vol, il aura l'action de dépôt contre moi.



CHAPITRE VI.

Les exemples que vous proposez, mon cher Libéralis, sont assujétis à des loix fixes, qu'il est nécessaire d'observer : deux loix ne peuvent se confondre : elles ont chacune leur marche particulière. Le dépôt forme une action qui lui est propre : le vol a pareillement la sienne ; mais le bienfait n'est soumis à aucune loi. J'en suis l'unique arbitre : je puis comparer l'avantage & le dommage, & prononcer si l'on me doit plus ou si je dois davantage. Dans les exemples que vous citez, nous ne sommes pas les maîtres, nous devons nous laisser guider par la loi : en matiere de bienfaisance, je suis absolument indépendant ; aussi je juge l'ensemble, je ne divise point, je ne sépare point, je traduis au même tribunal l'injure & le bienfait. Autrement c'est vouloir que j'aime & que je haïsse en même-temps ; que je fasse à la fois des plaintes & des remerciemens, ce qui répugne à la nature. Il vaut mieux, en comparant l'injure & le bienfait, voir si ce n'est pas le bien-

fauteur qui reste redevable. Si quelqu'un sur des tablettes déjà pleines, mettoit une nouvelle couche & d'autres vers, il n'ôteroit pas les premiers caracteres, il ne feroit que les couvrir. Une injure subséquente fait de même disparoître le bienfait qui précède.

CH A P I T R E V I I.

Je vois que votre visage, sur lequel je me regle, annonce de l'ennui; vos sourcils commencent à se froncer, vous vous lassez d'une discussion trop longue. Je crois vous entendre dire: Où voulez-vous me mener? (1) Allons au fait.

Peut-on être plus docile? Puisque vous en avez assez de cette question, je passe à une autre, & j'examine si l'on doit quelque chose à qui nous a fait du bien contre son gré. Je pouvois énoncer plus clairement la question, mais j'ai mieux aimé généraliser, pour embrasser les deux autres cas, si nous sommes

(1) Quò tantùm mihi dexter abis? huc dirige gressum:

Litus ama.

VIRG. *Æneid.* lib. 5, vers. 162.

redevables à celui qui nous oblige sans le vouloir, & à celui qui nous oblige sans le savoir. Quant à celui qui nous fait du bien par contrainte, il est trop évident qu'il ne nous oblige pas, pour perdre son temps à le prouver. Cette question, ainsi que les autres du même genre, sont faciles à résoudre, si l'on fait réflexion que tout bienfait suppose d'abord un dessein de la part du bienfaiteur, & ensuite le dessein de nous obliger. L'on ne rend point grâces aux fleuves, quoiqu'ils portent de grands navires, quoique leur cours abondant & continuél facilite l'exportation des denrées, quoique leurs eaux agréables & poissonneuses arrosent & fertilisent les campagnes. On ne se croit pas redevable envers le Nil; comme on ne s'avise pas de lui en vouloir, quand sa crue est trop considérable, & sa retraite trop tardive. On ne donne le titre de bienfaiteur, ni au vent, quoique doux & favorable, ni aux alimens, quoiqu'utiles & salubres. Pour rendre service, il ne faut pas seulement être utile, mais il faut vouloir l'être. Ainsi, l'on ne doit pas de reconnoissance aux bêtes; néanmoins combien d'hommes sauvés par la vitesse de leurs chevaux: ni aux arbres; cependant

cependant combien de fois l'ombre de leurs rameaux ne nous a-t-elle pas rafraîchis dans les grandes chaleurs ! Or n'est-ce pas la même chose d'être utile sans le savoir , ou sans avoir la faculté de le savoir ? N'est-ce pas me prescrire la reconnaissance envers un vaisseau, un char, une lance , que de me la prescrire envers des gens qui ne m'ont servi que par hazard , sans avoir eu plus d'intention que ces objets insensibles ?

CHAPITRE VIII.

ON peut recevoir un bienfait à son insu : mais on n'en recoit pas à l'insu du bienfaiteur. Combien de choses fort utiles, qui guérissent sans être des remèdes ! On a vu des malades rétablis par le froid qui les avoit saisis en tombant dans un fleuve ; d'autres dont la fièvre quarte a été dissipée par la flagellation : souvent une peur soudaine , en occupant l'ame toute entière , l'empêche de s'appercevoir des moments les plus dangereux. Cependant rien de tout cela n'est salutaire , quoique la cause de notre salut.

Ainsi , l'on peut nous être utile sans

le vouloir, & même ne le voulant pas. Un homme est-il mon bienfaiteur, parceque la fortune a tourné à mon avantage ses desseins pernicieux? Me croyez-vous redevable envers celui dont la main, en me vivant, a frappé mon ennemi, & qui m'eût blessé, s'il eût été plus adroit. Souvent un faux témoin, en se parjurant ouvertement, empêche qu'on n'ajoute foi aux témoins véridiques, & a fait plaindre un coupable comme victime de la calomnie. Souvent on a été sauvé par la puissance même qui opprimoit; les Juges n'ont pas voulu immoler à la faveur celui qu'ils auroient sacrifié à la justice. Traitez-vous donc de bienfaiteurs le faux témoin & l'oppresser, quoiqu'ils aient été très utiles à l'accusé? Non, sans doute, parceque vous ne considérez pas la direction du trait, mais l'intention du tireur, & que le bienfait ne diffère pas de l'injure par l'événement, mais par la volonté. Ma partie adverse, en se contredisant, en offensant les Juges par son orgueil, en se bornant légèrement à un seul témoin, rend ma cause meilleure. Il avoit envie de me nuire; peu m'importe qu'il se trompe à mon profit.

CHAPITRE IX.

POUR être reconnoissant, je dois avoir la même intention, que mon bienfaiteur en m'obligeant. Quoi de plus injuste, que de haïr un homme qui nous a marché sur le pied dans la foule, qui nous écla-bouffe dans la rue, qui nous pousse hors de notre chemin ? cependant, ce sont des injures réelles : comment prévient-il nos plaintes ? en disant que ce n'étoit pas son intention. La même raison empêche qu'il n'y ait un bienfait dans le premier cas, & une injure dans le second : c'est l'intention qui fait les amis & les ennemis. Combien d'hommes que la maladie dérobe à la milice ? quelques-uns ont été retenus assez long-temps par l'assignation d'un ennemi, pour ne pas se trouver à la chute de leur maison ; le naufrage en a empêché d'autres de tomber dans les mains des Pirates : cependant nous ne sommes point redevables dans tous ces cas, parceque le hazard n'a pas la conscience des services qu'il nous rend, & que l'ennemi, dont le procès nous a sauvé la vie,

n'avoit d'autre dessein que de nous tourmenter. Point de bienfait, s'il ne part de la bienveillance, s'il n'est avoué par le bienfaiteur. On m'a servi, sans le savoir : eh-bien ! je ne dois rien. On m'a servi, en voulant me nuire : j'en ferai tout autant.

CHAPITRE X.

RÉSUMONS. Dans le premier cas, on m'a obligé sans rien faire pour moi, & vous exigez que je m'acquitte en faisant quelque chose. Dans le second cas, on m'a obligé sans le vouloir ; & vous exigez que je m'acquitte volontairement. Je ne parle pas du troisieme, où l'on oblige en voulant nuire. Pour que je sois redevable, il ne suffit pas que vous ayez voulu : pour que je ne le sois pas, il suffit que vous n'ayez pas voulu. La volonté seule ne constitue pas le bienfait ; il n'y a pas de bienfait, si le hasard ne seconde l'intention même la plus droite ; il n'y en a pas non plus, si l'intention ne précède le hasard. Il ne suffit pas de m'être utile pour m'obliger ; il faut en avoir eu le dessein.



CHAPITRE XI.

VOICI un exemple cité par Cleanthes.
" J'envoie, dit-il, deux esclaves pour
" chercher Platon à l'Académie & l'ame-
" ner chez moi. L'un cherche dans tout
" le portique, parcourt tous les lieux où
" il espéroit le trouver, & revient à la
" maison sans succès, mais non pas sans
" fatigue. L'autre est un libertin, un
" vagabond, qui, en s'amusant chez le
" charlatan voisin, ou en jouant avec les
" esclaves publics, voit passer Platon
" qu'il ne cherchoit pas. Nous louerons,
" ajoute-t-il, l'esclave qui a fait de son
" mieux sa commission ; & nous châ-
" tierons celui dont la paresse lui a si
" bien réussi. "

La volonté est la seule règle des devoirs : & voyez dans quels cas elle me lie. C'est peu de vouloir, si l'on ne m'est utile ; c'est peu de m'être utile, si l'on ne l'a voulu. Supposez qu'on ait voulu me faire un présent, & qu'on ne l'ait pas fait. Je jouis de l'intention, je ne jouis pas du bienfait qui outre l'intention, demande encore l'exécution.

De même que je ne suis pas débiteur d'un homme qui a voulu me prêter de l'argent, & ne l'a pas fait : de même je serai l'ami, & non pas l'obligé de celui qui m'a voulu faire du bien sans en avoir eu le pouvoir. Je voudrois le servir, parcequ'il a voulu m'être utile : & si ma fortune plus favorable que la sienne, me permet de l'obliger, ce sera de ma part un bienfait, & non pas un retour : il fera vis-à-vis de moi dans le cas de la reconnoissance ; & je commencerai à dater de ce bienfait.

CHAPITRE XII.

J'ENTENDS déjà la question que vous voulez me faire : vous n'avez pas besoin de l'énoncer ; votre visage parle assez. Doit-on, dites vous, de la reconnoissance à celui qui nous oblige pour son propre intérêt ? Souvent je vous entends vous plaindre de quelques personnes qui mettent sur le compte des autres, le bien qu'elles se font à elles-mêmes. Je vais vous répondre, mon cher Libéralis : mais auparavant il faut diviser la question, & séparer le juste de l'injuste.

Il y a bien de la différence entre nous obliger pour son propre intérêt & non pour le nôtre, ou pour le sien & le nôtre à la fois. L'homme qui ne considère que lui-même, qui ne nous fait du bien, que parcequ'il ne peut autrement s'en procurer, ne differe point à mes yeux de celui qui fournit à ses troupeaux des pâturages pendant l'hiver & l'été; de celui qui nourrit bien des prisonniers de guerre pour les vendre plus cher; de celui qui engraisse & soigne ses bœufs; du maître d'escrime qui exerce sa troupe & l'arme de son mieux. Il faut, comme dit Cleanthes, bien distinguer entre un bienfait & un commerce.



CHAPITRE XIII.

NÉANMOINS je ne suis pas assez injuste , pour ne rien devoir à celui qui , en faisant mon bien , a fait le sien. Je n'exige pas qu'il s'occupe de moi , sans aucun retour sur lui-même. Au contraire, je souhaite que le bienfait qu'il me procure , lui soit encore plus avantageux qu'à moi ; pourvu qu'il m'ait eu en vue comme lui-même , qu'il ait partagé entre nous deux. Quand il auroit la plus grosse part , s'il m'associe au bienfait , s'il songe que nous sommes deux ; il y auroit de l'injustice , & même de l'ingratitude à n'être pas content de voir que ce qui m'est utile , le lui soit en même temps. C'est le comble de la méchanceté de ne donner le nom de bienfaits , qu'à ceux qui peuvent incommoder le bienfaiteur. Quant à l'homme qui ne rend service que pour son propre intérêt , je lui dirai : Après vous être servi de moi , pourquoi vous vanter de m'avoir été plus utile , que je ne l'ai été pour vous-même ?

Je suppose , dites-vous , que je ne puisse obtenir une charge , qu'à condi-

tion de racheter dix citoyens sur un grand nombre de prisonniers : ne me ferez-vous pas redevable, si je vous délivre de l'esclavage & des chaînes ? cependant , dans cette action j'aurai mon intérêt en vue. Je réponds que vous aurez en vue en partie votre intérêt propre , & en partie le mien. C'est pour vous que vous rachetez , & c'est pour moi que vous me rachetez. Il vous suffisoit pour votre intérêt de racheter dix citoyens quelconques ; je ne vous suis donc pas redevable du rachat , mais du choix ; puisque vous pouviez parvenir à votre but par le rachat d'un autre , comme par le mien. Vous partagez avec moi l'utilité de votre action , vous m'admettez à un bienfait avantageux pour deux personnes ; vous me préférez aux autres : voilà ce que vous faites pour mon intérêt. Mais si vous ne pouvez parvenir à la préture , que par le rachat de dix citoyens , & si nous ne sommes que dix prisonniers ; nul d'entre nous ne vous seroit redevable , parcequ'il n'y auroit rien de désintéressé dans votre action. Je ne suis point exclusif : je ne prétends jouir tout seul ; jouissez donc avec moi.



CHAPITRE XIV.

MAIS si j'avois tiré les noms au sort, le vôtre étant sorti, ne me seriez-vous pas redevable? Je le serois, mais fort peu. Je m'explique : c'est pour mon intérêt que vous m'associez au sort du rachat; je dois à la fortune, d'être sorti, & à vous d'avoir pu sortir. Vous m'avez mis sur la route de votre bienfait; mais j'en dois la plus grande partie à la fortune, & cette partie je pouvois vous la devoir comme à elle.

Je ne parle pas de ceux dont le bienfait est purement mercénaire; qui ne considèrent pas la personne, mais le profit qui leur en doit revenir; & qui dans le bien qu'ils font, n'envisagent qu'eux-mêmes. On me vend du bled; je ne puis vivre sans en acheter: mais je ne dois pas la vie à celui qui m'en a vendu. Je ne considère point combien il étoit nécessaire, & que je ne pouvois vivre sans lui, mais je vois que c'est un bienfait venal, que je ne pouvois obtenir qu'en payant. Le marchand en apportant son bled, n'a nullement songé au secours

qu'il me procureroit , mais au profit qui lui en reviendrait. En un mot, je ne dois pas ce que j'ai payé.

CHAPITRE XV.

SUR ce pied-là , me dira-t-on , vous ne devez rien à votre Médecin que ses modiques honoraires : vous êtes quitte envers votre instituteur , parce que vous l'avez payé. Néanmoins l'un & l'autre obtiennent notre affection & notre estime. On répond à cette objection , qu'il y a des choses qui valent plus qu'on ne les paie. Vous achetez du médecin la vie & la santé , qui sont des biens inestimables ; de l'instituteur vous achetez des connoissances propres à vous orner l'esprit. Ce n'est donc pas la valeur de la chose , mais le prix de leur peine que vous leur donnez : vous les dédommages de s'être dévoués à votre service , de s'être détournés pour vous de leurs affaires. Vous ne payez pas le service , mais la fatigue.

Il y a une autre réponse plus solide , que j'exposerai après vous avoir appris

à réfuter celle-ci. On dit qu'il est des choses qui valent plus qu'on ne les a payées, & pour lesquelles on doit quelque chose de plus que ce qu'on a donné pour les acheter. D'abord qu'importe leur valeur réelle, quand le prix est convenu entre le vendeur & l'acheteur ? ensuite je n'ai pas acheté la chose son prix, mais le vôtre. Elle vaut plus qu'elle n'a été vendue, dites vous. Mais elle ne pouvoit être vendue plus cher. Le prix des choses dépend de la circonstance. Vous avez beau la vanter ; elle a été vendue tout ce qu'elle pouvoit l'être. D'ailleurs, on n'est pas redevable au vendeur du bon marché. Enfin, elle vaudroit mille fois plus, l'estimation ne se règle pas sur l'avantage & l'utilité réelle, mais sur l'usage & sur le prix courant. Pourriez-vous justement apprécier les services du pilote qui traverse les mers, qui après avoir perdu de vue le continent, vous trace une route assurée au milieu des flots, qui prévoit les tempêtes, qui, au milieu de la sécurité générale, ordonne tout-à-coup de plier les voiles, de baisser les agrès, de se tenir prêt contre les coups d'un orage subit ? cependant, le prix du

passage nous acquitte d'un si grand bienfait. Quoi de plus nécessaire qu'un hospice dans un désert, un abri durant la pluie, un bain ou du feu pendant le froid ? cependant je sais combien me coûteront ces avantages dans une hôtellerie. Quel service plus important, que de prévenir la chute de ma maison, de suspendre le faîte avec un art incroyable, lorsque les parties inférieures menacent ruine ? cependant le prix de l'établissement est fixe & modique. Les murs nous garantissent contre les attaques des ennemis & les incursions des brigands : on n'ignore pourtant pas ce que gagne par jour le manœuvre qui élève ces tours & ces remparts, destinés à la sûreté publique.



CHAPITRE XVI.

JE ne finirois pas, si je voulois rapporter tous les exemples de services importants qui coûtent peu. Pourquoi donc suis-je plus redevable au médecin & à l'instituteur ? pourquoi leurs honoraires ne m'acquittent-ils point envers eux ? C'est que de médecin & d'instituteur ils deviennent des amis, & nous obligent moins par leur art qu'ils nous vendent, que par leur attachement & leur bonne volonté. Si donc le médecin ne fait que me tâter le pouls, me mettre sur la liste de ses visites, me prescrire un régime, sans aucune marque d'affection particulière : je ne lui dois rien de plus, parcequ'il ne m'est pas venu voir comme ami, mais comme malade. Je ne dois non plus aucune estime à mon instituteur, s'il n'a fait que me compter au nombre de ses disciples, s'il ne m'a pas cru digne de ses soins particuliers, s'il n'a jamais fixé sur moi son attention, si j'ai plutôt ramassé que reçu de lui la science qu'il laissoit tomber, pour tout le monde. Pourquoi donc

sommes - nous redevables à l'un & à l'autre ? Ce n'est point par la raison que ce qu'ils nous ont vendu , valoit plus que nous ne l'avons payé ; mais parce qu'ils nous ont obligés personnellement. L'un a fait plus qu'on n'avoit droit d'exiger d'un médecin ; il a craint pour moi plus que pour sa réputation ; il ne s'est pas contenté d'indiquer les remèdes , il les a lui-même appliqués ; il a montré l'inquiétude d'un bon parent ; il est venu dans tous les moments critiques ; nulle fonction ne lui a paru onéreuse ou dégoûtante ; mes gémissements ont troublé sa sécurité ; malgré la foule de ceux qui l'appelloient , j'ai été le principal objet de ses soins ; il n'a donné aux autres que le temps que lui laissoit mon état : alors ce n'est pas au médecin , c'est à l'ami que je suis redevable. L'autre a supporté la fatigue & l'ennui de l'enseignement ; outre les leçons publiques , il ne m'a pas épargné les instructions particulières ; ses bons avis ont développé mes dispositions ; ses louanges m'ont inspiré du courage ; ses avertissements ont dissipé ma paresse ; il a tiré comme par la main mon esprit lent & tardif ; il ne m'a pas versé la science goutte à goutte , dans la vue de

se rendre plus long-temps nécessaire ; il auroit voulu pouvoir me l'infuser toute à la fois. Je serois un ingrat , si je ne le mettois au nombre de mes amis les plus chers.

CHAPITRE XVII.

LE moindre débitant reçoit au-delà du prix convenu , quand on est content de son zele : on donne quelque chose de plus au pilote , au plus vil artisan , au journalier. Et quand il s'agit des connoissances , qui sont le soutien ou l'ornement de la vie , peut-on croire sans ingratitude ne rien devoir au-delà du salaire convenu ? Ajoutez que la communication de ces arts sert à lier les ames. Alors on paye à l'instituteur , comme au médecin , le prix de la peine , mais on lui doit toujours celui du cœur.



CHAPITRE XVIII.

PLATON passa une riviere en bateau, sans que le batelier lui demandât rien pour le passage ; il crut que c'étoit pour lui faire honneur , & dit que ce service méritoit la reconnoissance de Platon. Quelque-temps après il vit une & deux personnes transportées de même gratuitement : il dit alors que Platon étoit dégagé de sa reconnoissance. Pour que je vous sois obligé , il ne suffit pas que vous me rendiez service ; il faut que vous me le rendiez comme à moi. A qui vous adresseriez - vous pour un bienfait accordé à tout un peuple ? Quoi ! vous n'en aurez pas de reconnoissance ? Point de reconnoissance individuelle : je paierai en commun , pour ce que j'ai reçu en commun.



CHAPITRE XIX.

Quoi ! vous prétendez , me dira-t-on , que ce n'est pas un bienfait , de me faire passer gratuitement le Pô. Non : c'est me faire du bien , ce n'est pas m'accorder un bienfait. Le batelier avoit son intérêt en vue ; ou du moins il n'avoit pas le mien. Il ne se regarde pas même comme mon bienfaiteur. Il n'envisage que la république , ou son voisinage , ou sa vanité ; il attend de ce service un tout autre avantage que la reconnoissance des particuliers. Mais si le Prince accordoit le droit de cité à tous les Gaulois , l'exemption d'impôts aux Espagnols , les individus ne lui devoient-ils donc rien à ce titre ? Pourquoi non ? ils ne lui seront pas redevables , comme pour un bienfait personnel , mais ils devront leur part de la reconnoissance publique. Cependant , direz-vous , il n'a pas songé à moi ; ce n'est pas proprement à moi qu'il a voulu donner le droit de cité , en l'accordant à la nation ; ce n'est pas moi qu'il a eu en vue : quelle reconnoissance lui dois-je donc pour une

action à laquelle il n'a pas été déterminé par mon intérêt ? Je réponds d'abord , qu'en se proposant de faire du bien aux Gaulois en général , il s'est proposé de m'en faire : car j'étois Gaulois , & compris sous cette dénomination , quoique sans me désigner en particulier. En second lieu , je ne suis pas redevable d'un bienfait personnel , mais commun : je suis dans le cas de tous mes concitoyens ; je ne paierai pas pour mon compte , je contribuerai pour celui de la patrie.

CHAPITRE XX.

Si quelqu'un prête de l'argent à ma patrie , je ne le regarderai pas comme mon créancier ; soit candidat , soit accusé , je ne déclarerai point cette dette : cependant je paierai ma part pour la liquider. Par la même raison , je ne me crois pas redevable du présent fait à ma nation ; quoique compris dans le bienfait , je n'en ai pas été l'objet ; le Prince m'a obligé , mais sans savoir si c'étoit moi qu'il obligeoit. Néanmoins je me croirai comtable , parceque , malgré la lon-

gueur du circuit , le bienfait est parvenu jusqu'à moi. Pour qu'une action m'oblige , il faut que j'en sois l'objet. D'après ce principe , nous dit-on , vous ne devez donc rien au soleil ni à la lune ; car vous n'êtes pas l'objet de leurs mouvements. Non ; mais le but de leurs mouvements , étant la conservation du tout , ils se meuvent aussi pour moi qui fais partie du tout. Ajoutez qu'il y a une grande différence entre ces astres & nous. L'homme qui ne m'est utile que pour l'être à lui même , ne me rend pas un service , puisqu'il ne fait de moi que l'instrument de son intérêt ; au lieu que le soleil & la lune ont beau nous faire du bien pour eux-mêmes , leur but n'est pas de s'en faire par notre moyen. En quoi pourrions nous en effet contribuer à leur bonheur ?



CHAPITRE XXI.

JE croirois, dites vous, que le soleil & la lune veulent nous être utiles, s'ils pouvoient ne le vouloir pas ; or il leur est impossible de ne pas se mouvoir : au reste ils n'ont qu'à s'arrêter, & suspendre leurs révolutions. Combien de réponses à votre objection ! On ne veut pas moins, pour être dans l'impossibilité de ne vouloir pas : au contraire, la plus grande preuve d'une volonté inébranlable, est de ne pouvoir pas même changer de volonté. Il est par exemple, impossible à l'homme de bien de ne pas agir comme il fait : ainsi l'homme de bien ne répand pas non plus de bienfaits, parcequ'il fait ce qu'il doit, & qu'il lui est impossible de ne pas faire ce qu'il doit. D'ailleurs il y a bien de la différence entre dire, il lui est impossible de ne pas agir ainsi, parcequ'il y est forcé, & dire il lui est impossible de ne pas vouloir. Car s'il est forcé d'agir, ce n'est pas à lui que je dois le bienfait, mais à la cause qui le nécessite. S'il n'est nécessité que parcequ'il n'a rien de mieux à vouloir, il se nécessite lui-

même. Ainsi, ce que je ne lui devrois pas comme effet nécessaire, je le lui dois comme cause nécessitante. Que les astres, dites-vous, cessent donc de vouloir. Quel est l'homme assez insensé pour refuser le nom de volonté à celle qui n'a pas à craindre de finir ou de changer jamais; qui est constante au point d'être éternelle? Si nous accordons la volonté à un être qui peut sur-le-champ ne vouloir pas, la refuserons-nous à celui qui par sa nature ne peut point ne pas vouloir?

CHAPITRE XXII.

EN bien! dites-vous, qu'ils s'arrêtent donc, s'ils le peuvent. C'est comme si vous disiez: que tous ces grands corps, séparés par des intervalles immenses, distribués çà & là pour la garde de l'univers, abandonnent tout à-coup leurs postes; qu'un désordre soudain s'empare de la nature; que les astres s'entrechoquent; que les éléments se combattent; que le palais des Dieux s'écroule; que ces masses de feu, dont la vitesse est si grande, & les vicissitudes si régulières de-

puis tant de siècles, s'arrêtent au milieu de leur route; que ces planètes qui vont & viennent au-dessus de nos têtes, & dont les contrepoids alternatifs entretiennent l'équilibre dans l'univers, deviennent la proie d'une déflagration subite; que la variété des êtres disparoisse; qu'il n'y ait plus qu'un amas uniforme de ruines; que le feu dévore la nature; qu'une nuit stérile lui succède; & qu'un abîme sans fond engloutisse tant de milliers de Dieux. Pour vous convaincre, ce n'est pas trop de la chute du grand tout. Mais ils vous éclairent malgré vous, ces flambeaux divins; c'est pour vous qu'ils font leurs révolutions, quoiqu'une cause plus puissante & plus ancienne préside à leurs mouvements.



CHAPITRE XXIII.

AJOUTEZ que les Dieux ne sont forcés par rien d'extérieur à eux : c'est leur éternelle volonté qui leur sert de Loi : ils ont établi des regles qu'ils ne peuvent changer. Ne croyons donc pas qu'ils agissent contre leur gré : s'ils sont dans l'impuissance de cesser, c'est qu'ils ont voulu toujours continuer. Jamais les Dieux ne reviennent sur leurs premiers desseins. Sans doute il ne leur est pas permis de s'arrêter, ou de marcher en sens contraire ; mais la seule raison, c'est que leur propre nécessité les maintient toujours dans la même résolution : ils n'y persistent point par foiblesse ; ils ne veulent pas s'écarter de la meilleure route, & leur marche est fixée par un décret irrévocable. Lors du premier établissement des choses, quand les Dieux remirent l'ordre dans la nature, ils s'occupèrent aussi de nous, & l'homme ne fut point un objet indigne de leurs soins. Ne croyons donc pas qu'ils ne parcourent les espaces que pour eux-mêmes, ou pour étaler leur ouvrage ; nous faisons nous-mêmes partie de cet ouvrage.

Nous

Nous devons donc de la reconnoissance au soleil, à la lune, à tous les corps célestes : quoique nous ne soyons pas les objets les plus importants de leurs révolutions , ils ne nous en sont pas moins utiles , pour nous aider à tendre vers un but plus élevé. Ajoutez qu'ils nous aident volontairement. Nous leur devons donc de la reconnoissance , puisque nous n'avons pas éprouvé leurs bienfaits à leur insçu ; mais ils savoient que nous devions recevoir ceux dont nous jouissons. Quoique leur projet fût plus vaste , & le fruit de leurs travaux plus sublime que la conservation des mortels ; néanmoins dès le commencement du monde , leur prévoyance s'est étendue jusqu'à nos besoins ; & l'ordre de l'univers prouve assez que le bonheur de l'homme n'a pas été le dernier soin des Dieux.

Nous devons de la reconnoissance à nos parents ; cependant plusieurs d'entr'eux ont joui sans avoir l'intention de produire. On ne peut accuser les Dieux d'avoir ignoré ce qu'ils faisoient , puisqu'ils nous ont pourvus en même temps d'aliments & de secours ; ni d'avoir produit , sans y penser , des êtres , pour lesquels ils en ont fait naître tant d'autres. La Nature nous a médités avant de nous

produire ; & nous ne sommes pas un ouvrage assez chétif , pour être tombés tout formés de ses mains. Voyez quelle est la puissance qu'elle nous a accordée : l'empire de l'homme ne se borne pas à l'homme seul : voyez jusqu'où nos corps peuvent se porter : les limites des continents ne sauroient nous arrêter , toutes les parties de la nature nous sont ouvertes : voyez l'effort de nos ames ; elles seules peuvent connoître ou rechercher les Dieux , & par un sublime enthousiasme , s'élancer au milieu des intelligences divines. Concluez donc que l'homme n'est pas un ouvrage fait au hasard & sans réflexion. Parmi ses productions les plus nobles , la Nature n'en a pas dont elle se glorifie davantage , ou du moins à qui elle montre plus sa gloire. Quelle démente de contester aux Dieux leurs bienfaits ! comment être reconnoissant envers les hommes , avec qui il en coûte pour s'acquitter , quand on ne se croit pas redevable envers des êtres qui nous comblent de biens , qui nous en combleront toujours , & qui jamais n'exigeront de retour ? quelle perversité de ne pas vous croire obligés , par la raison même que vous l'êtes nonobstant votre ingratitude ; de regarder la suite

& l'enchaînement de tant de bienfaits , comme la preuve d'une bienfaisance nécessaire ? Accumulez ces expressions téméraires , je ne veux pas de ses présents , qu'il les garde ; qui est-ce qui les lui demande ? & d'autres impiétés de cette nature : vous n'en ressentirez pas moins la bienfaisance d'un Dieu , dont la libéralité vous prévient lors même que vous la méconnoissez , & dont le plus grand des bienfaits est de vous en accorder malgré vos plaintes.

CHAPITRE XXIV.

NB voyez-vous pas les peres contraindre leurs enfants , dans l'âge tendre , à endurer pour leur bien quelques désagréments : ils les laissent pleurer , se débattre ; & n'en soignent pas moins leurs foibles corps. De peur qu'une liberté précoce ne leur rende les membres contrefaits , ils les assujettissent par des langes à une attitude droite & gênante. Bientôt ils leur enseignent les Arts & les Sciences , & ils emploient la crainte pour surmonter leur aversion. Enfin ils accoutument la jeunesse inconsidérée , à la frugalité , à la pudeur , aux bonnes

mœurs , & font usage de la contrainte , quand elle est indocile. La jeunesse , déjà maîtresse d'elle même , n'en est pas moins soumise à la violence & à l'esclavage , quand la crainte ou la déraison lui fait rejeter des remèdes nécessaires. Ainsi les plus grands bienfaits , sont ceux que nous recevons de nos parents à notre insçu ou contre notre gré.

CHAPITRE XXV.

A ces ingrats qui méconnoissent leurs obligations , moins par indifférence pour les bienfaits , que par aversion pour la reconnoissance , ressembtent assez , quoique dans un genre opposé , ceux qui , péchant par excès de gratitude , souhaitent à leurs bienfaiteurs quelque infortune , quelque adversité , afin d'avoir l'occasion de faire éclater leur reconnoissance. On demande si cette disposition est louable & digne d'une ame bienveillante. Je comparerois volontiers de tels hommes à ces amants furieux qui souhaitent à leur maîtresse l'exil , pour l'accompagner dans sa retraite ; la pauvreté , pour pouvoir mieux satisfaire à ses besoins ; la maladie pour être à ses côtés :

enfin l'amour leur inspire les mêmes vœux, que la haine pourroit former. Aussi un amour frénétique a les mêmes suites que la haine.

J'en dis autant de ces hommes qui souhaitent à leurs amis des malheurs, pour les en délivrer : ils ne vont à la bienfaisance que par la voie des injures ; tandis qu'il vaudroit mieux s'abstenir de faire du bien, que de rendre service par un crime. Que penseriez - vous d'un pilote qui demanderoit aux Dieux des tempêtes & des orages, afin que le péril lui fournît l'occasion de montrer son habileté ? Que diriez-vous d'un général qui offriroit des sacrifices, pour voir une multitude innombrable d'ennemis environner son camp, combler tout-à-coup ses fossés, arracher ses retranchements à la vue de son armée tremblante, & planter ses drapeaux aux portes même du camp, afin de remédier avec plus de gloire à la déroute de son parti ? Tous ces hommes font prendre à leurs bienfaits une route détestable ; ils invoquent la Divinité contre ceux qu'ils sont prêts à secourir ; ils voudroient les voir renversés, pour avoir le plaisir de les relever. C'est une reconnoissance mon-

- trueuse & barbare , que de former des vœux contre un homme à qui l'on ne peut manquer sans crime.

CHAPITRE XXVI.

UN pareil vœu , dites - vous , ne fait aucun tort à mon bienfaiteur , vû que je souhaite le remede en même - temps que le péril. Ce n'est pas là n'être point coupable , c'est l'être moins que si vous souhaitiez le péril sans le remede. Il y a de la méchanceté à me jeter dans l'eau pour m'en tirer , à me terrasser pour me relever , à me mettre en prison pour m'en faire sortir : cela ne s'appelle pas un bienfait , mais la cessation d'une injure. Quel mérite de m'arracher une épine que vous m'avez vous - même enfoncée ! j'aime mieux que vous ne me blessiez pas , que de me guérir. Je vous saurai gré de me guérir quand je serai blessé ; mais non de me blesser , pour me guérir. La cicatrice ne plaît qu'en comparaison de la blessure ; je suis bien aise qu'elle soit refermée , mais j'aimerois mieux n'avoir pas été blessé. Votre

vœu seroit inhumain à l'égard d'un homme de qui vous n'auriez reçu aucun bienfait; il seroit monstrueux à l'égard de celui qui vous a fait du bien.

CHAPITRE XXVII.

MAIS, direz-vous, je souhaite pouvoit en même-temps lui porter du secours. Si je vous arrêtois donc au milieu de votre vœu, vous seriez un ingrat. Je n'ai pas encore entendu ce que vous voulez faire pour lui : je fais uniquement que vous voulez qu'il souffre. Vous lui souhaitez des inquiétudes, des alarmes, des maux encore plus grands ; vous souhaitez qu'il ait besoin de secours : voilà ce qui est contre lui : qu'il ait besoin du votre : voilà qui est pour vous. Vous ne voulez pas le secourir, mais vous acquitter envers lui. Quand on est si pressé, il faut que la reconnoissance paroisse bien onéreuse. Ainsi, la seule face honnête que présente votre vœu, est elle-même une marque d'ingratitude ; c'est la crainte de devoir. Vous ne souhaitez pas pour vous l'occasion de témoigner votre reconnoissance ; mais

vous souhaitez à votre ami la nécessité de l'implorer : vous voulez prendre de la supériorité sur lui ; & par un crime affreux, vous faites tomber votre bienfaiteur à vos genoux. Combien est-il plus honnête de rester volontairement débiteur, que de payer par des voies odieuses ! Vous seriez moins coupable, en niant votre dette ; il en seroit quitte pour la perte du service qu'il a rendu : mais vous voulez l'assujettir à vous, par la perte de sa fortune ; vous voulez, par le renversement total de son état, le rabaisser au dessous de son bienfait : & je vous croirois reconnoissant ! Osez former ce vœu en présence de votre bienfaiteur ! Vous donnez le nom de vœu à un souhait que peut former la haine, comme la reconnoissance ; & qu'on croiroit celui d'un ennemi, si l'on n'entendoit pas les derniers mots. Les ennemis publics souhaitent eux-mêmes de prendre des villes pour les conserver, de vaincre des nations pour leur pardonner : ces vœux n'en sont pas moins barbares, parceque la clémence ne vient qu'à la suite de la cruauté. Enfin, que penser d'un vœu, dont personne ne desireroit moins l'accomplissement, que celui-même pour qui vous

le formez ? Vous êtes à la fois coupable envers le bienfaiteur , à qui , pour lui faire du bien , vous voulez que les Dieux fassent du mal : vous êtes injuste envers les Dieux mêmes ; vous les chargez du rôle odieux , pour vous réserver le rôle le plus honorable : les Dieux feront le tort , & vous le réparerez. Si vous suscitiez contre lui un accusateur , pour l'écarter ensuite ; si vous lui intentiez un procès , pour l'en délivrer , votre crime ne seroit pas douteux. Quelle différence entre ces voies frauduleuses & le vœu que vous formez , sinon que vous armez contre lui des adversaires plus puissans ? & ne demandez pas quel tort vous lui faites : votre vœu est inutile ou criminel ; ou plutôt il est criminel , quand même il seroit inutile. S'il ne s'accomplit pas , c'est un bienfait des Dieux ; votre souhait n'en est pas moins une injure : l'intention suffit. On vous doit autant d'indignation , que si vous aviez réussi.

CHAPITRE XXVIII.

SI mon vœu, direz-vous, eût été exaucé, il l'eût été aussi dans la partie qui regarde votre sûreté. En premier lieu, le péril que vous me souhaitez est certain, & le secours incertain. En second lieu, si l'on suppose l'un & l'autre également assurés, c'est toujours le mal qui précède le bien : enfin, vous savez la condition de votre vœu. Une tempête me surprend, mais il est incertain si j'obtiendrai des secours & si je joindrai le port. N'est-ce donc pas un grand tourment, que d'avoir eu besoin de ces secours, même si je les obtiens ? d'avoir tremblé, même si je viens à me sauver ? d'avoir plaidé, même si je suis absous ? Il n'est point de crainte dont la cessation soit aussi agréable, qu'une sécurité solide & inébranlable. Souhaitez de pouvoir vous acquitter envers moi quand j'en aurai besoin ; mais ne souhaitez pas que j'en aie besoin. Le mal que vous me souhaitez, vous me le feriez éprouver si vous en aviez le pouvoir.



CHAPITRE XXIX.

COMBIEN votre vœu seroit - il plus honnête , si vous disiez : puisse mon ami toujours être en état de répandre des bienfaits , sans jamais en avoir besoin lui-même ! puisse la fortune , dont sa générosité fait un si bon usage , fournir toujours à ses nouveaux bienfaits , & l'empêcher de jamais s'en repentir ! que son naturel humain , compatissant , clément , soit encore échauffé de plus en plus par la multitude de ceux qui lui en témoigneront de la reconnoissance : qu'il ait le bonheur d'en jouir , sans avoir besoin de la mettre à l'épreuve : qu'il accorde à tout le monde sa pitié ; mais qu'il ne soit pas dans le cas d'implorer celle de personne : que la faveur soutenue du sort ne lui fasse éprouver que la reconnoissance intérieure des autres !

Par ces vœux équitables la reconnoissance s'acquitte sur le champ : elle n'a pas besoin d'en attendre l'occasion. Qu'est-ce qui empêche qu'on ne témoigne sa gratitude à un bienfaiteur fortuné ?

combien de moyens de s'acquitter envers lui, même au sein de l'opulence? Des conseils sinceres, un commerce assidu, une conversation douce, agréable, sans flatterie; de l'attention s'il délibere; de la discrétion s'il confie un secret; de la franchise dans les procédés. Il n'y a personne que la fortune élève assez pour n'avoir pas d'autant plus besoin d'amis, qu'il a moins besoin de tout le reste.

CHAPITRE XXX.

L'OCCASION que vous souhaitez est affreuse & digne de toute votre exécration. Quoi! vous ne pouvez être reconnoissant, si les Dieux ne sont irrités? & vous ne vous croyez pas criminel? votre bienfaiteur se trouveroit mieux de votre ingratitude. La prison, les chaînes, les accusations, l'esclavage, la guerre, l'indigence, voilà les occasions après lesquelles vous soupirez! voilà comme on se tire d'un contrat de bienfaisance passé avec vous! Eh! que ne souhaitez - vous plutôt la puissance & le bonheur de l'homme à qui vous devez tout? qui

vous empêche, comme je le disois, de vous montrer reconnoissant, même envers un bienfaiteur fortuné? Mille moyens divers se présenteront à vous. Ne savez - vous pas qu'on paye même les créanciers les plus riches? Je ne veux pas vous retenir malgré vous dans les fers de la reconnoissance. Quand l'opulence du bienfaiteur vous fermeroit toutes les autres voies; je vais vous indiquer un bien dont les plus grandes fortunes sont dépourvues; un bien qui manque même à ceux qui les possèdent tous. C'est un ami qui sache dire la vérité, qui attache au concert trop harmonieux de la flatterie, un grand enivré par la foule des imposteurs, amené jusqu'à l'ignorance du vrai, par l'habitude d'entendre des choses douces au lieu des choses honnêtes. Ne voyez vous point quel abyme s'ouvre sous ses pas: la franchise est écartée loin de lui; l'amitié s'est réduite à une complaisance fervile; personne ne le conseille; personne ne le détourne de ses propres idées; c'est un combat d'adulation; & la seule fonction de ses amis, leur unique ambition, est de le tromper plus agréablement que les autres. Aussi, les grands ont toujours ignoré leurs propres

forces : se croyant aussi puissants qu'on le leur persuadoit, ils se sont attiré des guerres inutiles, capables de ruiner leurs États : ils ont troublé une paix utile & nécessaire. Emportés par un courroux, que personne n'arrêtoit, ils ont fait couler des fleuves de sang, & ont fini par répandre le leur. En voulant se venger de quelque insulte chimérique ; en regardant la clémence comme une honte égale à la défaite ; en croyant éternelle une puissance qui n'est jamais plus chancelante que lorsqu'elle est à son comble, ils ont fait écrouler sur eux & leur famille les plus vastes empires : ils n'ont pas compris que sur ce théâtre, décoré d'un éclat vain & passager, ils devoient s'attendre à toutes les infortunes, du moment où la vérité a cessé de pouvoir arriver jusqu'à eux.



CHAPITRE XXXI.

LORSQUE Xerxès déclara la guerre à la Grece, son ame gonflée d'orgueil, & incapable d'apprécier la foiblesse de ses ressources, fut encore excitée par la multitude des flatteurs. L'un disoit que l'ennemi ne tiendrait pas contre le bruit de cette guerre, & tourneroit le dos à la premiere nouvelle de son arrivée : l'autre prétendoit que non-seulement la Grece seroit vaincue, mais encore écrasée par cette masse de combattans; que sa seule crainte devoit être de ne trouver que des villes désertes, de vastes solitudes, où la fuite de l'ennemi ne leur permît pas même d'essayer leurs forces : un troisieme lui assuroit que la nature suffiroit à peine pour cette armée innombrable, que la mer n'étoit pas assez grande pour ses vaisseaux, ni les camps pour ses soldats, ni les plaines pour le développement de sa cavalerie, ni l'air pour tant de flèches lancées à la fois. Au milieu de ces flatteries qui augmentoient encore la folle vanité de Xerxès, le seul Démarate, Lacédém-

nien, osa dire que cette multitude confuse, cette masse pesante dont le Prince étoit si fier, n'étoit à craindre que pour son chef; que ce n'étoient pas-là des forces réelles, mais de la pesanteur; qu'une trop grande armée étoit indisciplinable, & qu'une armée sans discipline ne pouvoit long-temps subsister. » A la première montagne, ajouta-t-il, les Lacédémoniens vous fourniront l'occasion d'éprouver leur courage: toutes ces nations seront arrêtées par trois cents hommes, ils resteront immobiles dans leur poste, ils s'obstineront à défendre les défilés confiés à leur valeur, leur corps sera un mur impénétrable; l'Asie entière ne pourra les déplacer. Cet appareil menaçant, cette invasion terrible de presque tout le genre humain, quelques soldats en soutiendront le choc. Quand la nature, par le bouleversement de ses loix, vous aura transporté dans la Grece, vous calculerez vos pertes futures, sur le prix que vous aura coûté le passage des Thermopyles; vous sentirez qu'on peut vous mettre en fuite, quand vous aurez vu qu'on peut vous arrêter. Les ennemis vous laisseront d'abord passer, comme un torrent dont la première irruption cause de l'effroi: bien-

tôt ils se rassembleront de toutes parts, & vous accableront de vos propres forces. On a raison de dire que cette multitude est trop considérable pour le pays que vous voulez conquérir ; c'est un désavantage de plus. Vous serez vaincu par la Grece , parcequ'elle ne pourra vous contenir ; vous ne pourrez y faire usage de toutes vos forces ; d'ailleurs vous serez privé de la ressource la plus nécessaire ; vous ne pourrez ni remédier aux premiers revers de la fortune , ni soutenir vos lignes ébranlées , ni rallier vos soldats mis en désordre ; vous serez vaincu long - temps avant de vous en douter. Au reste , ne croyez pas vos troupes invincibles , parceque leur Général en ignore lui même le nombre. Rien de si grand qui ne puisse périr : & quand il n'y auroit pas d'autre cause de destruction , la grandeur même en est une suffisante ..

La prédiction de Démarate fut accomplie. Ce Prince, qui bravoit & les Dieux & les hommes , qui surmontoit les obstacles , fut arrêté par trois cents Spartiates : ses débris répandus dans la Grece entiere lui apprirent la différence entre une foule & une armée. Plus confus que touché de sa perte , il remercia Démarate d'avoir seul osé lui dire la vérité, & lui

permit de demander ce qu'il voudroit. Il demanda la permission d'entrer à Sardes , Capitale de l'Asie , monté sur un char , ayant la thiare (1) droite sur la tête ; c'étoit la prérogative des Rois. Il méritoit cette récompense , s'il ne l'eût demandée. Que je plains une Nation , où le seul homme qui dise la vérité aux Rois , ne fait pas se la dire à lui-même.

(1) Sénèque dit : *rectam capite tiaram gerens* ; parcequ'il n'étoit pas permis aux Généraux de porter cette thiare droite ; il falloit qu'ils la missent un peu de côté sur leur tête. *Tiara* , dit un Historien cité par Suidas , *ornatus capitis , quam soli Reges rectam ferebant apud Persas ; Duces autem inclinatam* : ex Philarch. Histor. apud Suidam. Voyez la note de Juste-Lipse sur ce passage.



CHAPITRE XXXII

AUGUSTE exila sa fille (1), dont les désordres passaient toute expression : il dévoila toutes les débauches du palais impérial ; il publia la liste ou plutôt la foule de ses amants ; il indiqua tous les lieux de la ville consacrés à ses plaisirs nocturnes ; il cita la place publique & la Tribune aux harangues, choisie par le père pour publier une Loi contre l'adultère, & par la fille pour en commettre ; la statue de Marsyas (2) devenue un lieu de prostitution, où livrée à des amants inconnus, & d'adultère devenue courti-

(1) Ce Prince relégua sa fille Julie, d'abord dans l'Isle Pandateria ; ensuite il lui donna pour prison la ville de Rhege, où elle finit ses jours.

(2) La Statue de Marsyas étoit dans le *Forum*, ou dans la place publique, & près d'elle étoit le Tribunal. Les Vainqueurs & les Avocats qui avoient gagné leur cause, étoient dans l'usage de la couronner. Julie, fille d'Auguste, ornoit cette même Statue de couronnes, pour faire trophée de ses débauches, dont elle vouloir laisser des marques, *Voyez* PLINÉ, *Hist. Nat.* l. 21, cap. 3.

sane , elle se faisoit payer pour chaque espece de faveur. La colere fit publier ces infamies que ce Prince auroit dû cacher & punir , parcequ'il y a des crimes dont la honte retombe sur celui-même qui les punit. Au bout de quelque temps, quand la honte eut pris la place de la colere , il gémit de n'avoir pas enseveli dans le silence des débauches qu'il avoit ignorées , jusqu'au moment où il ne pouvoit en parler sans rougir : souvent il s'écria : *Rien de tout cela ne me seroit arrivé , si Agrippa ou Mécène eussent encore vécu.* Tant la perte de deux hommes fut irréparable pour un Prince qui en avoit tant de milliers à ses ordres. Des légions ont-elles été détruites ? on en leve d'autres sur le-champ : une flotte a-t-elle été engloutie ? peu de jours suffisent pour en construire une nouvelle. La flamme a-t-elle consumé les ouvrages publics ? des édifices plus magnifiques seront élevés en peu de temps. Mais pendant toute la vie d'Auguste la place de Mécène & d'Agrippa demeura vuide. Etoit-il donc impossible de retrouver deux hommes pareils ? Ou doit-on s'en prendre à Auguste qui aima mieux se plaindre que chercher ? Il ne faut pourtant pas croire que Mécène & Agrippa fussent dans

l'habitude de lui dire la vérité : d'ailleurs en vivant plus long-temps à sa Cour , ils seroient devenus dissimulés comme les autres. C'est le caractère des Rois de regretter les morts pour outrager les vivants ; & de louer la hardiesse à dire la vérité , dans les hommes de qui ils ne craignent plus de l'entendre.

CHAPITRE XXXIII.

MAIS , pour revenir à mon sujet , vous voyez combien il est facile de s'acquitter envers les hommes les plus opulents , & même avec ceux qui sont parvenus au faite de la grandeur humaine. Ne leur dites pas ce qu'ils veulent entendre , mais ce qu'ils voudront par la suite avoir toujours entendu. Que la vérité , que les bons conseils se fassent jour à travers les flatteries dont leurs oreilles sont étourdies. Vous demandez quel service vous pouvez rendre à un homme fortuné ? empêchez-le de se fier à sa fortune ; apprenez-lui qu'il faut un grand nombre de bras fideles pour la retenir. N'est-ce donc rien faire pour lui , que de lui ôter la folle idée d'éternité qu'il attache à sa puissance ? de lui ap-

prendre que les biens de la fortune sont toujours en mouvement ; qu'ils s'en vont plus vite qu'ils ne viennent ; qu'on ne descend point du même pas que l'on monte, & que souvent il n'y a nul intervalle entre la bonne & la mauvaise fortune ? Vous ne connoissez pas le prix de l'amitié, si vous ne sentez pas le présent que vous faites en donnant un ami ; les amis sont si rares, je ne dis pas dans les maisons, mais dans les siècles mêmes, si difficiles à trouver dans les lieux même où l'on croit qu'ils sont en foule. Quoi ? ces livres trop volumineux pour la mémoire & la main même (1) des nomencla-

(1) Les Sénateurs, & en général les hommes puissants par leur crédit, leur autorité, leur naissance, ou leurs richesses, avoient à leur service des nomenclateurs dont la fonction consistoit à leur souffler, pour ainsi dire, les noms de ceux de leurs clients, ou de leurs amis, qu'ils rencontroient dans les rues : comme le nombre en étoit souvent considérable, & que la mémoire de ces nomenclateurs n'auroit pu suffire à tout ce qu'on en exigeoit, ils porteroient toujours avec eux un livre sur lequel étoient inscrits par ordre & selon leur rang & qualité, les noms de ces amis & de ces clients. Les uns & les autres y étoient distribués en trois classes, & leurs Patrons les traitoient avec plus ou moins d'égard & de distinction, selon que leur naissance, ou les places qu'ils occupoient, les rendoient plus

teurs, allez vous croire qu'ils sont remplis des noms de vos amis ? Je n'appelle point amis cette foule qui se présente à la porte des Grands, & qu'on distribue en une première & en une seconde classe. C'est une ancienne coutume des Rois & de ceux qui les imitent, d'enregistrer tout un peuple d'amis. Leur fol orgueil attache une idée de faveur au droit d'entrer chez eux, & même de toucher le seuil de leur porte. C'est un honneur d'être assis le plus près de cette porte, de mettre le pied avant les autres dans l'intérieur d'un palais, ou d'autres portes sont ensuite fermées pour ceux mêmes à qui les premières ont été ouvertes.

ou moins importants. Il y avoit, comme Sénèque le dit quelques lignes plus bas, & dans le chapitre suivant, des amis du premier & du second ordre : *qui in primas & secundas admissiones digeruntur.*



CHAPITRE XXXIV.

Ce furent parmi nous C. Gracchus, & peu après Livius Drusus, qui introduisirent ces distinctions humiliantes, cet usage de donner des entrées secretes aux uns, moins particulieres aux autres, & publiques au grand nombre. Ils eurent des amis du premier & du second ordre, mais jamais de vrais amis. Appelez vous ami, un homme dont la visite vient à tour de rôle, qui se glisse plutôt qu'il n'entre par une porte ouverte à moitié? Quelle franchise attendre de celui qui ne profere que suivant le rang un *bonjour* vulgaire & bannal, fait pour tous les inconnus indistinctement. Ainsi à la vue de ces hommes puissants, dont le lever met la ville entiere en mouvement; à la vue de cette foule empressée qui assiege les rues, de ce flux & reflux d'adulateurs qui se heurtent sur la route, sachez que vous voyez un lieu rempli d'hommes & vuide d'amis.

C'est dans le cœur, & non dans le vestibule, qu'on doit chercher les amis : c'est là qu'il faut leur donner entrée, c'est

c'est là qu'il faut les tenir & les garder. En enseignant des vérités, vous êtes reconnoissant. C'est avoir mauvaise opinion de vous-mêmes, que de ne vous croire utile que dans l'affliction, & inutile dans la prospérité. De même que vous vous conduisez avec sagesse dans toutes les circonstances ; avec prudence, quand elles sont douteuses ; avec courage, quand elles sont contraires ; avec modération, quand elles sont favorables : de même vous pouvez dans tous les cas vous montrer ami utile. N'abandonnez pas votre ami dans l'adversité ; mais ne la lui souhaitez pas. Dans cette vicissitude des choses humaines, il surviendra, indépendamment de vos vœux, des incidents qui donneront de l'exercice à votre fidélité. Un homme qui souhaiteroit à quelqu'un des richesses, pour en avoir sa part, ne pense qu'à lui-même, quoiqu'il paroisse occupé d'un autre. Celui qui souhaite à son ami quelque malheur, pour l'en délivrer par les secours qu'il voudroit lui donner, est un ingrat qui se préfère à lui, qui croit que ce n'est pas trop de l'infortune de son bienfaiteur, pour exercer sa gratitude. La reconnaissance est pour lui un fardeau dont il veut se décharger. Il y a bien de la

différence entre payer de retour pour rendre le bienfait, ou pour en être débarrassé. Celui qui veut rendre, consulte dans sa reconnoissance, l'intérêt du bienfaiteur, & lui souhaite toutes sortes de prospérités. Celui qui ne veut que se dégager, desirera d'y parvenir de quelque maniere que ce soit, ce qui suppose une disposition très blamable.

CHAPITRE XXXV.

Ja le répète, cette ardeur empressée est une marque d'ingratitude : je ne puis mieux le montrer que par la preuve déjà exposée. Vous ne voulez pas vous acquitter du bienfait reçu, mais vous y soustraire : c'est comme si vous disiez : quand pourrai-je être libre ? employons tous les moyens pour rompre nos chaînes. Si vous souhaitiez de vous acquitter avec le propre bien de votre bienfaiteur, vous paroîtriez bien éloigné d'être reconnoissant ; les vœux que vous formez sont encore plus malhonnêtes ; il est pour vous un objet détestable ; vous faites contre sa personne, sacrée pour vous, les imprécations les plus horribles. Personne, je pense, ne douteroit de votre cruauté, si vous lui

souhaitiez ouvertement la pauvreté , la captivité , la faim & la mort : qu'importe que votre vœu soit conçu en d'autres termes ? osez , en votre bon sens , vous souhaiter à vous-même quelqu'un de ces maux. Eh bien ! félicitez votre reconnaissance d'un vœu que ne formeroit pas un ingrat , qui n'en seroit venu que jusqu'à nier le bienfait , & non pas jusqu'à haïr son bienfaiteur.

CHAPITRE XXXVI.

DONNEROIT-ON le nom de *Pieux* à Enée , s'il eût souhaité la ruine de sa Patrie , pour arracher son pere à la captivité ? aux deux jeunes (1) Siciliens , si pour donner un bon exemple aux enfans , ils avoient désiré que l'Etna , plus embrasé que jamais par une irruption extraordinaire , leur fournît l'occasion de montrer leur tendresse filiale , en tirant leur pere du milieu des flammes ? Rome ne devoit rien à Scipion , s'il eût prolongé la guerre Punique , afin d'avoir la

(1) Voyez ci-dessus livre 3 , chap. 37 , note 1 , pag. 163 de ce vol.

gloire de la finir : ni aux Decius , pour avoir sauvé la Patrie par leur mort , s'ils avoient souhaité un malheur extrême qui donnât lieu à leur dévouement glorieux. Un Médecin seroit un homme détestable , s'il se procuroit de l'occupation à lui-même. On en a vu , qui , après avoir à dessein rendu des maladies plus graves , afin d'avoir plus de mérite à les guérir , n'ont pu ensuite en venir à bout , ou n'en ont triomphé qu'à force de tourmenter leurs malheureux malades.

CHAPITRE XXXVII.

CALLISTRATE alloit en exil , accompagné d'un grand nombre de citoyens que la brigue & l'abus de la liberté bannissoient comme lui (1) : un d'entre eux parut former le souhait, que les Athéniens se trouvassent réduits à la nécessité de rappeler les exilés. Callistrate , s'il en faut

(1) Callistrate étoit un Orateur distingué d'Athènes , dont les succès excitèrent Démosthènes à l'étude de l'éloquence : cet Orateur en parle dans sa harangue contre Polyclès. Voyez la note de Juste-Lipse,

croire Hécaton , répondit qu'un pareil retour feroit abominable à ses yeux. Le Romain Rutilius s'exprima plus énergiquement encore : Quelqu'un , pour le consoler, lui disoit que la guerre civile ne tarderoit pas à éclorre , & que bientôt les exilés auroient la liberté de revenir. *Quel mal t'ai je fait* , répondit ce grand homme , *pour me souhaiter un retour plus affreux que ma fuite ? J'aime mieux que ma Patrie soit honteuse de mon exil , qu'affligée de mon retour.* Est-ce donc un exil , que celui dont tout le monde a plus de honte que l'exilé même ?

Si ces grands hommes ont rempli le devoir de bons citoyens , en refusant de revoir leurs Pénates , au prix de la ruine générale , attendu qu'il vaut mieux que deux individus souffrent une injustice , que le corps des citoyens une calamité publique ; est-ce montrer les sentiments de la reconnoissance , que de souhaiter à son bienfaiteur des adversités , afin de les écarter de lui ? Le dessein peut être honnête , mais le souhait est criminel. Eteindre l'incendie après l'avoir allumé , n'est point une action glorieuse ; elle n'est pas même excusable.



CHAPITRE XXXVIII.

DANS quelques Etats, un vœu impie a tenu lieu (1) de crime. A Athenes, l'Orateur Démades (2) fit condamner un homme qui vendoit les ustensiles nécessaires aux funérailles : il fit voir que cet homme avoit souhaité de faire un gain considé-

(1) Sénèque auroit pu trouver dans l'Histoire de son pays, des preuves de ce qu'il avance ici. On lit dans Suétone, qu'à Rome une Claudia fut accusée extraordinairement du crime de Lèze-Majesté, pour avoir souhaité tout haut, un jour que la foule empêchoit son char d'avancer, que son frere Claudius Pulcher pût revenir au monde, & perdre encore une flotte, afin de diminuer le nombre des Romains : *& qua novo more judicium Majestatis apud Populum mulier salit, quod in conferta multitudinē agrè procidente carpento, palam optaverit ut frater suus Pulcher revivisceret, atque iterum classem amitteret, quod minor turba Roma foret : in Tiber. cap. 2.*

(2) Démades célèbre Orateur Grec, étoit d'Athenes : il abandonna la profession de Marinier, pour se livrer à l'étude de l'Eloquence, dans laquelle il fit de grands progrès. Il mérita l'amitié de Philippe, Roi de Macédoine, & d'Antipater qui le fit mourir dans la suite, le soupçonnant de trahison. D'autres attribuent la mort de Démades à Cassander, fils de ce Prince.

nable , ce qui ne pouvoit lui arriver que par la mort d'un grand nombre de citoyens. On demande si cette condamnation fut juste. Peut-être souhaitait-il, non de vendre beaucoup, mais de vendre bien cher, & d'acheter à bon marché pour revendre à profit. Comme le commerce dépend à la fois de l'achat & de la vente, pourquoi n'avoit appliqué qu'à l'une de ces parties, un vœu qui pouvoit se rapporter également à l'autre ? d'ailleurs, il auroit fallu condamner tous les gens du même métier ; vû qu'ils sont tous dans la même disposition, c'est-à-dire, qu'ils forment intérieurement le même vœu. Que dis-je ? il faudroit condamner la plus grande partie des hommes : combien d'entr'eux dont le gain n'est fondé que sur le dommage des autres ? Quand un guerrier souhaite la gloire, c'est la guerre qu'il desire ; la cherté des vivres est l'espoir du laboureur ; la multitude des procès est le salaire de l'éloquence ; une année féconde en maladies fait le profit du Médecin ; & l'artisan du luxe est enrichi par les vices de la jeunesse : qu'il n'y ait point de tempêtes, point d'incendies qui ruinent les maisons, les arts languiroient dans la misère. Le vœu condamné dans

un seul homme, est le vœu de tout le monde. Croyez-vous qu'un Aruntius, un Atérius, & les autres qui exercent, comme eux, l'art de capter les testaments, ne forment pas les mêmes vœux que les désignateurs & les libitinaires (3)? encore ceux-ci ne connoissent pas ceux dont ils souhaitent la mort; au lieu que ceux-là desirent celle de leurs plus inti-

(3) Les *Désignateurs* étoient chez les Romains les Ordonnateurs des convois funebres, ceux qui en régloient la marche; en un mot les maîtres des cérémonies. (*Voyez* PLAUTE dans le prologue du *Pænulus*.) Donat dit qu'ils présidoient aux jeux qu'on faisoit aux funérailles des personnes considérables: *Designatores qui ludis funebribus præsunt*; & c'est-à-quoi il semble restreindre leurs fonctions: mais ce passage paroît corrompu à plusieurs savants Critiques. (*Voyez* DONAT, sur les *Adelphes*, *act.* 1, *scen.* 2, *vers.* 7). Horace parle aussi de ces crieurs d'enterrement, & les représente accompagnés de la noire troupe de leurs Officiers:

—Dum ficus prima calorque

Designatorem decorat Licitoribus atris.

HORAT. *lib.* 1, *Epist.* 7, *vers.* 5 & 6.

Les *Libitinaires* étoient les entrepreneurs des funérailles, ceux qui vendoient les choses nécessaires pour les enterrements: c'étoient précisément les Jurés-Crieurs de ces temps-là: ils tiroient leur nom de *Venus Libitina*, dans le Temple de laquelle on conservoit les registres des morts.

mes amis , dont ils esperent le plus , en vertu de cette amitié même. Personne ne vit au préjudice des premiers : ceux qui different de mourir ruinent les derniers , qui souhaitent non seulement de recevoir le salaire d'une honteuse servitude , mais encore d'être délivrés d'un impôt onéreux ; il n'est donc pas douteux qu'ils ne forment , à plus forte raison , le vœu qu'on n'a puni qu'en un seul homme. Quand la mort de quelqu'un est lucrative , sa vie paroît nuisible. Cependant leurs souhaits demeurent aussi impunis que notoires. Enfin , qu'on s'interroge soi même , qu'on rentre au fond de son cœur , qu'on approfondisse ses vœux secrets ; combien de vœux qu'on n'ose pas s'avouer ! combien peu , qu'on puisse former devant témoins !



CHAPITRE XXXIX.

NÉANMOINS tout ce qui est repréhenfible n'est pas pour cela condamnable en Justice ; témoin le vœu dont il est question entre nous , d'un ami qui pèche par excès de bienveillance , & qui par-là tombe dans le vice même qu'il veut éviter. Trop d'empressement à témoigner sa reconnoissance est une ingratitude réelle. C'est dire : puisse mon bienfaiteur tomber à son tour en mon pouvoir , & avoir besoin de ma reconnoissance ! puisse sa vie , son honneur , sa sûreté ne dépendre que de moi ! qu'il soit si malheureux , que ma restitution lui tienne lieu de bienfait ! qu'il soit environné de pièges domestiques , dont je sois le seul qui puisse le tirer ! qu'il soit menacé par un ennemi puissant & redoutable ; poursuivi par une foule armée ; pressé par un créancier ou par un accusateur ! Tels sont les vœux que vous faites entendre au moins aux Dieux.



CHAPITRE XL.

AD MIREZ votre équité : vous ne formeriez aucun de ces vœux , si vous n'aviez pas reçu de bienfait. Sans parler de vos autres torts , comme de rendre le mal pour le bien , vous êtes au moins coupable de ne pas attendre le moment convenable , tandis qu'il y a autant de mal à le devancer qu'à ne pas le saisir. Il n'est pas toujours temps de rendre , comme de recouvrer son bienfait. Si vous vous acquittiez envers moi , sans besoin de ma part , vous seriez un ingrat ; combien ne l'êtes-vous pas davantage , en me forçant d'avoir besoin ? Attendez : pourquoi ne voulez vous pas que mon bienfait vous reste ? pourquoi gémir de vos obligations ? pourquoi vous hâter de me rembourser , comme si j'étois un usurier impitoyable ? pourquoi me chercher des traverses , & susciter les Dieux contre moi ? Si c'est ainsi que vous acquittez le bienfait , comment en useriez-vous envers ceux qui vous sont obligés ?



CHAPITRE XLI.

APPRENONS sur-tout, mon cher Libéralis, à devoir tranquillement les bienfaits ; à saisir l'occasion de les rendre , sans la faire naître , à regarder comme une ingratitude cette impatience de s'acquitter au premier moment. On ne restitue pas volontairement , quand on doit contre son gré : le bienfait dont on veut se débarrasser est regardé comme un fardeau & non comme un présent. Il y a bien plus de vertu & de justice à tenir les services de ses amis tout prêts , à les leur offrir , sans les leur jeter à la tête , à ne pas se juger débiteur. Le bienfait est une chaîne qui lie à la fois le bienfaiteur & l'obligé. Dites donc : il ne tiendra pas à moi que votre bienfait ne vous revienne ; je souhaite que vous le receviez avec joie. S'il faut que l'un de nous deux soit dans le besoin ; si le sort a résolu que vous soyez obligé de reprendre votre bienfait , ou moi d'en recevoir un nouveau , j'aime mieux que celui qui a coutume d'être bienfaiteur continue de l'être. Je suis prêt ; je vous prouverai mes senti-

ments, quand le temps sera venu : jusques-là je me contente d'avoir les Dieux pour témoins.

CHAPITRE XLII.

J'AI souvent remarqué en vous, mon cher Libéralis, la disposition que je blâme. Vous êtes impatient de vous acquitter : vous craignez de le faire trop tard. L'inquiétude ne s'accorde pas avec la reconnoissance ; elle doit avoir de la confiance en elle-même, se reposer sur la sincérité de son attachement, & bannir au loin toute anxiété. C'est un outrage que de dire à un homme, reprenez votre bienfait. Le premier droit du bienfaiteur est de choisir le temps de la restitution. Mais, direz-vous, je crains qu'on n'interprête mal mes délais. Si vous êtes vertueux ; c'est pour vous, & non pour les autres, que vous êtes reconnoissant : vous avez deux Juges, l'un que vous ne pouvez tromper, c'est vous-même ; l'autre à qui l'on en impose aisément, c'est le peuple. Mais s'il ne se présente pas d'occasion, je resterai donc toujours débiteur ? Oui, sans doute, mais

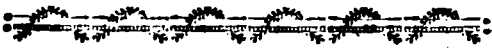
débiteur déclaré, débiteur volontaire; vous contemplerez avec joie le bienfait en dépôt dans votre ame. Quand on est fâché de n'avoir pas rendu, c'est qu'on est fâché d'avoir reçu. Quoi ! vous rougissez de devoir à un homme de qui vous n'avez pas rougi de recevoir !

CHAPITRE XLIII.

EN VAIN regarderoit-on comme une preuve de grandeur d'ame, d'offrir, de donner, d'enrichir un grand nombre de personnes & de familles. Tout cela prouve la grandeur de la fortune, mais non de l'ame : c'est qu'on ignore qu'il est plus difficile quelquefois de recevoir, que de donner. En effet, sans rien ôter au mérite de l'un ou de l'autre, qui est égal quand la vertu en est le principe, il ne faut pas moins de générosité pour devoir un bienfait, que pour le faire éprouver. Le premier même est d'autant plus difficile, qu'il faut plus d'attention pour garder ce qu'on a reçu, que pour le donner. Il ne faut donc pas se faire un mérite de s'acquitter promptement, ni se presser hors de saison. C'est une faute égale, de

manquer le moment de la reconnoissance , & de le brusquer. Il a placé sur moi : je ne crains ni pour lui , ni pour moi. Toutes les sûretés ont été prises : il ne peut perdre son bienfait qu'avec moi , & pas même avec moi. Je lui ai témoigné ma reconnoissance ; c'est déjà du retour. S'occuper trop d'acquitter un bienfait , c'est supposer le bienfaiteur occupé du recouvrement. Il faut être prêt à tout ; & s'il veut que son bienfait lui revienne , il faut le lui rapporter avec joie : mais s'il aime mieux que nous le gardions , pourquoi lui faire déterrer son trésor ? pourquoi lui refuser d'en être le gardien ? il mérite le droit de choisir. Quant à l'opinion & à la renommée , croyons qu'elle est faite pour nous suivre & non pour nous guider.





L I V R E V I I.

C H A P I T R E P R E M I E R.

PRENEZ courage, mon cher Libéralis ; je ne vous arrêterai pas plus longtemps, nous touchons terre (1). Ce Livre terminera mon ouvrage : la matière est épuisée ; je ne songe plus à ce que je dois dire, mais à ce que je puis n'avoir pas dit, Ne rejetez pas ce qui reste, quand même vous le trouveriez de trop. Pour faire valoir ce Traité, j'aurois dû en accroître l'intérêt par degrés, & réserver pour la fin des objets capables de réveiller la satiété. Mais j'ai accumulé tout l'important dans les premiers Livres, & je ne fais que recueillir ce qui peut m'être échappé. Et, si vous me le demandez, je ne crois pas qu'après avoir exposé les règles de conduite, mon sujet exige de moi tous ces détails, plus propres à exercer l'esprit qu'à guérir l'ame.

Démétrius, ce Philosophe digne d'être

(1) In manibus terræ : non hic te carmine longo,
Atque per ambages & longa exorsa tenebo.

tre comparé aux plus grands hommes , avoit raison de dire , qu'on gagne plus à ne posséder qu'un petit nombre de préceptes à sa portée & à son usage , qu'une multitude qu'on ne retrouve pas au besoin. Il ajoute : De même qu'un grand lutteur n'est pas celui qui connoît toutes les attitudes , toutes les manieres de s'entrelacer , inutiles pour la plupart dans le combat ; mais celui qui , après s'être bien exercé à un ou deux mouvements , épie l'occasion de les mettre en usage : peu importe en effet qu'il sache beaucoup , pourvu qu'il en sache assez pour vaincre : de même dans l'étude de la philosophie il y a mille objets d'agrément pour un petit nombre de décisifs. Vous pouvez ignorer la cause qui fait que l'Océan s'élève au dessus de ses bords & rentre dans son lit ; pourquoi chaque septieme année imprime sur l'homme un nouveau caractère ; pourquoi la largeur d'un portique vu de loin ne garde pas la même proportion , mais se retrécit à l'extrémité & finit par se joindre ; pourquoi les jumeaux sont séparés dans la conception & réunis dans l'enfantement ; si le même jet de la semence en se divisant produit deux êtres divers , ou s'il y a réellement

deux conceptions ; pourquoi nés en même temps, leurs destins sont divers ; pourquoi l'intervalle insensible de leur naissance met une différence énorme entre les événements de leur vie. Il n'y a pas grand mal à omettre des recherches dont la découverte est impossible & inutile. Ces vérités sont cachées au fond du puits : & ne taxons point la Nature d'avarice ; elle n'a rendu difficiles que les découvertes dont le seul mérite consiste dans la découverte même ; tout ce qui peut nous rendre heureux & meilleurs, elle l'a mis à découvert , à notre portée. Quand l'homme brave les coups du sort ; quand il s'élève au dessus de la crainte , & n'embrasse pas l'infini dans son espoir avide , mais cherche les vraies richesses en lui-même ; quand il a banni la terreur des Dieux & des hommes , persuadé qu'il a peu à craindre de ceux-ci , & rien des autres ; quand insensible à cette foule de plaisirs , qui sont plutôt le tourment que l'agrément de la vie , il en est venu jusqu'à comprendre que la mort ne produit aucuns maux , & en termine un grand nombre ; quand il s'est consacré à la vertu , & qu'il trouve applanis tous les chemins par où elle l'appelle ; quand il se regarde.

comme un animal sociable né pour le bien général, & le monde comme la patrie commune du genre humain ; quand il découvre aux Dieux sa conscience, vit toujours comme en public, & se respecte plus que les autres ; enfin, quand détrobé aux tempêtes, il s'est fixé dans un calme inaltérable ; c'est alors qu'il a épuisé la science vraiment utile & nécessaire ; le reste n'est que l'amusement du loisir. Ce n'est que du moment où l'ame est à l'abri, qu'on peut se livrer à des spéculations plus propres à orner l'esprit qu'à le fortifier.

CHAPITRE II.

C'EST donc aux préceptes fondamentaux, auxquels Démétrius veut que les amis de la sagesse s'attachent fortement : il leur conseille de ne jamais s'en dessaisir, mais de se les identifier, de se les incorporer, pour ainsi dire ; afin que ces leçons devenues familières à force de les méditer, se présentent d'elles-mêmes en tous lieux, en tout temps, au moindre signal, nous reproduisent sur-le-champ la distinction importante du hon-

teux & de l'honnête, nous rappellent qu'il n'y a pas d'autre mal que le vice, ni d'autre bien que la vertu. Voilà le plan d'après lequel il faut vivre; voilà la règle à laquelle il faut rapporter ses actions & celles des autres : quel que soit l'éclat dont un homme est environné, il est malheureux, quand, livrée à la gourmandise & à la débauche, son âme se flétrit dans une lâche oisiveté. Disons-nous à nous-mêmes que la volupté est fragile, d'une courte durée, dégoûtante à la longue; que plus on s'en abreuve avidement, plus promptement elle se change en poison, & finit toujours par le repentir ou la honte; qu'elle n'a rien de grand, rien qui convienne à la nature de l'homme qui est le premier être après les Dieux : c'est une jouissance sordide, due au vil ministère des membres, & dont la fin est encore plus abjecte. La volupté digne d'un homme & d'un grand homme ne consiste pas à remplir & à engraisser son corps, à irriter des passions dont l'absence fait notre unique sûreté; mais à se mettre à l'abri de toute inquiétude, tant celle qui naît de l'ambition des hommes aux prises les uns avec les autres, que celle qui, plus insupportable encore, vient du fond même de l'a-

me , qui s'en rapporte à l'opinion sur l'article des Dieux , qui les juge d'après les vices de l'humanité. Cette volupté , toujours égale , toujours libre de crainte , jamais ennuyée d'elle-même , est le partage de l'homme heureux dont je trace le portrait ; du sage qui , bien instruit de ses devoirs envers les Dieux & les hommes , jouit du présent , sans dépendre de l'avenir. Il n'est point de fixité pour qui se porte vers cet avenir incertain. Ainsi délivré des soucis rongeurs qui déchirent l'ame , il n'y a pour lui ni espérances ni desirs ; il ne s'en remet pas à l'inconstance du sort ; il vit content de lui-même : & ne croyez pas que ce soit se contenter de peu : la nature entière est à lui ; non pas comme la terre appartenoit à Alexandre , qui sur les bords mêmes de la mer rouge , avoit encore plus de pays à conquérir qu'il n'en avoit traversés ; que dis-je ? il n'étoit pas maître des régions mêmes dont la victoire lui avoit donné la possession , puisque son Lieutenant Onésicrite parcouroit tout l'Océan , cherchant de nouvelles guerres sur des mers inconnues. N'étoit-ce pas assez découvrir son indigence , que de porter ses armées au-delà des limites fixées par la Nature ? que de se perdre par

une aveugle avidité , dans des espaces profonds , immenses , inconnus ? Qu'importe le nombre des Royaumes qu'il conquiert , qu'il donna , dont il tira des tributs ? tout ce qu'il desiroit lui manquoit.

CHAPITRE III.

CE vice n'est point propre à Alexandre , qu'une heureuse témérité conduisit sur les traces d'Hercule & de Bacchus : c'est le vice de tous ceux dont la fortune , en les abreuvant , ne fait qu'irriter la soif. Passez en revue Cyrus , Cambyse , toute la suite des Monarques Persans , & citez-m'en un seul qui ait été satisfait des bornes de son Empire , & que la mort n'ait pas surpris occupé à les étendre. N'en soyons pas étonnés ; toutes les jouissances de la cupidité sont englouties & absorbées en un moment : qu'importe la quantité qu'on verse dans un vase sans fond ? Le sage seul est maître du monde , & n'a pas de peine à garder ses conquêtes : il n'a point de Lieutenants à envoyer au-delà des mers , point de camps à établir sur les rives ennemies , point de garni-

sons à distribuer dans les places fortes : il ne lui faut ni légions ni corps de cavalerie. De même que les Dieux immortels gouvernent sans armes leur Empire, & en conservent la possession, tranquilles au haut des cieux : de même le sage remplit sans trouble ses devoirs, quelque étendus qu'ils soient, & voit à ses pieds le genre humain, dont il est l'individu le plus puissant & le plus vertueux. Dussiez-vous en rire : quand l'ame, pour laquelle il n'y a pas de distance ni de solitude inaccessible, parcourt au dedans d'elle-même l'orient & l'occident, contemple cette multitude d'animaux, cette abondance de biens que la Nature nous prodigue ; il n'est rien de plus sublime que de pouvoir se dire, comme un Dieu ; tout cela m'appartient ; que peut on alors désirer ? qu'y a-t-il au delà du tout ?



CHAPITRE IV.

VOILA où je vous attendois , direz-vous : je vous tiens ; je veux voir comment vous vous tirerez du mauvais pas où vous vous êtes engagé. Dites-moi quels présents on peut faire au sage , puisqu'il est maître de tout : car enfin ce qu'on lui donne lui appartient ; on ne peut donc être son bienfaiteur , puisqu'on ne lui donne que du sien : cependant vous prétendez qu'on peut faire des dons au sage. La même question a lieu au sujet des amis : vous assurez que tout est commun entr'eux ; on ne peut donc rien donner à son ami ; ce seroit lui donner ce qui appartient à tous deux. Rien n'empêche que la même chose n'appartienne à la fois au sage & à celui qui la possède , à qui elle a été donnée & adjugée par la Loi : en vertu du Droit Civil tout appartient au Souverain ; néanmoins ces biens , dont la possession universelle est l'apanage de la souveraineté , sont répartis entre un certain nombre d'individus : chaque chose a son possesseur particulier. Ainsi on peut donner au Souverain une maison,

maison, un esclave, de l'argent ; & ce n'est pas du sien qu'on est censé lui donner. Le Souverain n'a que la puissance sur tout ; les individus ont la propriété. Ce que nous appellons les limites des Athéniens ou des Campaniens , ce sont des possessions particulières , soudivisées entre un grand nombre de citoyens ; le pays entier appartient à telle ou telle République , mais chaque portion a son maître particulier : ainsi je puis donner mes terres à la République , quoiqu'elles soient censées lui appartenir , parcequ'elles lui appartiennent autrement qu'à moi. Doutez-vous que l'esclave avec son pécule n'appartienne à son maître ? cependant l'esclave peut faire un présent à son maître : de ce que l'esclave cesseroit de posséder , si son maître vouloit , il ne s'ensuit pas qu'il ne possède point ; ce don volontaire n'en est pas moins un présent , quoiqu'on eût pu le lui prendre de force , s'il eût refusé de le donner. De même , quoique le Sage possède tout , (car c'est un paradoxe convenu entre nous) on ne laisse pas de pouvoir exercer envers lui sa libéralité. Tous les biens que possède le fils , appartiennent au pere. Qui ne fait toutefois que le fils peut faire des présents à son pere ? Les Dieux sont maî-

tres de tout , cependant nous leur donnons des offrandes & des pieces de monnoie. Quoique ce que je possède soit à vous , il ne cesse pas d'être mien ; il peut être en même temps & à vous & à moi. Le maître des femmes prostituées , dites-vous , est un corrupteur : or tout appartient au sage , & dans le tout sont comprises les femmes prostituées ; elles appartiennent donc au sage ; le sage est donc un corrupteur. C'est encore par le même raisonnement , qu'on dit que le sage ne peut rien acheter. Personne n'achete ce qui est à lui : or tout appartient au sage ; il n'achete donc rien. De même, on prétend qu'il ne peut emprunter , parcequ'on ne paie pas d'intérêt pour son propre argent. En un mot , on nous oppose des sophismes sans fin , quoiqu'on entende à merveille notre doctrine.



CHAPITRE V.

QUAND je dis que tout appartient au sage, je n'exclus pas les possesseurs particuliers du domaine de leurs biens; de même que, sous un bon gouvernement, le Prince possède tout à titre de souveraineté, & les citoyens à titre de propriété. Le temps viendra de prouver cette vérité : en attendant il suffit pour la question présente que je puisse donner au sage ce qui nous appartient à tous deux, mais d'une manière différente. Il n'est pas sans exemple qu'on donne une partie à celui qui est le maître de tout. J'ai loué de vous une maison : nous en sommes maîtres l'un & l'autre, mais sous différentes faces. La chose vous appartient, mais l'usage de la chose est à moi. De même vous ne pourrez toucher aux fruits de votre champ, si votre fermier n'y consent : & s'il y a mauvaise année ou disette, vous regarderez en vain l'amas de grains d'un autre, quoique né de votre fonds, quoique placé dans votre champ, quoique destiné à remplir vos greniers : tout propriétaire que vous

êtes, vous n'entrerez pas dans la maison que vous m'avez louée ; vous n'emmenerez point votre esclave, s'il est à mes gages : & quand vous m'aurez loué une voiture, ce sera une faveur de ma part, si je vous y laisse monter. Vous voyez donc qu'il est possible à quelqu'un de recevoir un présent, en recevant ce qui lui appartient.

CHAPITRE VI.

DANS les exemples que je viens de citer, il y a deux maîtres de la même chose. Comment ? c'est que l'un est maître de la chose ; & l'autre, de l'usufruit. Nous disons les livres de Cicéron, cependant le Libraire Dorus les appelle ses livres : & l'un & l'autre sont vrais ; ils appartiennent à l'un comme auteur, à l'autre comme acquéreur : tous deux ont droit au titre de propriétaires, mais sous des points de vue différents : ainsi, Tite-Live peut recevoir en présent ou acheter ses ouvrages de Dorus. Je puis donner au sage ce qui m'appartient en propre ; quoiqu'il soit maître de tout, sa possession n'est qu'intérieure, comme celle

des Souverains : & comme les propriétés individuelles sont réparties entre les citoyens , rien ne l'empêche de recevoir , de devoir , d'acheter , de louer. César est maître de tout ; mais le fisc renferme ses possessions particulières : il possède tout à titre d'empire , & les objets individuels , à titre de patrimoine. On peut , sans blesser sa majesté , examiner ce qui lui appartient , & ce qui ne lui appartient pas : ce qu'on lui conteste , comme étant le bien d'autrui , est à lui sous un autre rapport. Ainsi le sage possède tout intérieurement ; mais il ne possède légalement , & comme propriétaire , que ce qui est à lui.



CHAPITRE VII.

BION (1) a des arguments pour prouver tantôt que tous les hommes sont des sacri-

(1) Ce Bion, surnommé *Boristhénite*, étoit né en Scythie. Il fut Auditeur de Cratès; ensuite il prit l'habit de Cynique, & enfin il fut disciple de Théophraste, chef de la secte d'Aristote. On le soupçonna d'athéisme. Il étoit cité pour ses bons mœurs; & c'est de lui, ainsi que l'observe Acron, qu'il faut entendre ce passage d'Horace:

Carmines tu gaudes; hic delectatur iambis;

Ille BIONIS sermonibus, & sale nigro.

Epist. 2, lib. 2, vers. 59 & 60.

On attribue à ce sophiste une maxime qui feroit honneur aux Philosophes les plus orthodoxes: c'étoit de dire à ses écoliers que, quand ils auroient acquis assez de constance pour supporter avec la même tranquillité ceux qui les injurieroient, que ceux qui les traiteroient honnêtement, ils pourroient croire qu'ils avoient fait des progrès dans la vertu. Plutarque qui rapporte cette maxime, remarque avec raison que cette règle de Bion est plutôt un signe d'une très grande & très parfaite habitude de notre ame, qu'un simple signe d'amendement. Voyez Plutarque, de *Profect. virtut. opp. tom. 2, pag. 82. D. E. edit. Paris. 1624.* A l'égard du sophisme dont il est question dans ce chapitre, il est clair que ce n'é-

leges, tantôt que personne ne l'est. Veut-il mettre tous les citoyens dans le cas d'être précipités de la roche Tarpéienne (2), il dit : *Quiconque enleve, consomme & applique à son usage ce qui appartient aux Dieux, est un sacrilege. Or tout appartient aux Dieux : tout ce qu'on prend appar-*

toit qu'un argument *ad hominem*, par lequel Bion vouloit prouver que la doctrine touchant l'empire de Dieu sur toutes choses, renferme des contradictions. Bayle paroît en avoir jugé de même, mais il n'ose l'assurer; ce qui est d'autant plus étonnant que le but de Bion est évident : après avoir rapporté son raisonnement, il ajoute :
 » Sèneque réfute aisément & solidement ces chi-
 » canneries ; mais il se représente Bion comme
 » un tyran qui, en certains temps, veut être
 » cruel, & en un autre, saccager les Temples.
 » Quand il veut être cruel, il se sert de son pre-
 » mier syllogisme ; c'est un arrêt pour précipiter
 » tous les voleurs : & il se sert du second, lors-
 » qu'il souhaite de s'enrichir des dépouilles des
 » saints lieux ». *Dictionn. hist. & crit. art. BION, rem. 1.*

(2) Le supplice que l'on infligeoit à Rome aux traitres à la Patrie, & aux plus grands criminels, consistoit à les précipiter d'une roche appelée *Tarpéienne*, ainsi nommée de Spurius-Tarpéius, Gouverneur du Capitole, que Romulus fit précipiter dans cet endroit, pour avoir lâchement vendu cette forteresse aux Sabins ; &, selon d'autres, de Tarpéia, fille de ce Gouverneur, qui vendit cet emplacement à Tatiüs, Général des Sabins.

tient donc aux Dieux , puisqu'ils sont maîtres de tout : quiconque prend quelque chose, est donc un sacrilège. Veut-il ensuite qu'on enfonce les Temples , & qu'on pille impunément le Capitole ? Il dit qu'il n'y a pas de sacrilège , parcequ'emporter les trésors des Temples , c'est les transférer d'un lieu qui appartient aux Dieux , dans un autre lieu qui leur appartient encore. On répond que tout appartient , sans doute , aux Dieux , mais ne leur est pas consacré : qu'on n'emploie le mot de sacrilège , que lorsqu'il s'agit d'objets appliqués par la Religion au culte de la Divinité ; qu'ainsi le monde entier est le temple des Dieux immortels , le seul digne de leur grandeur & de leur magnificence ; que néanmoins on distingue le sacré du profane ; & que dans les lieux décorés du nom de temple , on ne se permet pas les mêmes libertés qu'en plein air & à la vue des astres. Sans doute un sacrilège ne peut faire d'injure à Dieu que sa divinité met à l'abri des offenses : mais on punit en lui l'apparence de l'injure ; c'est notre opinion & la sienne propre qui le condamnent au châtement. De même donc qu'on n'en est pas moins un sacrilège , quand on a enlevé une chose sacrée , quoique le lieu où on l'a transportée soit ren-

fermé dans les limites du monde : de même on peut être coupable de vol envers le sage , car on lui enleve , non pas une des choses qu'il possède en général , mais un objet dont il est reconnu maître , dont il a la propriété individuelle. Mais le sage ne reconnoîtra que la possession du premier genre : quant à la seconde , il n'y prétendra point , quand même il le pourroit ; il dira , comme ce Général (3) Romain , à qui , en récompense de son courage & de ses services , on décernoit autant de terres qu'il pourroit en labourer en un jour : *Vous n'avez pas besoin d'un citoyen , qui ait plus de besoins qu'un citoyen.* N'y a-t-il pas plus de grandeur à refuser un pareil présent , qu'à le mériter ? Rien de plus commun que de franchir les limites des autres , rien de plus rare que de s'en donner à soi-même.

(3) Muret veut que ce Général Romain soit Horatius Coclès. Juste-Lipse prétend au contraire que cela regarde M. Curius , & son opinion me paroît la plus vraisemblable. *Voyez la note sur ce passage.*

CHAPITRE VIII.

Ainsi, à ne considérer que l'ame du sage, maîtresse de la nature entière, & répandue en tous lieux, nous disons que tout lui appartient : mais eu égard au droit observé parmi nous, il sera, s'il en est besoin, porté sur les registres des Censeurs (1). Il y a bien de la différence entre ses possessions, suivant qu'on les estimera par la grandeur de son ame, ou par celle de sa fortune. Les objets que vous entendez, il auroit horreur de les posséder en propre. Je ne vous citerai pas Socrate, Chrysippe, Zénon, qui étoient sans doute de grands hommes, mais peut-être trop loués, vû que l'envie ne met aucun obstacle à la gloire des Anciens. Je vous parlois tout-à-l'heure de (2) Dé-

(1) C'étoient chez les Romains des registres déposés entre les mains de ces Magistrats, qui contenoient les noms & les facultés de chaque citoyen. Sénèque veut dire que le Sage sera regardé, suivant l'usage des Romains, comme possédant tout l'univers.

(2) Philosophe Cynique dont Sénèque parle plusieurs fois dans ses lettres, & pour lequel il

métrius , que la Nature me semble avoir fait naître de notre temps , pour prouver que ce grand homme étoit incorruptible , & notre siècle incorrigible : Héros dont la sagesse est accomplie , quoiqu'il n'en convienne pas ; dont la constance est inébranlable dans ses projets ; dont l'éloquence sans apprêts , sans recherche d'expressions , répond à la vigueur de ses préceptes , & marche fièrement vers son but , sans autre guide que son impétuosité naturelle. Je ne doute pas que la Providence ne lui ait donné à la fois ces mœurs & cette éloquence , afin que notre siècle trouvât en lui un modèle & un censeur.

témoigne par-tout une estime & une vénération singulieres. Voyez ci-dessus , tom. I , lett. 20 & 61.



CHAPITRE IX.

EH BIEN ! si un Dieu vouloit donner à Démétrius la possession de toutes choses , à condition qu'il ne pût en faire présent , j'ose assurer qu'il les rejetteroit en disant : » Pourquoi me charger d'un fardeau si pesant ? libre & dispos , pour-
» quoi me plonger dans la fange des affaires ? pourquoi m'offrir tous les maux réunis du monde entier ? Je n'accepterois pas vos richesses , avec la permission même de les distribuer , parcequ'il est des choses qu'il ne me conviendrait pas de donner. Mais je suis curieux de les voir , ces objets qui éblouissent les yeux des Nations & des Rois. Voyons ce que vous achetez au prix de votre sang & de vos ames. Montrez - moi d'abord les dépouilles du luxe , ou étalées par ordre , ou , ce qui vaut mieux , accumulées en masse. Je vois les écailles (1) de la tortue, tra-

(1) Plin nous apprend qu'on se servoit des écailles de cet animal , coupées en lames fort minces pour en décorer & en revêtir les lits & les

» vaillées artistement , & divisées en fi-
 » laments déliés : je vois les enveloppes
 » de l'animal le plus lent & le plus dif-
 » forme , achetées des sommes immen-
 » ses , & la variété de couleurs , qui en

buffets où l'on rangeoit les plats & les assiettes pour le service, & que cette recherche de luxe est due à Carvilius Pollion. *Testudinum putamina secare in laminas, lectosque & repositoria his vestire Carvilius Pollio instituit, prodigi & sagacis ad luxuria instrumenta ingenii.* Hist. Nat. lib. 9 , cap. 11.

Juvénal, opposant la simplicité des mœurs antiques, au luxe & à la prodigalité de son siècle, dit que personne alors ne regardoit comme une affaire importante & digne de tous ses soins, de se procurer des tortues de l'Océan pour en orner le chevet de son lit.

Nemo inter curas & seria duxit habendum,
 Qualis in Oceani fluctu testudo nataret ,
 Clarum Trojugenis factura ac nobile fulcrum.

Sat. 11 , vers. 93 & seq.

Martial parle aussi de ces lits décorés d'écailles de tortue, dans l'épigramme où il dévoile la friponnerie d'un certain Amænus qui vouloit, disoit-il, vendre sa maison à un prix beaucoup plus bas qu'il ne l'avoit achetée.

Gemmantes primâ fulgent testudine lecti.

Lib. 12 , epigr. 67.

Les riches avoient encore des lits de paon : *lecti pavonini*, ainsi nommés, parceque le chevet étoit revêtu de lames de bois de cèdre ou de citronnier,

» fait la principale beauté , réduite par
 » un enduit étranger à (2) ne ressembler

disposées de maniere à imiter les couleurs des
 plumes du paon.

Nomina dat spondæ pictis pulcherrima pennis ,

Nunc Junonis avis : sed prius Argus erat.

MARTIAL, lib. 14, epigr. 85.

Au reste , le passage de Sénèque , & celui de Pline , cités au commencement de cette note , donnent lieu de conjecturer que ces lits où l'on incrustoit , pour ainsi dire , ces lames minces d'écailles de tortue , ressembloient parfaitement à ce que nous appellons de la *marqueterie*.

(2) Un passage de Pline va mettre celui de Sénèque dans tout son jour , & nous apprendre jusqu'à quel point les Romains avoient porté en ce genre les recherches & les raffinements du luxe & l'avidité du gain.

Le passage est d'autant plus curieux , qu'il peut servir à prouver la vérité d'un fait que Pline n'a certainement pas eu dessein d'établir , & que les plus grands détracteurs du luxe ne peuvent nier : c'est qu'il a été dans tous les temps & dans tous les pays le pere des arts. En effet , il ne seroit pas difficile de faire voir qu'on doit au luxe les plus belles inventions en ce genre , & celles qui supposent peut-être le plus de sagacité , d'esprit & de génie. *Hæc prima origo luxuria* , dit Pline , *arborem alia integri , & viliores ligno pretiosiores cortice fieri : ut una arbor sapius veniret , excogitata sunt & ligni bractea. Nec satis : cœpere tingi animalium cornua : dentes secari : lignumque ebore distingui , mox operiri. Placuit deinde materiam & in mari quarî.*

- » qu'à du bois. Plus loin je vois des ta-
» bles (3), des pieces de bois estimées

*Testudo in hoc secta; nuperque portentosis ingeniis,
principatu Neronis inventum, ut pigmentis per-
deret se, plurisque veniret imitata lignum. Sic lec-
tis pretia quaruntur: sic terebinthum vinci jubent,
sic citrum pretiosius fieri, sic acer decipi. Modo
luxuria non fuerat contenta ligno: jam lignum enim
è testudine facit. Nat. Hist. lib 16, cap. 43.*

(3) Ces tables étoient de bois de citronier, arbre qu'on trouvoit en abondance sur le mont Atlas, montagne d'Afrique. Pline traite de folie le goût des Romains pour ces tables, & il dit que leurs femmes leur reprochoient leur luxe en ce genre, comme ils leur reprochoient leur passion pour les perles & les pierreries. *Atlas mons peculiari proditur silva. Confines ei Mauri, quibus plurima arbor citri, & mensarum insania, quas femina viris contra margaritas regerunt. PLIN. Nat. Hist. lib. 13, cap. 15.* Selon Martial, ces tables étoient plus estimées que des bijoux d'or.

Accipe felices Atlantica munera silvas:

Aurea quidederit dona, minora dabit.

Lib. 14, epigr. 89. Cui lemma mensa citrea.

Dans l'épigramme suivante, il fait parler ainsi une table d'érable. » Je ne suis ni veinée ni » ondée, & le bois dont on m'a fait ne vient pas » des forêts de la Mauritanie; mais j'ai souvent » porté des mets exquis & recherchés «.

Non sum crispa quidem, nec silvæ filia Mauræ:

Sed norunt lauras & mea ligna dapes.

Ces tables étoient montées sur des pieds d'ivoire

» la fortune d'un Sénateur , & d'autant
 » plus précieuses, que l'arbre plus tor-
 » tu (4) a été hérissé d'un plus grand

qui représentoient des figures de différents animaux, comme on le voit par ce passage de Juvénal : » Autrefois , dit-il , les tables n'étoient
 » faites qu'avec les arbres du pays : si par hasard
 » l'aiglon renversoit un vieux noyer , il ser voit
 » à cet usage ; mais aujourd'hui nos riches man-
 » gent sans plaisir ; le turbot & le daim leur
 » semblent insipides , les roses & les parfums
 » blessent leur odorat , à moins que leurs tables
 » ne soient soutenues par un grand léopard à
 » gueule béante , fabriqué avec l'ivoire des plus
 » belles dents que nous envoient Syene , la Mau-
 » ritanie , l'Inde & les forêts de l'Arabie où les
 » déposa l'éléphant fatigué de leur poids ». *Sa-
 tyr. 11 , vers. 117. & suiv.*

J'ai suivi la traduction de M. Dufaulx. Mar-
 tial dit aussi que ces tables de bois de citronnier,
 étoient portées sur des pieds d'ivoire :

Tu Libycos Indis suspendis dentibus orbes :

Fulcitur testâ fagina mensa mihi.

Il appelle ces tables *Libycos orbes* , parceque
 ce bois, comme on l'a dit plus haut , venoit des
 forêts de l'Afrique , & que les Grecs , au rapport
 de Pline , donnoient à l'Afrique le nom de *Li-
 bie. Africam Græci Libyam appellavere. Natur.
 Hist. lib. 5 , cap. 1 , init.*

Voyez Martial , lib. 2 , epigr. 43 , vers. 9 & 10.
 lib. 12 , epigr. 67 , vers. 6 & la note suivante.

(4) Pline dit que les lames ou feuilles de bois
 dont on se servoit pour couvrir ces tables se re-

» nombre de nœuds. Ici ce sont des va-
 » ses de crystal, dont la fragilité mê-
 » me (5) augmente le prix : car le péril

cherchées, étoient tirées des nœuds de la racine de l'arbre, ce qui en rehaussait encore le prix, parceque la racine étant entièrement ensevelie sous terre, il étoit bien plus rare qu'il s'y formât des nœuds qu'à la partie supérieure de l'arbre ou sur les branches, où ces nœuds s'engendrent ordinairement. Il ajoute que la beauté de ces tables consistoit dans les veines ou ondulations qu'on y voyoit, & qui formoient des especes de petits tourbillons; que celles qui étoient ainsi tachetées étoient appelées *panthérines*, & qu'on estimoit sur-tout celles où l'Artiste avoit eu l'adresse d'imiter, par l'arrangement & la disposition de ces lames, l'éclat & la variété des couleurs des plumes de la queue du paon. *Tuber hoc (laminæ operimentum) est radicis, maximèque laudatum, quod sub terra totum fuerit, & rarius quàm quæ superne, quæque gignuntur etiam in ramis: proprièque quod tanti emitur arborum vitium est, quarum amplitudo ac radices aestimari possunt ex orbibus. . . . Mensis præcipua dos in venam crispis, vel in vortices parvos. Illud oblongo evenit discursu, ideòque tigrinum appellatur; hoc intorto, & ideo tales pantherinæ vocantur. Sunt & undatim crispæ, majore gratia, si pavonum cauda oculos imitentur. PLIN. Hist. Nat. lib. 13. cap. 15, Edit. Harduin.*

(5) Pline remarque aussi que, plus la matiere de ces vases étoit fragile, plus on étoit menacé de la voir périr promptement, & plus l'empressement sembloit redoubler. *Murrhina & crystallina*

» qui devoit nuire au plaisir , en est
 » pour les insensés le principal assaisonnement. Je vois des coupes de (6) Mur-

*ex eâdem terrâ effodimus , quibus pretium faceret ipsa fragilitas. Hoc argumentum opum , hac vera luxuriæ gloria existimata est , habere quod possit statim totum perire. Nec hoc fuit satis : turba gemmarum potamus , & smaragdis teximus calices : ac temulentia causâ tenere Indiam juvat : & aurum jam accessio est. ... PLIN. Nat. Hist. lib. 33. proem. Il dit ailleurs qu'on vit un ancien Consul acheter un seul de ces vases murrhins , 70 talents (environ 150 mille livres de notre monnoie) , & boire , tout brisé qu'il étoit sur ses bords , avec la même satisfaction , & peut-être avec encore plus de délices , que quand il étoit entier. Enfin , il ajoute que Néron ne rougissoit pas de recueillir jusqu'aux débris de ces vases , de leur préparer un tombeau , & de les y placer , à la honte du siècle , avec le même appareil que s'il se fût agi de rendre un honneur semblable aux cendres d'Alexandre. *Excrescitque in dies ejus rei luxus , murrhino LXX talentis empto , capaci planè ad sextarios tres calice. Potavit ex eo ante hos annos Consularis , ob amorem abroso ejus margine , ut tamen injuria illa pretium auget. Qui (Nero) vidit tunc annueneri unius scyphi frâcta membra : quæ in dolorem , credo , sæculi , invidiamque fortunæ , tanquam Alexandri Magni corpus , in conditorio servari , ut ostentarentur , placebat. PLIN. Nat. Hist. lib. 37 , cap. 2. Voyez la note suivante.**

(6) Sénèque a parlé plusieurs fois dans ses lettres de ces vases murrhins (*vasa murrhina*). Com-

» *rha* ; car c'eût été trop peu pour la folie
 » du luxe , si les breuvages , dont on va

me je ne pouvois rien dire alors d'exact & de précis sur la matiere de ces vases , sur les causes de leur rareté , & du prix excessif que le luxe des Romains y avoit mis , j'ai mieux aimé garder le silence ; mais , ayant fait depuis des recherches sur ce point d'antiquité , je l'ai trouvé très bien éclairci dans Pline. La premiere fois que je lus le passage de cet Auteur , où il est question de ces vases , je crus reconnoître dans la description qu'il en fait , plusieurs caracteres qui me paroissent convenir parfaitement à la porcelaine , & même ne convenir qu'à elle seule. Je fus sur-tout frappé de la justesse & de la propriété de certaines expressions dont il s'est servi en parlant de plusieurs phénomènes que présentent ces vases : & j'ose dire qu'à beaucoup d'égards , Pline n'auroit guere mis plus d'exactitude & de précision dans sa description , s'il eût été profondément versé dans la théorie & dans le manuel de la fabrique de la porcelaine. Ce qui me confirme dans l'opinion où je suis sur la matiere des *vases murrhins* , c'est qu'excepté la porcelaine , je ne connois aucune autre substance , soit parmi les terres , soit même parmi les pierres précieuses , à laquelle on puisse appliquer la description de Pline. D'ailleurs l'époque où les Romains ont commencé à faire usage de ces vases , le pays d'où ils les tiroient , l'événement remarquable qui les introduisit à Rome où ils avoient été inconnus jusqu'alors ; toutes ces circonstances réunies fortifient ma conjecture , & lui donnent un grand degré de vraisemblance ; mais , pour ne laisser à cet égard aucun doute dans l'esprit

» se débarasser l'estomac, n'étoient avalés
 » à la ronde dans d'immenses pierres

du Lecteur, je vais rapporter ce qu'on trouve à ce sujet dans le *Traité des Pierres gravées* de M. Mariette. Cet habile Artiste a jetté un grand jour sur le passage de Pline, & ses observations dont je n'avois aucune connoissance, lorsque je crus entrevoir dans ce passage quelques-uns des principaux caractères de la porcelaine, m'ont été d'autant plus utiles, que la description de Pline assez facile à entendre en général, ne l'est pas autant à expliquer en détail, quoiqu'elle soit d'ailleurs fort circonstanciée.

M. Mariette pense avec Cardan, Scaliger & Saumaïse, que ces vases n'étoient autre chose que de la porcelaine, & qu'ils venoient de l'Inde; mais on peut dire que ce qui n'étoit dans leur tête qu'une simple opinion, puisqu'on n'avoit pas de leur temps les connoissances nécessaires pour en constater la certitude, ou la rejeter comme absolument fausse, est devenu, par le travail de M. Mariette sur cette matiere, un fait très vraisemblable : & j'espère le porter dans la suite de cette note à un degré d'évidence auquel il sera bien difficile de se refuser, si l'on veut examiner cette question avec cette impartialité si nécessaire dans la recherche de la vérité. En effet Pline dit que la matiere de ces vases, suivant le rapport qu'on lui en avoit fait, est un suc, une liqueur (une pâte liquide), que le feu a épaissi, & à laquelle il a donné de la consistance dans la terre. (*humorem putant sub terra calore densari*) M. Mariette entend par ces mots *sub terra*, des fourneaux pratiqués sous terre, ou les fourneaux

» précieuses. Je vois des perles , non sim-
» ples pour chaque oreille : les oreilles

mêmes qui étoient de terre , & dans lesquels se faisoit la cuite. Il fonde cette explication qui est au fond très naturelle , & qui ne fait aucune violence au texte de Pline , sur un vers de Properce , plus ancien que Pline de près d'un siècle , & qui dit expressément que les *vases murrhins* étoient cuits dans les fourneaux des Parthes , chez lesquels Pline reconnoît en effet que se trouvoient ces beaux ouvrages.

Murrheaque in Parthis pocula cocta focis.

PROPERT. Eleg. 5 , lib. 4 , vers. 26.

Martial vient encore à l'appui de cette conjecture dans l'Epigramme où il plaïsante sur ce que ces vases n'étant pas transparents comme le verre , on ne pouvoit pas juger de la qualité du vin qu'on y avoit versé.

Nos bibimus vitro , tu myrrhâ pontice ; quare ?

Prodat perspicuus ne dup vina calix.

Lib. 4 , Epig. 86.

Dans une autre Epigramme , les mêmes vases sont enrichis de peintures , & les couleurs y sont distribuées par plaques.

Surrentina bibis ? nec murrhyna picta , nec aurum

Sume.

Plorat Eros , quoties maculose pocula myrrhæ

Inspicit.

Lib. 10 , Epigr. 80 , & lib. 13 , Epig. 110.

Sur tous ces points , Pline s'accorde avec Mar-

elles-mêmes sont exercées à porter

tial, comme on va le voir par la description qu'il fait de ces vases.

Après avoir dit que les victoires de Pompée dans l'Orient, introduisirent à Rome le goût des pierres précieuses, & que son triomphe fut orné d'une infinité de bijoux de toute espece, & de vases d'or enrichis de pierres, en assez grande quantité pour en remplir neuf buffets : (*vasa ex auro & gemmis abacorum novem*) il ajoute que, parmi les riches dépouilles que ce vainqueur de Mithridate, & maître d'une partie de l'Asie, fit voir alors à Rome, on admira pour la première fois plusieurs de ces beaux vases appelés *myrrha*, qu'il consacra à Jupiter Capitolin; que ces vases précieux étoient apportés des parties Orientales de l'Asie, qu'on y en trouvoit en plusieurs endroits, & qu'il en venoit même de lieux peu connus; mais que c'étoit cependant chez les Parthes, & encore plutôt dans la Carmanie (a) (province de la Perse, voisine de l'Inde), qu'on en faisoit le principal commerce.

» La grandeur de ces vases, continue-t-il, n'ex-
 » cede jamais celle de petits buffets, & leur ca-
 » pacité a rarement celle de cette tasse à boire
 » dont j'ai parlé plus haut, & qui contenoit
 » deux pintes & demi-septier. Ces vases ne jet-
 » tent point le feu qui sort des pierres précieu-
 » ses, & sont plutôt remarquables par leur beau

(a) Aujourd'hui le Kerman. Les vaisseaux qui alloient faire le commerce dans les Indes, relâchoient autrefois dans les ports de la Carmanie; ces ports se trouvoient sur leur route. Voyez PLIN. *Hist. Nat. lib. 6, cap. 23*. Cette note & les trois suivantes sont de M. Mariette.

» des fardeaux : on les accouple deux à

» poli , que par leur éclat. Mais ce qui en relève
 » infiniment le prix , c'est la variété des couleurs,
 » ce sont ces enroulements d'ornemens qui
 » circulent autour , & qui peints en pourpre (b)
 » sur un fond blanc de lait , forment d'heureuses
 » plaques de couleurs , interrompues quelque-
 » fois par un rouge éclatant qui , servant de pas-
 » sage aux deux autres couleurs , leur donne un
 » nouveau lustre. Quelques-uns cependant pa-
 » roissent encore plus touchés de la régularité
 » des contours & des belles formes , & ils admi-
 » rent certains reflets qui colorent ces vases ,
 » lorsqu'une lumière vive frappe dessus , de la mê-
 » me manière qu'on voit l'arc-en-ciel se peindre
 » au moyen de la réflexion. D'autres en estiment
 » le goût de la peinture qui , par grandes masses ,
 » & large & nourrie , n'avoit rien de maigre
 » ni d'affamé (c). C'eût été un grand défaut , si
 » les couleurs eussent manqué de vivacité , ou si
 » la matière eût été trop diaphane (d) , & l'on

(b) Le bleu très foncé & tirant sur le violet , étoit sou-
 vent appelé *purpura* par les anciens , & encore aujourd'hui
 c'est la pourpre de nos Rois.

(c) On ne pouvoit mieux désigner les ornemens peints
 sur la porcelaine de la Chine , que par cette expression : *ma-
 cule pingues*. Ils sont *gras & nourris* , pour me servir des
 termes de l'Art ; les ornemens des Romains étoient en
 comparaison légers & maigres.

(d) Voilà qui caractérise la porcelaine encore plus que
 tout le reste ; elle doit avoir du corps , & n'être point
 transparente , autrement ce seroit de l'émail , semblable à
 ces Ouvrages qui se font à Nevers. [Ou de la porcelaine
 frittée ; & même , pour le dire en passant , la plupart de
 celles qu'on fait aujourd'hui en France pèchent toutes par

» deux , & par-dessus ce premier rang

» n'auroit pas été moins choqué si l'on y eût ap-
 » perçu quelques taches , ou de ces petites émi-
 » nences , de ces inégalités qui ne sont que trop
 » fréquentes , & qui y causent la même diffor-
 » mité que des verrues sur la peau ». C'est pré-
 cisément , dit M. Mariette , ce que nous nom-
 mons des *soufflures* & des *bouillons*. Plinè finit sa
 description par observer qu'il sortoit des mêmes
 vases une odeur agréable qui n'étoit pas un de
 leurs moindres avantages. *Victoria tamen illa*
Pompeii primum ad margaritas gemmasque mores
inclinavit. Eadem victoria primum in
urbem murrhina invexit : primusque Pompeius, la-
pides & pocula ex eo triumpho Capitolino Jovi
dicavit : qua protinus ad hominum usum transiere,
abacis etiam escariisque vasis inde expetitis. . . .
Oriens murrhina mittit ; inveniuntur enim ibi plu-
ribus in locis , nec insignibus , maximè Parthici
regni , præcipuè tamen in Carmaniâ. Humorem
putant sub terra calore densari : amplitudine nus-
quam parvos excedunt abacos ; crassitudine raro ,
quantâ dictum est vasi potorio. Splendor is sine vi-
ribus , niiorque veriùs quàm splendor. Sed in præ-
tio varietas colorum , subindè circumagentibus se
maculis in purpuram candoremque , & tertium ex
utroque ignescentem , velut per transitum coloris ,
purpurâ rubescente , aut lacte candescente. Sunt
qui maximè in iis laudent extremitates , & quos-
dam colorum percussus , quales in cœlesti arcu spec-
tantur. His maculæ pingues placent : translucere
quidquam , aut pallere , vitium est. Item sales ver-
tuceque non eminentes , sed ut in corpore etiam

cette excessive transparence. Addition de l'Auteur à la note
 de M. Mariette.]

» deux

on en adapte d'autres. Un homme ne

plerumque sessiles. Aliqua & in odore commendatio est. PLIN. Nat. Hist. lib. 37, cap. 2.

Toutes les parties de cette description conviennent parfaitement à la porcelaine, & la caractérisent, ce me semble, de manière à ne la pas méconnoître. Le P. Hardouin n'est pas de ce sentiment, mais ses objections sont très foibles, & M. Mariette y répond solidement. Voyez le *Traité des Pierres gravées*, pag. 218 & suiv.

» Les lieux d'où les Romains faisoient venir
 » la porcelaine, ajoute-t-il, n'indiquent-ils
 » pas le pays qui nous la fournit encore aujourd'hui ? On sait que les anciens qui n'avoient
 » pas encore pénétré au-delà du Gange, rece-
 » voient, par la voie des peuples de l'Asie, qui
 » étoient voisins de ce fleuve, & avec lesquels
 » ils étoient en commerce, les marchandises que
 » d'autres nations plus éloignées apportent à
 » ceux-ci. Ne pouvant pas être informés au juste
 » du véritable endroit d'où on les tiroit, ce que
 » les marchands ont toujours intérêt de cacher,
 » pour rendre leurs effets plus rares & d'un plus
 » grand prix ; ils se contentoient d'avoir appris
 » que ces vases venoient de l'Orient. Avec plus
 » de recherches, ils auroient sans doute été in-
 » truits que c'étoit à la Chine que la fabrique en
 » étoit établie ; peut-être même depuis plusieurs
 » siècles : car les peuples de cet Empire dattent
 » de loin, & placent dans des temps fort recu-
 » lés l'invention de leur porcelaine. Tout ce
 » qu'ils nous envoient est presque toujours em-
 » preint d'une odeur de musc ou d'ambre ; &
 » comme on ne les accuse pas d'être inconstants
 » dans leur goût, ni dans leurs usages, c'étoit

» se croiroit pas suffisamment asservi au

» peut-être encore cette odeur qui flattoit les
 » Romains voluptueux, & qui leur faisoit tant
 » chérir les porcelaines «. Voyez SAUMAISE,
Exercitat. Plinian. in Solin. *Polyhisor. cap. 15,*
pag. 143, 144. edit. cit. ubi sup Vossius, *Ety-*
molog. ling. lat. voce murrinis, Opp. tom. 1,
pag. 387, edit. Amstel. 1701. Cardan, *de Subtil.*
lib. 5, pag. 119, & Scaliger, in Cardan. *Exer-*
citat. 92, pag. 327.

On peut joindre à ces autorités, celles du Mé-
 decin Kempfer, homme très instruit, & qui avoit
 recueilli dans ses voyages au Japon, en Perse &
 dans tout l'Orient, une multitude de faits cu-
 rieux, très utiles aux progrès de la Botani-
 que, de l'Histoire Naturelle, & à la connois-
 sance des mœurs, des usages, des arts & des an-
 tiquités des Peuples de l'Orient. » Les Japonois,
 » dit-il, mettent leurs provisions de thé com-
 » mun dans de grands vases de terre, dont l'o-
 » rifice est très étroit. A l'égard du thé de la
 » meilleure qualité, que l'Empereur & les Prin-
 » ces de sa Famille & de sa Cour, réservent pour
 » eux seuls, ils se plaisent à le conserver dans
 » des vases murrhins, c'est-à-dire, dans des vases
 » de porcelaine. Parmi ces vases, ils recherchent
 » sur-tout ceux qui sont précieux & remarqua-
 » bles par la haute antiquité qu'on leur attri-
 » bue : & ils appellent ces derniers *maats ubo*...
 » Ce mot signifie l'espece de vase la plus pré-
 » cieuse de toutes. Ces vases, dont la matiere est
 » une pâte très fine, se fabriquoient ancienne-
 » ment dans l'isle de *Mauri ga sima*, c'est-à-dire
 » dans l'isle *Mauri*, située proche de l'isle For-
 » mose. Cette isle qui, suivant une an-

» délire des femmes, s'il ne leur attachoit

» cienne tradition Chinoise , consacrée même
 » par la Religion , fut submergée autrefois , est
 » remarquable par la fertilité de son terroir. On
 » y trouve , indépendamment de plusieurs au-
 » tres productions , un argille d'une très grande
 » beauté , dont les potiers se servent pour faire
 » les *vases murrhins* , qu'on appelle aujour-
 » d'hui *vases de porcelaine* , & sur la vente des-
 » quels ces insulaires font un gain considérable.
Japones annonam vulgaris theæ reservant conditam
in ollis magnis fœtilibus orificii angustioris ; præ-
stantiorem , quam sibi Cæsar & Principes vendicant ,
offerre amant in vasibus myrrhinis , sive porce-
lanis , præsertim si haberi possunt , pretiosis illis &
antiquitatis famâ insignibus urceolis quos vocant
maats ubo..... Maats ubo significat legitimam ol-
lam ; quasi diceret : vasorum omnium genus præstan-
tissimum. Sunt ejus nominis vasa antiquitus ex luto
subtilissimo facta in insula Mauri ga sima , id est in-
sula Mauri , quæ ob perditos civium mores à Diis ,
quod narrant , olim submersa est. Sita fuit
propè Formosam insulam. Mauri ga
sima insula fuit apud præscos mortales , ex pingui
solo incluta , quæ , præter cetera , argillam præ-
stantissimam figulis cedebat pro conficiendis vasis
myrrhinis , hodie porcelanis dictis , & ex his
lucrum ingens.

Après plusieurs détails sur les causes de la sub-
 merision totale de cette île qui éprouva , à plu-
 sieurs égards , le sort de l'ancienne Sodôme , &
 qui fut engloutie avec tous les *vases murrhins* ,
 & ceux qui les fabriquoient : *plena figulis , ac*
splendido vasorum myrrhinorum apparatu sub-
mersa est ; Kempfer ajoute qu'on en retiroit en-

» deux ou trois terres à chaque oreille. Je

core quelquefois du fond de la mer, ou qu'on détachoit des rochers, tout déformés & incrustés de coquillages qui y étoient attachés, de madrepores & autres concrétions polypeuses. L'art consistoit à les débarrasser adroitement & sans les casser, de ces corps étrangers, & à n'en laisser que quelques traces, c'est-à-dire, autant qu'il en falloit pour attester leur ancienne origine.

» Ces vases, continue-t-il, sont transparents, » très petits, & de couleur céladon : (*coloris* » *albidi virore diluti*) ils ont presque tous la » forme d'un petit tonneau (*dolioli*), le col » court & étroit, comme s'ils avoient été faits » dès ce temps-là pour conserver le thé. Des » marchands de la province de *Focktsju* achètent » ces vases des plongeurs, & les portent au Japon où ils les vendent; mais cela arrive très » rarement. Les plus communs se vendent environ vingt taëls; (le taël vaut cent sols de notre monnoie) ceux qui sont d'une grandeur » médiocre, se vendent jusqu'à 200 taëls; & » les plus grands qui sont sans défauts, se vendent trois, quatre & quelquefois cinq mille » taëls : mais il n'y a que l'Empereur qui ose » acheter ces derniers. On dit qu'il en possède » un d'un prix inestimable, dont il a hérité de ses prédécesseurs. On voit peu de ces beaux » vases qui ne soient ou cassés ou fêlés; mais » ceux qui en font le commerce, ont l'art de les » raccommo-der si parfaitement, qu'il est impossible, même à ceux qui y regardent de très » près, de s'apercevoir du défaut, à moins » qu'on ne les expose, pendant deux ou trois » jours à l'action de l'eau bouillante, pour dis-

vois des vêtements de soie , si l'on peut

» foudre la matiere glutineuse , ou l'espece de
 » colle dont ces marchands se servent pour ca-
 » cher la fracture ». *Petuntur vasa ista, rece-*
dente undâ, ex fundo maris, à scopulis, quibus
concreta sunt, cautè, ne frangantur, dissolvenda,
deformata undique agglutinatis conchyliis quæ à
polionibus abraduntur, relictâ portione aliquâ,
quæ veritatem doceat. Sunt autem pellucida, te-
nuissima, coloris albidî virore diluti, dotata ut
plurimum figurâ capula, seu dolioli, & collo an-
gusto brevi, quasi jam tum ad conservandam theam
fabricata fuerint. Inferuntur Japonia (admodum
raro) à mercatoribus provincia Focktsju, qui ea
ab urinatoribus recepta hic venundant. Viliora
theilis circiter viginti, mediocria theilis centum &
ducentis, majora, quæ sine late sunt, ter, qua-
ter, & quinquies mille theilis; sed illa quæ tantû
pretii & bonitatis habentur, à nemine emi audent,
quàm à Cesare. Is ab atavis & antecessoribus he-
reditate accepta dicitur possidere, nullo auri pretio
æstimanda. . . . Rarè fracturis vel fissuris va-
cant quas vero palliare mangonio ita affabrè norunt
poliones, ne ulla oculi acie, vel aliâ arte late
possit detegi, quàm per biduanam coctionem in aquâ
fervente quâ tandem materia glutinis resolvitur.
 KÆMPFER. *Amanitat. Exoticar. Fascicul. 3, §. 8,*
pag. 620 & seq. edit. Lemgovia, 1712.

Tout ce détail de Kempfer rend assez vraisem-
 blable l'opinion où l'on est en Europe, & prin-
 cipalement en France où l'art de la porcelaine est
 mieux connu que par tout ailleurs, que l'on ne
 peut plus faire aujourd'hui à la Chine de sem-
 blables vases. A l'égard du passage qui précède
 celui ci, il prouve, ce me semble, d'une ma-

» donner le nom de *vêtements* à des étoffes

niere évidente, que les *vases murrhins* ne sont autre chose que de la porcelaine, & qu'ils sont même très anciens. Je m'étonne que M. Mariette n'ait pas connu ce savant ouvrage de Kempfer, imprimé 38 ans avant la publication du *Traité des Pierres gravées* : l'autorité de ce voyageur exact & curieux l'auroit confirmé dans son opinion.

Mais voici d'autres observations qui donneront du poids à celles qu'on vient de lire, & qui répandront un nouveau jour sur la description de Plin. Je les dois à M. D'***, mon ami, l'un des plus grands Chymistes de ce siècle, & l'auteur de plusieurs découvertes ingénieuses & très propres par leur importance à reculer les limites de la Chymie, science la plus curieuse, la plus utile & la plus certaine, après les Mathématiques & la Géométrie. M. D'*** s'est occupé long-temps de l'art de la porcelaine : il en connoît la théorie aussi bien que la pratique : il est instruit de tous les procédés en usage dans les divers pays où on la fait : & l'on sait qu'il est conjointement avec MM. le Gai & Roux, un des coopérateurs de la première porcelaine de Chine, faite en France par M. le Comte de Lauragais, à qui seul nous devons cet art au point où il est porté aujourd'hui. En un mot, il seroit difficile de citer à cet égard un juge plus compétent & plus impartial que M. D'*** : je lui avois communiqué mes conjectures sur la matiere des *vases murrhins* ; il les lût. Nous discutâmes ensuite avec beaucoup d'attention le passage de Plin ; il en fit même un examen particulier, dont voici le résultat :

» C'est une opinion assez répandue & constatée

• qui ne garantissent ni le corps ni la pu-

même par des relations , entre autres dans les Lettres Edifiantes, qu'une préparation essentielle pour la belle porcelaine , consistoit à enterrer le mélange des matériaux , ou la pâte faite , & à la laisser ainsi sous terre des espaces de temps très considérables : on a dit même que le pere l'enterrait souvent pour ses enfants.

Il est certain qu'il y a une différence très sensible entre une pâte nouvellement faite , & celle qui l'est depuis six mois ou un an : il est certain que l'eau qu'elle contient encore , & qui constitue son état de mollesse , y excite , avec l'aide du temps & d'un peu de chaleur , & même sans autre chaleur que celle de l'atmosphère , une espèce de fermentation qui atténue & lie encore davantage les principes spathiques & argilleux de sa composition. La pâte qui a subi cette préparation , contracte une odeur fétide & de putréfaction , & une couleur noirâtre sale , qui se dissipe au feu ; elle est alors plus douce au toucher & infiniment plus liante & plus *longue* pour me servir du terme , sous la main de l'ouvrier.

Une semblable tradition peut fort bien avoir fait écrire à Piine cette phrase , *humorem putant sub terrâ calore densari* , qui rappelle parfaitement cette partie du procédé de la porcelaine.

Quant à l'explication que vous donnez avec M. Mariette de cette même phrase , par laquelle vous entendez la cuite de la porcelaine , dans des fourneaux faits de terre , ou placés sous terre : je ne crois pas que ce soit le sens le plus naturel de ce passage , quoiqu'il y ait des poteries communes , & même aussi cuites & vitrifiées que la

» leur, & avec lesquels une femme ne

porcelaine, qu'on cuit dans des fourneaux ainsi placés sous terre.

Mais voici un procédé qui pourroit remplir aussi le sens de Pline.

La faïence vernie, & à plus forte raison la porcelaine ne se cuisent pas à feu nud, comme les poteries ordinaires : on en place toutes les pièces dans des étuis de terre parfaitement cuite, qu'on appelle *gazettes* ou *cafettes*, dans lesquelles la porcelaine est renfermée, en sorte qu'elle y est à l'abri du contact de la cendre, & même jusqu'à un certain point, de la fumée ; ces *gazettes* sont exactement disposées les unes sur les autres en colonnes, & luttées parfaitement ensemble.

Quoi qu'il en soit, de ces deux procédés : il est toujours hors de doute que le passage de Pline indique visiblement la porcelaine : il l'a décrite d'après une tradition vague, comme tant d'autres, mais il n'en dit pas moins la chose. Quant au verre blanc ou laiteux, qu'on a cru reconnoître dans le passage de Pline, cela n'y ressemble en rien : les vases faits ainsi de ces *gira-sol*, ont toujours l'apparence du verre ; ils sont infiniment transparents, ce qui étoit déjà un défaut des *vases murrhins*, dont parle Pline, comme c'en est un aujourd'hui pour la porcelaine ancienne, & pour celle de nos jours. Le *gira-sol* est peu sujet aux taches & aux bouillons, au lieu que ce défaut n'est que trop commun sur la porcelaine : enfin, ce que Pline dit des couleurs appliquées sur ces vases, ne convient nullement à ceux faits de verre blanc ou coloré : & les Ro-

» pourroit, sans mentir, assurer qu'elle

maines qui avoient l'art de la verrerie & celui des émaux, ne s'y seroient jamais trompés.

La couleur pourpre qui, au rapport de Pline, ajoutoit tant à l'éclat des *vases murrhins*, par les nuances différentes avec lesquelles elle y étoit appliquée, me paroît bien rare, sur-tout sur la belle porcelaine, connue aujourd'hui sous le titre d'*ancien Céine* ou du *Japon*.

Je fais qu'il y a des vases, & j'en ai vus qui n'avoient que cette couleur : ils étoient *truités*, c'est à-dire que la couverte étoit *craquelée* : la couleur pourpre étoit fondue dans la couverte, elle n'y étoit pas égale par-tout ; mais ces variétés ne tenoient point à l'art, elles dépendoient uniquement du feu qui avoit frappé sur certaines parties plus que sur d'autres. Comme je n'ai jamais eu de ces vases brisés à ma disposition, j'ai pensé long-temps, & cela d'après le ton maigre de la couleur même, qu'elle étoit faite avec la manganèse, ou quelque mélange d'autres couleurs, & non avec l'or ; mais j'ai eu depuis un véritable émail pourpre fait pour appliquer en couleur sur la porcelaine, & venant de la Chine, sous le nom de *I-len-ge*. Cet émail est fait avec l'or ; je l'en ai retiré par le moyen de l'eau régale, & reprécipité de nouveau en pourpre de Cassius. C'est avec cet émail que sont faites toutes les fleurs & fleurons pourpres qu'on voit sur la porcelaine la plus commune qui nous vient aujourd'hui. Mais, quoique je n'aie jamais vu, que je sache, de semblables fleurs sur de la belle & de l'ancienne porcelaine ; cependant, d'après le rapport de Pline, d'après les vases *craquelés* dont j'ai parlé, & d'après l'émail que j'ai entre

« n'est pas nue. Nous faisons venir , à

les mains , & dont on peint la porcelaine commune à Kanton , je ne doute pas que les Chinois n'eussent déjà , dans les temps plus reculés , l'art de tirer aussi de l'or le pourpre de Cassius , & de l'appliquer sur la porcelaine.

A l'égard de ces derniers mors qui terminent la description de Pline ; *aliqua & in odore commendatio est* , ils peuvent servir encore à faire reconnoître la porcelaine de Chine. Les vases des Chinois , sur-tout ceux qui ne sont pas destinés à l'usage de la table , & qui ne servent que d'ornemens , sont communément tous parfumés. Les Chinois font un grand usage des parfums ; ils parfument jusqu'aux marchandises qu'ils envoient en Europe : la porcelaine elle-même garde ces odeurs avec opiniâtreté. J'ai un grand vase fait chez M. le Comte de Lauraguais en Janvier 1759 , dans lequel on mit , pendant un mois , un paquet de quelques grains de musc ; ce vase en conserve encore tellement l'odeur , qu'on craint même aujourd'hui d'en approcher de trop près.

Quant à l'ancienneté de la porcelaine , j'ai un petit fragment d'une partie de la figure d'une Divinité , que M. le Comte de Caylus avoit parmi des débris de vases Egyptiens , & qu'il m'avoit donné à examiner ; il le soupçonnoit être de la porcelaine , & c'en est en effet. M. le Comte de Caylus étoit sûr de la légimité de ce morceau ; ainsi nous pouvons le regarder comme une preuve de l'ancienneté & de l'origine de la porcelaine , que le commerce prenoit alors à la Chine pour la porter en Egypte & dans une grande partie de l'Asie comme il l'en tire & la transporte aujourd'hui dans tout l'univers «.

grands frais, ces étoffes de pays in-

Je finirai cette note par une conjecture sur l'origine du mot *murra*, Saumaïse dit que les Latins s'en servoient autrefois pour désigner la nacre de perle. Il ajoute que le terme de *μωρρίμ* employé par Arrien, dans son *Périple de la mer Erythrée*, est latin. *Videtur autem murra vox latina pro gemma antiquitus usurpari solita. Nam μωρρίμ Arriano in Periplo maris Erithræi, est latinum.* Voy. Saumaïse, dans sa note sur Properce, *Lib. 4, eleg. 3, vers. 26, edit. varior. Amstel. 1680.*

Pour moi, je crois au contraire que le mot *murra* ou *murrina*, *μωρρίμ* ou *μωρρίμα*, dont les Grecs & les Latins se sont servis pour désigner les vases *murrhins*, est oriental. Le nom même de l'isle où ces vases se fabriquoient, rend cette conjecture fort vraisemblable. On sait à quel point les Grecs ont dénaturé tous les mots qu'ils ont empruntés des Peuples de l'Orient, particulièrement ceux des Princes, des villes, des fleuves, des nations, & en général tous les noms propres. On peut même dire qu'ils les ont falsifiés au point de les rendre méconnoissables pour ceux qui n'ont pas fait une étude profonde du génie particulier de ces langues, & de l'histoire de ces temps anciens. Les Romains, imitateurs & copistes fideles des Grecs, comme ceux-ci l'étoient des Orientaux, ont suivi à cet égard leur exemple. Mais ici du moins l'altération n'a pas été considérable, ni le changement difficile: en effet du mot *mauri*, qui, selon Kempfer, est le nom oriental de cette isle, à celui de *murra*, *murra*, *mauri* ou *murrina*, d'où les Grecs ont fait *μωρρίμ* ou *μωρρίμα*, on voit que la différence n'est pas très sensible, & qu'il n'a pas fallu faire une grande

« connus même au commerce, afin que

violence au terme original pour le faire passer dans les langues grecque & latine, & lui donner la terminaison, &, pour ainsi dire, l'organisation particulière à chacune de ces deux langues. Suivant cette conjecture, les Romains auront appelé vases murrhins, *vasa murrhina*, les vases de porcelaine qui se fabriquoient dans l'isle *Mauri*, ou si l'on veut, les vases de l'isle *Mauri*, comme nous disons aujourd'hui *des vases de Chine* ou *du Japon*. Je fais qu'en général les étymologies ressemblent un peu aux nuées, dans lesquelles on voit tout ce qu'on veut; mais il faut pourtant avouer qu'il en est dont on ne peut raisonnablement contester la certitude. Celle que je propose me paroît d'autant plus naturelle, que le mot *murrhina* n'a été connu à Rome qu'avec la chose même qu'il désignoit, (*eadem victoria primum in urbem Murrhina invexit.*) & qu'on ne le trouve dans aucun Auteur antérieur à la défaite de Mithridate, & aux victoires de Pompée dans l'Orient.

Voilà ce que j'avois à dire sur les *vases murrhins*, dont Sénèque parle encore dans les Lettres 119 & 123. Je prie le Lecteur d'excuser la longueur de cette note: la matière étoit si obscure, si curieuse & si intéressante pour l'histoire des Arts, que j'ai cru devoir l'éclaircir, soit par des recherches exactes, & par des faits qui, rapprochés les uns des autres, se prêtent un jour mutuel (*namque alid ex alio clarescit*) soit par les lumières plus sûres encore, qu'un ami a bien voulu me communiquer. Je sais que plusieurs Auteurs ont nié que les anciens aient eu la connoissance de la porcelaine; mais les raisons sur

• nos femmes n'aient rien de plus à

lesquelles ils se fondent , ne sont pas plus solides que celles du P. Hardouin.

D'ailleurs le témoignage de Kempfer est si formel , qu'on a lieu d'être étonné du silence que ceux qui soutiennent l'opinion contraire , gardent sur l'ouvrage de ce voyageur , soit que , par une mauvaise foi dont il n'y a que trop d'exemples , ils l'aient fait à dessein ; soit plutôt , comme j'aime à le penser , qu'ils en aient en effet ignoré l'existence. Mais , sans insister davantage sur l'autorité de cet habile Observateur , qui suffiroit seule pour décider la question : pourquoi les Savants modernes qui ont adopté à cet égard le sentiment du P. Hardouin , n'ont-ils jamais tenté d'expliquer le passage de Pline , & d'indiquer une autre substance quelconque , à laquelle toutes les parties de sa description pussent s'appliquer aussi exactement , & convenir aussi bien qu'à la porcelaine ; c'est cependant ce qu'il eût fallu faire pour affoiblir la preuve que fournit ce passage en faveur de l'ancienneté de la porcelaine chez les Romains. J'observerai de plus que , pour entendre la description de Pline , ainsi que beaucoup d'autres endroits du même Auteur , il ne suffit pas seulement de bien savoir le latin , & d'être même un excellent critique , il faut encore avoir des connoissances assez étendues de plusieurs sciences , & du manuel particulier de certains arts. Sans ces secours il est impossible d'expliquer une foule de passages , dont le vrai sens dépend de l'intelligence des matieres qui y sont traitées. Plutarque avoue que la connoissance des faits avoit plus contribué à lui faire entendre les termes de

- » montrer en secret à leurs amants (7).
- » qu'en public à tous les citoyens.

La langue latine, que ces termes ne lui avoient été utiles pour entendre les faits : ceux qui ont le plus étudié Pline, & la langue dans laquelle il a écrit, doivent dire à peu-près la même chose, s'ils veulent être de bonne foi. En effet la plupart des passages les plus difficiles de cet Auteur, sont certainement ceux qui sont relatifs aux Sciences, aux Arts & aux Mériers ; & les Savants qui en ont déjà éclairci quelques-uns, y sont moins parvenus par une connoissance étendue & profonde du latin, que par celle des choses dont Pline a voulu parler. Ils ont entendu, comme Plutarque, les mots par les faits, bien plus que les faits par les mots. Et c'est là, puisqu'il faut le dire, une des raisons pour lesquelles une bonne traduction de Pline ne peut jamais être l'ouvrage d'un seul homme, j'ajouterois presque, ni même d'un seul siècle. On peut faire à cet égard des tentatives plus ou moins heureuses, & ces efforts seront toujours louables, & peuvent même être utiles ; mais les grandes difficultés, celles qui rendent la lecture de Pline si pénible, & dont la solution importe le plus, c'est du temps, du hasard, cause qui agit sans cesse, & sur-tout des travaux successifs & réunis des Physiciens, des Chymistes, des Naturalistes & des hommes très profonds dans la connoissance du manuel des Arts, qu'il faut en attendre l'éclaircissement.

(7) On trouve la même pensée exprimée un peu différemment dans les *Controverses* de Sénèque le père. *Infelices ancillarum greges laborant*, dit-il, *ut adultera tenui veste perspicua sit : eo nihil in*

C H A P I T R E X.

» A V A R I C E , à quoi songes tu ? com-
 » bien de choses , par la cherté desquel-
 » les tu laisses vaincre l'or qui t'est si
 » cher ! tous les objets que je viens de
 » citer , sont plus honorés & plus pré-
 » cieux que lui. Mais je veux passer en
 » revue tes trésors , ces lingots de l'un
 » & de l'autre métal , qui éblouissent
 » notre cupidité. Hélas ! la terre , en ex-
 » posant à sa surface les productions
 » utiles à l'homme , avoit caché ces mi-
 » néraux ; les avoit enfouis dans son
 » sein : prévoyant tous les maux qu'a-
 » meneroit leur découverte , elle s'é-
 » toit , pour ainsi dire , couchée par-
 » dessus de tout son poids. Je vois le fer
 » sortir des mêmes souterrains d'où l'on
 » tire l'or & l'argent , afin que les hom-
 » mes eussent à la fois des instruments
 » & des motifs pour s'entr'égorger. En-
 » core ces métaux ont-ils quelque con-
 » sistance , & l'ame peut se laisser pren-

*corpore uxori sua plus maritus quam quilibet alie-
 nus peregrinusque agnoverit. (Excerpt. ex lib. 2.
 Controvers. declamat. 7.*

» dre par les yeux : mais que signifient
 » ces titres , ces contrats , ces billets ,
 » vains fantômes de la richesse , ombres
 » illusoires qu'enfanta l'avarice , pour
 » séduire des âmes avides de chimères.
 » Que sont les intérêts , les livres de dé-
 » pense , les usures , sinon des aliments
 » pour la cupidité humaine , cherchés
 » hors de la nature même ? & je me
 » plaindrois de ce que la Nature n'a pas
 » enfoncé plus avant l'argent & l'or ;
 » de ce qu'elle ne les a pas surchargés
 » d'un poids impossible à soulever ? Eh !
 » ne nous resteroit-il pas ces tablettes ,
 » ces calculs , le temps devenu un objet
 » de trafic , ces extorsions sanglantes de
 » l'usure , ces fléaux volontaires nés de
 » nos propres constitutions , des objets
 » sans réalité , invisibles & impalpables ,
 » ces rêves affreux de l'avarice toujours
 » indigente ? O malheureux l'homme
 » qui se réjouit à la vue de son vaste
 » terrier , de ces espaces immenses cul-
 » tivés par des infortunés à la chaîne ;
 » de ces troupeaux dont les pâturages
 » occupent des Provinces & des Royau-
 » mes ; de ces esclaves plus nombreux
 » que des Nations puissantes ; de ces édi-
 » fices particuliers qui surpassent en
 » étendue les villes les plus florissantes !

„ Quand il aura bien considéré tous ces
 „ objets entre lesquels ses richesses sont
 „ partagées ; quand sa vanité se sera
 „ bien repue de ce spectacle , en com-
 „ parant ce qu'il possède avec ce qu'il
 „ desire , il se trouvera pauvre. Laissez-
 „ moi libre ; rendez-moi mes richesses :
 „ mon empire est immense & tranquille ;
 „ c'est l'empire de la sagesse. Si je suis
 „ maître de tous les biens , c'est parce-
 „ que je les abandonne aux autres « .

C H A P I T R E X I.

A U S S I César offrant un jour à Démé-
 trius deux cents sesterces , celui-ci les re-
 fusa en souriant , ne jugeant pas même la
 somme assez forte pour se glorifier de
 son refus. Grands Dieux ! c'étoit s'y pren-
 dre bien baslement , pour honorer , ou
 corrompre ce grand homme. Je lui dois
 le témoignage de lui avoir entendu dire
 un mot sublime. Surpris de la folie de
 Caligula , qui s'étoit flatté de le gagner
 à si bon marché ; *s'il avoit eu l'envie de*
m'éprouver , dit-il , ce n'eût pas été trop
de tout son Empire.



CHAPITRE XII

ON PEUT donc faire des dons au sage, quoique tout lui appartienne : bien que tout soit commun entre amis, rien n'empêche non plus qu'on ne puisse donner à son ami. La communauté entre amis n'est pas comme entre des associés qui ont chacun leur part distincte ; mais comme entre un père & une mère qui ayant deux enfants, n'ont pas chacun le leur, mais en ont deux chacun. En premier lieu, je pourrois répondre à quiconque oseroit réclamer avec moi ce droit de société, qu'il n'y a rien de commun entre nous. Pourquoi ? c'est que la communauté n'a lieu qu'entre les sages, qui seuls connoissent l'amitié : les autres ne sont pas plus des amis que des associés. En second lieu, le mot *commun* peut s'entendre de plusieurs manières. Par exemple, les quatorze bancs des Chevaliers Romains leur appartiennent à tous (1) : néanmoins la

(1) Dans les amphithéâtres & lieux de spectacles, les Chevaliers Romains avoient quatorze bancs.

place que j'occupe m'est propre; & si je la cede, quoique je ne cede qu'une chose commune, je suis censé faire un don. Il y a des choses dont on n'est maître qu'à de certaines conditions: ma place entre les Chevaliers m'appartient; mais je ne puis ni la vendre, ni la louer, ni l'habiter: je n'ai le droit que d'y voir le spectacle. Je ne mentirai donc pas si je dis que j'ai ma place entre les Chevaliers: mais si je viens au théâtre, & que tous les bancs soient remplis, il sera vrai juridiquement que j'ai une place, ayant le droit de m'asseoir entre les Chevaliers, & que je n'en ai pas, puisque toutes les places sont prises par des personnes qui ont le même droit que moi.

Il en est de même entre amis: tout est commun entr'eux; mais la propriété réside spécialement dans celui qui est en possession; & l'on ne peut en user sans son aveu. Vous vous moquez, dira-t-on: si les biens de mon ami sont à moi, je puis les vendre. Vous ne le pouvez pas, comme vous ne pouvez pas vendre les places de Chevaliers, quoique communes entre vous & les autres Chevaliers. De ce que vous ne pouvez ni vendre, ni consommer, ni dénaturer une chose, il ne s'ensuit pas qu'elle ne vous appar-

tienne point : vous n'en êtes pas moins maître , pour l'être à de certaines conditions. J'ai reçu , mais d'autres ont reçu comme moi.

CHAPITRE XIII.

Pour ne pas vous retenir plus longtemps , le bienfait même ne peut s'accroître ; mais la matière du bienfait est susceptible d'augmentation. Les marques extérieures de bienveillance peuvent se multiplier à l'infini ; comme les embrassements & les transports des amants , qui sont des démonstrations , & non de nouveaux degrés d'amour. La question qui se présente à la suite de celle-ci , a déjà été épuisée dans les livres précédents ; nous ne ferons ici que la toucher légèrement : on peut y appliquer les arguments déjà employés pour d'autres objets. On demande si celui qui a tout fait pour acquitter un bienfait , l'a réellement acquitté. La preuve qu'il n'est pas quitte , dit-on , c'est qu'il a tout fait pour l'être. Il est donc évident qu'il n'a pas fait ce qu'il n'a pas eu occasion de faire : ainsi un débiteur n'est pas quitte envers son créan-

cier, quoiqu'il ait cherché par tout de quoi le rembourser, s'il n'a pas trouvé la somme. Il y a des engagements qui exigent un paiement positif; d'autres où les tentatives tiennent lieu de paiement. Un Médecin a rempli son devoir, quand il a tout fait pour guérir son malade; malgré la condamnation d'un accusé, l'Orateur a fait ce qu'on attendoit de son éloquence, quand il en a mis toutes les ressources en usage: on loue un Général d'armée, même après sa défaite, quand il a montré sa prudence, son activité, son courage: de même, l'obligé a tout fait pour s'acquitter; votre bonheur l'en a empêché; vous n'avez eu aucun revers qui mît à l'épreuve la sincérité de son attachement. Vous étiez riche, il ne pouvoit vous donner; vous vous portiez bien, il n'a pu vous assister; vous étiez heureux, il n'a pu vous secourir: il s'est acquitté, quoique votre bienfait ne vous soit pas rentré. D'ailleurs, un homme qui a toujours été attentif à épier le moment de la reconnoissance, a plus fait par ses soins & sa vigilance, que celui qui s'est acquitté sur le champ.



CHAPITRE XIV.

LA comparaison du débiteur à qui il ne suffit pas d'avoir cherché de l'argent, s'il ne rembourse, n'est pas juste. D'un côté, l'on a toujours en tête un créancier inflexible qui tient compte de tous les jours : de l'autre, un bienfaiteur sensible, qui, témoin de vos démarches, de votre empressement, de votre inquiétude, vous dit : cessez de vous tourmenter ; vous avez fait tout ce qui étoit en vous ; c'est m'outrager, de croire que j'en exige davantage : je suis pleinement convaincu de vos sentiments.

Mais, dit-on, que diriez-vous de plus, si celui qu'on a obligé, s'étoit réellement acquitté ? il n'y a donc pas de différence entre celui qui rend le bienfait, & celui qui ne le rend pas ? Dites plutôt : si l'obligé avoit oublié le bienfait reçu, s'il n'avoit pas même tenté d'être reconnoissant, tout le monde conviendrait qu'il ne s'est pas acquitté : il s'agit ici d'un homme qui s'est fatigué nuit & jour, qui a renoncé à tout autre devoir pour remplir celui là ; qui s'est toujours tenu sur ses

gardes, de peur de laisser échapper l'occasion. Mettrez-vous donc dans la même classe celui qui a négligé tous les soins de la reconnoissance, & celui dont elle a été l'occupation la plus chere ? Il y a de l'injustice à exiger de moi la réalité, quand vous voyez que l'intention ne me manque pas. Faisons une supposition. Vous avez été pris par des pirates : pour emprunter de l'argent, je mets mes biens en gage ; je m'embarque au milieu de l'hiver ; je cotoie des rivages infestés par des brigands ; j'affronte tous les périls auxquels expose la mer même dans le calme ; après avoir traversé des solitudes immenses pour trouver des pirates que tout le monde fuit ; j'arrive enfin, & l'on m'apprend qu'un autre vous a racheté : nierez-vous que je me sois acquitté ? si je perds dans un naufrage l'argent que j'avois amassé pour votre délivrance ; si je tombe moi-même dans les fers que je venois vous ôter, ne me regarderez-vous pas comme quitte envers vous ? Les Athéniens donnerent le nom de Tyrannicides à Harmodius & à Aristogiton ; la main de Mucius, consumée sur le brasier d'un ennemi, fut censée avoir tué Porfenna. La vertu aux prises avec la Fortune, n'a jamais eu besoin pour briller, d'exécuter ses projets.

Je trouve plus de mérite à celui qui a poursuivi l'occasion fugitive, & cherché sans relâche de nouveaux moyens de témoigner sa gratitude, qu'à celui que la première occasion a rendu reconnoissant sans fatigue de sa part.

CHAPITRE XV.

MAIS, dit-on, vous avez reçu deux choses; vous avez éprouvé de la bienveillance, & reçu un don réel : vous devez donc aussi deux choses. Vous pourriez faire cette objection à qui n'auroit eu qu'une volonté oisive ; mais non pas à celui dont la volonté a été accompagnée de tous ses efforts & qui n'a rien omis : il a satisfait aux deux choses, autant qu'il dépendoit de lui. D'ailleurs, il ne faut pas toujours comparer les choses numériquement ; quelquefois une seule en vaut d'eux : ainsi je paye en bonne volonté, en disposition à m'acquitter. Si le cœur, sans la chose, ne suffit pas pour être reconnoissant, personne ne l'est envers les Dieux auxquels on ne donne que de la volonté. C'est, dites-vous, qu'on ne peut leur donner autre chose. Eh bien : si je ne puis faire plus
pour

pour mon bienfaiteur , pourquoi ne m'acquitterois je pas envers un homme , comme je m'acquitte envers les Dieux.

CHAPITRE XVI.

SI pourtant vous me demandez mon avis ; si vous voulez savoir ma décision : je veux que l'un se croye païé , & que l'autre ne se croye pas libéré ; que l'un affranchissé , & que l'autre reste dans les fers ; que l'un dise j'ai reçu , & l'autre je dois encore. Dans toute espee de question , nous devons avoir en vue le bien public. Il faut interdire aux ingrats tout subterfuge , tous les prétextes dont ils pourroient colorer leur mauvaise volonté. J'ai tout fait. Eh bien : faites encore. Croyez vous que nos ancêtres fussent assez insensés pour ne pas sentir l'injustice de mettre dans la même classe le débiteur qui a dépensé au jeu ou en débauches l'argent qu'il avoit emprunté , & celui qui a perdu par un incendie , par un vol , ou par quelque autre accident fâcheux , le bien d'autrui avec le sien ? cependant ils n'ont voulu recevoir aucune excuse , afin d'apprendre aux hommes à remplir ,

avant tout, leurs engagements. Il valoit mieux, en effet, refuser l'excuse légitime d'un petit nombre d'innocents, que de mettre tous les coupables dans le cas d'en chercher de mauvaises.

Vous avez tout fait pour vous acquitter : c'est assez pour votre bienfaiteur, mais c'est trop peu pour vous. Il seroit indigne de votre reconnoissance, s'il comptoit pour rien des efforts pénibles & continus : vous êtes ingrat, si, lorsqu'il prend en paiement votre bonne volonté, vous ne restez son débiteur, par la raison même qu'il vous tient quitte. Ne vous autorisez pas de cette quittance ; n'en cherchez pas moins l'occasion de restituer : rendez à l'un son bienfait, parcequ'il le redemande ; à l'autre, parcequ'il vous en tient quitte ; à celui-ci, parcequ'il est méchant ; à celui-là, parcequ'il ne l'est pas.

Ne prenez donc pas pour vous la question suivante : Si un bienfait qu'on a reçu d'un homme lorsqu'il étoit vertueux, on doit le lui rendre, quand il cesse de l'être pour devenir vicieux ? Vous lui rendriez un dépôt qu'il vous auroit confié étant sage ; vous lui payeriez sa créance, quand même il deviendroit méchant : pourquoi n'en seroit-il pas de même du bienfait ?

son changement autorise-t-il le votre. S'il vous avoit obligé en bonne santé, vous croiriez-vous quitte parcequ'il seroit malade ? au contraire, l'état de foiblesse de votre ami ne rendroit-il pas votre reconnaissance plus nécessaire ? Hé bien, celui-ci a l'ame malade : il faut l'assister, le supporter. La folie est une maladie de l'ame : mais je crois que pour rendre la chose plus claire, il faut faire une distinction.

CHAPITRE XVII.

Il y a des bienfaits de deux especes : les uns que le sage seul peut faire éprouver au seul sage ; ce sont là les bienfaits véritables & parfaits : les autres sont des bienfaits communs & vulgaires, dont nous avons établi un commerce entre nous autres insensés. Nul doute que ceux-ci ne doivent être acquittés, quel que soit le bienfaiteur, fût-il un homicide, un voleur, un adulateur. Les crimes sont du ressort de la loi : un juge est plus propre à les punir qu'un ingrat. Si votre bienfaiteur est méchant, il ne faut pas qu'il vous rende tel. Je jetterai au méchant son bienfait à la tête ; je le rendrai à l'homme de

bien : à l'un , parceque je suis son débiteur ; à l'autre , pour cesser de l'être.

CHAPITRE XVIII.

QUANT à la seconde espèce de bienfaits , il y a plus de contestation , parceque si je n'ai pu recevoir qu'à titre de sage , il ne peut reprendre non plus qu'au même titre. Quand je lui rendrois son bienfait , il lui est impossible de le recevoir ; il n'en est plus susceptible ; il ne possède plus l'art d'en user : c'est comme si vous me disiez de renvoyer la balle à un manchot. Il est fou de donner à un homme ce qu'il ne peut recevoir. Pour commencer par où vous finissez , je ne lui donnerai pas ce qu'il ne pourra recevoir ; mais je lui rendrai , quand même il seroit incapable de recevoir : je ne puis l'obliger , s'il ne reçoit ; mais je puis m'acquitter , seulement en rendant. Il ne pourra faire usage de ma restitution ? c'est son affaire : la faute viendra de lui , & non de moi.



CHAPITRE XIX.

RENDRE, dit-on, c'est remettre la chose entre les mains de quelqu'un qui peut la recevoir. Si vous deviez du vin à une personne, & qu'elle le repandît à travers un tamis ou un crible, croiriez-vous l'avoir rendu ; ou plutôt, consentiriez-vous à rendre une chose qui, au moyen de la restitution, feroit perdue & pour l'un & pour l'autre ? Je réponds que rendre, c'est donner la chose à son maître, quand il la veut : voila tout ce que j'ai à faire. Que la chose qu'il a reçue de moi, lui reste ; c'est une autre affaire : je ne suis point son tuteur, mais son débiteur ; il vaut encore mieux que la chose soit perdue pour lui, que retenue par moi. Je rendrai à mon créancier ce que je lui dois, dût-il sur-le-champ le porter au marché : je ne paierai pas moins, quand même il transférerait sa créance à une femme adultere, ou laisseroit tomber l'argent de sa robe à mesure qu'il le recevrait. Je suis tenu de rendre la somme, & non de veiller à sa conservation : c'est le bienfait reçu, & non le bienfait rendu que je dois conserver.

Tant qu'il reste en moi-même, je veux qu'il soit intact : mais il faut le rendre à la sommation du bienfaiteur, dût-il lui échapper des mains. Je m'acquitterai avec l'homme de bien, quand il conviendra ; avec le méchant, quand il l'exigera.

Mais, dit-on, vous ne pouvez lui rendre son bienfait tel que vous l'avez reçu ; c'est un sage qui a reçu, c'est à un fou que vous rendez. Je rends comme il peut recevoir : si le bienfait a perdu de sa valeur, ce n'est pas ma faute, mais la sienne. Je lui rends ce que j'ai reçu ; & s'il revient à résipiscence, je rendrai comme j'ai reçu : tant qu'il est dans la classe des méchants, je ne rends que comme il peut recevoir.

Mais, dit-on, s'il n'est pas seulement devenu méchant, si c'est un monstre de cruauté, un Apollodore, un Phalaris, vous croiriez-vous encore obligé de lui rendre son bienfait ? La nature du sage ne comporte pas un changement aussi complet : quelque perversi qu'on le suppose, il conserve toujours dans ses vices des traces de son ancienne vertu. Cette vertu a beau s'éteindre, les traces qu'elle imprime dans l'ame sont trop profondes, pour pouvoir être effacées par aucun changement. Les bêtes fauves élevées parmi nous, quand elles s'échappent dans les

bois , y conservent toujours quelque chose de leur première douceur : elles tiennent le milieu entre les animaux domestiques & les bêtes vraiment farouches qui n'ont jamais subi le joug de l'homme. On ne parvient jamais au comble de la méchanceté , quand on a été une fois attaché à la Sagesse : la teinte est trop forte pour pouvoir disparaître entièrement , ou prendre une autre couleur. En second lieu , je vous demanderai s'il n'est que cruel , ou si c'est un fléau public. Vous le comparez à un Apollodore , à un Phalaris : s'il leur ressemble , je me hâterai de lui rendre son bienfait , pour n'avoir plus rien à démêler avec lui : si non-seulement il aime le sang , mais s'en abreuve ; si sa cruauté insatiable se repaît du supplice des hommes de tout âge ; si sa barbarie n'est point excitée par la colère , mais par le seul plaisir du carnage ; s'il égorge les fils sous les yeux de leurs pères ; si non content d'une simple mort , il emploie les tortures , & non seulement fait brûler , mais rôtir ses malheureuses victimes ; si son palais est toujours arrosé d'un sang nouveau , c'est trop peu de ne pas lui rendre son bienfait : tous les liens qui m'attachoient à lui , il les a brisés avec ceux de la société humaine : si après m'avoir rendu service ,

il portoit les armes contre ma patrie, sa bienfaisance seroit anéantie, & je ne pourrois sans crime être reconnoissant. S'il n'attaque pas ma patrie, mais s'il opprime la sienne; si laissant en paix mes concitoyens, il tourmente les siens, cette dépravation tranche encore les nœuds qui nous lioient; il ne m'en est pas moins odieux, pour n'être pas mon ennemi: mon premier devoir a pour objet le genre humain par préférence à un seul homme.

CHAPITRE XX.

NÉANMOINS, quoique libre envers lui, du moment où foulant aux pieds toute justice, il a empêché qu'on pût être injuste à son égard, voici la règle que je suivrai. Si mon bienfait ne peut ni lui donner plus de forces contre le genre humain, ni affermir celles qu'il a; si ma restitution n'entraîne pas la perte publique, je m'acquitterai: je sauverai son fils en bas âge: quel tort fait un pareil service aux victimes de la cruauté? mais je ne lui donnerai pas d'argent pour soudoyer ses satellites. S'il desire du marbre, des étoffes, &c. ces instruments du luxe ne font de mal à

personne : mais je ne lui fournirai pas d'armes & de soldats. S'il demande comme un grand présent, des comédiens, des concubines, je les lui offrirai de grand cœur; puissent-ils adoucir sa féroce! Je ne voudrois lui envoyer ni trirèmes, ni vaisseaux de guerre; mais je lui donnerai des navires de parade ou d'agrément. Si sa santé est entièrement désespérée, du même coup je rendrai service au monde & à lui. Le trépas est un remède pour des caractères tels que le sien; il ne reste plus qu'à mourir, à qui ne peut plus revenir à lui même.

Cependant une méchanceté de cette espèce est peu commune : c'est un phénomène aussi rare que les abîmes qui s'ouvrent dans la terre, & que les feux qui s'élancent des cavités de la mer. Laissons-la donc, & parlons des vices qui nous déplaisent, sans exciter de l'horreur. Je m'acquitterai envers ces méchants qu'on trouve en tous lieux, & qui ne sont redoutables qu'aux individus. Il ne faut pas que la méchanceté d'autrui tourne à mon profit : ce qui ne m'appartient pas doit retourner à son maître, vertueux ou vicieux, peu m'importe; je m'en occuperois s'il s'agissoit d'un présent, & non

d'une restitution. Voici un trait d'histoire qui revient à notre sujet.

CHAPITRE XXI.

UN Pythagoricien avoit acheté d'un cor-donnier, une chaussure de peu de valeur sans avoir d'argent sur lui. Au bout de quelques jours, il revient à la boutique pour payer : il la trouve fermée ; il frappe à plusieurs reprises. Vous perdez votre peine, lui dit un voisin : celui que vous cherchez est mort & réduit en cendres : il est triste pour nous de perdre pour toujours nos amis ; mais nullement pour vous qui savez qu'ils doivent renaître : il se mocquoit de la Métémphysyose Pythagorique. Notre Philosophe remporta de grand cœur ses trois ou quatre deniers, les faisant sonner de temps en temps ; mais s'étant apperçu du plaisir que lui cau-soit ce gain fortuit, il se reprocha cette joie secrète qu'il éprouvoit en se voyant dispensé de payer : il retourne donc à la même boutique, en disant ; *il vit pour toi, paye ta dette.* Alors à travers la fente de la porte, il fit entrer les quatre deniers

dans la boutique pour se punir de sa cupidité , & pour ne pas s'accoutumer au bien d'autrui.

C H A P I T R E X X I I .

C H E R C H E Z à qui payer vos dettes ; & si personne ne demande , sommez-vous vous-même. Que votre bienfaiteur soit homme de bien ou méchant , peu vous importe ; vous n'avez qu'à le payer & l'accuser. Songez à vos devoirs respectifs ; l'oubli lui est prescrit , & à vous la mémoire. Cependant quand nous recommandons au bienfaiteur d'oublier ses services , on auroit tort de croire que nous voulons effacer de son ame le souvenir des actions les plus honnêtes. Nos préceptes sont quelquefois outrés pour qu'on les réduise à leur juste étendue. En disant qu'il en doit perdre le souvenir , nous entendons qu'il ne doit pas les publier , s'en vanter , & par là se rendre importun. En effet , il y a des gens qui vont raconter dans tous les cercles le bien qu'ils ont pu faire : ils en parlent à jeun ; ils le disent dans l'ivresse ; ils le publient aux inconnus ; ils le confient à leurs amis. Pour

réprimer ces souvenirs trop fréquents & voisins du reproche , nous avons prescrit l'oubli au bienfaiteur : lui prescrire plus qu'il ne pouvoit , c'étoit lui conseiller de se taire.

CHAPITRE XXIII.

QUAND on se défie des gens à qui l'on donne un ordre , on exige plus qu'il ne faut , afin d'obtenir ce qu'il faut. L'hyperbole , par son exagération , se propose de conduire au vrai , en allant au-delà. Ainsi celui qui demandoit des *chevaux plus blancs que la neige , & plus rapides que les vents* (1) , demandoit une chose impossible , pour donner l'idée d'une chose possible ; & celui qui a dit d'un homme , qu'il étoit *plus immobile qu'un rocher , & plus violent qu'un torrent* (2) , ne s'est pas flatté de persuader qu'un homme fût aussi immobile qu'un rocher : l'hyperbole ne marque pas autant la confiance , que l'audace : elle affirme ce qui est incroyable , pour parvenir à ce qui est croyable.

(1) Qui candore nives antecirent , cursibus auras.

VIRG. *Æneid.* lib. 12 , vers. 84.

(2) His immobilior scopulis , violentior amne.

- Ainsi , quand nous disons que le bienfaiteur doit oublier son bienfait , nous voulons indiquer qu'il doit faire comme s'il l'avoit oublié ; qu'il ne doit pas laisser voir qu'il s'en souvient , ni le publier. Quand nous défendons de redemander les bienfaits , nous ne prétendons pas faire une regle générale : il y a des méchants qui ont besoin de sommation , & des gens de bien qui ont besoin d'être avertis. Pourquoi ne pas indiquer l'occasion à celui qui l'ignore ? pourquoi ne lui pas découvrir mes besoins , pour le laisser se prévaloir de son ignorance , si elle est feinte , ou la déplorer , si elle est véritable ? Il faut quelquefois avertir , mais avec modestie ; l'avertissement ne doit être ni une demande formelle , ni une sommation.



CHAPITRE XXIV.

SOCRATE dit un jour à ses amis assemblés ; j'aurois acheté un manteau , si j'avois eu de l'argent : c'étoit ne demander à personne en avertissant tout le monde ; on se disputa l'honneur de lui faire ce présent. En effet , c'étoit donner peu à Socrate : mais c'étoit beaucoup d'être l'homme dont Socrate consentiroit à recevoir : il ne pouvoit faire un reproche plus doux. *J'aurois acheté un manteau , si j'avois eu de l'argent.* Après cette déclaration , l'on avoit beau se hâter , on donnoit toujours trop tard ; Socrate avoit été dans le besoin. C'est pour prévenir la dureté des sommations , que nous défendons de rappeler les bienfaits : nous ne prétendons pas qu'on ne le fasse jamais , mais qu'on le fasse sobrement.



CHAPITRE XXV.

ARISTIPPE prenant un jour plaisir à respirer des parfums, s'écria : maudits soient les efféminés qui ont fait décrier des sensations si douces. On peut dire de même, maudits soient les exagérateurs de leurs bienfaits, qui ont anéanti une chose aussi douce que les avertissements entre amis. Pour moi j'usurai des droits de l'amitié : je rappellerai mes bienfaits à celui de qui j'en aurois voulu obtenir ; il regardera comme un second bienfait le pouvoir de s'acquitter. Je ne dirai jamais, pas même dans la colere, je vous ai reçu, lorsque la mer vous avoit jetté tout nud sur le rivage ; j'ai eu la folie de partager mon Empire avec vous (1). Ce n'est pas un avertissement, mais une injure ; c'est rendre ses bienfaits odieux, & l'ingratitude, ou légitime ou agréable. Il suffit de rappeler des services avec

(1) Ejectum littore, egentem
 Excepi, & regni demens in parte locavi.

VIRG. *Æneid.* lib. 4, vers. 173, 174.

modestie ou bienveillance , & de dire avec le Poète : *Si j'ai eu le bonheur de vous servir , si vous avez éprouvé quelques douceurs de ma part* (2). Par-là vous le forcerez à dire de son côté , comment ne m'auriez - vous pas rendu service ? vous m'avez recueilli dans mon naufrage , lorsque je manquois de tout.

CHAPITRE XXVI.

MAIS , dites - vous , les avis ne servent de rien : j'ai obligé un ingrat , mes services sont oubliés , que dois je faire ? Vous me proposez une question très importante , & par laquelle il convient de finir ce Traité : Comment doit on se conduire avec les ingrats ? Tranquillement , avec douceur , avec grandeur d'âme. Quelque insensible , quelque ingrat qu'on soit à votre égard , ne perdez pas le plaisir que vous avez eu à faire du bien ; que le dépit ne vous arrache pas le desir d'avoir

(2) *Si bene quid de te merui , fuit aux tibi quidquam Dulce meum.*

VIRG. Æneid. lib. 4, vers. 317 & 318.

refusé ; que dans son malheur même votre bienfait ait pour vous des charmes : ne vous repentez pas même dans le moment de l'ingratitude ; & l'ingrat se repentira toute sa vie : n'allez pas vous indigner, comme s'il s'agissoit d'une chose extraordinaire ; vous devriez plutôt être étonné, si elle n'arrivoit pas. L'un est détourné de la reconnoissance par la fatigue, l'autre par la dépense ; celui-ci par le danger, celui là par une mauvaise honte ; il craint, en s'acquittant, de paroître avoir reçu ; l'un enfin par l'ignorance de ses devoirs, l'autre par sa paresse, un autre par ses occupations. Considérez que les passions des hommes sont toujours affamées. Serez-vous surpris que personne ne rende, quand personne ne croit avoir assez reçu ? Citez-moi un homme dont l'ame ait assez de consistance pour devenir dépositaire d'un bienfait. La débauche rend l'un insensé ; l'autre est l'esclave de son ventre ; celui-ci ne s'occupe que du gain, & considère moins les moyens que la somme ; celui-là est tourmenté par l'envie, ou aveuglé par une ambition capable de le précipiter au milieu des épées : joignez-y l'engourdissement d'une ame usée par l'âge,

ou l'état tout contraire d'un cœur sans cesse agité, toujours en proie à de nouveaux orages. Joignez-y la trop haute opinion de soi, cette enflure, cette insolence excitée même par les vices les plus propres à faire mépriser. Que dirai-je de l'obstination dans les entreprises criminelles, de la légèreté qui voltige & se porte sans cesse ailleurs ! Ajoutez enfin la témérité impétueuse, la peur qui conseille toujours très mal, mille erreurs qui nous entraînent ; l'audace que montrent quelquefois les plus lâches, la discorde qui trouble les amis, & sur-tout la disposition générale à compter sur les choses les plus incertaines, à se dégoûter de celles qu'on possède, à désirer celles qu'on n'a jamais pu se flatter d'obtenir.



CHAPITRE XXVII.

AU MILIEU de tant de passions turbulentes, vous cherchez la bonne foi qui est la plus calme de toutes les vertus. Si vous voulez vous former le tableau véritable de notre vie, vous vous représenterez l'image d'une ville prise d'assaut, dans laquelle, sans égard pour la pudeur & la droiture, on ne prend conseil que de la force : l'on a donné le signal du désordre, on emploie le fer & le feu ; les crimes sont délivrés du frein des Loix ; & la Religion même qui dans la guerre est la sauve-garde des suppliants, n'est plus un rempart contre l'ardeur du butin. L'un se jette sur le bien des particuliers, l'autre sur les trésors publics ; celui-ci sur le sacré, celui-là sur le profane. On enfonce, on brise, on s'élance, non content d'un passage trop étroit, on renverse tous les obstacles, & c'est par la destruction qu'on marche au gain. Celui-ci pille sans homicide, celui-là porte dans ses mains des dépouilles sanglantes ; il n'est personne qui n'emporte ce

qui appartient à d'autres. Telle est l'avidité du genre humain entier : & vous méconnoissez le sort général, au point de chercher quelqu'un qui rende, parmi tant de gens qui ravissent ! Si vous êtes indigné qu'il y ait des ingrats, soyez le donc qu'il y ait des débauchés, des avarés, des impudiques, des malades dont les traits sont défigurés, des vieillards devenus pâles. Sans doute l'ingratitude est un vice affreux, intolérable, destructif de la société, propre à briser les liens de la concorde qui sert d'appui à notre foiblesse : mais elle est si commune, que celui qui s'en plaint n'en est pas lui-même exempt.



CHAPITRE XXVIII.

FAITES votre examen ; voyez si vous vous êtes acquitté envers tous vos bienfaiteurs ; si auprès de vous aucun service ne s'est perdu ; si le souvenir de tous les bienfaits que vous avez reçus vous accompagne sans cesse : vous verrez les services rendus à votre enfance , oubliés avant l'adolescence , & ceux de votre jeunesse , ne point aller jusqu'au déclin de l'âge. Il y a des bienfaits qu'on laisse égarer , d'autres qu'on rejette loin de soi , quelques uns qui s'éloignent insensiblement de notre vue ; quelques autres dont nous détournons les yeux avec horreur. Je ne vous fais pas un crime d'une faiblesse naturelle ; mais votre mémoire est fragile , & ne peut suffire à la multitude des objets , elle perd à mesure qu'elle reçoit , & les nouvelles traces sont toujours au préjudice des anciennes. De là votre peu d'attachement pour votre nourrice , parceque le progrès de l'âge a reculé de plus en plus ses bienfaits : de là la diminution de votre respect pour votre insti-

454 DES BIENFAITS.

rateur. Enfin le desir d'obtenir le Consulat ou le Sacerdocé , vous fait oublier les suffrages qui vous ont procuré la Questure. Rentrez en vous-même , vous trouverez dans votre sein le vice dont vous vous plaignez ; il est général : votre colere est injuste , elle est déraisonnable : faites lui grace pour l'obtenir. Peut-être que votre indulgence ramenera l'ingrat ; mais , à coup sûr , vos reproches ne le rendront pas meilleur : n'endurcissez pas son front ; laissez lui le peu de honte qui lui reste : souvent un reproche trop articulé la fait totalement disparaître. On ne craint point d'être ce qu'on paroît : un homme pris sur le fait perd toute pudeur.



CHAPITRE XXIX.

J'AI perdu , dites - vous , le fruit de mon bienfait. Regardez-vous donc comme perdues les offrandes consacrées aux Dieux ? le bienfait est une espece de consécration ; il peut mal réussir, mais il n'en est pas moins bien placé. Celui que nous avons obligé n'est pas tel que nous croyions. Hé bien ! soyons tels que nous avons été ; ne lui ressemblons pas : votre perte ne se déclare qu'aujourd'hui , mais elle est plus ancienne. La honte de l'ingratitude retombe en partie sur le bienfaiteur. Se plaindre de la perte d'un bienfait , c'est avouer qu'on l'avoit mal placé : plaidons au dedans de nous - mêmes la cause de l'ingrat ; disons , c'est peut-être impuissance ; c'est peut-être ignorance ; peut-être étoit-il disposé à s'acquitter, avec du temps & de la patience. Un créancier prudent & modéré tire parti d'un mauvais payeur : faisons de même ; entretenons l'attachement lorsqu'il paroît languir.



CHAPITRE XXX.

MON bienfait est perdu ! Insensé, vous ne connoissez pas la date de votre perte ; c'est en donnant que vous avez perdu : aujourd'hui vous ne faites que vous en appercevoir. Dans les cas même les plus désespérés , la modération est avantageuse : les maladies de l'ame , comme celles du corps , demandent d'être traitées avec douceur ; l'impatience rompt les fils que le temps eût déliés. Pourquoi ces imprécations , ces plaintes , ces injures ? Vous brisez vous-même ses chaînes ; vous l'affranchissez : du moment où vous publiez son ingratitude , il ne vous doit plus rien. Pourquoi aigrir un homme comblé de vos bienfaits ? d'un ami chancelant vous en faites un ennemi déclaré ; vos outrages lui serviront d'excuse : il se trouvera des gens qui diront , Je ne sais pourquoi il n'a pu s'accorder avec un homme auquel il avoit tant d'obligations ? il y a quelque chose là-dessous. Les informations sont toujours au désavan-
tage

tage du supérieur ; sa réputation en souffre toujours. On ne se contente pas de forger des mensonges légers : c'est la grossièreté même de la fiction, qui la rend plus croyable.

CHAPITRE XXXI.

IL EST bien plus sage de conserver toujours à l'ingrat l'apparence de l'amitié ; ou même l'amitié , s'il revient à la vertu. La persévérance dans la bonté triomphe des méchants. Où est l'homme assez insensible , assez ennemi de toute vertu , qui ne chérisse à la longue une bienfaisance qui résiste même à l'outrage ? l'impunité de l'ingratitude devient une obligation de plus. Mais ne perdez point de vue le modèle que vous devez suivre. On n'a pas reconnu mes services ; que ferai-je ? Ce que font les Dieux , auteurs de tous les biens , qui commencent par nous accorder des bienfaits à notre insu , & qui continuent , malgré notre ingratitude : quelques hommes les taxent de négligence , d'autres d'injustice ; un au-

tre les bannit hors de ses mondes , leur interdit la lumière du jour , les condamne à l'inertie & au désœuvrement : le soleil qui partage le temps en heures de repos & de travail , qui nous sauve de la confusion d'une nuit éternelle , qui règle l'année par son cours , qui conserve les corps , qui fait germer les semences & mûrir les fruits ; quelques Philosophes le regardent comme un rocher , comme un amas fortuit de flammes , comme tout autre chose qu'un Dieu. Néanmoins semblables à des peres tendres qui sourient en voyant la colere de leurs enfants , les Dieux ne cessent d'entasser leurs bienfaits sur ceux mêmes qui en méconnoissent les auteurs ; ils répartissent également leurs dons sur les Peuples & les Nations : doués de la seule puissance de faire du bien , ils versent à propos les pluies sur la terre , ils agitent la mer par le souffle des vents , ils indiquent le temps par le cours des astres , ils adoucissent la rigueur des hivers & des étés par les haleines des zéphirs , ils contemplent d'un œil serein & propice les égarements des mortels infortunés. Imitons-les : faisons du bien , quoique nous en ayons souvent fait en vain : obligeons

d'autres hommes , obligeons ceux mêmes qui ont étouffé nos bienfaits. L'éroulement d'une maison n'empêche pas d'en bâtir une autre : quand la flamme a consumé nos demeures , nous jettons de nouvelles fondations sur le terrain encore échauffé : des villes plusieurs fois englouties sont rebâties sur le même emplacement. Tant l'homme a de peine à perdre toute espérance ! Une inertie générale régneroit sur la terre & les eaux , si les mauvais succès n'étoient suivis de nouvelles tentatives.

C H A P I T R E XXXII.

IL est ingrat. Eh bien ! ce n'est pas à moi à qui il fait tort , c'est à lui-même. J'ai joui de mon bienfait en le faisant ; son ingratitude , au lieu de me décourager , sera un nouvel aiguillon pour moi : je veux regagner sur d'autres bienfaits ce que j'ai perdu sur celui ci ; je lui en ferai sentir de nouveaux à lui-même : semblable à un bon laboureur , à force de soins & de culture , je surmonterai la stérilité

460 DES BIENF. L. VII, C. XXXII.

du terrain. Mon bienfait est perdu pour moi ; & lui il est perdu pour les bienfaits. La grandeur d'ame ne consiste pas à donner & à perdre , mais à perdre & à donner.

Fin du troisieme Volume.

